



**HAL**  
open science

## Le rôle de l'Homme pêcheur (BNF, manuscrits, NAF 6514) : édition critique

Édouard Bénichou-Samson

► **To cite this version:**

Édouard Bénichou-Samson. Le rôle de l'Homme pêcheur (BNF, manuscrits, NAF 6514) : édition critique. Sciences de l'Homme et Société. 2014. dumas-01159875

**HAL Id: dumas-01159875**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01159875>**

Submitted on 4 Jun 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE RÔLE DE L'HOMME PÊCHEUR

(BNF, DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS, NAF 6514)

ÉDITION DU MANUSCRIT



[fol. 1 r]

Mon loyal amy<sup>1</sup>.

HOMO

• I •

« *A Domino factum est istud m[eum]**Et est mirabile in oculis meis*<sup>2</sup>. »Quant je remire entierement5 Ce que m'apert du firmamentQui tant est cler luisant et finSans nul commancement ne finAinsi que ymaginer je puysEt en moi concevoir [en\_] <sup>3</sup> puis10 Pencé<sup>4</sup> o grande adm[i]racion<sup>5</sup>,

Bien en sa situacion

Qui toute la terre environne,

Tout ce bien grant cause me donne

De me merveiller par exprés !

15 Et [q]uant<sup>6</sup> en moi regarde aprèsLes chouses luyantes et cleresDont il est en\_pluseurs manieres

---

1 Nous navons pu identifier le personnage qui donne cette accroche, faute d'indications sur le manuscrit et de concordance avec l'imprimé.

2 La lecture est difficile : l'encre est en partie effacée. Cependant la première ligne de la citation est répétée plusieurs fois dans cette réplique, ce qui permet d'identifier la citation et de compléter la lecture. *Psaumes*, 117, 23 : « *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris* ».

3 Un trou sur la papier empêche de lire ce mot, mais il y a la place suffisante pour une ou deux lettres. Le *p-* de *puis* apparaît en ligature avec une autre lettre, dans une forme qui ressemble à celle de *en puisse* (v. 1033) : nous proposons donc « en », en le détachant de la ligature.

4 Même si cela induit une répétition dans la syntaxe, il s'agit sans doute d'une forme du nom commun, objet de *concevoir* : « ainsi que je peux l'imaginer, et en concevoir la pensée en moi. »

5 Accident du papier.

6 L'encre est effacée, mais la forme de la lettre se devine toujours.

Oerny<sup>7</sup> tres\_merveilleusement  
 De tres\_grant ennoblissement,  
 20 Et<sup>8</sup> encores plus me merveille.  
 Je regarde en moy l'impareille  
 Beaul[t]é [d]u<sup>9</sup> Souleil clere et fine  
 Qui toute la terre enlumine,  
 La eschauffe et fait fructüeuse ;  
 25 Et puy la beaulté merueilleuse  
 Et grant lumiere de la Lune,  
 Qui tantoust croist tantoust de[fr]une<sup>10</sup>,  
 Et fait la nuyt, qui est pour pure  
 Verité de soy mesmes obscure,  
 30 Estre clere, belle et luyante,  
 Ou au moins telle appaessante ;  
 Et les estoilles fais je aussi,  
 Qui tant sont belles, et ainsi  
 Regarde tous leurs mouvemens :  
 35 En moy grans esbahyssemens  
 Je prens, quant au vray recenser<sup>11</sup>,  
 Plus que nul ne pouroit pencer :  
 Et droit est que m'en merveillé ge,  
 Et pourtant<sup>12</sup> encor vous diré ge<sup>13</sup> :

7 *Sic.* Vérard donne « orné », mais la lecture est ici assez nette, bien que *oerny* ne soit pas attesté comme forme du verbe orner. (Vér. c iii r)

8 *Et* revêt ici le sens de « alors » pour signaler le retour à la proposition principale de la phrase.

9 L'on donne ici entre crochets une supposition (-t et -u) pour deux lettres qui ont été effacées par un accident du papier.

10 Une lecture plus en accord avec l'allure de ce mot serait *desnie*, mais la rime exclut cette solution : il faut croire que le -s, qui a été corrigé sur une lettre ronde (apparemment -o, ou -r), cache un jambage supplémentaire. Plus bas dans la même réplique, on retrouve « Ainsi qu'elle croit ou defrune » (v.78). *Defrune* semble assez logique ici; étant donné que du point de vue paléographique la lettre est plutôt un -s, et que *desune* n'est pas une forme connue, nous interprétons cette forme comme une erreur de copie et la corrigeons.

11 *Quant au vray recenser* commente en incidente *je prens*, dont l'objet est *grans esbahyssemens*.

12 Le sens majoritaire de *pourtant* dans l'ensemble du rôle est *pour cette raison*.

13 Entre *pourtant* et *encor*, on lit *donc*, mais ce mot déséquilibre le mètre sans être essentiel pour la syntaxe : nous le considérons comme une erreur que l'on a oublié de rayer et le supprimons.

40 « *A Domino factum est istud, et est mirabile* », *etcetera*<sup>14</sup>.

Ainsi que me peut apparestre,  
 Je tiens que d'ung seigneur et maistre  
 Qui par sus tous a excellance  
 Et de tout fere la puissance,  
 45 Sans qu'autrë ayt tel avantage,  
 Est fait ce merueilleux ouvrage  
 Et ses chouses replendissantes,  
 Tant cleres, fines et luyantes  
 Que tout en est enluminé :

50 « *Benedictus es, Domine,*  
*In hoc firmamento celi*<sup>15</sup>. »

[fol. 1 v]

Je tiens et sçay qu'il n'est celuy  
 Qui sçeust oupvrer si noblement  
 Fors le seul maistre seulement  
 55 Qui a vertu tant precieuse.  
 C'est une chouse merveilleuse  
 A tout oeil humain surement.

Je remire semblablement  
 L'air, q[ui]<sup>16</sup> est beau outre mesure  
 60 Et pur et fin de sa nature,  
 De grande clarté reluisant ;  
 Et voy oyseaux se deduisans  
 Toutes pars : hault vollent les ungs,

14 *Psaumes*, 117, 23.

15 Il s'agit du *Cantique des trois enfants dans la fournaise*. Daniel, 3, 52 et 56 : “ (52) *Benedictus es, Domine Deus patrum nostrorum, et laudabilis, et gloriosus, et superexaltatus in sæcula*. (...) (56) *Benedictus es in firmamento celi, et laudabilis et gloriosus in sæcula*. ”

16 Accident du papier.

65 Les autres bas par ces comm[un]s<sup>17</sup>  
 Et par ces plains agillement  
 Et les autres moyennement,  
 Qui tous sont de divers plumages.  
 Je me merveil de ces ouvrages  
 que je voy cza et la, tant beaulx !

Remire.

70 Après je remire les eaulx  
 Qui toutes tire[n]t<sup>18</sup> a leur mere,  
 C'est a la mer qui est amere.  
 Et neantmoins par leur habondance  
 En elle n'en appert croissance  
 75 Nulle, ne diminucion,  
 Mais<sup>19</sup> soubz la dominacion  
 Et seig[n]eurie<sup>20</sup> de la Lune,  
 Ainsi qu'elle croist ou defrune  
 Et gette diverses marees,  
 80 Et pluseurs chouses esgarees  
 En diverses gresves s'espandent,  
 Qui plus loing ou plus prés s'estandent  
 Sçelon qu'elle est plus haulte ou basse ;  
 Et jamés hors ses droiz ne passe,  
 85 Mais tousdis se tient en son terme.

17 Le manuscrit donne *commins*, mais la rime avec *ungs* nous incite à croire qu'il s'agit d'une erreur de copie. Faute d'une solution plus satisfaisante, nous proposons de comprendre *communs* (en corrélation avec *plain* au vers suivant, qui désigne un terrain plat) au sens général de « choses communes », par extension l'espace partagé par tous les êtres vivants, voire plus précisément les airs.

18 Le manuscrit donne *tiret*. Le cas est isolé dans le manuscrit ; cette forme prêtant à confusion, nous intercalons la forme régulière en *-n*.

19 *Mais* semble fonctionner en corrélation avec *n'en appert*, et revêtir le sens de « sauf » ou « si ce n'est ».

20 Le manuscrit donne *seigneurie*. Aucune forme sans *-n* n'étant attestée, nous corrigeons.

Et si nourist, paist et gouverne  
 Moult de manieres de poissons,  
 De\_quoy nous aultres nous paissons,  
 Ou il a grant diversité :  
 90 Pour dire toute verité,  
 A merveiller est grandement  
 Comme el a tel gouvernement :  
 « A *Domino factum est [et]<sup>21</sup> istud, et est mirabile* », *etcetera*.  
 Ce vient d'une haulte pousté.

[fol. 2 r]

95 Je regarde d'autre cousté  
 La terre, dont tant d'herbes yssent,  
 Et d'arbres qui par temps flourissent  
 Et gectent nobles flurs nouvelles,  
 Tant bien oudourantes et belles  
 100 Que c'est grande admiracion  
 Que la consideracion  
 Des fruiz qui en viennent aussi,  
 De diverses saveurs, ainsi  
 Que chacun soit<sup>22</sup> et peut sçavoir.

105 Je doy bien grant merveille avoir  
 En moy mesmes, et aussi ay ge,  
 Toutes les foiz qu'en mon curage<sup>23</sup>

---

21 Comme le confirme la comparaison avec le v. 140, le copiste semble avoir commis une erreur d'abréviation et employé l'abréviation valant *est* (*e-* tildé) à la place de l'abréviation valant *et* (éperluette). Nous corrigeons.

22 Le manuscrit présente plusieurs exemples de telles graphies en *-o* au lieu de *-a*, notamment pour le verbe aller (*voys* pour *vais*), sans que cela signifie un changement grammatical : il s'agit bien de l'indicatif, et il faut comprendre « sait ».

23 Nous comprenons cette forme comme une graphie originale de *courage*, au sens de « conscience » ou « pensées ».



M'avient ces chouses regarder ;  
 Ne il n'est<sup>24</sup> qui m'en sçeut garder,  
 110 Et m'est bien advis sçurement.

Quant je remire mesmement  
 Sur terre les bestes errantes,  
 Les unes fortes et puissantes,  
 Maindres les autres et debilles,  
 115 Et neantmoins<sup>25</sup> les plus agilles  
 Et plus promptes a chemin fere,  
 Mon esmerveillement est maire ;

Et plus encor quant<sup>26</sup> remirees  
 J'ay en moy et considerees  
 120 Les diverses mutacions  
 Des temps, et variacions,  
 Qui de jour en autre se changent,

Et aussi les chouses estrangent,  
 Comme des arbres apparest :  
 125 Car en temps la saison telle est  
 Que de grant beaulté reluisantes  
 Sont, et de verdeur verdeantes<sup>27</sup>  
 Fluries, com j'ay dit, portaignes,  
 Puys comme mortes et brahaignes

24 *Ne il n'est* est ici certainement une tournure elliptique sous-entendant *rien* : « et rien ne pourrait m'en empêcher, il me semble. »

25 *Neantmoins* vaut ici deux syllabes, contre trois habituellement.

26 *Et (...)* *quant* reprend ici *Quant* (v. 111) et se rapporte à *mon esmerveillement est maire* : « et il l'est plus [grand] encore lorsque j'observe... ».

27 *Sic*. La forme en *-e* de *verdoyant* est rare et assez localisée, mais elle existe. La rime et le mètre ne semblent pas indiquer qu'il puisse s'agir d'une erreur : nous conservons la forme telle qu'elle est.

130 Assez en brief emprés deviennt,  
 Ne en ung point pas ne se tiennt  
 Longuement, ne pas ne sejournt  
 Ainsi longtemps, més brief retournt  
 En leur grant beaulté et verdure,  
 135 Qui de rechief bien pou leur dure.

—

La terre aussi, quant ce remire,  
 Certainement je puys bien dire  
 Qu'el est fait d'ung très\_hault seigneur  
 A qui bien appartient honneur :  
 140 « *A Domino factum est istud, et est mirabile* », *etcetera*.

[fol. 2 v]

Comment pouroit ce autrement estre,  
 Que de la puissance d'ung mestre  
 Qui ayt puissance singuliere?  
 Je n'en sauroye voir la maniere,  
 145 Nē ymaginer nullement  
 Que nul le peult<sup>28</sup>, fors se[u]lement<sup>29</sup>  
 Cil qui tout puet en chacun lieu,  
 Et qui est par sus tout : c'est Dieu,  
 Ainsi mon sentement le tient.

—

150 Et pourtant a Dieu appartient  
 Tousdis fere honneur et service,

28 On avait écrit *puet*, mais ce mot a été rayé et remplacé dans l'interligne supérieur par *peult*. Cette correction ne saurait avoir de fonction métrique ; elle ne se trouve pas non plus à la rime. Son objet est donc grammatical : elle remplace l'indicatif présent, dont la forme est presque toujours *puet* dans le manuscrit, par le subjonctif imparfait, écrit soit *peult* soit *peust*.

29 *Sic*. Comme on ne trouve pas de forme sans *-u* ailleurs dans le texte et que cette forme n'est pas vraiment attestée ailleurs, nous la corrigeons.

Qui<sup>30</sup> de luy puet avoir notice  
 Et le cognoistre proprement ;  
 Mais pour parler leallement,  
 155 J'ay si petite cognoissance  
 De luy, que lui ferre obeissance  
 Je ne sauroye ou, ne comment.  
 Car très voluntiers seurement  
 Le servisse si le cogneusse,  
 160 Et bonne volonté en eusse  
 Pour sa puissance souveraine ;

Et doncques m'est il mectre paine  
 A le sercher, et tant m'enquerre  
 De luy que s'il a<sup>31</sup> sur la terre  
 165 Qui<sup>32</sup> le cognoisse droictement,  
 Avoir j'en puisse enseignement  
 Pour le servir sans sejourner.

Mais quel part pouray ge trouver  
 Pour brief ce que je trasse apprendre,  
 170 Si m'en est advisement prandre?

## DYABOLUS

A diligence.

• II •

Assez puy tourner et virer,

---

30 Au sens de « celui qui » : « à celui qui a connaissance de Dieu, il convient [*apartient*] de le servir ».

31 Au sens de « il y a ».

32 Au sens de « quelqu'un qui ».

Puis d'un puis d'autre remirer,  
 Si autre que moi ne m'evoye<sup>33</sup> :  
 175 Car je ne sçay sentier ne voye  
 Trouver, ne quel chemin tenir  
 Pour povoir a ce parvenir  
 Que<sup>34</sup> j'appete en moy et desire.  
 Je puys bien sans mentir dire  
 180 Que je suys, ce m'est bien advis,  
 Le plus troublé de tous les vifz,  
 Et ne sçay pourquoy ne comment.

## DYABOLUS

Saigement.

## • III •

185 Chacun me divise<sup>35</sup>  
 De sa part, et compte merveilles,  
 Ainsi que j'oy de mes oreilles.  
 Sans riens atoucher ne voir

[fol. 3 r]

190 Ay peu en ceste place oÿr  
 Et entendre ; més que puet ce estre?  
 Je m'en merveil cy [dont] a destre  
 Une voiz douce et debonnayre  
 Ay entendue, cuidant me fere  
 Changier maintien par son devis,

33 Bien que cette graphie en *e-* ne soit pas la plus répandue, il s'agit sans doute du verbe *avoyer* (« mener », « guider »).

34 *Que* reprend *ce* (vers précédent) : « pour pouvoir arriver à ce que je souhaite et désire. »

35 Le manuscrit emploie à peu près à égalité des formes en *-i* ou en *-e* pour le verbe *deviser* : nous ne corrigeons pas.

Ainsi qu'il m'a esté advis,  
 195 Sus le grant esmerveillement  
 Que j'avoye au commencement  
 Sur les faiz de Dieu entrepris.  
 D'autre part, sçelon que compris  
 J'ay de legier<sup>36</sup> et entendu,  
 200 C'est le son d'une voiz rendu  
 Qui plus m'a pleu, sans nulle fable,  
 Et du tout esté agreable  
 Que celui de la voiz premiere :  
 Et sans permüer<sup>37</sup> la maniere  
 205 De moy<sup>38</sup>, vivre mondainement  
 M'a conseillé, très\_sainement  
 Au moins commë il m'est advis.

## DYABOLUS

A Conscience traire<sup>39</sup>.

## • IV •

Las! et lequel pouray ge croyre  
 210 Pour estre la fin de contens ?  
 Tant que je escoute, oÿ et entens  
 Cil qui a ma dextre parolle  
 Et ensemble ses motz recolle,  
 Il m'est advis qu'il me conseille  
 215 Tant sagement que c'est merveille,  
 Et que moult de grans biens m'aprent.

---

36 *De legier*, expression signifiant « aisément », « vite », ou « à la légère », signifie ici que la voix dont il parle l'a immédiatement séduit.

37 La diérèse nous semble devoir être placée sur *permüer* plutôt que *maniere* car *premiere*, à la rime, compte deux syllabes et non trois.

38 *Sans permüer la maniere de moy* comme une complétive commentant « vivre mondainement ».

39 Vêrard donne *obeyr a Conscience* (Vêr. f iii r) ; or, « obéir » est l'un des sens de *traire*.

Par temps tout heure me repret  
 Des choses dont a bien comprendre  
 Assez suys par droit a rebrandre,  
 220 Ce m'est advis, et tellement  
 Que comme prest en ce moment  
 Suys de luy obbeir et complaire  
 Entierement, sans luy desplaire ;  
 Et de son amour suys rempli.  
 225 Mais sitoust qu'il a acompli  
 Son sermon, et<sup>40</sup> l'autre revient,  
 Qui tant fait qu'il ne me souvient  
 De tout ce premier sermonné,  
 Et que du tout suys adonné  
 230 A luy plaire, et obbeir luy vieulx,  
 Car me semble qu'il dit le mieulx.

[fol. 3 v]

Ainsi suys com tout alteré,  
 Et ne sçay la fin<sup>41</sup> que feré  
 Ne auquel complere je doye ;  
 235 A quelque auchun tiers m'actendoye,  
 Qui pour le vroy tout desvuider  
 Venist de ces cas decider  
 Par interpretacion vraye.  
 Car s'il venoit, a tant<sup>42</sup> j'auroye,  
 240 Sçelon les motz de son devis,  
 De le croyre prins bon advis ;  
 Mais je ne sçay pas de quel part

---

40 *Et* est employé comme une ponctuation (usage très fréquent, notamment, en latin), et comme un outil métrique : syntaxiquement, il a un rôle analogue à celui d'une virgule.

41 *Fin* prend ici, par extension, le sens de « décision finale ».

42 *A tant* est ici employé dans un sens temporel, peut-être celui d'« aussitôt ».

Puisse<sup>43</sup> venir a mon regart !  
Autre chouse je ne requiers.

## PECCATUM

245 Le mien tenement.

• V •

Sire vous me direz comment  
Est voustre nom, affin d'avoir  
O vous plus grant acoinctement  
Si je le trouve a mon savoir.  
250 Ung tiers desiroye<sup>44</sup> a mouvoir<sup>45</sup>  
Sur le desir qui me reclame  
Mon cueur, qui me fait pourmouvoir<sup>46</sup>  
Au bien mondain ce que plus ame.

## PECCATUM

La partie senestre.

• VI •

255 Quel bien puet il en ce terrestre  
M'advenir de voustre maintien ?  
Si a voustre dit me sequestre,  
M'en viendra il beaucoup de bien ?

## PECCATUM

En hault excellance.

---

43 Le subjonctif semble ici équivaloir à un conditionnel : « je ne sais d'où il pourrait venir ».  
44 On devrait trouver *desireroye* : il s'agit sans doute d'une licence destinée à respecter le mètre.  
45 Au sens de « solliciter ».  
46 *Sic.* Cette forme est très rare, mais attestée dans le FEW (*promovere*, 1) : nous la conservons.

## • VII •

260 Or me dictes la difference  
De ces deulx qui ainsi me preschent,  
Car j'ay d'en sçavoir desirance,  
Affin que mes sens s'i empeschent<sup>47</sup>.

## PECCATUM

Tu doiz amer de\_fait.

*Tunc vadit ad Venerem.*

## • VIII •

265 Je prandré advis a ce fait  
En grant ymaginacion,  
Et sans longue dilacion  
Responce vous en donneray.

*Paus[a]<sup>48</sup>.*

## LECHERIE

Avoir santé.

## • IX •

270 Quant j'ay fait revolucion  
En mainte distincion<sup>49</sup>,

---

47 *S'empescher* revêt ici le sens de « s'appliquer à quelque chose ».

48 La dernière lettre est recouverte par l'onglet de la reliure. Selon l'usage majoritaire du texte, nous complétons par le *-a* latin.

49 *Sic*. Le mètre semble bancal pour ce vers. Il est peu probable qu'il faille faire exception à la diérèse des mots en *-ion* et le considérer comme un hexasyllabe, car aucun autre vers de la réplique ne comporte ce mètre. L'absence de correspondance avec l'imprimé ne permet pas de



Auquel je me<sup>50</sup> doy contenir  
 De ces troys ? Quant au parvenir  
 De la conclusion parfecte  
 275 Ou chacun des troys me retraicte<sup>51</sup>,  
 Le premier m'est venu a dextre,  
 Puy le segond a la senestre ;  
 Après si est venu le tiers  
 Dont le conseil croyre je quiers,

[fol. 4 r]

280 Qui tant m'a sermonné et dit  
 Que forment m'assens à son dit.  
 Si vers moy revient, mon advis  
 Est de croyre le sien devis :  
 Ainssi va mon oppinion.

#### ANGELUS

285 De ton ame.

• X •

Or suys je bien en dure flame  
 De tant ouÿr divers proverbes<sup>52</sup> ;  
 Je ne sçauroys par quelles herbes

---

proposer une leçon satisfaisante, ce qui aurait pu permettre de mieux comprendre le sens de ces deux vers et de détecter d'éventuelles erreurs. En effet, on voit mal le lien syntaxique qui unit *quant* à *auquel*.

- 50 Cet ordre des mots peut surprendre : on attendrait une inversion, qui indiquerait l'interrogation. Pourtant, on comprend mal la phrase sans l'interpréter comme une interrogative introduite par *auquel* ; même en l'interprétant ainsi, elle ne se comprend pas aisément.
- 51 Cette forme peut convenir à *retracter* ou *retraire* ; ce second verbe étant plus usité et ayant le sens large de « amener vers », tandis que *retracter* désigne plus spécifiquement le fait de tirer en arrière, il semble plutôt s'agir de *retraire*.
- 52 *Proverbes* revêt ici le sens de « paroles », et pourrait connoter plus particulièrement des paroles assez sentencieuses.

En povair<sup>53</sup> avoir garison<sup>54</sup>.  
 290 Bien suys en diverse prison  
 Quant je ne sçay lequel des troys  
 Croyre, et m'est un grant desroys.  
 Encores m'atens que le quart  
 Viendra certes d'auchune part,  
 295 Qui ce conseil decidera,  
 Et le procès terminera  
 En telle forme que sauray  
 De la conclusion le vray !  
 Ainsi a ce quart je m'atens,  
 300 Sçavoir<sup>55</sup> qu'il sera discernens  
 Sur le fait qui est a conclure  
 En ce procés qui tant me dure,  
 Dont chacun a son point<sup>56</sup> divise.

## ANGELUS

En as le renom.

• XI •

305 Pecheur, las !

## DYABOLUS

Dieu le vouldra.

---

53 Ou *povair* (voir introduction, B.3.2). On remarque que ce double infinitif est unique dans le manuscrit, qui emploie généralement le subjonctif pour rendre le mode hypothétique.

54 *Garison* peut désigner soit une forme largement usitée de *guérison*, soit un mot distinct, *garison* (« champ », « récoltes »...). C'est visiblement la première acception qu'il faut retenir ici.

55 *Sçavoir* semble ici revêtir un sens adverbial proche de la locution *à savoir*, dont le sens correspond à peu près à « en espérant que » ou « dans la mesure où »...

56 *A ce point*, en Moyen Français, signifie « de telle manière » : ici, *chacun a son point* se comprend donc comme « chacun à sa manière », « chacun pour sa cause. »

## • XII •

En parle qui parler pourra,  
 Car qu'advenir m'en doye<sup>57</sup> ou estre,  
 Au conseil de la part senestre  
 310 Sans muher propoux me tendray  
 Et soir et main me contendray,  
 Ainsi qu'encommancé j'avoye,  
 S'uÿs<sup>58</sup> je bien. Il fault que je y<sup>59</sup> voye<sup>60</sup>,  
 Car tousdis veulx pompeusement  
 315 Vivre en ce monde et fierement  
 Soir et matin m'y contenir,  
 Et es temps qui sont advenir  
 Tous mes plaisirs avoir et ferre  
 Sans qu'omme nul, petit ne maire,  
 320 Me desdie qu'il ne sen repente !  
 Villenaille<sup>61</sup> par droite rente  
 Me feront service et hommaige,  
 Car du bien de moy<sup>62</sup> l'avantaige  
 Que j'ay m'est pour certain venu,  
 325 Et non dautre. Pourtant tenu  
 M'est chacun par droit et chacune :  
 Doit estre la terre commune ?  
 Nenny, mais a tel homme toute !

---

57 *Devoir*, au subjonctif présent, troisième personne (forme neutre : « quoi que cela doive m'occasionner »).

58 Pour *si ouy-je*, au sens de « comprendre ».

59 *Y* : il est difficile de dire à quel lieu exactement renvoie cet adverbe. Étant donné le contexte (l'Homme écoute celui qui lui recommande de s'attacher aux biens mondains), il pourrait s'agir du monde en général (ou d'un lieu plus défini, comme son jardin : voir résumé, A.2.1.3).

60 Nous proposons de comprendre *que je y voye* comme relevant du subjonctif du verbe aller (on dispose par exemple au v. 526 d'une forme à l'indicatif qui confirmerait cette hypothèse : *voys*), donc « que j'y aille », avec *y* renvoyant à un lieu évoqué précédemment (voir note précédente). Toutefois, on peut aussi découper différemment et comprendre *que j'ey* (aie) *voye*, c'est-à-dire « que je trouve un chemin », ou « que je passe ». Toutefois, cette seconde hypothèse

61 Au sens collectif, ce qui explique le pluriel : « les gens de rien ».

62 Comprendre « de ma valeur », ou « de mon mérite ».

[fol. 4 v]

## PECCATUM

De tel advenement.

• XIII •

330 Bien estoit mon consentement.  
 Ouïr la confirmacion  
 Dont m'en donnes l'enseignement  
 En mondaine collacion,  
 Ce m'est grant consolacion,  
 335 De quoy avez fait retournee<sup>63</sup>  
 Vers ma desideracion  
 Ou j'ay songié mainte journee.

## PECCATUM

Damme de follie.*Eant ad Ven[erem]<sup>64</sup>.*

• XIV •

340 Quant de ma volenté me lie  
 Tenir si gracieux maintien,  
 Pour passer ma melencolie  
 Du tout a ton dit je me tien :

---

63 *De quoy avez fait retournee* : la formulation est assez obscure et empêche de comprendre très clairement la phrase. Nous proposons d'analyser ainsi : « il me console beaucoup de t'entendre me confirmer que vous avez réfléchi (sous-entendu : favorablement) à ce que je désirais depuis longtemps ». L'objet du désir, quant à lui, n'est pas explicité : il s'agit sans doute des biens mondains.

64 La fin du nom est recouverte par l'onglet de la reliure.

Je ne quiers qu'esbat terrien  
 Affin de mon cul solacer !  
 345 Ou tu voudras, sur toute rien<sup>65</sup>,  
 O toy je me iray enlacer.

*Eant ad Venerem*<sup>66</sup>.

## LECHERIE

En cueur joyeux.

• XV •

Doux Dieu qui és cieulx  
 Regnes en tous lieux !  
 350 Püez de bien mieulx  
 Faire curieux<sup>67</sup>  
 A celui qu'il te plaist cherir.  
 Fay moy qu'amoureux  
 Et victorieux  
 355 Du bien savoureux  
 Et délicieux  
 Que present<sup>68</sup> ycy puy merir,  
 En tel vie perir  
 Ne doy ne mourir,  
 360 Mais mon cueur nourrir  
 Ou mondain plaisir  
 Que je puy en ce lieu avoir.  
 Je ne veil choisir

---

65 *Sur toute rien* : « par-dessus tout » (expression figée).

66 On note la répétition de la didascalie avant et après cette réplique, peut-être pour signifier que le personnage doit parler pendant qu'ils marchent.

67 Peut-être au sens de « luxueux » ici. *Faire curieux* le personnage signifierait donc lui offrir un train de vie opulent.

68 Au sens de « présentement ».

365 Plus jolis desir  
 Que je puys saisir  
 Cy au bon loisir  
 De moy, comme je puys savoir.

## PECCATUM

Te seroit contrayre.

## • XVI •

370 Or\_doy je bien ferme memoyre  
 Avoir a ton enseignement,  
 Car en grant joye m'as fait ac[c]roy[re]<sup>69</sup>,  
 Dont tenu te suys grandement.  
 Je ne poroye certainement  
 Trouver meilleur provision<sup>70</sup>  
 375 Que me bailles entierement  
 En notable consorcion.

## PECCATUM

De t'y conduire.

[fol. 5 r]

## • XVII •

Celuy trop me vouloit seduyre

69 Les trois dernières lettres sont couvertes par l'onglet, mais la rime avec *memoyre* et le contexte suggèrent fortement *accroyre*. Le manuscrit porte un tracé quelque peu surprenant pour la troisième lettre qui pourrait être transcrite comme un *-t* (*actroyre*) mais le cas est presque unique pour un mot en *-c* doublé (on trouve aussi *accidentelle*, v. 3376), dans le manuscrit comme dans la langue : nous proposons de rétablir *acc-*.

70 On note que *meilleur* est ici laissé dans une forme masculine pour conserver la diérèse de *provision*.

380 Qui destourner de ceste voye  
 Me [tentoit]<sup>71</sup>, affin de reduyre  
 Mon cueur a luy, sans avoir joye.  
 Or voy je bien, si Dieu me voye,  
 Auquel je suis plus atenu :  
 Car dés l'eure<sup>72</sup> bien entendoye  
 385 Que je eusse esté circonvenu,  
 Quant je me feusse maintenu  
 A son prescher, a sa parolle ;  
 L'eure que cy je suys venu  
 Soit escripte en cuëur de rolle !

*Provideatur de mensa<sup>73</sup> ut preparetur.*

## VENUS

390 Termes sourceans.

### • XVIII •

A, Damme qui avez plesans  
 Et joliz esbatemens fais,  
 Ce me desplest dont conplesans  
 Plus toust n'ont esté mes engins  
 395 A voz desirs volenterins<sup>74</sup>,

71 Le manuscrit indique *dendoit*, mais cette forme n'est attestée nulle part. Sans-doute s'agit-il d'une erreur de copie : une forme proche de « tentoit, » paraît cohérente aux niveaux métrique et syntaxique sans trop s'éloigner du mot tel qu'il apparaît dans le manuscrit. On pourrait également songer, dans le respect du mètre, à « cuidoit », mais cela . L'imprimé ne rejoignant pas le manuscrit au niveau de cette réplique, il est impossible de s'en servir.

72 *Dés l'eure* renvoie ici à ce qui se passe plus tôt : « déjà, tout à l'heure, j'avais bien compris que j'aurais été dupe ».

73 Il semble, sans que la chose soit certaine, que cette *mensa* soit l'équivalent de la table réservée au dîner des vices dans l'imprimé (*Vér.* l ii v). Cette didascalie est d'ailleurs difficile à interpréter : laisse-t-elle entendre que le personnage doit participer au dressage de la table ? Si ce n'est pas le cas, on peut se demander pourquoi elle se trouve dans un manuscrit de rôle.

74 *Engin* est employé ici dans le sens latin, assez général, de « intelligence », « esprit », « caractère ». Il faut comprendre : « il est dommage que je ne me sois pas soumis plus tôt a vos désirs ».

Car je vous jure sur ma vie  
 Que mes soubhectz touns enterins  
 Sont a vous servir sans envie !

*Nota*<sup>75</sup>.

*Pausa.*

400      Damme, je vous suys bien recort  
 Qu'il n'est autre bien en ce monde  
 Que d'avoir o vous bon acort,  
 Consideré voustre faconde  
 Qui en voustre parler redonde  
 Et en voustre joliz maintien :  
 405      Quant de<sup>76</sup> la personne segonde,  
 Vous me fectes beaucoup de bien.

#### LECHERIE

Pences le entretenir.

• XIX •

Je ne sçay plus me contenir  
 Ne quelle maniere tenir.  
 410      Belle, voustre baulté<sup>77</sup> me occist !  
 Plaise vous a me retenir  
 Et voustre servant maintenir,  
 Ou pour certain mon cueur transist.  
 Mon mal d'eure en heure endursist,  
 415      Ma douleur acroist et nersist  
 Tellement que je ne croy pas

75 *Nota* est placé dans la marge de gauche, à peu près sur la même ligne que *pausa*, qui est placé dans la marge de droite.

76 *Quant de* : « quant à », *la personne segonde* désignant sans doute Lecherie. L'Homme parlait à Venus, et il entend maintenant s'adresser à elle.

77 Cette forme correspond non pas à *beauté* (que le manuscrit écrit *beaulté* : cf. v. 25), mais à *bauté*, qui signifie « hardiesse ».



Que mon corps sans mort en yssist,  
 Vers vous son regart mal assist,  
 Se ne l'alegés sur ce pas<sup>78</sup>.

*Peccatum eat erga Vicia.*

LECHERIE

420

Couste elle.

• XX •

Pour rien  
 Je ne le feroye.

[fol. 5 v]

VENUS

Si ferez.

*Sedeat*<sup>79</sup>.

• XXI •

425

Par commandement<sup>80</sup>  
 J'acompliray voustre devis.

78 A la suite de cette réplique on avait une première accroche : *que je vous donne*. Elle a été rayée, pour être ensuite remplacée à la suite par celle qui suit : “ Couste elle ”.

79 Sans-doute faut-il relier cette didascalie à D 7, au folio précédent : l'Homme s'asseoit à table.

80 *Par commandement* : cette tournure correspond probablement à « suivant (votre) ordre ».

## LECHERIE

Que je vous donne.

• XXII •

Veez cy belle viande, et bonne !

Foy que je vous doy, Lecherie,

Fectes nous fere je vous prie

430 Troys grans pastez de ceste sorte ;

Et que demain on les apporte

Ycy endroit<sup>81</sup> pour bancqueter !

## LECHERIE

J'entens voustre cas.

• XXIII •

Tenez, en veez la deux ducas,

435 Beaux et bons : ilz sont genevoys.

## LECHERIE

Vous plaist il bien ?

• XXIV •

J'en suis content ;

Ouy dea<sup>82</sup>, je vous remercy.

---

81 Dans cette phrase, *endroit* est employé comme adverbe. Ces deux adverbes à la suite forment une expression figée dont l'équivalent moderne est « ici même ».

82 Cette particule se trouve à plusieurs endroits dans le texte. Elle sert à renforcer l'élément qui la précède, en l'occurrence *ouy*.

## VENUS

Sur mon ame.

• XXV •

440 Je boy a vous d'autant, ma\_Damme<sup>83</sup>,  
Puis qu'on m'a monsté le chemin !

## PUDOR

Et Lecherie.

*Esbahy ung pou*<sup>84</sup>.

• XXVI •

Bien venant, par sainte Marie !  
De quelle part vient cest arroy ?

## TIMOR

445 Pour passer temps.

• XXVII •

C'est en ce point que je l'entens :  
Cuidés vous, puysque j'ay repeu  
Et plus qu'a suffisance beu,

---

83 Nous prenons le parti de séparer les deux mots dans les cas où ils apparaissent agglutinés, car on trouve régulièrement *dame* ou *damme* seul, et, au v. 500, *ma très chiere Damme* : la disjonction, si elle n'est pas systématique, est possible, d'où la convention que nous proposons.

84 L'Homme est sans doute saisi de stupeur devant ce qu'il désigne deux vers plus loin par le terme d'*arroy*, lequel peut renvoyer à un cortège. On peut être tenté d'en déduire que les vices (ou plus précisément les Empêchements, qui arrivent, comme l'atteste la première apparition du nom de *Pudor* à l'accroche de la réplique XXVI), se livrent à un défilé haut en couleurs afin de le séduire. Il est donc probable que la didascalie marque une pause liée à un jeu de scène, pause qui dure le temps que le personnage reste *esbahy*, c'est-à-dire *ung pou* : l'expression revêt sans doute un sens temporel (« quelque temps »).

Que je aille a mon corps donner pay[ne]<sup>85</sup> ?

450

Nenny : c'est bien chouse certaine

Que je vueil jouër et galler,

Me repouser et puy aller

Gaudir et festier les dammes !

PUDOR<sup>86</sup>

Veulx tu rien dire ?

• XXVIII •

455

Maudit soit qui t'en veult desdire ;

Quant de ma part, a moy ne tienne<sup>87</sup> !

LECHERIE

Que redire ?

• XXIX •

Ilz sont très\_bons ; or, sans plus dire,

Couchés ! Beau jeu ! Et de douze<sup>88</sup> !

OMNES<sup>89</sup>

460

Cela.

---

85 Les dernières lettres sont recouvertes par l'onglet.

86 A l'autre bout de la ligne, un autre nom de personnage a été inscrit puis rayé : il s'agissait de *Timor*.

87 C'est-à-dire « ce n'est pas moi qui te contredirai ».

88 Le mètre de ce vers pose problème : il manque une syllabe. Peut-être faut-il imaginer que *Beau* était en vérité prononcé en deux syllabes, éventuellement sous la forme [bio] ; une autre option serait que la dernière syllabe soit prononcée par le personnage suivant (vue la réplique de l'Homme elle-même et les accents plus saccadés de la scène, il n'est pas illogique de penser, par exemple, à une interjection).

89 C'est-à-dire tous les personnages présents, en chœur, sauf, peut-être, l'Homme. Mais il n'y a pas de raison de penser que *Omnes* comporte une exception ici, puisque plus loin on trouvera plus spécifiquement *Omnes Dyaboli* (cf. D 18).

• XXX •

A tout j'en ay quatorze :

Poyez<sup>90</sup> !

### DESPERACIO

Et quatre deux<sup>91</sup>.

• XXXI •

A tout quatorze ; veez cy le mieulx<sup>92</sup>

465 Venu que je ne vis piecza.

*Giete.*

Et de diz ! Cza, de par Dieu, cza !

J'ay guaygné cestuy de rencontre...

Et de treze ! C'est malle encontre

[fol. 6 r]

Que je n'ay fait la tierce main.

470 Je ne joueré jucq'a\_demain,

Que Dieu en puisse avoir despit.

### VENUS

Des amoureux.

90 Cette forme en *-o* n'est pas la plus courante, mais elle est attestée. Nous avons déjà rencontré *soit* pour *sait* (v. 104).

91 La graphie majoritaire pour le pronom personnel prädicatif de la troisième personne du pluriel dans le manuscrit étant *eulx*, et le contexte donné par le manuscrit comme par l'imprimé (même s'il n'y a pas de correspondance stricte avec l'imprimé, nous sommes au niveau de la partie de dés disputée entre l'Homme et les Empêchements) aidant, on peut raisonnablement affirmer qu'il s'agit du numéral cardinal.

92 Le mètre n'est pas correct. On peut penser qu'il s'agit d'une erreur de copie à un endroit du vers, ou bien que le *-e* de *quatorze* n'était pas prononcé.

## • XXXII •

Doux plaisir, soulaz gracieux !  
 Devocieux  
 475 Est mon cueur voustre gié<sup>93</sup> parfaire.  
 De mon vouloir franc<sup>94</sup>, curieux,  
 Desir joyeux,  
 Je m'ouffre voustre debonnaire  
 Amy, doux et familiale,  
 480 Sans riens forfaire<sup>95</sup>.  
Voustre haulte Joyeuseté,  
 Je suys celuy qui le veult faire  
 Sans le deffaire,  
 En toute gracieuseté.

## VENUS

485 De voz biens.

## • XXXIII •

Vos beaux maintiens  
 Me sont moyens  
 De grant plaisance.  
 Prenez mes biens  
 490 En vos liens  
 Sans desplesance :  
Voustre fiance  
 Et alliance  
 Me sont tel joye  
 495 Qu'il n'est nuysance,

---

93 C'est-à dire « votre jeu ».

94 Plusieurs sens sont possibles ici pour *franc* : le sens de « entier », celui de « généreux », ou celui de « loyal ».

95 *Sans riens forfaire* : « Sans mal me conduire en rien ».

Mal, ne grevance  
Qui me forvoye.

## LECHERIE

De l'estrille.

• XXXIV •

500 Quant il vous plaist que la, gentille,  
Je couche<sup>96</sup>, ma très\_chiere Damme,  
Je le feray de cueur agille<sup>97</sup> :  
Voustre je suys, et corps et ame.

## PECCATUM

De sa sentelle.

*Eundo pro ludum penitendo.*

• XXXV •

505 Sainte morbieu, quelle cautelle !  
Sur mon ame, bien me ressemble  
Que j'ay esté en curatelle  
O gens dont le cueur tout me semble<sup>98</sup>.  
Qui telle compaignie assemble,  
Gueres ne luy chault ou se boute :

---

96 *La, gentille, je couche* : on pourrait se demander s'il ne s'agit pas d'une locution (*coucher la gentille*) revêtant peut-être un sens érotique, mais une autre option de compréhension, plus simple, consiste à lire « là, gentille, je couche » : nous adoptons cette solution.

97 *Agile* est attesté dans un sens spirituel : il qualifie l'esprit, l'âme en tant qu'ils s'appliquent vivement à quelque chose.

98 Ce mot est corrigé au niveau de ses premières lettres, mais il est difficile de lire la transformation des lettres. *Semble* est sans doute le mot sur lequel on a corrigé une autre leçon, et pose effectivement des problèmes de compréhension. On pourrait proposer *trenble*, peu probable paléographiquement mais qui semble mieux convenir à la syntaxe.

510 Tousdis n'est pas la fueille ou tremble<sup>99</sup>,  
Encor<sup>100</sup> auroy puissance toute.

## CONSCIENCIA

Tourne toy, las !

• XXXVI •

J'ay d'uine femme  
La voiz, ce m'est advis, ouÿe,

[fol. 6 v]

515 Qui bien petit semble esjouÿe  
Mais douleureuse, afflicte et morne.

## CONSCIENCIA

A bon advis.

• XXXVII •

Dieux<sup>101</sup>,  
Que c'est bien dit et resonné<sup>102</sup> !  
520 Mon cueur n'est point abandonné

99 *Tremble* désigne ici un peuplier à écorce lisse aux feuilles particulièrement sensibles. La comparaison entre un homme saisi de tremblements et cet arbre se retrouve dans un certain nombre de textes : ce n'est pas une invention.

100 Le tracé de *encor* est inhabituel : le *e-* initial n'a pas sa forme normale, il adopte un tracé rond qui le rapproche d'un *o-* majuscule. Cependant, le trait ne correspond pas vraiment à *o-*, surtout au niveau de la ligature : il semble donc plus vraisemblable de supposer qu'il s'agit de *e-*. Le même problème se retrouve au v. 744.

101 Le dernier vers de la réplique précédente selon Vérard est « si point as de bon advis » (Vér. f viii v) ; même s'il ne semble pas absolument identique, le vers de Conscience est ici semblable : nous ne prenons donc pas sur nous de signaler une diérèse sur *Dieu*.

102 Cette forme en *-e* pour *raison* et ses dérivés se trouve à trois reprises dans le manuscrit : nous ne corrigeons pas.



Ainsi plourer legerement<sup>103</sup>,  
 Car je n'ay pitié nullement  
 D'autrui desconfort ne soucy.

## CONSCIENCIA

Que devant aille.

• XXXVIII •

525 Grandement suys joyeux sans faille  
 quant cza et la je voys<sup>104</sup> par terre,  
 Et aucun me suit et requerre  
 Par besoing<sup>105</sup> : j'escoute et entens,  
 Car en toute saison je tens  
 530 A estre reclamé seigneur.  
 Et si me plaist tant tel honeur  
 Que mon cueur jamés ne seroit  
 Vray<sup>106</sup> content ne n'endureroit  
 Que ma face erriere tournasse<sup>107</sup>,  
 535 Ne nul en pitié regardasse.  
 Et pour-tant donc as tu beau braire  
 En me poursuivant: !

## CONSCIENCIA

Las, hélas !

---

103 C'est-à-dire : « mon cœur ne s'abandonne pas aisément à pleurer sur le sort d'autrui ».  
 104 *Voys* : il s'agit à l'évidence du verbe aller, et non du verbe voir.  
 105 Il s'agit du verbe aller, non pas du verbe voir : le personnage évoque ceux qui le suivent pour rechercher son patronage.  
 106 L'adjectif *vray* est ici employé tant qu'adverbe, avec le sens de *vraiment, au vrai, à vrai dire*.  
 107 C'est-à-dire qu'il tourne la tête pour regarder ceux qui sont derrière lui (sous-entendu, probablement, ceux qui lui sont inférieurs socialement).

## • XXXIX •

540 Que nul jour je ne fu tant las  
 Que je suys de ta noise entendre ;  
 Tays toy, j'ay le cerveau trop tendre  
 Pour si grant charge et fés porter !  
 Je te commens te deporter,  
 Et me lesses en paix !

## CONSCIENCIA

545 Par toy je suys.

## • XL •

Et malgré<sup>108</sup> ma vie, ne me suys  
 Plus ainsi !

## CONSCIENCIA

De moy paix.

## • XLI •

550 Mais qui est  
 Ceste maleureuse meschante  
 Qui si dure chanson me chante ?  
 Oncq d'autelle<sup>109</sup> n'ouÿ<sup>110</sup> nouvelle.  
 Je m'en merveille ; més qui est elle ?  
 Je ne la cognoys nullement.

---

108 *Malgré* entre dans la composition d'un certain nombre de jurons.

109 L'adjectif *autel* signifie « tel », « pareil ». Ici, il semble sous-entendre une reprise de *meschante* (« jamais je n'ai entendu parler d'une telle pauvre »), ou peut-être servir de pronom, éventuellement pour des raisons de métrique. Syntaxiquement, cela semble plus logique.

110 *N'ouÿ* : il s'agit d'une forme du verbe ouïr, et le mètre du vers impose la diérèse.

## ANGELUS

555

Ne la cognoys ?

• XLII •

Non.

## ANGELUS

Ne la cognoistre més.

• XLIII •

Ha, sire !

[fol. 7 r] <sup>111</sup>Tousjours en vous[*tre sermonner*]<sup>112</sup>

560

Moult vous plaist blas[*me me donner,*]Et vous en pouvez moult a [large]<sup>113</sup>Pour present en m'en donnent<sup>114</sup> ch[arge<sup>115</sup>...]Que si ne veulx m'a-sejourner<sup>116</sup>,

111 Sur ce folio, on trouve deux foliotations: 6 bis au crayon papier, et 7 à l'encre. A partir de là l'encre, qui jusqu'ici repassait simplement la notation au crayon, la corrige en rajoutant un folio (11 corrigé sur 10, et ainsi de suite). Les raisons qui ont fait considérer ce folio 7 comme un folio 6 bis nous échappent ; peut-être ont-elles à voir avec l'état du manuscrit avant sa reliure. Quoi qu'il en soit, nous considérons ce folio comme le septième, ce qu'il est inudbitablement dans l'état actuel du manuscrit.

112 Seules les deux premières lignes de cette réplique ont pu être retrouvées dans Vêrard (Vêr. m iiiii 2). Puisque les débuts de vers des deux textes semblent se correspondre sur ces lignes, nous proposons, entre crochets et en Italique, une restitution par le texte imprimé. Pour les deux lignes qui suivent, nous proposons des suggestions en Roman et entre crochets.

113 *Estre a large* est attesté avec le sens de « généreusement », et *large*, comme dans *largesse*, avec le sens de générosité, de libéralité : d'où cette conjecture.

114 Peut-être *donnent* est-il mis pour *donnant* : difficile de trouver un sujet à la troisième personne du pluriel dans les trois vers qui précèdent.

115 On ne distingue que *ch-*, puis, plus loin, le bas d'une lettre plongeante tracée de droite à gauche, ce qui est la particularité du *-g* dans le manuscrit.

116 La construction, du fait du passage manquant, est problématique. Nous proposons les hypothèses suivantes :

Ne vers sa plaignante<sup>117</sup> tourner  
 565 Mes yeulx<sup>118</sup> : quant au vroy je sauroye  
 Que seroit dame que j'auroye  
 Cogneu, et qui m'auroit bien fait<sup>119</sup>  
 A tant que vous dictes de fait,  
 Bien me voudroye a le virer<sup>120</sup> ;  
 570 Et pour ce son nom me direz  
 Tout presentement s'il vous hecte<sup>121</sup>,  
 Affin qu'a plus ou moins la\_mecte<sup>122</sup> ;

---

- *que* fonctionnant avec *en*, au vers précédent, qui en serait le cataphorique, pour signifier « me donner charge de ce que »

- *si* comme adverbe marquant une intensification : « certes », « certainement »

- *sejourner* employé dans une forme pronominale avec *a-* comme préfixe hérité du latin *ad*, dans le sens de « s'attarder » : « et je ne veux certainement pas m'attarder, ni tourner les yeux vers sa plaignante ».

- 117 Ce terme provenant du lexique judiciaire désigne sans doute les plaintes de Conscience davantage que le personnage lui-même, ce qui serait impossible syntaxiquement parlant. L'Ange, dont l'Homme remarque au début de sa réplique qu'il a beau jeu de le sermonner sans cesse, fait donc figure de procureur dans le procès que le personnage se plaint sarcastiquement de subir.
- 118 Pour ce premier membre de phrase, nous proposons de comprendre : « Vous êtes toujours content de me blâmer dans vos discours, et présentement vous pouvez multiplier les reproches puisque je ne veux certainement pas m'attarder, ni tourner les yeux vers sa plaignante ». Ce qui reste obscur est le possessif *sa* : en effet, on considérerait aisément *plaignante* comme désignant la Conscience, auquel cas il serait plus logique d'attendre *la plaignante*. Conclure à une erreur de copie est risqué pour un passage lacunaire ; peut-être peut-on considérer que le participe *plaignante* est employé comme un nom désignant synthétiquement un discours qui se plaint, un discours plaintif.
- 119 *Quant (...) sauroye que seroit* : le conditionnel rend ici le mode hypothétique en employant une concordance, là encore, plus proche du latin que du français moderne, et une suite de propositions que l'on pourrait traduire approximativement par « de fait, si j'avais ne serait-ce que le souvenir de la connaître déjà, et de ce qu'elle m'eût fait quelque faveur, comme vous le prétendez, je voudrais bien me tourner vers elle. »
- 120 *A le virer* signifie visiblement « me tourner vers elle » ; peut-être faut-il considérer la forme *le* comme une façon de suggérer l'éllision par la graphie : *a (el)le*.
- 121 De *haitier* : « plaire à quelqu'un ».
- 122 Le manuscrit donne *lamecte*. On pourrait y voir une forme du verbe admettre, mais on trouve plus loin dans le texte un vers quasi identique, jusque dans la rime : *Ton nom : dy le moy, si te hecte / affin qu'a plus ou moins je mecte / Tes motz* (v. 1452 - 1454). Il semble que l'on ait affaire à la même expression ; or le *e-* interdit d'y voir une forme d'*admettre*. Nous prenons donc le parti de comprendre ces deux expressions comme deux emplois identiques du verbe *mettre* au sens figuré de « priser », « considérer ». Comme souvent dans la pièce et dans les moralités en général, l'Homme demande (et obtient) le nom voire la description de ses interlocuteurs pour déterminer s'il doit ou non leur faire confiance. Ce ressort est omniprésent dans le théâtre dont émane *L'Homme pécheur* ; W. Helmich, qui l'a surnommé *ekphrasis* d'après la notion de poétique éponyme, le tient pour essentiel dans l'économie intellectuelle de la moralité (*Die Allegorie im französischen Theater des 15. und 16. Jahrhunderts*, Niemeyer, Tübingen, 1976, p. 46-47). Il s'agit donc d'une sorte de passage obligé, ce qui constitue une première explication à la répétition du vers dont il est question ; la structure épisodique et répétitive de ce type de théâtre en est sans doute un autre facteur.

Et je vous en pri doulcement.

ANGELUS

De tes faiz.

• XLIV •

575

Est ce “ Conscience ”

Que vous la nommez proprement?

DYABOLUS

A absouldre.

• XLV •

J'escouteroye très\_bien a mouldre

Ung moulin, quant prés\_moy mouldr[é]<sup>123</sup>,

580

Si feroy<sup>124</sup> je elle<sup>125</sup> !

CONSCIENCIA

Pour ton mieulx.

• XLVI •

Qu'est ce dea ? Je croy que tu veulx

Par ennuy<sup>126</sup> mes sens bestourner.

---

123 La fin du mot est difficile à déchiffrer car le bord droit de la page est déchiré, et le papier utilisé pour la restauration couvre la fin du mot ; cependant, il semble bien y avoir une amorce de *-e*. Cette hypothèse serait cohérente avec la pratique du manuscrit, qui, à la rime, est généralement soucieux d'associer les graphies aux sons. (Voir introduction, B.2.1)

124 *Feroy* : cette forme peut paraître inhabituelle. Le manuscrit, au subjonctif, emploie plus volontiers *feroys* ou *feroye*, mais on retrouve *feroy* au v. 2848 : nous ne corrigeons pas.

125 *J'escouteroye très bien (...), si feroy je elle* : il faut comprendre *très* comme signifiant « aussi », dans le cadre de la comparaison signifiée par l'emploi du conditionnel et dont le comparé est introduit par *si* avec la valeur de « ainsi ».

126 Au sens fort, *ennui* désigne une souffrance morale : lassitude, chagrin, affliction.

585 Je fauldroye<sup>127</sup> bien a enfornez  
 S'il m'avenoit serf devenir,  
 Moy qui suys digne detenir,  
 Qui seroit droit<sup>128</sup>, toute l'empire !  
 Jamés jour ne t'aviegne<sup>129</sup> a dire  
 Qu'a serf devenir me consente,  
 590 Quar trop me seroit desplesante  
 Ta parolle, n'en doubte mye ;  
 Et pour ma mortelle ennemye  
 Te tiendroye a tout mon vivant.

## CONSCIENCIA

Je t'en pri.

• XLVII •

595 J'apelle  
 De toy, qui tant de grief me faiz,  
 Me mectant sur tant de meffaiz<sup>130</sup>  
 Dont je ne suys coupable en riens ;  
 Quar rien je ne foys<sup>131</sup> fors que bien,  
 600 Et mon devoir, ce m'est advis.  
 Quant tu cesseroyes tes devis  
 En la querelle qu'entreprise  
 Encontre moy as de reprinse<sup>132</sup>,

---

127 Nous comprenons « il faudrait vraiment m'enfourner ».

128 *Qui seroit droit* commente immédiatement *detenir* : « moi qui serais digne de détenir tout le pouvoir, ce qui ne serait que justice ».

129 *A(d)venir a dire* prend ici le sens de « arriver à quelqu'un de dire quelque chose » ou « en venir à dire quelque chose » ; *jour*, sous-entendu *un jour* (ou plutôt *aucun jour*), peut être compris dans un emploi adverbial commentant *jamés* de façon insistante. Par conséquent il faudrait comprendre : « que jamais, pas une seule fois, il ne t'arrive de dire » ou, en interprétant quelque peu, « que jamais, pas une seule fois, tu n'aïlles jusqu'à dire ».

130 *Me mectant sur tant de meffaiz* : « me rendant coupable de tant de méfaits », ou plus littéralement « mettant tans de méfaits sur moi. »

131 Nous avons déjà observé que l'indicatif présent peut prendre une forme en *-o* : c'est le cas ici.

132 *De reprinse* : la locution a sans doute un sens temporel (« à nouveaux frais », « à nouveau »).

[fol. 7 v]

605 [En me laissant] vivre a mon gré<sup>133</sup>  
 [Sans me] blasmer en nul degré,  
 [C]ertainement bon temps auroye !

## ANGELUS

Plainement.

## • XLVIII •

610 Qui fut oncques en tel torment  
 Que je suys ? Chacun me resonance  
 Puis d'un puis d'autre<sup>134</sup>, et si me donne  
 Son bout<sup>135</sup> : je ne sçay que je die.

## CONSCIENCIA

Des mors souvient.

## • XLIX •

Je me merveil moult dont [d]e<sup>136</sup> vient

---

133 Ce vers, ainsi que le suivant, se trouve à l'endroit où manque un coin de la page. Vérard donne, comme au fol. précédent (cf. réplique XLIII), une leçon cohérente avec les fins de phrases du manuscrit : nous restituons donc entre crochets et en italique les fragments empruntés à son édition. (Vér. m vii 1)

134 *Puis d'un puis d'autre* : il faut sans doute sous-entendre part ou côté, l'expression n'étant pas attestée dans une forme aussi « absolue » (sans se rapporter à un substantif).

135 Nous n'avons pu trouver d'explication convaincante à cette expression. Di Stefano cite *bailler le bout* comme une forme de *bailler le bont* qu'il traduit par « mettre en mauvaise posture » ou « éconduire », sens qui n'explique pas grand'chose ici puisque chaque partie cherche au contraire à rallier l'Homme. L'expression peut aussi correspondre à « abandonner » selon Godefroy, mais ce sens ne semble pas plus cohérent avec la scène : le personnage paraît tiraillé entre deux interlocuteurs qui s'empressent autour de lui. Le sens érotique noté par Di Stefano paraît encore moins satisfaisant. Peut-être s'agit-il plus d'un emploi imagé ou au sens figuré que d'une locution, signifiant que chaque partie présente à l'Homme « chacun(e) son côté » des choses (sa vision des faits, du débat en cours) ; on pourrait aussi y voir l'indice d'un jeu de scène matérialisant l'hésitation du personnage par un objet donc gardiens et tentateurs tiennent chacun un bout. Dans le doute, nous retenons *bout* à *bont* car cette leçon n'exclut aucune piste.

136 Le manuscrit porte clairement *de*, et non *te*. Cependant *de* semble incompréhensible dans la

- A me parler de mort present<sup>137</sup> !  
 615 C'est ung recit qui point plaisant  
 Ne m'est ne<sup>138</sup> ne me hecte en riens.  
 « Non », fait il, mesmes que mes biens  
 Diz n'estre pas miens proprement,  
 Car autre n'y a surement,  
 620 Fors moy, ne n'y doibt avoir droit.

## CONSCIENCIA

Auras payement.

• L •

- Il a long temps certainement  
 Que premier par verité pure  
 Ouÿ<sup>139</sup> ses<sup>140</sup> deux motz d'Escripture<sup>141</sup>,  
 625 Et le droit<sup>142</sup> si en entendy.  
 Mais voys ycy que je t'en dy  
 A deux motz<sup>143</sup>, pour responce briesve.  
 Le memoire<sup>144</sup> de ce me griesve

---

phrase, et Vêrard donne la leçon *te* (Vér. m vi v) : nous corrigeons d'après l'imprimé.

- 137 Conscience rappelle à l'Homme, dans l'imprimé, qu'il devrait plus se soucier de ce qu'il adviendra de lui après la vie terrestre et moins des biens du monde qui lui feront bientôt défaut, car « les vivants de leur substance / petivement de mort souvient » (Vér. m vi v - n i r) : d'où la prochaine réplique de l'Homme, qui n'apprécie guère ce rappel à l'ordre.
- 138 Ce premier *ne* correspond visiblement à « ni » : « ni me me plaît en rien. »
- 139 Il y a ici diérèse sur *ouÿ*.
- 140 Le possessif paraît étrange ici : sans doute faut-il lire *ses* comme une forme de *ces*.
- 141 L'imprimé présentant une version moins développée de ce passage (Vér. m vi v - n i r), où cette réplique de l'Homme et la précédente ne font qu'une en réponse à celle où la Conscience recommande au Pécheur de se soucier davantage de la mort, il n'a pas été possible de retrouver grâce à Vêrard les *deux motz d'Escripture* dont il s'agit : sans doute s'agit-il d'un passage où il est affirmé que seuls les justes seront accueillis au Paradis.
- 142 Au sens de « justesse », « bien-fondé ».
- 143 *Voys ycy que je t'en dy / a deux motz* : il faut interpréter *que* comme une réduction de *ce que*, peut-être pour sauvegarder le mètre ; *a deux motz* rappelle clairement l'expression en deux mots du français moderne. Enfin, *voys* semble revêtir le sens général de « considère », et, en l'occurrence, « écoute ».
- 144 Plusieurs sens de *memoire* semblent cohérents avec cet emploi : celui de « souvenir » (le personnage se sent accablé quand il pense à la mort), celui de « rappel » (il trouve oppressant que



- Et me repret<sup>145</sup> très\_fort, combien<sup>146</sup>  
 630 Que je suys sur<sup>147</sup> : si je fay bien,  
 Bien auray ; si mal, mal aussi.  
 Puis que tu sçez qu'il est ainsi  
 Et que seul a\_gaingn ou a\_perte  
 J'auroye<sup>148</sup> la\_poye de ma desserte  
 635 Et non autre vient des dampner<sup>149</sup>,  
 Lesse moy saulver ou dampner  
 Et ouvrer<sup>150</sup> a\_mon aventure,  
 Sans m'en mener noise tant dure :  
 Pour moy est ce ce que feré<sup>151, 152</sup>.

## CONSCIENCIA

- 640 Sur toy je crie.

---

sa Conscience lui rappelle qu'il est mortel), ou celui de « récit » (c'est, de façon générale, le fait d'entendre parler de la mort qui trouble sa joie).

- 145 *Me repret* : « me saisit ».
- 146 Le passage est assez problématique à partir de ce vers : si l'on accorde à *combien que* sa valeur concessive habituelle, on peut se demander en quoi le fait d'être certain (*sur* : voir note suivante) que son destin dépendra de ses actions devrait empêcher le personnage de souffrir à leur souvenir, lui qui sait qu'elles sont mauvaises. C'est plutôt un message à Conscience qu'il fa
- 147 *Sur* : il faut sans doute voir dans cette forme l'adjectif « sûr », même si la forme sans *-e* (*seurement...*) est très minoritaire pour cette famille dans le rôle : à la réplique précédente, on trouve l'adverbe *seurement*, et la préposition *sur* n'offrirait aucun sens satisfaisant ici.
- 148 *J'auroye* : *sic*. On tendrait à interpréter la finale *-e* comme le signe du conditionnel, mais en l'absence d'un système hypothétique dans ce membre de phrase il semble plus cohérent de considérer cette forme comme un futur simple.
- 149 Ce mot avait d'abord été écrit sous la forme *dampnez*, mais on a ensuite arrondi le *-z* en *-r*, sans doute pour que la rime se retrouve dans les graphies. Il est difficile de comprendre exactement le sens de ce membre de phrase : peut-être faut-il rapprocher *vient* de *a(d)vient* et comprendre « ainsi en va-t-il des damnés ».
- 150 Il s'agit ici du verbe *œuvrer*, dont la forme en *ou-* est assez courante.
- 151 *Fere* est corrigé à la suite sur *feray*, ce qui nous dissuade de proposer une forme au futur (*feré*). C'est pourtant ce que l'on serait spontanément tenté de faire car on voit mal, au vu de la syntaxe, comment comprendre le vers si ce n'est ainsi : « pour ma part, c'est ce que je ferai. » Peut-être est-ce une erreur du correcteur, ce que laisserait imaginer la leçon de l'imprimé (cf. note suivante) ; la leçon *feré* étant difficilement compréhensible, nous proposons *feré*.
- 152 Comme nous l'avons fait observer, cette réplique reste difficile à comprendre, notamment à cause de deux membres de phrase qui ne se relient que mal aux autres : *combien que je suis sur et vient des damner* (cf. notes). Vérard ne les note pas, ce qui empêche de les résoudre : *Je m'esmerveil moult dont te vient / ce recit de mort que proferes / tant de foyz devant tous affaires. / Plus n'en dy conclusion bresve, / car le memoire si me gresve ! / Si je fais bien, bien trouveray / et si je fais mal, mal auray, / je sçay bien : a gaing ou a perte / j'auray paiement de ma deserte / et non autre, donc laisse moy / saulver ou damner, ne t'es moy, / car pour toy rien je n'en feray.* (Vér. m vi v - n i r)

## • LI •

Las ! Donne moy paix je te prie.  
 Au jour d'uy tu ne me cessas<sup>153</sup>  
 Ne ung moment ne me laissas  
 Avoir repoux.

## DYABOLUS

645

A grief dommage.

## • LII •

Ainsi le me dit mon courage,  
 Et te obbeïr<sup>154</sup> tousdis me porte.  
 Va t'en d'icy<sup>155</sup>

[fol. 8 r]

Va t'en<sup>156</sup> d'icy ou t'en depporte,  
 Car plus je n'en escouteray !

## CONSCIENCIA

650

Amerement.

- 
- 153 Il n'y a pas d'objet apparent à *cessas* dans la phrase, en dehors de *me* ; *cesser* ayant aussi le sens d'« abandonner », c'est cette acception qui semble avoir cours ici.
- 154 Majoritairement, *obbeïr* et ses dérivés ne reçoivent pas de diérèse. Cependant, c'est le cas au v. 1248 ; de plus, si l'on n'applique pas de diérèse, il faut renoncer à prendre en compte l'élosion *te-obbeïr* ; or l'élosion est rarement omise dans le texte. Nous notons donc un tréma sur *obbeïr*, mais à titre purement indicatif.
- 155 Il s'agit de la première réclame, tout en bas du feuillet à droite.
- 156 On note le changement de sujet réel entre les deux phrases, sans doute rendu évident par le jeu, mais difficile à comprendre pour le lecteur du rôle à cause de l'emploi indifférencié du pronom personnel (*tu*) : l'Homme assure le Diable de son obéissance (*te obbeïr*), et dans un second temps il répudie Conscience (*va t'en*).

## • LIII •

Je m'esmerveille moult comment  
 Tu puez fournir a\_telx debatz ;  
 Et si semble que tu t'esbaz<sup>157</sup>,  
 Car moy qui ne fay bonnement  
 655 Si-non t'escouter seulement,  
 T'ay, ce [m']est vis<sup>158</sup>, tant entendue  
 Qu'ay la\_teste presque fendue,  
 Ce me semble, jucq'au\_cerveau.

## ANGELUS

Auras sauvement.

## • LIV •

660 Ha-a ! mere<sup>159</sup> Dieu, que de tourment  
 On me donne cy a porter !  
 Plus ne sçay comme me porter :  
 Chacun me dit que me remorde<sup>160</sup>  
 De ma vie, qui<sup>161</sup> très ville et orde

157 Au sens de « plaisanter », « s'amuser ». L'Homme rabaisse donc la Conscience au rang d'une mauvaise plaisante qui se plait à le plonger dans le doute ; on peut même se demander s'il n'insinue pas, par cette formulation, qu'elle pourrait être folle.

158 On lit *ce n'est vis*. *Vis* peut être équivalent de *a(d)vis*, que l'on rencontre plusieurs fois dans le manuscrit au sein de l'expression *ce m'est advis*. Il s'agit sans doute de cette expression, mais un jambage aura été oublié : nous rétablissons *m'est*.

159 Le manuscrit donne *mere de Dieu*, mais le mètre du vers est déséquilibré. Vérard, chez qui la réplique se trouve à l'identique, donne pour ce passage : *[l'Ange] Et enfin auras sauvement. - [le Pécheur] Ha ! Mere Dieu, que de tourment [...]*. (Vér. n i v). La préposition *de*, mot-outil qui n'est pas essentiel à la syntaxe dans la leçon du manuscrit, étant moins « signifiante » pour le rythme et l'expressivité du vers que l'interjection *Haa !*, nous proposons de retenir la leçon de l'imprimé en supprimant *de*.

160 *Remordre* peut apparaître en deux constructions : soit passive ou impersonnelle (quelque chose *remort a* quelqu'un, il *remort a* qn de qch), soit active (qn *se remort de* qch). Dans le premier cas il faut considérer la présence de *de* dans *de ma vie* comme une approximation lexicale, alors que dans le second on doit supposer que le sujet *je* est sous-entendu. Comme l'omission du sujet est fréquente dans le texte comme dans la langue, mieux vaut privilégier cette seconde analyse.

161 La forme la plus courante du relatif reprenant un antécédent inanimé (ici, il s'agit de la vie de l'Homme) est *que*, mais *qui* existe également en Moyen Français. Peut-être faut-il y voir un

665 Tiennent tous ceulx de ce party,  
 Dont<sup>162</sup> d'es moy grant suys reparty  
 Qui<sup>163</sup> au cueur grant douleur m' amasse,  
 Laquelle point ne desirasse  
 Car vivre voulisse<sup>164</sup> a plaisance.

## CONSCIENCIA

670 Et que recommance.

• LV •

Nenny, las ! je t'ay sans faillance  
 De moult mieulx que bien entendue.  
 Més dy moy sans longue actendue,  
 Je t'en suppli, et sans destrace,  
 675 Quel<sup>165</sup> chouse tu veulx que je face  
 A<sup>166</sup> ton plaisir, et je seray  
 Content de toy, et le feray  
 Par ainsi que<sup>167</sup> tu te tayras.

---

latinisme : l'ordre des mots serait naturel pour le latin, mais la conjonction de *qui* et de l'actif *tiennent* surprend en français. L'usage de *qui* autrement qu'en relatif à valeur de sujet ne se retrouve pas ailleurs dans le texte.

- 162 *Dont* peut se rapporter soit à la principale (*chacun me dit que me remorde / de ma vie*), soit à la première relative (*qui très ville et orde / tiennent tous ceulx de ce party*).
- 163 On peut interpréter *qui* soit comme une locution à valeur de neutre (correspondant au français moderne « ce qui ») introduisant une relative substantive, soit comme un relatif reprenant « émoi » et introduisant une relative adjective, auquel cas on suppose que le déterminant est sous-entendu (« [d'un] émoi qui me cause beaucoup de douleur »). Cette seconde supposition est certes plus complexe que la première à l'échelle des deux propositions concernées, mais elle présente inversement l'avantage de simplifier et de fluidifier la structure globale de la phrase. En effet, elle limite le nombre de relatives attribuées directement à la principale (*chacun me dit que me remorde / de ma vie*), et surtout, de ne pas analyser la proposition *qui au cueur...* comme rattachée directement à ladite principale, qui se trouve trois vers plus haut et dont elle est déjà séparée par deux autres relatives. Nous optons donc pour cette seconde solution.
- 164 *Sic*. On attendrait plutôt *voulsisse*, mais *voulisse* est attesté (on trouve cette forme dans la base de graphies verbales de l'ATILF, en ligne : <http://www.atilf.fr/bgv/> (consulté le 27/10/2014)).
- 165 Il est fréquent en Moyen Français que l'interrogatif ne prenne pas le genre du nom auquel il se rapporte. De plus, la forme *quel* permet ici de respecter le mètre.
- 166 Au sens de « pour ».
- 167 *Par ainsi que* : « de telle sorte que ».

## CONSCIENCIA

Cest quant que je desire.

*Respicit*<sup>168</sup>.

• LVI •

680 Pour si pou ne quiers te desdire,  
 Mais sans plus me assejourner  
 Ma face vueil vers toy tourner,  
 Et m'en soit de pis ou de meulx.

## CONSCIENCIA

Est par toy.

• LVII •

685 Dieux, et qu'ay je veu ?  
 J'ay le cueur triste et despourveu  
 De toute joye et de soulaz  
 Et de grande fureur esmeu.  
 Onc més en mon vivant je n'eu  
 690 Tel merveille ! Qu'ay je veu, las ?  
 Onc ne fut chouse si hideuse  
 Jamés ne autant vicieuse,  
 Car de tout diffame est pourveu.  
 Tant l'ay regardee, engoisseeuse,  
 695 Que bien doy douleur doloieuse  
 Avoir, qui icelle l'ay<sup>169</sup> veue !

---

168 L'Ange et la Conscience, dans tout ce dialogue, demandent continuellement à l'Homme de regarder dans quel état il a mis cette dernière par sa débauche. Cet état est évidemment très mauvais.

169 La double reprise de *chouse* par *icelle* et *l'* est un effet de style emphatique (la réplique est généralement assez travaillée, comme en témoigne notamment le schéma de rimes), mais c'est

[fol. 8 v]

Oncq rien ne vy tant deshonneste ;  
 Mieulx croy que ce soit ver ou beste  
 Que creature resonnable.

## CONSCIENCIA

700

Vraye cognoissance.

*Respicit iterum.*

## • LVIII •

705

Quelle tu es ? Ha, très doulx Dieux !  
 Est il riens tant layt soubz les cieulx  
 Comme a present est Conscience ?  
 Plours le blanc de mes yeux<sup>170</sup> couvert  
 Ont pour l'aver<sup>171</sup> au descouvert  
 Bien petit de\_ temps regardee.  
 Le noir porteray pour le vert<sup>172</sup>

---

aussi un trait relativement courant dans le manuscrit que la reprise superflue d'un nom par un article employé comme pronom : voir v. 2324 sqq., *car maintes folles femmes / publiques, a maints grans diffames / les ay congneues charnellement.*

- 170 On peut se demander pourquoi le blanc des yeux est spécifiquement nommé dans cette tournure : cette référence apparaît aussi dans l'imprimé (Vér. n ii r). Le blanc de l'œil ne semble pas revêtir une importance particulière dans les expressions de l'époque. Gilles Roques a évoqué dans un article deux expressions courantes faisant référence au blanc de l'œil et cohérentes avec l'époque du texte : un mort ou une personne évanouie ne montre plus que *le blanc de l'œil* (attesté dès 1210), et quelqu'un qui *n'a point de blanc en l'œil* n'a aucun courage (attesté au XVI<sup>e</sup> siècle). Cf. Gilles Roques, « L'œil dans les locutions et expressions françaises », *Cahier des annales de Normandie*, 1995, n°26, p. 377. Accessible en ligne : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/annor\\_0570-1600\\_1995\\_hos\\_26\\_1\\_2283](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/annor_0570-1600_1995_hos_26_1_2283) (Consulté le 31/08/2014).
- 171 *Aver* est attesté comme une forme du verbe avoir. Vérard donne une leçon différente : *Pleurs le blanc de mes yeulx couvert / ont pour la veoir au descouvert / bien petit de temps regardee*. Cependant, cette tournure est peu cohérente grammaticalement, en ce qu'elle propose un participe passé qui ne peut être employé comme adjectif (cela n'aurait aucun sens), et qui se retrouve sans auxiliaire. Il faut donc sans doute conclure à une confusion « phonétique », et comprendre cette phrase ainsi : « rien qu'à la regarder très brièvement, le blanc de mes yeux s'est couvert de pleurs ».
- 172 *Vert* peut être une forme de *vair*, mot qui lui-même est à la fois un adjectif de couleur désignant

Puis que je voy ton livre<sup>173</sup> ouvert ;  
 T'ay ge gueres telle gardee ?  
 710 Oncques ne te cuyday voir telle  
 Ne tant horrible, hélas ! Quelle  
 Tu es orde chouse et polue<sup>174</sup> !

## CONSCIENCIA

De pourreture.

*Vertat folium et dicit<sup>175</sup> :*

• LIX •

Abhominable creature,  
 715 Tant tu es horrible, et qu'endure  
 Ton chetif corps de grant tourment !  
Que souffres tu de grant laidure,  
 Et qu'est ta destineë dure !  
 Hélas, tu viz honteusement.  
 720 Trop m'est la veue de toy amere,  
 Car ta grant vilté et misere  
 Ne pourroit voir<sup>176</sup> estre nombree :

---

un bleu-gris assez vif, et un nom commun désignant une fourrure d'écureuil. La couleur verte, elle, représente au Moyen Âge à la fois la jeunesse, avec la vigueur qui lui est associée, et le désordre et la folie qui en constituent le pendant. Que l'on interprète *vert* comme l'adjectif de couleur ou la fourrure, l'idée est la même : délaisser une couleur ou une parure riche et vive pour revêtir le noir du deuil et de la pénitence, qui rappelle l'habit des prêtres et celui de certains ordres, notamment les Bénédictins.

173 Le livre de la Conscience, où sont inscrites toutes les actions du personnage de l'Homme et toutes ses pensées. (Voir le résumé de la pièce, A.2.1.3).

174 Il y a ici inversion, peut-être pour créer un effet d'emphase : il faut comprendre « quelle chose sale et souillée tu es ! »

175 Ce jeu de scène ne se retrouve pas vraiment dans l'imprimé, où la Conscience soulève sa « robbe » pour montrer sa laideur (Vér. n ii v). Ici, il faut sans doute imaginer que l'acteur soulève lui-même un linge qui cachait sa partenaire (Conscience). On pourrait aussi envisager qu'il tourne une page de son livre.

176 Il s'agit ici non pas de l'infinif, mais de l'adverbe.

Nul mal n'y a qui bien n'y pere<sup>177</sup>,  
 Car plus orde es qu'oncq ne fuz clere,  
 725 Et de grant laideur encombrée.  
 Dont te vient tel encombrement ?  
 Je te pri amoureusement,  
 Dy m'en le vray, car je t'assure  
 Que je cuide leallement  
 730 T'avoir gardée, et sainement,  
 De mal et de toute blesseure.  
 Entiere te cuydoye et saine,  
 Et te voy tant souillée et vaine  
 Que c'est horreur de te voir, las<sup>178</sup> !

## CONSCIENCIA

735 Je le te conseille.

• LX •

Plus a me blasmer ne t'atise<sup>179</sup>,  
 Conscience, mais te suffise,  
 Car tel paour m'as fait que merveilles<sup>180</sup>.

- 
- 177 *pere* : la forme nous reste obscure. Le – e final, qui se distingue très clairement d'un –t, suggère un subjonctif présent. Pour ce qui est du sens, il faut sans doute chercher à le comprendre à la lumière du vers suivant : il s'agit d'une mise en regard de la propreté passée et de la saleté présente de la Conscience. Tout d'abord, *paier* existe en Moyen Français avec le sens de « s'unir à », « former une paire avec » : on comprendrait alors « il n'y a en toi aucun vice qui ne réponde à une vertu qu'il y avait autrefois ». Autrement, on pourrait peut-être y voir une contraction, pour des raisons métriques, de *perisse* (*perir* a en effet le sens de « tuer » ou « endommager » : « il n'y a en toi aucun mal qui ne tue une vertu qui s'y trouvait avant »). Enfin, peut-être s'agit-il d'une forme sans –d de *perdre* (sans doute par oubli, car *perde* n'aurait pas posé de problème du point de vue métrique), qui serait alors employé au sens transitif, habituellement appliqué à un être humain, de « causer la perte de quelqu'un ».
- 178 Le manuscrit donne « hélas » pour ce dernier mot, ce qui pose un problème de mètre. Rien dans le manuscrit ne permet de corriger, mais l'imprimé donne « que c'est horreur de te veoir, las ! » (Vér. n ii v) : nous proposons d'adopter cette leçon.
- 179 *S'attiser* se comprend ici au sens figuré de « s'exciter », « s'enflammer ». On peut se demander si *plus* doit être compris au sens temporel (« ne me blâme pas plus longtemps ») ou au sens quantitatif (« ne me blâme pas plus que tu ne l'as déjà fait ») ; il est difficile de départager strictement les deux valeurs ici, puisque leur sens est très proche..
- 180 *Tel paour que merveilles* : expression figée signifiant « une peur incroyable ». *Merveille*, qui



Je tremble, et ce neantmoins<sup>181</sup> eusse  
 740 Bien le cueur a\_toy si je sçeusse

[fol. 9 r]

Comment, mais de ce me souvient  
 Tant qu'il n'est riens pour quoy te creusse,  
 Ainsi que fere je le deusse.  
 Encor differer te convient,  
 745 Actendre te fault mon plaisir  
 En tant que j'ay meilleur laisir :  
 Tu as plus que tant actendu<sup>182</sup>.

## CONSCIENCIA

Fay diligence.

• LXI •

Ceste nouvelle m'est bien dure,  
 750 Mais mon cueur a deliz s'adure  
 Tant que de t'obeir n'ay puissance !  
 J'ayme tant vanitez, orgueulx<sup>183</sup>,  
 Ce monde et les delitz charneulx  
 Qu'en obbly point ne les mectroye.  
 755 Face son vouloir de moy Dieux,

---

désigne au sens fort une « chose incroyable », pouvait avoir en Moyen Français le sens de « chose effrayante » voire « chose horrible », sens qui ne se trouve déjà plus chez Furetière.

181 *Ce neantmoins* adopte ici une construction anaphorique de la préposition qui, du point de vue de l'emploi, l'assimile à un adverbe. Cette construction subsiste encore dans la locution adverbiale « ce nonobstant ».

182 *Plus que tant* est une formulation assez condensée, mais il semble difficile de comprendre autre chose que : « tu as déjà attendu plus que le temps que je te demande d'attendre encore » (sous-entendu : « tu peux donc bien me donner ce délai »).

183 La forme *orgueulx* est peu courante ; il s'agit ici d'un nom commun pluriel allant de pair avec *vanitez* et désignant sans doute les choses liées au péché d'orgueil : les biens qui entretiennent l'orgueil chez l'Homme, et que son orgueil lui fait désirer.

760 Car a paine pour pis ne meulx  
 Jamés mon cueur ne submectroye ;  
 Bien me sents en grant orphanté,  
 Mais je n'ay point de voulenté  
 D'y remedier pour present.

## JUSTICIA

Estre donnee.

#<sup>184</sup>

## • LXII •

765 Creature desraisonnee  
 Que je suys, hélas, que feray ge !  
 C'est bien de droit que je tremble<sup>185</sup> je  
 Quant appellé suys de Justice,  
 Moy qui coupable et plain de vice  
 Me sens et me connoys tel estre.  
 Force, las ! m'est huy comparestre,  
Et tout present, sans dilatoire,  
 770 En si rigoureux auditoire ;  
 Et pour-tant je chancelle et tremble !

---

184 Assez large symbole en forme de dièse, d'environ 2 cm de côté. Ce symbole apparaît dans la marge de droite, au niveau de l'accroche « estre donnee ». Entre deux lignes, celles qui forment le coin supérieur gauche du symbole, on remarque également un point ou un tiret. Difficile d'expliquer précisément cette « dièse » ; on remarque cependant qu'il s'agit d'un moment central de l'intrigue, celui où Justice convoque l'Homme au Procès de Paradis. (Voir résumé, A.2.1.3)

185 *Je tremblé je* : *sic*. Ce vers et cette formule posent plusieurs problèmes, et la leçon de l'imprimé est trop éloignée de celle du manuscrit pour être utile (Vér. n iiiii v – n v r). En effet, il semble à première vue qu'il y ait répétition fautive du pronom personnel, auquel cas il suffirait d'enlever l'une de ses deux itérations. Cependant, une intervention de ce genre aurait pour effet de déséquilibrer le mètre et d'imposer une diérèse sur *bien*, qui est toujours monosyllabique. En outre, retirer le second *je* ne permet pas de conserver la rime ; pourtant, il n'est sans doute pas particulièrement mis en valeur par la prononciation puisqu'il s'en tient à mettre en valeur le *-e* muet qui le précède (s'il est prononcé, le vers devient excédentaire).

Conscience, yrons nous ensemble ?  
 Veille a moy, las ! t'acheminer,  
 Car je n'ay lieu<sup>186</sup> de decliner,  
 775 Tu le sçez bien auchunement.  
 De toy eusse presentement  
 Grant besoing et neccessité,  
 Si bien te plust en charité  
 Devant aller parler pour moy :  
 780 Car de bien respondre en esmoy<sup>187</sup>  
 Suys plus qu'on ne pouroit pincer.  
 Helas ! Plaise t'y avancer  
 Par amour, et je t'en supplie.

## CONSCIENCIA

Ne doubte nullement.

• LXIII •

785 Plus espoventé seurement  
 Suys present que devant n'estoye ;

[fol. 9 v]

De ta presence me hectoye  
 Et y p[r]enoye grant reconfort,  
 Mais pour neant. Et quant au fort,  
 790 J'auroys plus cher que te tenisses  
 Cy toute coye que<sup>188</sup> tu me fisses

186 *Je n'ay lieu de* : au sens de « je n'ai pas le pouvoir de ».

187 *Estre en esmoi de* est une expression lexicalisée signifiant « se disposer à » ou « avoir souci de » ; cependant, dans ce contexte, il paraît évident que le personnage se trouve davantage indisposé et inquiet à l'idée de parler que disposé à le faire. Il semble s'agir d'un emploi courant et non de l'expression figée.

188 *Que* n'est pas ici un relatif au même titre qu'au vers précédent. Il fonctionne en corrélation avec *plus cher*, indiquant le passage à la seconde hypothèse envisagée par le personnage (celle qu'il

Par tes parolles quelque ennuy<sup>189</sup>.

S'aider ne me puez aujourd'uy,

Au moins je te pri cherement

795

Que ne me nuyses nullement

Et demeure cy si tu veulx,

Car quant au vray je l'ame mieulx

De moult, si a plaisir te vient<sup>190</sup>.

## CONSCIENCIA

Plus cy ne tarde.

• LXIV •

800

Toy, las ! qui diz avoir la garde

De moy dés mon aage premiere

Et conseille de grant maniere,

Mais a destre tousdis en bien,

Present je le cognoys, combien

805

Qu'en mon temps peu t'ay voulu croire<sup>191</sup>,

---

préférait conjurer, à savoir que sa Conscience parle en sa défaveur).

189 Au sens fort de « préjudice ».

190 On peut comprendre soit « si tu ne m'aides pas, ne me nuis pas non plus, et reste ici si tu en as envie, car cela me reconforterait », soit « si tu ne m'aides pas, tais toi ; mais reste si tu veux bien, cela me reconforte ». Dans le premier cas, *demeure* est un subjonctif dépendant de *je te pri* (sous-entendu : *et que tu demeures*). Dans le second, c'est un impératif qui forme soit la proposition principale d'une seconde phrase commençant par *et demeure*, soit une proposition indépendante dans la grande phrase commençant par *s'aider* et finissant avec la réplique. Il est intéressant de citer le découpage de l'imprimé, qui donne une phrase très semblable : *Si tu ne m'aides aujourd'huy / au moins je te pry chierement / que ne me nuyses nullement / et demeure cy si tu veulx / car quant au vray je l'ayme mieulx. / Demoure, s'a plaisir te vient* (Vér. n v r). Le dernier vers y constitue nettement une nouvelle phrase, ou proposition indépendante. (Par ailleurs, on remarque une homophonie assez nette entre *demoure* [imprimé] et *de moult* [manuscrit].)

191 *Combien / qu'en mon temps peu t'ay voulu croire* : dans l'absolu, cette concessive peut nuancer l'affirmation qui la précède comme celle qui la suit. Cependant, elle est accolée au milieu d'un vers à *present je le cognoys*, et la succession de nuances qu'elle clôt (*mais a destre... , present je... , combien qu'en...*) est plus compréhensible si elle est prise comme un ensemble contre lequel s'affirme ensuite l'impératif *ne lesse point pour ce*, où *pour ce* reprend précisément l'ensemble des concessions. La logique de la phrase nous semble donc plus satisfaisante si la proposition *combien / qu'en mon temps peu t'ay voulu croire* est considérée comme le dernier complément apporté à l'apostrophe *toy qui diz avoir la garde*, que si elle est analysée comme une concessive nuanciant l'injonction *ne lesse point pour ce a te trayre* avant même que cette dernière ne soit dite.

Ne lesse point pour ce a te trayre  
 En avant, et bref advocasse  
 Pour moy quar je lever la fasse<sup>192</sup>  
 N'ouseroyz nullement vers [c]elle<sup>193</sup>  
 810 De mon juge, qui cy m'apelle !  
 Pour ce ayde et consort te requiers.

## ANGELUS

En ce cas.

• LXV •

Las ! je te mercie,  
 Helas ! Tant mon cueur se soucie,  
 815 Et de\_frëour très\_fort me point<sup>194</sup> !  
 Conscience, ne me nuys point,  
 Je te pri !

## JUSTICIA

A jugement.

• LXVI •

820 S'il vous plaist tout premierement,  
 Justice, grace me ferez,

---

192 Le subjonctif du verbe faire paraît peut probable dans ce contexte : il s'agit sans doute du nom commun *face*, dans une forme inhabituelle sans doute amenée par la rime.

193 Le manuscrit donne *elle*. Il faut probablement comprendre cette forme comme une erreur de copie pour *celle*, mis pour *la fasse* (« lever ma face vers celle de mon juge »). Peut-être doit-on également y voir l'influence de la forme latine, *illa(m)*.

194 Nous comprenons chacun de ces deux vers comme une indépendante ; ces deux indépendantes sont coordonnées par *et*. La construction de la première est rendue moins nette par l'inversion, sans doute par licence, de la place de *tant* dans l'exclamation : *tant mon cueur se soucie* signifie donc « mon cœur se tourmente tant ! ». La seconde indépendante, *et de\_frëour très\_fort me point*, paraît fonctionner comme une construction impersonnelle en sous-entendant *il* : *il me point de frayeur*, qu'il faut comprendre « je suis pris de frayeur », « je suis frappé par la peur ».

Telle que vous me donnerés  
 Du conseil tout premier, car veu  
 Le cas, j'en doy estre pourve  
 Ce me semble, et en doy avoir.

## JUSTICIA

825 Or sus<sup>195</sup>, promptement.

## • LXVII •

Puis qu'il convient presentement  
 De moy mesmes me delivrer<sup>196</sup>  
 Contre cil qui a me livrer  
 A mort<sup>197</sup> chace<sup>198</sup> tousdis et tent<sup>199</sup>,  
 830 Au plesir Dieu ! j'en suys content.  
 Mais s'il m'avenoit a faillir  
 Par inadvertance et saillir

[fol. 10 r]

Hors du droit point ou autrement,  
 Je vous suppli tres humblement,  
 835 Soit supportee mon ignorance

195 *Sus* signifie notamment « debout », sur le mode de l'injonction. La Justice ajoute *or*, qui apporte à sa sommation une nuance temporelle : « lève-toi, et vite ! »

196 *Delivrer* revêt le sens de « débarrasser », « libérer » mais aussi celui de « discuter » avec quelqu'un. Dans les deux cas, le mot provient de *deliberare*, qui est le verbe par excellence du débat politique et judiciaire. Ici le personnage joue sur ces deux dimensions car il s'agit de s'affranchir des poursuites du Diable au moyen d'une plaidoirie.

197 Il est difficile de savoir si la Mort que l'on voit agir dans l'imprimé (voir le résumé de la pièce, A.2.1.3) fait aussi partie des protagonistes de la pièce dans la version dont provient le manuscrit : elle n'apparaît à aucun moment en tant que personnage et les passages où elle se manifeste directement dans l'imprimé ne semblent pas se retrouver dans la structure dramatique de la pièce telle qu'en témoigne le manuscrit. Dans le doute, nous conservons *mort* en minuscules pour toutes les occurrences.

198 Au sens figuré de « chercher à ».

199 L'Homme fait ici référence au Diable, qui joue le rôle de procureur dans le procès arbitré par la Justice. (Voir le résumé, A.2.1.3)

Tant que devra, o reverence  
De vous et non d'autre<sup>200</sup>, Justice.

840 Je dy, actendu que par vice  
Mon enemy m'entend crimer<sup>201</sup>,  
Qu'autrement il doit exprimer  
Ses cas, ce qu'il met en effect,  
Et les esclardir ou deffait ;  
Que son libelle est trop con[f]us<sup>202</sup>  
Et qu'il est digne de reffus  
845 Certes et d'estre regecté,  
Actenduë son obscurté<sup>203</sup> !  
Il dit « Peché a ! »<sup>204</sup> seulement,  
Et ne dit ou, quoy ne comment :  
S'autrement ne veut esclardiz<sup>205</sup>  
850 Et articuler tous ses diz,  
Il m'est advis, et m'en rapporte

- 
- 200 *Reverence* : cet emploi n'a pas de traduction évidente. *Reverence* ayant le sens général de « respect », il faut sans doute comprendre que l'Homme appelle la Justice à ne pas laisser le Diable l'influencer (*et non d'autre*), de peur que ce dernier ne se serve des éventuelles maladresses de la plaidoirie qu'il s'apprête à faire pour le confondre auprès d'elle. *O reverence de vous* se traduirait donc « à votre discrétion », « volonté » ou « autorité » : il en appelle à elle comme protectrice (*supporter* peut revêtir le sens de « soutenir » comme celui de « tolérer », et il est difficile de choisir ici), en lui demandant de voir au-delà de la lettre du plaidoyer.
- 201 Le mot se compose de *c-*, *-r*, quatre jambages, *-e*, *-r*. *Crimer* semble la lecture la plus évidente si l'on s'appuie sur la rime, peut-être pour *cremer* (« brûler », sous-entendu en Enfer) ; on pourrait aussi envisager *cruver* pour *crever* ou même une erreur de copie pour *gruver*. L'imprimé n'aide pas ici : il donne *mon enemy veut m'opprimer*. (Vér. n vi v)
- 202 Le trait transversal du f est inexistant, mais il semble difficile de lire *consus* ou même *cousus* : nous rétablissons *confus* avec l'appui de l'imprimé, où la formule se retrouve. (Vér. n vi v)
- 203 En l'état, ce vers est inexact sans la diérèse *actenduë*. Il faut soit rétablir obscur[i]té, soit opter pour la diérèse ; or *obscurté* existe à côté de la forme moderne. L'imprimé donne *actendu son obscurité* (Vér. n vi v) mais on peut éventuellement considérer la présence du *-e* dans le manuscrit comme insistant sur le choix d'effectuer cet accord, qui n'est pas tout à fait canonique. Dans le doute, nous optons pour un tréma marquant la diérèse plutôt que de corriger.
- 204 Les guillemets utilisés répondent ici à l'usage que fait le manuscrit des traits verticaux. Voir introduction, B.2.2).
- 205 On avait d'abord écrit *-r*, mais cette lettre a été transformée en *-z*. Au vu du reste de la phrase, il faut évidemment comprendre *esclardir* (« éclaircir », « préciser ») ; la retouche en *-z* semble n'avoir pour but que de faire correspondre la graphie à celle du mot qui suit à la rime au vers suivant, phénomène qui n'est pas rare dans le manuscrit.

Bien a\_vous, pour-veu ce qu'el porte,  
 Qu'au respons je ne suys tenu.

JUSTICIA

Dont il t'acuse.

• LXVIII •

855 Ce n'est pas droit que g'y reffuse  
 Puis qu'a plaisir vous vient, Justice.  
 Que je soye couplable du vice  
 D'Orgueil en riens, je l'en desdy<sup>206</sup> !

JUSTICIA

Je t'en somme.

• LXIX •

860 Justice, en la maniere comme  
 J'ay des autres poins respondu  
Comme bien l'avez entendu  
 Je res[pons]<sup>207</sup> a son allegance<sup>208</sup>,  
 Faicte devant vous en perte  
 865 Et non autrement<sup>209</sup>.

---

206 Nous comprenons : « Si tel est votre plaisir, Justice, j'accepte. Que j'aie en quoi que ce soit été coupable d'orgueil, je le nie contre ses allégations (le Diable) ! »

207 Le manuscrit épelle ce mot *responpons*. Il s'agit évidemment d'une faute de copie : nous rétablissons *respons*.

208 Il s'agit ici du substantif *allegance* (« allégation »), et non pas d'*allegeance* (fait d'alléger, de soulager, ou « hommage »).

209 Comme nous le suggérons par la ponctuation, nous considérons « faicte devant vous » comme le début d'une nouvelle proposition qualifiant « *allegance* », et non comme la fin de la précédente. Il faut donc comprendre « je réponds à son allégation, qu'il vous soumet tout bonnement en vain ».



## JUSTICIA

Doncques de-nyer<sup>210</sup> ?

• LXX •

Voyre, Dieux<sup>211</sup> !

Mieulx n'y pence que le desdire<sup>212</sup> !

## JUSTICIA

A ses oppoux.

• LXXI •

- 870 Point ne me trouverez en propoux<sup>213</sup>  
 De confession lui en faire,  
 Car trop m'est dampnable adversaire  
 En toutes accusacions ;  
 Més en bresves narracions
- 875 Il n'a point d'ung seul mot vray dit !

## JUSTICIA

De grant pugnicion.

- 
- 210 Nous proposons une interrogative d'après une formule semblable dans l'imprimé (Vér. o i r) : *Tu le veulx doncques denyer ?* Le Pécheur répond *Ouy pour vray sans varier / c'est le mieulx pour moy le desdyre*, ce qui diffère largement de la réplique suivante du manuscrit, mais l'esprit en est semblable, et la fin de l'accroche est la même.
- 211 En revanche, on constate que le mètre diffère : alors que l'imprimé donne à la Justice un octosyllabe entier, auquel répond un octosyllabe entier de la part du Pécheur (Vér. *ibid.*), nous voyons ici que le manuscrit partage un vers entre les deux personnages, ou modifie le mètre. Or, si l'on ajoute l'accroche *doncques de-nyer* (4 pieds) et le premier vers *voyre Dieux*, en plaçant une diérèse sur *Dieux*, on obtient huit pieds. Nous proposons donc cette diérèse.
- 212 Nous comprenons : « je ne vois rien de mieux à faire que de le contredire ». L'imprimé confirme cette interprétation, malgré une formulation assez différente (voir notre note sur l'accroche).
- 213 Le mètre de ce vers est déséquilibré, et la réplique équivalente dans l'imprimé, assez éloignée, ne peut nous aider (Vér. o i v). Peut-être faut-il supposer qu'il devrait s'agir d'un présent (*trouvez*), mais le futur paraît logique et le manuscrit comporte certains exemples de formes « raccourcies » (voir introduction, B.2.1) : nous ne corrigeons pas.

## • LXXII •

Ja ne feray confession  
De riens qui luy puisse valoir !

[fol. 10 v]

880 Parle je et die a son vouloir  
Quant c'est voustre plaisir, Justice,  
Car pour respondre a chacun vice  
Je luy nÿe comme devant<sup>214</sup>.

JUSTICIA

Et fay brief.

## • LXXIII •

885 Justice divine<sup>215</sup> !  
Bien voy que ma mort il machine  
A tant qu'il puet, tres faulcement.  
Je luy desdy entierement  
Quant qu'il me mect sus orendroit<sup>216</sup>,  
Et dy avoir bon tiltre et droit  
890 Quant au droit point<sup>217</sup> de le desdire.

---

214 *Devant* : prend ici un sens temporel : « avant ».

215 Dans l'imprimé, le nom complet du personnage est *Justice divine*. Cependant, dans le manuscrit, l'Homme la désigne presque toujours par le seul nom de *Justice* : aussi ne jugeons-nous pas utile d'étendre la majuscule au qualificatif *divine*, qui n'apparaît que deux fois (ici, et au v. 1181).

216 *Quant qu'il me mect sus orendroit* : il faut comprendre « toutes les charges dont il m'accuse présentement ». La préposition *sus* porte sur le pronom *me* malgré un phénomène de rejet que nous trouvons ailleurs dans le texte (voir *me mectant sur* v. 597, *courre surre* v. 1588).

217 *En droit point* a en Moyen Français le sens d'« exactement », et *a droit point* celui de « comme il convient ». Dans ce contexte, il semble que l'Homme veuille affirmer par là qu'il a des arguments précis. Les deux sens semblent plausibles, et ils sont d'ailleurs assez proches : « réfuter convenablement », ou « réfuter rigoureusement ».

## DYABOLUS

J'ay brief.

• LXXIV •

Mauldit ennemy, tant de grief  
 Tu me fais ! Ce fust de moy fait,  
 Bien le sçay, et fusse deffait  
 895 Piecza qui croyre te voulsist !  
 Mais soys certain qu'il te valist  
 Autant tes jangleries cesser,  
 Car ja ne m'orras confesser  
 Ung seul mot de tes motz, jamais !  
 900 Tout t'est desdit !

## DYABOLUS

Au derrain propousé.

• LXXV •

Naguéres je t'en ay expousé  
 Mon vouloir, qui ne muera point,  
 Combien que ton ennuy me point  
 905 Et me griesve trop mallement,  
 Et je te desdy plainement  
 Et devant tous.

## JUSTIC[I]A

Que dy tu, pecheur ?

## • LXXVI •

- Humblement
- 910 Te requiers, Justice, et supplie  
 Qu'en riens sa requeste acomplie  
 Ne soit ne point enterinee.  
 Ains<sup>218</sup> soit la chouse acertenee  
 Et de tout<sup>219</sup> sçeu la verité,
- 915 Car c'est le chief d'Iniquité<sup>220</sup>  
 Qui de certain est mensonger  
 Dés lors que par son faulx songier  
 Le premier peché controuva,  
 Et Dieu pour itel<sup>221</sup> l'aprouva
- 920 Quant ces nobles motz dist cy jus :  
 « *Mandax est et pater ejus<sup>222</sup>. »  
 Et pour ce en riens ne veille croyre  
 Chouse qu'il ayt voulu retraire<sup>223</sup>  
 Tant que m'ame en soit reprouvee,*
- 925 Si tout premier el n'est prouvee  
 Par tesmoins qui soient veritable[s]<sup>224</sup>.

## JUSTICIA

Et de raison.

- 
- 218 *Sic.* Le manuscrit distingue ordinairement *ainsi* de *ains* et c'est ici la seule exception, sans doute due au mètre du vers (la forme *ainsi* aurait occasionné une syllabe surnuméraire).
- 219 *De tout* : on peut se demander s'il s'agit que la vérité « de toutes choses » soit découverte, ou s'il faut qu'elle soit découverte « du tout », c'est-à-dire en entier. La deuxième interprétation nous semble plus plausible.
- 220 Il s'agit bien sûr du Diable.
- 221 La forme *itel* est attestée en Moyen Français. Elle équivaut à *tel*.
- 222 Jean, 8 : 44.
- 223 *Retraire*, qui signifie « tirer en avant », prend ici le sens plus précis de « amener dans le débat » (une idée ou un fait, en tant qu'argument). Cf. *retraicte*, v. 275, et note correspondante.
- 224 Le -s final est caché par l'onglet.

[fol. 11 r]

## • LXXVII •

Nous avons eu longue saison

Nous deux<sup>225</sup> ensemble grans contens.

930 Et pourtant croyre ne l'entens,

Moy a qui la cause compecte<sup>226</sup>,

Car en tous endroiz<sup>227</sup> ma suspecte

De ma partie<sup>228</sup> je la pence<sup>229</sup>.

## CONSCIENCIA

Tu le verras bien.

## • LXXVIII •

935 Je proteste, si elle dit rien

Encontre mon honneur, de dire<sup>230</sup>

Que d'elle seulle<sup>231</sup> ainsi suffire

Ne doit, et de dire contre elle ;

Et a tesmoingns tous en appelle

940 Car seule ainsi ne la veulx croyre.

---

225 C'est-à-dire lui-même et sa Conscience. Voir résumé, A.2.1.3

226 *Compecte* : l'on aurait pu hésiter entre *compecte* et *compette* en envisageant que le tracé, qui note nettement *-c*, soit fautif, mais la rime avec *suspecte* (vers suivant) exclut une erreur.

227 *En tous endroiz* : comprendre, au sens figuré, « à tous les égards », « à tout point de vue. »

228 *De ma partie* : « pour ma part. »

229 Le sens précis de ces deux derniers vers n'est pas facile à éclairer. Dans *ma suspecte* (...) *je la pence*, le possessif n'a pas d'utilité évidente, sinon, peut-être, de marquer d'une façon peu grammaticale la relation tumultueuse mais intime qui unit les deux personnage : on peut envisager une faute de copie. L'édition Vérard donne une leçon plus « attendue » : *car en tous endroitz pour suspecte / Conscience tenir je pense* (Vér. o iii r).

230 La tournure *protester de* + infinitif signifie « demander formellement à ». L'Homme demande donc de façon « procédurale » à ce que ses réserves sur le témoignage de la Conscience soient entendus.

231 *Sic*.

## JUSTICIA

Dy le promptement.

• LXXIX •

945 Je voy bien que petitement  
 Va de moy, dont a brief sauppire !  
 Plus ne sauroye rien<sup>232</sup> que dire  
 Ne chouse qui me peust valoir.  
 Combien que moult m'en doy douloir,  
 Soit de moy fait quant qu'on vouldra.

## JUSTICIA

Tu le voiz bien.

*Dyaboli loquuntur ; magna pausa pro me.*

• LXXX •

Compassion !

OMNES<sup>233</sup> DYABOLI

950 N'aurons soulaz !

• LXXXI •

Harou<sup>234</sup> ! Justice, hélas, hélas !  
 Ceste sentence m'est moult dure !

---

232 Dans cet emploi, *rien* prend le sens de « chose » hérité du latin.

233 Les séides du Diable, en chœur. Cf. *supra*, OMNES (réplique XXX) et note correspondante.

234 Cette interjection est souvent l'apanage des diables au théâtre, mais elle peut également, comme c'est le cas dans le rôle, être employée comme une exclamation très polyvalente pouvant exprimer diverses émotions. Ici, c'est un cri de détresse que pousse le personnage.

## JUSTICIA

Tu ne puez avoir.

*Tunc recedit Peccator, et recedens dicit :*

• LXXXII •

955 Helas ! je doy bien desavoir  
 Pour tousjours més<sup>235</sup> de toute joye !  
 Jamés nul jour pour rien que j'oÿe<sup>236</sup>  
 N'aray liesse nullement :  
 Condemné suys par jugement,  
 Et sçay bien pour chouse certaine  
 960 Que j'ay bien desservy la paine  
 Qui m'est ordonné par sentence.  
 Compassion et Conscience  
 Et toy, mon très\_venneré Ange,  
 Si nul de vous de moy s'estrange,  
 965 Plus de vie avoir ne pouray  
 Mais en desespoir brief mouray,  
 Bien le sçay et le vous tesmoigne :  
 Car dés ceste hure ma charoigne  
 Très orde est toute refroidie.

## ANGELUS

970 Par aultre voye.

• LXXXIII •

Dieux, et comment ? Si je sçauroye

---

235 *Pour toujours mais* : « à jamais », « pour toujours ».

236 Le tréma n'indique pas une diérèse mais signale qu'il s'agit d'une forme du verbe *ouïr*.

Comment arriver a ce peusse,  
 Il n'est chouse nulle que je eusse  
 Que tantoust a\_bandon ne meisse  
 975 Ne peine que je ne prenisse  
 Pour y advenir seurement.  
 Més je ne sçauroy voir comment  
 Je peusse jamés grace avoir !

[fol. 11 v]

## CONSCIENCIA

De Dieu pardonnés.

• LXXXIV •

980 Encores certes me donnés  
 Auchun petit de reconfort.  
 Més autre chouse en desconfort  
 Me mect et en desesperance :  
 C'est la longue et grande distance  
 985 qui entre Dieu et peché est,  
 Pourtant<sup>237</sup> qu'a Dieu peché deplet  
 Moult. Et plus en ceste erreur cy  
 Me mect David, qui dit ainsi :  
 « *Longe a peccatoribus,*  
 990 Dist le saint Psalmiste, *est salus*<sup>238</sup> » :  
 C'est ung des poins de son psaultier.

---

237 Là encore, *pourtant* signifie la plupart du temps « pour cette raison » dans le texte. Ici, *pourtant* que prend dont la valeur de « parce que ».

238 Psaumes, 118 : 155.



## COMPASSIO

De Misericorde<sup>239</sup>.

• LXXXV •

A voz mots assez je m'acorde,  
 Car il m'est venu en presence<sup>240</sup>  
 995 De deux petiz motz souvenance  
 Dont l'effet unir nous pourra.  
 Dieu si dist : « *Quacumque hora*  
*Ingemuerit peccator*  
*Peccatum, non recordabor*  
 1000 *Iniquitatem ejus.*<sup>241</sup> » Dieux  
 si dist, pour quoy je vous croy mieulx,  
 Qu'a dés hures<sup>242</sup> sans fiction  
 Que pecheur par contriction  
 Son vice et peché plourera,  
 1005 Certes plus ne recordera  
 Nullement son iniquité.  
 Je mectray seule auctorité<sup>243</sup>  
 Que dés piecza j'ay cy escripte<sup>244</sup>,  
 Par amour qui n'est pas petite

---

239 Dans l'imprimé (Vér. p iii r), c'est la fin d'une réplique de l'Entendement qui recommande au Pécheur d'aller à la cour de Miséricorde : nous supposons qu'une réplique plus ou moins semblable est dite par Compassion dans la version du texte que représente le manuscrit, et optons pour une majuscule à *Misericorde*.

240 *En presence* : « à l'instant », « il y a peu ».

241 L'identification de cette citation est problématique, :cette forme n'existe pas dans la Vulgate sixto-clémentine , texte le plus proche de l'époque que nous ayons pu trouver, mais on peut trouver des ouvrages anciens qui la citent comme provenant d'Ezéchiel, 18 : 21-22.

242 *A dés hures* : nous comprenons « dès l'heure ».

243 Il faut comprendre *seule auctorité* comme une profession de foi du personnage, qui assure ne vouloir s'en référer qu'à la Vierge et à son intercession, à l'exclusion, devine-t-on, des mauvais conseillers menés par le Diable.

244 *Escripte* peut être pris dans un sens tout à fait concret (dans un livre présent sur scène, éventuellement une sorte de *vade mecum* accompagnant le personnage au fil de son aventure), ou de façon plus figurée, au sens de « gravé dans mon esprit ».

- 1010 Més comme celle ou j'ay fiance<sup>245</sup>,  
 En ceste Verge<sup>246</sup> sans faillance :  
 Ainsi comme tenant prison  
 Et neantmoins sans mesprison<sup>247</sup>,  
 Vers Justice retourneray
- 1015 Plainement et appelleray  
 Devant vous tous de sa sentence  
 A l'auditoire et audience  
 De Misericorde ma\_damme,  
 Car par sa court je me reclame<sup>248</sup>
- 1020 Et tousdis entens reclamer  
 En cueur contrit, en plour amer !  
 Si regardés<sup>249</sup> si je dy bien.

## COMPASSIO

Bon voyage.

*Recedit.*

• LXXXVI •

- 1025 Noble damme vaillant et sage,  
 Compassion, je te mercye.

---

245 Nous comprenons ce vers et le précédent comme une seule unité de sens : « non pas avec une dévotion tiède, mais en me fiant entièrement à elle [la Vierge] », avec *celle* renvoyant à *Verge* qui apparaît qu'au vers suivant.

246 *Sic*. Il s'agit bien évidemment de la Vierge.

247 *Tenir prison* signifie « être enfermé » ; c'est surtout le sens de *neantmoins* qui pose problème ici. Nous le comprenons dans un sens légèrement concessif qui traduit l'acceptation du jugement qui a été porté : « ainsi, en tant que prisonnier, même si cela [le fait que je sois incriminé et enfermé] n'a rien d'une erreur, je retournerai... ». On pourrait presque comprendre « et certes je l'ai mérité », tant l'Homme s'oriente vers le repentir et proteste de sa bonne volonté.

248 *Par* mis pour *de* dans *se réclamer de* n'est pas courant, mais cela semble bien être le cas ici.

249 Une forme plurielle n'est pas nécessaire pour le mètre, ni pour que le vers ait un sens ; toutefois un impératif portant une désinence en *-s* n'est pas très probable dans le système graphique du manuscrit. Nous supposons donc un pluriel, l'Homme prenant à témoins tous les autres personnages présents.

Et celle dame regracie  
 Qui pour moy cza bas t'a transmise,  
 Car ne pouroye en nulle guise  
 L'onneur a moy fait desservir.

[fol. 12 r]

1030 Si m'obligë a la servir  
 Tousdis comme je suys tenu ;  
 S'une foiz voy le jour venu  
 Qu'en estat en puisse venir<sup>250</sup>,  
 Veillez moy compaignie tenir,  
 1035 Vous autres !

ANGELUS

Cy nullement.

• LXXXVII •

Je le maintendray fermement,  
 Car je tien avoir sauf conduit  
 Qui a droit santier me reduit  
 1040 Au benoist plaisir Dieu sans plus.  
*Veni, Creator Spiritus !*  
*Mentes tuorum visita,*  
*Imple superna gracia*  
*Que tu creasti pectora<sup>251</sup> !*

250 *Venir en estat* revêt ordinairement un sens plus social, mais ici, la locution est employée de façon plus neutre : nous comprenons cette phrase en lien avec la précédente. L'Homme remercie d'abord Compassion, et affirme ne pouvoir *desservir* l'honneur qu'on lui fait ; or ce terme peut soit signifier « démeriter de » comme « mériter ». C'est à la lecture de la seconde phrase que l'on comprend : il demande à ses gardiens, s'il arrivait qu'il *viennne en l'estat* de le faire, de rester auprès de lui. Il paraît peu logique qu'il appelle ainsi à l'aide s'il n'y a pas de danger : par conséquent, *desservir* doit sans doute être compris au sens de *démériter* de l'honneur qu'on lui fait, et *venir en estat* revêt alors le sens général de « être en passe de ».

251 Parfois attribué à Raban Maur, l'hymne grégorien *Veni creator Spiritus* est traditionnellement lié

## CONSCIENCIA

1045

Bien fere le sauras.

• LXXXVIII •

Conscience tu y auras  
 Au plaisir Dieu, qui a seigneur  
 Tousdis je clame, ung grant honneur<sup>252</sup>,  
 Et moy prouffit, n'en doubte point.

1050

Justice qui tout au droit point  
 Vieulx estre fait et accordé,  
 Je me suys depuys recordé  
 Que contre moy donnas sentence,  
 Que<sup>253</sup> la benoïste sapience

1055

De Dieu dist, et je t'en acten  
 A vray tesmoingn : « *Nolo mortem*  
*Peccatoris* » : « Je ne veulx mye  
 La mort du pecheur, mais la vie,  
 Pourveu qu'amendement lui vienne<sup>254</sup> ».

---

à la Pentecôte, qui célèbre la descente du Saint-Esprit, dont il est. Dans l'imprimé, l'Ange enjoint au Pécheur de se recommander au Saint Esprit : *Je ne te defauldray en riens, / Pecheur. Commande ton esprit / au pur et benoïst Saint Esprit : / chanton ! Ayde moy au surplus*. Adonc l'Ange commence a chanter *Veni Creator*, et le Pecheur luy aidera (Vér. p iiiii v). Plus généralement, ce passage correspond au début du chemin vers Miséricorde, et les gardiens de l'Homme lui prodiguent quelques conseils pour résister aux Vices.

252 *Au plesir Dieu, qui a seigneur tousdis je clame* présente le même emploi de *qui* comme relatif reprenant un antécédent inanimé que *de ma vie, qui très ville et orde* (v. 664). Au lieu de *qui*, le français moderne dirait donc « que ».

253 Nous comprenons : « depuis que tu as prononcé une sentence contre moi, je me suis souvenu que ». *Recordé* est rejeté après *depuys* sans doute pour des raisons de rime, et le fait que les deux termes gouvernent deux propositions introduites par des relatifs identiques (*que contre moy...* pour *depuys*, et *que la benoïste...* pour *recordé*) entraîne une possibilité de confusion.

254 Ezéchiel, 33 : 11. La citation n'est pas exacte (« *nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat* » est la formulation exacte), et sa forme latine apparaît tronquée, ce qui laisse supposer qu'elle était largement connue. En effet, cette citation, théologiquement fondamentale pour une pièce comme *l'Homme pécheur*, se retrouve dans d'autres œuvres : ainsi la moralité anglaise de *Mankind* la reprend-elle avec la même coupe sans la traduire (Lester, G.A., (éd.) *The morality of Mankind*, dans *Three late medieval morality plays*, Londres, A&C Black, 1981, v. 834). Le *Testament Villon* y faisait déjà allusion sans la citer vraiment (*Je suis pécheur, je le scay*

- 1060 Bien est de droit qu'il m'en souviene !  
 Mesmes dist : « *Quacumque hora*  
*Gemüerit*<sup>255</sup> » *etcet[e]ra*<sup>256</sup> :  
 « Dés celle heure tout proprement  
 Que le pecheur amerement
- 1065 Se prendra en cueur a fremir  
 Pour son peché et a gemir,  
 Plus je ne me recorderay  
 De son offense, més seray  
 Très prest a tout lui pardonner<sup>257</sup>. »
- 1070 Pour ce neantmoins que donner  
 T'ayt pleu sentence escontre moy,  
 Que je soustiens a grant esmoy  
 Combien que fait l'ays justement,  
 Me confiant entierement
- 1075 En la bonté Dieu eternelle,  
 En sa douceur qui est autelle  
 Et en la parole divine  
 Que cy je porte en celuy signe,  
 Ou tout me met et soir et main<sup>258</sup>
- 1080 De Misericorde en la main,

---

*bien, / pourtant ne veult pas Dieu ma mort, / mais convertisse et vive en bien : Le Testament Villon, éd. Jean Rychner et Albert Henry, Droz, Genève, 1974 : strophe XIV). Di Stefano la recense d'ailleurs comme une expression courante sous sa forme française (p. 260). Elle constitue donc un passage assez répandu, voire classique, pour tout personnage (et, par conséquent, tout spectateur) cherchant se confesser, réformer ses mœurs et obtenir le pardon divin : dès lors, il ne faut pas s'étonner de la trouver ici sous une forme abrégée.*

- 255 La citation apparaît déjà plus haut dans le texte : voir plus haut, v. 997 et note correspondante.
- 256 On doit nécessairement supposer la syllabe supplémentaire permise par le *-e* et proposer une diérèse sur *gemüerit*, sous peine que le vers ne reste trop court.
- 257 On remarque que la traduction développe largement la citation (pour la citation intégrale, voir plus haut, v. 997 sqq.). Tout comme il le fait pour *A Domino factum est istud, et est mirabile* (voir plus haut, v. 40), le scribe abrège d'ailleurs cette dernière.
- 258 *Main* ne doit évidemment pas être compris comme le substantif féminin *main* désignant la partie du corps, mais comme le substantif masculin qui est la forme diminuée de *matin*.

[fol. 12 v]

En appellant en reverence  
 Devant elle de ta sentence,  
 Et<sup>259</sup> te suppli sans sejourner  
 Que soit ton plaisir adjourner  
 1085 Celuy qui contre moy intende  
 Devant elle a heure presente,  
 S'en mon appeau a que debatre :  
 Car devant le ma coulpe batre  
 M'en voys sans que plus cy sejourne.

## CONSCIENCIA

1090 T'en diligente.

• LXXXIX •

Je veil tout a heure presente  
 En pincer sans retardement.  
 Mais qu'il vous plaise enseignement  
 Me donner, au plaisir de Dieu,  
 1095 Par lequel avenir au lieu  
 Je puisse de la demourance  
 De celle par qui secourance  
 Pence avoir, et relaié estre :  
 Enseignez moy pour Dieu son estre,

---

259 *Et* annonce ici le retour à la proposition principale : « à propos du jugement que tu as prononcé contre moi, ce qui me cause beaucoup de peine et m'amène à m'en remettre entièrement à Dieu et à Miséricorde et à en appeler à toi, je te supplie de convoquer celui qui m'accuse, si mon appel te semble digne d'être débattu : en effet, je vais de ce pas m'accuser devant Miséricorde ». L'Homme supplie donc la Justice de bien vouloir prendre acte de la « réformation » qu'il entreprend en entament son périple vers la Miséricorde, et de fixer une sorte de « rendez-vous » avec le Diable pour une audience qui aura lieu une fois qu'il sera parvenu à elle. En d'autres termes, il l'implore de lui faire confiance et de lui accorder une seconde chance au vu de la bonne volonté qu'il montre et du voyage qu'il annonce, qui forment tout l'*appeau* dont il parle.

1100 Ung de vous<sup>260</sup>, et sa mension.

### ANGELUS

T'enseigneront.

• XC •

Bonne nouvelle

Me doint Dieu de celles deux dames !

Conscience, qui tant te clames

1105 Tous temps, et diz estre m'amyé,

A ce besoingn ne me faulx mye,

Je t'en suppli benignement.

Monstre moy la voye proprement,

Et quel chemin je doy tenir

1110 Pour le plus droit a avenir<sup>261</sup>

Au manoir de Confession.

### CONSCIENCIA

Necessité.

• XCI •

Ou nom de sainte cherité<sup>262</sup>

Je vous en suppli humblement,

1115 Car g'y enteray fermement,

Et poursuyvray, o la Dieu grace,

---

260 C'est-à-dire l'un de ses gardiens, à qui l'Homme s'adresse.

261 On pourrait être tenté de regrouper le *-a* isolé avec *avenir*, mais cela poserait un problème de métrique : il faut en conclure qu'il s'agit de la préposition *a* et qu'elle a bien vocation à être prononcée à part. La construction de cette locution est donc bien *pour a avenir a quelque chose*.

262 Charité est un des personnages de la pièce éditée répertoriés par Petite de Julleville (voir Louis Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique...*, *op. cit.*, p. 72). Toutefois, elle n'apparaît à aucun moment dans le manuscrit en tant que personnage, et n'est pas non plus citée ailleurs par l'Homme. Dans le doute, nous ne mettons pas de majuscule à ce nom.

- Tant que je verray celle en face  
 Dont j'espere secours avoir.  
 Je m'en mectroy en mon devoir,  
 1120 Et si mort me prent entre termes,  
 Dieu, qui voit mes plurs<sup>263</sup> et mes lermes  
 Et que je fays ma diligence,  
 Aura de moy, s'ay<sub>ge</sub><sup>264</sup> fiance,  
 Très bonne pitié et mercy.  
 1125 Fermement sans tarder plus cy  
 Voys<sup>265</sup> encommancer mon veage !

---

Mais que venir puisse en passage,  
 Delessier me fault cest abit,  
 Affin d'aller de cueur contrit

[fol. 13 r]

- 1130 Par la voye de Contriction  
 Chés madamme Confession.  
 Et pour aller plus humblement,  
 Mectre me fault tout simplement  
 En vestement d'umilité.  
 1135 Oustre veil<sup>266</sup> ceste abilité

---

263 *Sic.*

264 *Sayge* a été écrit d'un seul bloc : il s'agit d'une correction inscrite dans la marge au-dessus d'une leçon antérieure, *si j'ay*. La correction ne change rien au mètre : il faut chercher des raisons syntaxiques. Nous comprenons donc *s'ay*<sub>ge</sub> *fiance* comme une incidente avec *si* non pas marqueur de condition, mais mis pour *ainsi*, et une inversion (courante dans ce type de proposition) du verbe du sujet : *si ai-je fiance*, c'est-à-dire « telle est ma croyance », « je le crois ». Cette solution semble cohérente avec l'usage du manuscrit et compréhensible syntaxiquement. Elle est en outre confirmée par Vérard, qui propose *aura de moy, je y ay fiance, / pitié* (Vér. p vi v).

265 *Voys* : il s'agit à l'évidence d'une graphie en *-o* pour *-a*, mise pour *vais*.

266 *Oustre veil* : nous comprenons cette tournure comme une sorte de structure résultative employée avec le verbe vouloir, qui sous-entend un autre verbe exprimant, lui, une action, comme *jeter* ou *mettre*. L'Homme veut que l'*abilité* qu'il va décrire soit désormais « en dehors » (*oustre*) de lui, « loin » de lui, « hors » de son chemin.



Qui n'est que de pompes mondaines,  
 De solx desirs, plaisances vaines  
 Et d'appetit pernicieux!  
 Estre me fault devocieux  
 1140 A parvenir a mon entente ;  
 Tout ce harnoys l'ure presente  
 Mué sera sans demouree.  
 Plus n'auray robbe couloure[e],  
 Chapeau fourré de menuz vers  
 1145 Ne sainture doree sur pers,  
 Chausses fines si estirees  
 Ne poulaines si remirees.  
 Humblement me fault maintenir  
 Pour meulx<sup>267</sup> a mon propoux venir :

— *Stultus despoliet Peccatorem*<sup>268</sup>.

1150 Cest vestement noir je prendray.  
 En humilité me tendray.  
 Or me fault il oraison fere,  
 Esperant que puisse parfaire  
 Ce voiage que je desire  
 1155 O la grace Dieu notre sire.

— *Tunc oret erga Paradisum*<sup>269</sup>.

267 *Sic.* La graphie majoritaire dans le manuscrit est *mieux*, mais *meulx* se trouve à plusieurs autres reprises : nous ne corrigeons pas.

268 Cette didascalie est placée à droite du texte, mais présentée d'une façon assez originale : elle est écrite sur l'axe vertical de la page. Commencant à peu près au niveau du trait horizontal que nous reproduisons, lequel se trouve à gauche du texte et est inséré entre les vers 1149 et 1150, elle remonte vers le haut du feuillet. Au-dessus du tiret horizontal, à gauche, on trouve un autre trait, qui, lui, est vertical et semble faire écho à la didascalie (nous n'avons pu le reproduire de façon réaliste). Il court de *Plus n'auray robbe couloure[e]* à *Ne poulaines si remirees*. Nous avons émis l'hypothèse que cette présentation, unique dans le manuscrit, vise à avertir l'acteur du temps nécessaire au jeu de scène accompagnant sa tirade. (Voir introduction, A.2.3.2)

269 Cette seconde didascalie est elle aussi insérée dans la marge de droite, au niveau d'un tiret qui se trouve du côté gauche du texte.

O vray Dieu, pere de lumiere  
 Qui oustas de la grant misere  
 Adam et noz autres parens !  
 Te plaise exaulcer la priere  
 1160 De ce doulant tant qu'il acquiere  
 Grace vers toys ; et soys contens  
 Que le chemin qu'aller je tens  
 Pesse parfaire en tel maniere  
 Qu'a fin finale je me rens  
 1165 Devant ta gracieuse chere<sup>270</sup>.

*Eat ad Contrition*<sup>271</sup> et *fin[is] pro isto die, et Stultus loquitur etc.*

• XCII •<sup>272</sup>

Dame je viens en voustre voye,  
 Que desire, si Dieu me voye,  
 Tenir en tant que venir doye  
 A celluy port  
 1170 Qui a Confession convoye.  
 Vous plaise, que je ne forvoye,  
 Me conduyre, tant que je soye  
 Au bon confort.

270 Le substantif *chaire* n'apparaissant à aucun autre endroit du manuscrit, nous développons cette abréviation avec une forme en- *e* en fonction de la rime avec *maniere*, deux vers plus haut.

271 *Sic*. Il n'est pas impossible que la langue permette ici de distinguer entre le personnage et son lieu : en effet, on trouve plus loin ( voir D 31 et D 33) *Eat ante sedem Misericordie*, où l'abréviation semble bel et bien indiquer une forme latine, et *Recedit Angelus* en toutes lettres. Peut-être faut-il en déduire que le personnage est désigné en latin dans la didascalie comme dans le texte, mais que quand il s'agit du lieu où il réside on fait la distinction à l'aide du français.

272 En vertu de la lecture que nous avons proposée pour la didascalie qui précède, il est probable que cette partie du texte constituait une reprise de l'action. L'absence d'accroche suggère que le personnage était le premier à reprendre la parole lors de la journée suivante, mais cela ne signifie en rien que les paroles qu'il prononçait à la fin de la journée précédente (*devant ta gracieuse chere*) concluaient cette journée : dans le doute, et notamment en l'absence de correspondance précise chez Vérard, nous notons le texte qui suit la didascalie comme une nouvelle réplique.

[fol. 13 v]

- A\_celle dame qui concort  
 1175 Le pecheur, soyez mon recort  
 A Dieu, qui me face support  
 De la malice  
 De l'Ennemy<sup>273</sup> qui en\_sa lice  
 — M'a mys comme chetif et nice<sup>274</sup>,  
 1180 M'a enlacé de derelice<sup>275</sup>  
 En tant que divine Justice  
 M'a condempné  
 Après ma\_mort estre dampné !  
 Mais affin d'en estre indempné  
 1185 En cueur contrit m'a cy mené  
 Ma Conscience  
 Avecques la\_bonne alliance  
 De mon bon Ange, en la\_presence  
 Mesmement par la\_sapience

---

273 Étant donné que cet *Ennemy* est décrit à travers une allusion à la condamnation de l'Homme par la Justice, il faut sans doute y voir le Diable lui-même, qui a fait office de procureur devant cette dernière : une majuscule semble appropriée.

274 Ces deux vers (celui-ci et le suivant) ont été ajoutés dans la marge, indiqués dans la colonne de texte par un tiret au-dessous du vers qui les précède (*de l'ennemy qui en sa lice*), tiret que nous reproduisons. Cependant, l'anaphore en *m'a* semble quelque peu étrange : une coordination eût été plus logique. On pourrait à cet égard se demander s'il ne s'agit pas de deux propositions pour un seul vers : en effet, la suite de la réplique est fondée sur deux strophes de quatre vers à rimes suivies chacune, et ce qui précède (*de Dame je viens en voustre voye à au bon confort*) peut ressembler à une transition depuis un jeu hétérométrique avec trois octosyllabes en rime A et un tétrasyllabe en rime B, vers la forme qui conclut la tirade (*de au bon confort à mesmement par la sapience*, en supposant que *Compassion* soit une accroche pour le personnage suivant) : BBBB, [CCCC], DDDD, EEEE. C'est au niveau des rimes C que se situe l'ajout des deux vers dont nous parlons, qui commencent de la même façon. Si on les intègre tous deux au texte, ils déséquilibrent ce schéma en portant le nombre de rimes C à cinq. Si on les comprend comme une alternative, rimes et syntaxe semblent plus équilibrés. Toutefois, étant donné que l'imprimé présente une réplique trop différente pour être utile (Vér. p vi v), nous préférons ne pas éliminer un vers entier et donnons ces deux vers en supposant qu'ils peuvent aussi se juxtaposer pour former une énumération, et que seuls les deux dernières « strophes » (*de m'a condempné à mesmement par la sapience*) sont des quatrains.

275 *Sic*. Cette forme n'a pu être trouvée nulle part dans les outils existants ; on pourrait supposer qu'il s'agit d'une faute de copie pour *delice* au sens de « tentation », mais la métrique semble indiquer qu'il n'y a pas d'erreur. On peut éventuellement penser au Latin *derelictus*, qui signifie « abandon », « délaissement », et supposer un glissement vers un sens plus moral, proche de « laisser-aller ».

1190 Compassion<sup>276</sup>.

CONTRICTIO

A\_ton emprins.

• XCIII •

Damme, quant en voustre pourpris

Suyz arrivé, je me tendray

A voustre dit et bon devis,

1195 Que si Dieu plaist je maintendray.

CONTRICTIO

Au cas apartient.

• XCIV •

Or veille Dieu que point ne tient<sup>277</sup>

A\_moy, més me doit le courage :

Qu'il me conduye et me maintient<sup>278</sup>

1200 Quant a\_parfaire ce voyage !

¶

276 Le découpage de cette dernière phrase n'est pas évident. On peut supposer que le sujet de *m'a cy mené* est en fait Justice ; cependant, ce sont bien la Conscience et l'Ange, et non la Justice qui ont conseillé au personnage d'entreprendre son voyage pénitentiel (voir répliques LXXXIII et suivantes), alors que la Justice ne lui avait laissé entrevoir aucun espoir (voir réplique LXXXII). Le membre de phrase le plus gênant est sans doute *par la sapience*, qui apparaît après deux compléments d'accompagnement visiblement alloués l'un à l'Ange et l'autre à la Compassion. Peut-être faut-il le rattacher à *en la presence* et considérer que Compassion, qui s'est esquivée après avoir parlé (voir D 20), reste auprès de l'Homme par l'esprit, mais aucune solution définitive ne semble s'imposer.

277 *Sic.* On attendrait le subjonctif (comme dans *veille, doit, conduye*) qui ne déséquilibrerait même pas le mètre puisque le mot se trouve en fin de vers ; peut-être s'agit-il d'une licence liée à la rime avec *apartient* (au vers précédent). Quoi qu'il en soit, l'explication est sans doute la même pour *maintient*, deux vers plus bas.

278 *Sic.* Cette forme est problématique, au même titre que *tient* deux vers plus haut, car on attendrait le subjonctif (voir la note correspondante).

*Primus*<sup>279</sup>.

## DESPERACIO

Longue voye.

• XCV •

Je te suppli, ne me desvoye  
De mon bon propoux nullement !

## DESPERACIO

N'est il vray ?

• XCVI •

1205 Si est Dieux  
Qui puet tout seul tout apporter !  
Me vueille<sup>280</sup> en\_nuyt reconforter,  
Car si lerne presentement  
Bien le doy ferre amerement.

1210 Helas ! j'ay par les folz plaisirs  
Mondains fait pluseurs desplaisirs  
A\_mon\_trés puissant createur,  
Mon Dieu, mon sire et redempteur,  
Et tous ses saintcs commandemens<sup>281</sup>

---

279 Cette abréviation, placée au-dessous d'un pied de mouche que nous avons fait apparaître à la ligne du dessus, est placée dans la marge de gauche au niveau de *longue voye*. Elle est constituée d'un *p-* suivi d'une abréviation *-us*. Voir aussi les abréviations *secundus* (réplique CI), *tertius* (réplique CIX), *quartus* (réplique CXVIII). Ces quatre abréviations correspondent aux arrivées successives des Quatre Empêchements (voir le résumé de la pièce, A.2.1.3) : il ne s'agit donc pas à proprement parler de didascalies car elles n'indiquent pas explicitement un jeu de scène – ce sont certainement des outils de repérage, et pas directement des outils de jeu.

280 Sous-entendu : (*Qu'il*) *me vueille*. Il s'agit visiblement d'une supplique à Dieu.

281 Il est possible qu'il s'agisse d'une référence aux Dix Commandements, mais le terme peut aussi prendre un sens plus général (prescriptions d'origine divine en général, Ancien et Nouveau Testaments confondus). Dans le doute, nous conservons *commandements* en minuscules.

1215 Trespassés ! Grans gemissemens  
En\_doy bien fere et deul mener.

## DESPERACIO

Maintenant.

• XCVII •

De ma coulpe baptre<sup>282</sup>,  
Pour ma ville orphanté abatre  
1220 Et a Dieu fere mon accort  
Et de mes maux fere recort,  
Par contrition<sup>283</sup> très amere  
M'en voy jucques a la demere

[fol. 14 r]

De Confession la lealle,  
1225 Par ceste sente qui devalle.  
Amy, n'est ce pas bien la voye ?

## DESPERACIO

Pence et t'avise.

• XCVIII •

Tu en parles bien a ta guise !

282 *De* semble prendre ici une valeur plutôt temporelle : il faut comprendre « en battant ma coulpe », et la réplique est peut-être associée à un jeu de scène illustrant une sorte de procession pénitentielle : l'Homme se met en chemin.

283 Deux principales possibilités se dessinent : soit on considère que *par contrition* est mis pour *par [le lieu de] Contrition [la] très amere*, et que ce dernier qualificatif est une sorte d'épithète homérique, ce qui impose de mettre une majuscule à *Contrition*, soit on préfère comprendre que l'Homme fait référence à un état d'esprit : *par [une] contrition très amere*, *par [ma] contrition très amère*. Nous prenons ce second parti, qui constitue la solution la plus simple.

Mais aussi vray certainement  
 1230 Que je tiens et croy fermement  
 Que Dieu ciel et terre crea,  
 Qui puy son filz nous envoya,  
 Lequel fut en terre reçu  
Par le Sainct Esprit et conçu,  
 1235 Et de la doulce Virge né  
 Com j'en suys bien acertené,  
 Puy sousfrist mort et Passion  
 Pour l'umaine redempcion,  
 Pour laquelle en la croiz pendit,  
 1240 Et puy en Enfer descendit  
 Et hors en mist tous ses amys  
 Esqueulx<sup>284</sup> fut par sa mort remis,  
 Puy ressuscita au tiers jour,  
 Et que sans fer long sejour  
 1245 Après il monta és sains cieulx  
 Et a la vraye destre de Dieux,  
 Son benoist Pere tout puissant,  
 Se seit com vray obeïssant ;  
 Et que je croy sçelon l'escript  
 1250 De mon cueur ou vray Sainct Esprit,  
 En sainte Eglise catholique,  
 En laquelle Dieu sans replique  
 Veille mectre vraye union,  
 Et mesmes en la communion<sup>285</sup>  
 1255 Des Sains<sup>286</sup>, je croy leallement  
 Que pecheur ne puet nullement  
 Tant desordonnement pecher

---

284 Expliquer la forme? Semble se rapporter à l'Enfer, qui devient donc pluriel.

285 *Communion des Sain[t]s*: principe de la solidarité « métaphysique » de la communauté des Chrétiens, vivants et morts, unis autour du Christ.

286 L'on retrouve ici la principale, après la longue proposition introduite par *aussi vray certainement que je croy*.

- Ne sa conscience tacher  
 De peché, de vice et d'ordure,  
 1260 Puis que<sup>287</sup> contrit y met sa cure  
 A soy confesser nectement,  
 Que Dieu ne puisse purement  
 Et cent foiz plus luy pardonner.  
 Et saint Bernard en vueil donner  
 1265 A tesmoing, lequel ainsi dist  
 En ung petit traicté qu'il fist  
 Sainctement, sçelon mon advis :  
 « *Nulla culpa est tam gravis*  
*Que non impetret veniam*  
 1270 *Per puram confessionem.*<sup>288</sup> »  
 Et doncques par confession  
 J'espere avoir remission.

---

Aultre croy pour chouse certaine

[fol. 14 v]

- Qu'en la fin toute chair humaine,  
 1275 Pour venir au grant jugement,  
 Resuscitera proprement  
 En grant puissance et vigeur ;  
 Et puy Dieu, o toute rigueur  
 De Justice qui sans faveur  
 1280 Bons et maulx par droit jugera,

---

287 *Puis que contrit y met sa cure / a soy confesser nectement* : *puis que* prend ici la valeur d'un conditionnel : « si », « pourvu que », « dès lors que ». *Y* est employé pour introduire le vers suivant : « puisque, contrit, il s'applique il met sa cure au fait de se confesser... »

288 Cette citation provient d'un texte attribué à Saint Bernard, le *Tractatus de interiori domo seu de consciencia edificanda* (XXI, 43). Elle s'y retrouve sous la forme suivante : « *Nulla est enim tam gravis culpa, quae non habeat veniam per puram confessionem.* »



Puis<sup>289</sup> a tous les bons donnera  
 Pour tousdis la vie eternelle.  
 Ma creance si est itelle  
 Et si en riens g'y ay erray<sup>290</sup>,  
 1285 Dés si-toust qu'en lieu m'en veray  
 Confés m'en rendray seurement.

## DESPERACIO

Ne m'en trouveras menteur.

## • XCIX •

1290 Saint Bernart le vaillant docteur  
 Dist que le pecheur seurement  
 En-vers Dieu a aprouchement,  
 Car la\_doulce Virge sa m[ere]<sup>291</sup>  
 Qui onc a\_nul ne fut amere,  
 Pour-tant que cza val mercy crie  
 L'amont<sup>292</sup> pour lui son filz<sup>293</sup> deprie

289 Il semble difficile de comprendre cette phrase sans supposer que *puis* ait ici pour fonction de reprendre *puis Dieu* afin de signaler le retour à la principale : « Puis Dieu, selon la rigueur de Justice qui jugera les bons et les mauvais, donnera (ensuite) à tous les bons la vie éternelle ».

290 *Sic.* On attendrait *erreur* et c'est en effet ce qui avait été écrit dans un premier temps, mais on a par la suite rayé cette première leçon pour noter *erray*. Il est possible d'y voir l'incidence de la rime (*verray*, vers suivant) ; grammaticalement, on peut aussi envisager que le substantif soit devenu un participe du verbe errer.

291 La fin du mot est cachée par l'onglet.

292 Sans doute faut-il comprendre « en haut, elle prie énormément son fils » (l'insistance est traduite par le préfixe *de-*) avec *l'amont* fonctionnant par opposition avec *cza val*. L'imprimé (Vér. q vi r) donne *en Paradis son filz deprie*, ce qui corrobore l'idée d'un adverbe de lieu ou locution équivalente suggérant qu'il s'agit du royaume des Cieux. On pourrait également supposer une erreur de copie, peut-être pour *la\_haut*. D'autre part, on note la présence d'un trait vertical entre ce dernier mot et *pour lui*. La signification de ces traits (voir introduction, B.2.2) n'est pas univoque mais elle inclut notamment le découpage grammatical des répliques, ce qui introduit un doute quant à la syntaxe : faut-il plutôt rattacher les deux premiers mots au vers qui précède, auquel cas on pourrait peut-être imaginer une erreur pour *larmant* (« pour peu qu'ici-bas il implore le pardon en pleurant ») ? Dans le doute, nous conservons *l'amont* et considérons le trait vertical comme un simple marqueur de prononciation qui insiste sur la nécessité de souligner l'opposition entre Ciel et Terre.

293 Dans cette réplique, *filz* à ce vers ainsi que *mere* quelques vers plus haut et *pere* quelques vers plus bas, ne semblent pas vraiment employés comme des absolus, comme c'est normalement le cas au moins pour le Père et le Fils en tant que membres de la Trinité. Avec l'appel à la Vierge,

- 1295 En luy remonstrant ses mamelles  
 Tant precieuses et tant belles  
 Que cza val eut a sa commande<sup>294</sup>.  
 Dont le Filz a joye très grande  
 Et gueres en ce point ne sejourne
- 1300 Més de-vers son pere se tourne  
 Et sa plaie du cousté luy moustre,  
 Et les aultres percez tout oultre,  
 Tant celles des piez que de mains,  
 De quant il fut pour les humains
- 1305 Ataché et en croiz pendu ;  
 Et le supplie qu'entendu  
 Soit le pecheur sans fiction  
 Pour l'onneur de sa Passion.  
Comme<sup>295</sup> donc en fait ne en dit
- 1310 Seroit le pecheur escondit  
 Qui a la teulx procurateurs,  
 Tant dignes et nobles facteurs ?  
 Seurement ce ne porroit estre,  
 Ce m'est bien advis.

## DESPERACIO

- 1315 A tout perdre.

---

l'évocation des personnes sacrées se fait sur un plan plus simplement « familial » que dénote le possessif (*son filz*). D'autres pièces de l'époque les mettent en scène dans une optique semblable (notamment la *Passion* d'Arnoul Gréban, où Marie et Dieu souffrent de voir le Christ crucifié). En revanche, quelques vers plus bas, *dont le Filz*, avec l'article défini, semble sortir quelque peu de cette « intimité », à laquelle retourne ensuite *son pere*. Il y a donc, semble-t-il, un dialogue entre la valeur sacrée de ces trois figures et leur humanisation, d'où l'emploi ou non de la majuscule (pour *dont le Filz*, mais pas *son filz* ou *son pere*).

294 *A sa commande* : les locutions comme *en sa commande* signifient souvent « sous sa protection » (Gdf, *commande*, 1), mais il faut sans doute inverser le sens du possessif et comprendre « pour sa protection », évocation de l'aspect protecteur de la fonction maternelle de Marie.

295 *Comme* est mis au sens de « comment ».

• C •

Point ne m'est bon a\_toy m'aherdre,  
 Car très faulcement me leczonne[s]<sup>296</sup>  
 En tant que<sup>297</sup> teulx conseilz me donne[s] !

—  
 Pour te cognoistre, je te prie,

[fol. 15 r]

1320 Dy moy ton nom.

## DESPERACIO

Bien le sçay.

• CI •

Laisse moy passer,  
 Car j'ay de tes conseilz assez.  
 Plus n'en veil ouyr ne te voir !  
 1325 A autre fin me fault pourvoir  
 Au\_Dieu plaisir, qui me conduye.

*Secundus.*<sup>298</sup>

---

296 à cette ligne et à la suivante les s finaux sont masqués par l'onglet

297 *En tant que* est connu avec le sens de « autant que » et celui de « en cela que » ; *tant que*, avec celui de « de sorte que ». Ici, la préposition semble prendre un sens plus explicatif que causatif : c'est plutôt le deuxième sens, « en cela que », qui est à retenir.

298 Sur le côté gauche de la page. Une sorte de pied de mouche en forme de potence isole cet élément, qui se constitue d'un chiffre arabe 2 et d'une abréviation *-us* . Voir *Primus*, réplique XCIV, et note correspondante.

## PUDOR

Cheritablement.

• CII •

- Amy, j'ay pour mon saulvement  
 De bon conseil, en verité,  
 1330 Bien besoingn et neccessité.  
 Trop ay, las ! mis a\_le<sup>299</sup>\_querir !  
 Enseigne moy, que Dieu te voye,  
 Ou je pouray trouver la voye,  
 Car tu as face precieuse,  
 1335 Et d'une vie religieuse  
 Me ressembles pour chose v[o]yre<sup>300</sup>.  
 Et pourtant, ainsi que j'espore,  
 Très bien tu la m'enseigneras  
 S'il te plaist, et pas ne feras  
 1340 Com ung autre que j'ay trouvé  
 Et a\_droit mensongier prouvé  
 Car il m'a dit<sup>301</sup> pour rien que j'eusse  
 Ne peine que mectre g'y sçeusse,  
 Jamés point de\_pardon n'auroye !

## PUDOR

- 1345 Sera sens<sup>302</sup>.

---

299 *Le* reprend manifestement *saulvement* : « j'ai trop tardé à chercher la rédemption. »

300 Le manuscrit porte nettement un trait entre *v-* et *-o* : en toute rigueur il faudrait lire *vioyre*. On pourrait envisager *vroyre*, par confusion avec *vroy* (qui apparaît dans le texte à plusieurs reprises) mais la forme du *r* ne serait pas aussi droite que celle de ce trait. Il n'est pas accentué, ce qui permet d'envisager une erreur de copie ou plus généralement une faute d'inattention (s'il l'était il faudrait conclure qu'on a bel et bien choisi de placer un *-i*). Le cas étant unique dans le manuscrit pour cet adverbe, nous rétablissons la forme majoritaire : *voyre*.

301 Il faut sous-entendre *que* : « il m'a dit que je n'aurais point de pardon. »

302 *Sic*. Vérard donne *de pardon avoir seras seurs* (Vér. r i r) et l'on pourrait conclure à une faute de copie ; néanmoins, la rime avec *sans* au vers suivant semble confirmer la lecture *sens*. Visiblement, la réplique précédente ne correspond pas exactement à celle de l'imprimé.

## • CIII •

A mon confesseur je puis sans  
 Vergoigne, ce m'est bien advis,  
 De tous mes maulz<sup>303</sup> fere devis  
 Et les confesser plainement,  
 1350 Que qu'en dyes, et plus seurement  
 Pourtant qu'il est homme mortel :  
 Ce sçay ge bien et qu'il est tel  
 Que je suys, plus pecheur peult estre !

## PUDOR

Point ne le cognoys.

## • CIV •

1355 Seurement,  
 Puis que sans autre<sup>304</sup> en requerir  
 Grace et pardon puis acquerir  
 Par tout dire en\_confession,  
 Croy<sup>305</sup> que j'ay grant devocion  
 1360 De tout luy dire sans esloigne !  
 Pense que bien doy grant vergoigne  
 Avoir en moy et desplesance  
 D'avoir tant de si ville offence  
 Perpetré et vers Dieu commise ;  
 1365 Mais a\_luy en faire divide

---

303 Dans ce contexte, *maulx* ne désigne bien évidemment pas les malheures du personnage, mais plutôt ses péchés et ses vices.

304 Nous comprenons : « sans solliciter qui que ce soit d'autre ».

305 *Croy* : il s'agit de l'impératif.

[fol. 15 v]

Du tout ne lesseray pourtant.

## CONSCIENCIA

Et oppouser.

• CV •

Quant a\_tout bon<sup>306</sup> droit supposer,

Il m'est advis que quant auchuns

1370 Soit le\_prebstre ou autre, et chacun

De peché ne seroit chargé,

Et puy verroit que deschargé

Pour confession en seroye,

Que par raison j'en deveroye<sup>307</sup>1375 Est[r]e<sup>308</sup> mieulx amé que devant.

## ANGELUS

De ses suppoux.

• CVI •

J'ouÿ<sup>309</sup> compter a\_ce propouxD'ung mu[r]trier<sup>310</sup> foul aventure,

---

306 On avait d'abord écrit *bien*, mais *bon* a été ajouté dans l'interligne du dessus, sans que la première leçon soit rayée. L'Homme s'interroge sur la légitimité de la confession d'un homme à un autre (le prêtre) : pour traduire cette notion de légitimité, la notion de *bon droit* semble plus indiquée, d'autant que corriger par *bon* permet de simplifier la syntaxe (*bien droit* serait difficile à interpréter, sans doute faudrait-il les analyser comme deux adverbes se succédant).

307 *Sic*.

308 Le manuscrit donne *este* mais il s'agit assez évidemment de l'infinitif, qui apparaît partout ailleurs dans le manuscrit sous la forme *estre* : nous corrigeons.

309 Le tréma est mis, comme à l'ordinaire, pour indiquer que *ouÿ* est une forme du verbe ouïr ; ici il y a également diérèse.

310 La lettre est à moitié effacée, mais il semble bien s'agir d'un *-r*, ce qui paraît cohérent avec le reste de la phrase : nous transcrivons *-r*.

1380 Qui le pere de son curé  
 Segretement tué avoit  
 Et tant qu'omme nul ne savoit  
 Comment ce, ne qui l'avoit fait.  
 Advint que celui qui forfait  
 S'estoit envers Dieu tellement,  
 1385 Et vers son curé mesmement,  
 Qui vray fiz de l'occis estoit  
 Et souvent les admoiniestoit<sup>311</sup>  
 Sainctement de soy confesser,  
 Devant le\_curé s'abesser  
 1390 S'en vint, o grant contriction,  
 Et par vraye confession  
 A luy ce peché confessa ;  
 Et pour le filz point ne lessa  
 A\_faire de bonne maniere  
 1395 De ce confession entiere !  
 Quant le\_confesseur entendit  
 Tout le cas, larmes expandit,  
 Et en plourant très\_tandrem[ent]<sup>312</sup>  
 Luy pardonna moult doucement  
 1400 Et donna absolucion ;  
 Et de si grant devocion  
 L'ayma tant qu'il a-vint par temps<sup>313</sup>  
 Que de ce fait moult incontens<sup>314</sup>,

---

311 *Sic.*

312 L'onglet cache la fin du mot.

313 C'est-à-dire « au bout d'un certain temps », « le temps passant ».

314 Au-dessus de *incontens* se trouve une correction difficile à lire. Elle commence au-dessus du *-c* et comporte une lettre de type *e-* ou *c-*, puis un *-o* ou un *-e*, puis une lettre qui pourrait être un *-l* ou un *-b* si la boucle haute était fermée ; or elle ne l'est pas. Ensuite, on trouve un tracé qui ressemble soit à une lettre à deux jambages mal tracée, soit à une sorte d'abréviation par suspension. L'abréviation pourrait avoir vocation à remplacer ou corriger *incontens*, mais ce n'est pas certain : nous proposons de conserver cette dernière leçon, cohérente du point de vue du sens et du mètre comme de la rime.

- 1405 Les juges du pays tant<sup>315</sup> s'enquistrent  
 De ce murtre que la main mistrent<sup>316</sup>  
 Sur l'omicide estroictement,  
 Pour\_ ce que suspect aucunement<sup>317</sup>  
 En estoit. Mais de luy savoir  
 Ne d'autres n'en pov[o]ient<sup>318</sup> le voir<sup>319</sup>.  
 1410 Entendirent<sup>320</sup> que l'accusé  
 Ne s'estoit point du filz rusé  
 Qui depuis confessé l'avoit<sup>321</sup>,

[fol. 16 r]

- Et qu'ainsi le filz bien sçavoit  
 Si ou no[n]<sup>322</sup> l'autre estoit coupable :  
 1415 Et par ordonnance inmuable  
 Firent une institucion  
 Que le filz la confession  
 De l'accusé reveleroit

- 
- 315 *Tant* porte une abréviation, mais il s'agit sans doute d'une erreur : en effet, le vers est déjà déséquilibré sans l'abréviation, si bien qu'il faut supposer une aphérèse au niveau de *pays* pour le rendre correct. Si l'on développe l'abréviation, il est impossible de trouver une autre syllabe à « sacrifier ».
- 316 *Mistrent* semble être le résultat d'une correction sur *misdrent* qui avait d'abord été écrit : on a repassé *tr* sur le *dr* existant. Il s'agit sans doute d'une correction liée à la rime.
- 317 Le mètre de ce vers n'est pas correct si l'on s'en tient aux règles habituelles. Peut-être faut-il considérer que le premier *-e* de *aucunement* n'était pas prononcé ; toutefois, la rime avec *estroictement* suggérerait un arrangement différent, peut-être au niveau de *pour\_ ce que*.
- 318 On lit sur le manuscrit *poivent* ou *povient*, car aucun jambage n'est accentué. *Poivent* serait toutefois surprenant du point de vue syntaxique, car ce serait le seul verbe au présent de toute la réplique ; en outre, cela ne changerait rien au mètre. Nous proposons donc *pov[o]ient*.
- 319 Il s'agit ici du substantif : « ils n'arrivaient pas à établir la vérité. »
- 320 Un sujet grammatical à la troisième personne du pluriel (le sujet réel étant *les juges du pays*) est sous-entendu : « ils entendirent ».
- 321 *Se ruser* de peut prendre le sens de « tromper », mais aussi celui de « s'écarter », « se retirer », « s'éloigner ». Ici, il semble signifier que l'homme n'a pas cherché à éviter le prêtre : il faut comprendre « que l'accusé ne s'était pas caché du fils (sous-entendu : du fils de la victime), lequel l'avait confessé depuis le meurtre, et savait donc parfaitement si l'accusé était coupable ou non ».
- 322 *Sic*. Le manuscrit présente à quelques reprises *nom* pour « non » et *non* pour « nom », mais la confusion ne semble pas toujours volontaire (voir plus bas, v. 1726, 1855, 2272, 2475 et notes correspondantes) : ici, il ne semble pas y avoir de raison particulière d'adopter *nom*.



- 1420 A plain, ou du cas porteroit  
 la paine et seroit a mort mys,  
 Car de ce crime avoir commis  
 Fors l'un des deux suspetz n'avoient<sup>323</sup>  
 Ne occasions<sup>324</sup> n'en trouvoient  
 Contre autre personne queulxconques ;  
 1425 Puis l'un fut l'autre prins<sup>325</sup>. Adoncques  
 Furent tous [deux] questionnés<sup>326</sup> ;  
 Mais le curé habandonner  
 Ayma mieulx son corps a martire  
 Et le lesser sans coulpe occire  
 1430 Que l'autr[u]y<sup>327</sup> peché reveler,  
 Et mourir pour fait de celer  
 De son pere l'oppression  
 Luy dicte par confession,  
 Et saulver son parroissien !

## PUDOR

- 1435 Autre personne.

PUDOR<sup>328</sup>

- 
- 323 Sauf a sous-entendre *personne* ou autre terme équivalent, *suspetz* est ici non pas adjectif, mais substantif : « il n'avaient aucun suspect concernant (le fait d'avoir commis) ce crime, sinon l'un des deux ».
- 324 *Occasions* est à prendre dans son sens secondaire de « prétexte », « motif », sous-entendu « pour accuser quelqu'un » (*autre personne*). *Queulxconques*, au vers suivant, semble s'y rapporter, même si l'on peut aussi voir le pluriel comme une erreur ou un effet de la rime avec *adoncques*.
- 325 *Puis l'un fut l'autre prins* : puis revêt ici le sens de « après », contrairement à son emploi majoritaire dans le texte.
- 326 Le mètre de ce vers semble incorrect, même en plaçant une diérèse sur *questionnés*. L'imprimé, pour sa part, donne *et tous deux furent questionnez* (Vér. r ii r). Insérer *deux* permettrait de rééquilibrer le vers, aussi proposons-nous cette solution.
- 327 Le manuscrit donne *l'autry*, mais aucune forme sans *-u* ne se trouve dans le manuscrit : il faut sans doute conclure à une erreur et corriger : *l'autruy peché reveler* (« révéler le péché d'autrui »).
- 328 Étrangement, le nom de *Pudor* est écrit de chaque côté de l'accroche. La colonne de texte est certes assez dense, mais ce n'est pas un fait rare dans le manuscrit : il ne s'agit donc sans doute pas d'un dédoublement à visée « optique », mais plutôt d'une erreur de copie.

## • CVII •

- Bien autrement la lettre sonne  
 Que l'Apoustre dist, bien le sçay,  
 Par ces petiz motz, et conczoy :  
 « *Si hominibus placissem*<sup>329</sup>,  
 1440 *Tunc servus Christi*<sup>330</sup> *non essem*<sup>331</sup>. »  
 Par ces motz que j'ay recité  
 L'Apoustre plain de charité  
 Dist : « quant aux hommes je plairoye,  
 Jamais de Dieu serf ne seroye. »  
 1445 Pour moy mesmes j'en dy autent<sup>332</sup> :  
 Et si ne lerray<sup>333</sup> point pourtant  
 Que n'acomplisse mon desir.

## PUDOR

Mieulx conseiller.

## • CVIII •

- 1450 Mon vray Dieu !  
 Bien voulisse d'autre en avoir.  
 Et pourtant desire a savoir  
 Ton nom ; dy le moy, si te hecte,  
 Affin qu'a plus ou moins je mecte<sup>334</sup>  
 Tes motz.

---

329 *Sic.* On attendrait *placuissem*.

330 Abrégé sous la forme du chrismon grec, noté en alphabet latin *xpi*.

331 Galat., 1 : 10. La formulation exacte est « *si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.* »

332 *Sic.* La forme, unique dans le texte, est assez rare et peut surprendre du fait de la rime avec *pourtant* (vers suivant).

333 *Sic.* Là aussi, la forme est peu commune. Elle n'est sans doute pas le fait du mètre, puisqu'il aurait suffi de se passer de *point* pour que *lessaray*, la forme habituelle, convienne au vers.

334 On pourra comparer ces deux vers aux v. 571 - 572, quasiment identiques.

## PUDOR

1455 Pechez et vices.

• CIX •

Bien voy que tu es des complisses  
De l'autre que trouvé avoye  
Icy nagueres enmy ma voye<sup>335</sup>.

[fol. 16 v]

1460 Pour rien que puisses avoir dit  
Garde n'en as tu ; soys maudit,  
Ypocrite ! Lesse me aller !

*Tertius*<sup>336</sup>.

## TIMOR

Ne m'espargne mye.

• CX •

1465 Qui peust ma très\_griesve ennemye  
D'o\_moy gieter, c'es[t]<sup>337</sup> Ignorance,  
Et me donner vraye secourance ?  
Ce fust quant\_que\_je demandasse<sup>338</sup> !

335 Le mètre de ce vers n'est pas exact. Peut-être faut-il supposer que la dernière syllabe de *nagueres* n'était pas prononcée ; autrement, on pourrait envisager que *enmy* soit une erreur pour *en*.

336 Chiffre arabe 3, suivi d'une abréviation *-us*. Voir *Primus*, réplique XCIV, et note correspondante

337 On avait écrit *ceste*, mais le *-e* final est effacé, peut-être à dessein. L'imprimé donne *cest Ignorance* (Vér. r ii v) : ces éléments concourent à éliminer le démonstratif *ceste* au profit de *c'est*, procédé de désignation que nous retrouvons plus bas dans le texte (voir v. 2154).

338 S'il peut suprendre, l'emploi de l'irréel dans ces deux phrases est sans doute un trait de style visant à accentuer le désespoir du personnage. C'est pourquoi nous proposons de les comprendre comme une interrogative et une exclamative.

## TIMOR

Dy moy ton fait.

• CXI •

Presentement

- Je suys ung remeau tout seché  
 1470 Proprement, qui tant ay peché  
 Que c'est horreur, dont me reppens !  
 Et pour\_ ce ay prins par bon appens  
 Ceste voye de Contriction  
 En\_ tandoit a Confession ;  
 1475 Mais j'ay trouvé non pas en\_ tourbe<sup>339</sup>  
 Deux abuseurs a\_ grant destourb[e]<sup>340</sup>.  
 L'un m'a\_dit qu'en ce point morroye  
 Car salut avoir ne pourroye,  
 L'autre que de ce n'estoit rien  
 1480 Et qu'avoir salut povoye bien,  
 Mais s'a confession alloye  
 Que trop seraye personne laye<sup>341</sup>,  
 Car si disoye mon grant diffame  
 Onc si grant honte homme ne femme  
 1485 Sur terre n'eu[s]t<sup>342</sup> ne tel vergoigne.  
 Et pour\_ ce a\_ chief de\_ ma besoigne  
 Ne sçay [p]as<sup>343</sup> bien comme advenir !

---

339 *Tourbe* est visiblement employé non pas au sens de « tourbe » (la matière organique) mais au sens de « foule ». L'Homme met l'accent sur le fait qu'il n'a trouvé « que » deux *abuseurs*, peut-être pour mieux faire ressortir à quel point leur fausseté compense leur faible nombre.

340 La fin du mot est rongée par l'onglet.

341 *Laye*, « laïc », désigne celui qui n'est pas clerc et donc, par extension, celui qui n'est pas lettré : cet Empechement, *Pudor*, a voulu faire croire au Pécheur qu'aller à confesse est une marque d'ignorance, voire de sottise., car cela l'exposerait à la réprobation des hommes.

342 Le manuscrit donne *n'eut*. Toutefois, il semble bien que la construction soit ici un irréal : d'après la graphie hégémonique dans le manuscrit, on attendrait *n'eust*. Nous rétablissons cette graphie.

343 On distingue un signe de forme plus ou moins ronde au-dessus du *p*-, qui pourrait ressembler à une abréviation ; toutefois, le développer comme une abréviation ne ferait sens ni en termes de langue ni en termes de métrique. Il s'agit sans doute d'une erreur : nous conservons *par*.

## TIMOR

Le plus fort v[i]ent<sup>344</sup>.

• CXII •

Helas, sire ! et quoy ?

## TIMOR

1490

Telles chouses.

• CXIII •

De pou de chouses tu m'opposes

Quant en moy considere bien

Que paine mondaine n'est rien,

Car briesve et legiere et petite

1495

Considerée la très\_mauldite

Peine d'Enfer, grande, etternelle,

Qui est sans fin, peine inmortelle

Comme bien sçay ! Bien me recolle

De Job, qui dist ceste parolle :

1500

« *Qui penitenciam timet,*

*Super eum tunc nix cadet*<sup>345</sup>. »

Le noble Job dist en substance

Que ceulx qui creignentet<sup>346</sup> penitence,

344 Le manuscrit ne montre aucun jambage entre *v-* et *-e* : il donne donc *vent* ou *veut*. L'imprimé (Vér. r iii r) donne *Car après tout le plus fort vient* : la Crainte de faire pénitance avertit l'Homme qu'il ne sera quitte de rien pour une simple confession, car c'est après la confession que *le plus fort vient* (c'est-à-dire la partie la plus difficile du chemin de vie qui l'attend s'il continue). Les formes sans *-i* du verbe venir n'apparaissant pas à l'indicatif présent et les répliques environnantes étant, tout comme l'accroche en question, assez proches de celles de Vérard, on peut raisonnablement supposer que le sens et la lettre du texte dont provient le rôle était assez semblables à ceux que l'on trouve dans son édition et considérer *vent* comme une erreur du copiste pour *vient*.

345 Job, 6 :16. La forme de cette citation dans la Vulgate est « *Qui timent pruinam, irruet super eos nix* ». Peut-être l'arrangement différent est-il dû à l'adaptation au mètre français.

346 *Sic*.

1505 Qui est corporelle et mondaine  
Et des pechés presens la peine,

[fol. 17 r]

Nés cherra sur eulx : par laquelle  
On entend la peine eternelle,  
Pour laquelle fuir je t'acors  
Que la peine qu'aura le corps  
1510 Mondaynement en riens ne doute.

TIMOR

Tu soyes.

• CXIV •

Non seront<sup>347</sup>, se[u]rement<sup>348</sup> :  
Porter je pence doucement  
Quelle que soit, petite, large,  
1515 Pour mon salut d'elle la charge  
De bon cueur, o grant pacience.

TIMOR

Mon conseil est tel.

---

347 Dans l'imprimé (Vér. r iii v), Crainte de faire pénitence avertit le Pécheur qu'il faiblira vite face à la dureté de la vie de pénitent, et maudira Dieu : *et en sera ta vie despite / mille fois avant qu'en soyes quitte : / tu le voirras, n'en doute pas*. La réplique qui suit est légèrement différente mais semblable : l'Homme réaffirme sa confiance et se dit prêt à être patient. *Tu soyes* et *non seront*, en revanche, n'apparaissent pas comme telles. Nous proposons de rapprocher l'accroche de *mille fois avant qu'en soyes quitte*, et de comprendre *non seront* comme une référence soit aux peines que la Crainte veut lui faire croire insurmontables, soit à Dieu et ses saints qui, selon elle, lui seront vite odieux. La première hypothèse semble plus convaincante au regard de de la suite de la réplique, qui explique pourquoi il pense surmonter cette épreuve.

348 Le rôle donne *seirement*, forme qui ne s'y retrouve pas et est très inhabituelle dans la langue ; un jambage a pu être oublié. Nous corrigeons selon l'usage usuel du manuscrit.

## • CXV •

1520 Dampnable conseiller mortel,  
 Le\_plus qu'oncques de mes oreilles  
 J'ouÿ, qui tant mal me conseilles,  
 Dy moy com tu es appellé  
 Sans que ton nom me soit celé  
 Car de le savoir vouldroye mieulx !

TIMOR

J'ay nom...<sup>349</sup>

## • CXVI •

1525 Or dy o diligence !

TIMOR

De penitence faire.

## • CXVII •

1530 Bien l'aperczoy a\_ton affere !  
 Lesse moy donc aller ma voye,  
 Et que jamés je ne te voye  
 Car je n'ay de tes conseilz cure.

---

349 Dans l'imprimé (Vér. r iii v), la Crainte de faire Pénitence n'a pas même le temps de donner son nom dans cette première réplique car elle est interrompue par l'injonction de l'Homme, et il faut attendre la suivante. Cela semble aussi être le cas ici avec *Timor*, et les accroches sont identiques pour la première réplique ; pour la seconde, en revanche, l'imprimé donne d'emblée le nom du personnage, alors que le manuscrit en fait l'accroche de la réplique suivante. Cela peut renvoyer à une composition différente à longueur égale (voire supérieure dans le manuscrit), ou à un raccourcissement dans le manuscrit. La réplique pourrait même être ramenée à un seul vers : *J'ay nom... - Or dy a diligence ! - Crainte de Pénitence faire. - Bien l'aperczoy à ton affere !* Le schéma de rimes du passage montre que la première des deux répliques de *Timor* comporte plusieurs vers ; en revanche il n'est pas exclu que la seconde n'en ait qu'un seul. Rien ne permet de la confirmer de façon définitive ; quoi qu'il en soit, ce rejet du nom en fin de réplique confirme que *J'ay nom* constitue un début de phrase inachevé dans le manuscrit. Nous employons donc les points de suspension.

## ANGELUS

Conseil avoir.

• CXVIII •

1535 Sçelon que puy<sup>s</sup> apercevoir,  
 Vers moy par ceste voye vient  
 Ung hom gentil, dont me convient  
 Conseil requerir doucement.

— *Quartus.*<sup>350</sup>

Amy, je te pri chèrement,  
 Si a mon besoing conseiller  
 Me sçez, qu'il te plaise y veiller,  
 Et moult t'en seray actenu.

## SPES

1540 S'ainsi est.

• CXIX •

1545 Seurement,  
 Ouy<sup>351</sup> ! Je trace<sup>352</sup> proprement  
 Ce que tu diz : c'est mon entente,  
 Mais j'ay trouvé en ceste sente  
 D'impediteurs grans habondance

---

350 Cette abréviation, constituée d'un chiffre arabe 4 et d'une abréviation *-us*, est insérée entre deux vers par un tiret et une sorte d'angle droit). Voir *Primus*, réplique XCIV, et note correspondante.

351 Nous ponctuons après *ouy* en suivant la ponctuation du manuscrit et de l'imprimé (Vér. r iiii r). Après *ouy*, le manuscrit met un point, et l'imprimé un trait vertical : il semble donc que les deux ponctuations s'accordent à isoler les deux premiers mots de la phrase qui débute ensuite. Sans accorder à ce fait graphique une valeur absolue, nous adaptons la ponctuation à titre indicatif.

352 Le texte employait déjà *je trasse* au sens de « je cherche à » (voir plus haut, v. 169) ; ici, ce verbe prend plutôt celui de « suivre », qui est d'ailleurs plus proche du sens premier. Le personnage suit (c'est-à-dire qu'il les juge vrais, bons) le raisonnement, le conseil ou l'opinion de *Spes*.



Qui m'ont cuidé pour leur loquence  
 Mon bon propoux feré cesser  
 Sans que m'alasse confesser,  
 Par divers poins<sup>353</sup>. L'un me disoit  
 1550 Que grande folleur m'atisoit  
 A jamés pardon requerir  
 Et que cil jamés acquerir  
 Ne pouroye pour nulle rien,  
 Et l'autre m'a dit : « Si peuz bien,

[fol. 17 v]

1555 Si<sup>354</sup> tous les maulx sans riens celer  
 Deuement ousases<sup>355</sup> reveler,  
 Mais seroit en conclusion

---

353 On peut comprendre *par divers poins* comme se rapportant à ce qui suit (*l'un me disoit*) ou à ce qui précède (*mon bon propoux fere cesser*). Toutefois, manuscrit et imprimé (Vér. r iiii r) s'accordent à placer un trait vertical à la suite de *poins* (manuscrit) et *point* (imprimé), ce qui appuie la seconde hypothèse. De plus, la suite de la réplique est construite selon une structure anaphorique assez nette, structure qui est renforcée par l'enjambement : on affaiblirait quelque peu ce procédé en faisant commencer la phrase à *par divers poins*. Nous suivons donc la ponctuation du manuscrit et de l'imprimé.

354 *Si peuz bien, si* : il semble que l'on ait ici affaire à deux valeurs différentes de *si* : la première itération du mot prend un sens proche de l'intensif (« oui », « certes »), tandis que la seconde marque une condition ou une hypothèse. Plus étonnant peut-être est le système temporel de la phrase. En effet, au vu de l'irréel qui suit (subjonctif imparfait, conditionnel présent), on attendrait une forme au subjonctif imparfait au lieu de *peuz*, qui correspond ordinairement en Moyen Français à l'indicatif présent (« tu pourrais bien le faire, si tu osais tout révéler »). On pourrait envisager que *peuz* soit une forme inhabituelle du subjonctif imparfait, par opposition à *puez* qui est celle de l'indicatif pour presque toutes les occurrences du texte – sauf une : au v. 2808, on trouve une autre occurrence en *-euz* (*ne peuz point*). Or, dans Vérard (Vér. v v v), la phrase que conclut cette accroche (qui s'y trouve à l'identique) montre clairement qu'il s'agit d'un indicatif présent. Il ne semble donc pas y avoir de répartition stricte des valeurs modales et temporelles selon les graphies *-eu* ou *-ue* : comprendre *peuz* comme une forme du subjonctif imparfait (« pusses ») serait hasardeux. On pourrait, en le lisant comme un présent, voir cette manipulation des temps comme une façon de hiérarchiser les différentes hypothèses et conditions : le conditionnel présent *serait* se rapporte directement à l'indicatif présent *peuz*, tandis que le subjonctif imparfait se place sur un plan moins proche. Toutefois, cette interprétation est difficile à concilier avec l'ordre des propositions : elle serait plus logique si, à la suite de la principale (*si peuz bien*), on avait d'abord mis l'indépendante coordonnée (*mais seroit* [...] *honte*) puis la circonstancielle (*si tous les maulx* [...] *reveler*). Peut-être faut-il y voir l'influence du Latin, ou un trait de sophistication ; peut-être, plus simplement, faut-il considérer *peuz* comme une erreur. On note toutefois que le mètre ne peut s'accommoder que d'un monosyllabe : peut-être la prononciation d'une sifflante finale suffisait-elle à faire la différence.

355 *Sic*. On attendrait un doublement du *-s* médian.

- A toy grande confusion  
 D'ainsi les confesser et honte ! »
- 1560 Le tiers disoit : « Et quant le compte  
 En auras rendu sans faillance,  
 Qu'i feroit, las! la penitence?  
 En vain tu te confesseroyes,  
 Car jamés nul jour ne feroys
- 1565 Tant que deuement acompli l'eusses  
 Pour riens que jamés fere peusses. »  
 Ainsi m'ont longuement tenu  
 Tant qu'a grant peine suys venu  
 Jucques icy, las grandement
- 1570 Tant que<sup>356</sup> je ne puys bonnement  
 Plus me porter ne soustenir.

## SPES

Pou<sup>357</sup> savant.

• CXX •

- Puis qu'entré je suys si avant,  
 A retourner point ne me pence,
- 1575 Mais o\_la\_plus grant diligence  
 Que pouray fere mon voyage<sup>358</sup> !

---

356 À l'anaphore qui introduit les discours rapportés répond ce redoublement de *tant que*. On peut analyser chaque occurrence de cette locution comme se rapportant à ce qui la précède immédiatement, respectivement *m'ont longuement tenu* et *las grandement*. On pourrait également considérer que les deux se rapportent à *m'ont longuement tenu*, et que *las grandement* est seulement un groupe adjectival qui ne reçoit pas d'autre qualification. Nous optons pour la première solution, qui nous paraît la plus simple.

357 Mis pour *peu*. Vérard (Vér. r iiii v) propose *non scavant*. Visiblement, comme l'Espérance de longue vie dans l'imprimé, *Spes* emploie la même tactique que son prédécesseur (voir plus haut, réplique CXI) : il veut faire croire à l'Homme qu'il passerait aux yeux du monde pour une *personne laye* s'il s'obstinait à ne pas écouter ses conseils.

358 L'emploi pronominal du verbe penser peut correspondre à une nuance de l'ordre du projet : « se préoccuper de », « former le projet de ». Le personnage affirme à la fois une préoccupation et une intention : il n'a aucune intention de faire marche arrière, mais au contraire, se préoccupe de la façon dont il pourra atteindre son objectif au plus vite.

SPES

En sera temps.

• CXXI •

Ne te desplaise,

Quar jamais nul jour a\_mon aise

1580

Ne seray tant que mon emprinseSoit acomplie sans reprinse<sup>359</sup>,Et mon voyage en\_bien parfaict !

SPES

Assez entendre.

• CXXII •

Actendre, las ! et la\_mort prandre

1585

Me viendra a\_heure soubdaine

Peult estre ! Quar la\_mort certaine

M'est pour vray, et si ne sçay l'eure,

Ou ne quant me doibt courre sure ;

Et de\_pechez ainsi seray

1590

Rempli, dont je devalleray

En Enfer miserablement

Pour y maindre eternellement,

Dont Dieu mon pere me deffende !

---

359 Le mot est employé dans un registre euphémique, voire métonymique. Si le terme *reprise* désigne ordinairement le fait de continuer quelque chose après une interruption, ici le mot sert surtout à désigner l'interruption en question : le personnage dit qu'il désire « ne pas se remettre à la tâche après avoir été dérangé » pour signifier qu'il ne veut pas être dérangé en premier lieu.

- 1595 Garde n'a hon<sup>360</sup> que la<sup>361</sup> j'atende  
 Que faire le puisse autrement<sup>362</sup>,  
 — Quant<sup>363</sup> en ce point certainement<sup>364</sup>  
 Ou je suys mourir n'y<sup>365</sup> veulx point  
 — Mais me [con]duyre a\_[mei]lleur point<sup>366</sup>,
- 1600 En quelconque aage que je soye.  
 Helas ! Trop petit y pensoye,

- 
- 360 On pourrait lire *hom*, mais la présence d'un troisième jambage est loin d'être évidente. Dans cet emploi, le mot ne doit pas être confondu avec l'interjection *hon* : il s'agit d'une forme de l'indéfini *on*. Plus loin dans le texte (v. 1675), on trouve une autre occurrence de cette forme : *Com en l'Evangile (h)on peut* lire, mais ici, le *h-* de *hon* a été rayé pour revenir à *on*. Il faut sans doute en conclure que cette forme est employée là où il ne doit pas y avoir élision : dans le cas du présent vers elle est nécessaire au mètre, tandis qu'au v. 1675 on se sera rendu compte qu'elle le déséquilibre. L'expression *garde n'a hon* est sans doute à rapprocher de *n'avoir garde*, qui signifie « ne pas y avoir de risque que » : l'indéfini *hon* serait alors comme un équivalent de l'impersonnel (« il n'y a aucun risque que j'attende », voire « il est hors de question d'attendre »).
- 361 On peut analyser *la* soit comme l'adverbe de lieu, soit comme un pronom personnel mis pour *la mort*. Dans l'imprimé (Vér. r iiiii v), on trouve à la fois le pronom et le groupe nominal, que le pronom annonce : *On n'a garde que je l'attende, / la Mort, que je puisse, en ce point / ou je suis mourir ne veulx point, / non en quelque aage que je soye*. La formulation du manuscrit est plus surprenante du point de vue de l'ordre des mots, ordre inhabituel s'il s'agit du pronom et qui ne semble pas motivé par la métrique (*que je l'atende* n'aurait rien changé). On peut donc y voir un trait de style, peut-être latinisant, ou considérer qu'il s'agit de l'adverbe de lieu, ce qui correspond à l'ordre des mots sans paraître moins cohérent avec les vers qui suivent et leur insistance sur le *point* où l'Homme se trouve.
- 362 *Que (faire le) puisse* : dans cette expression, *que* est en quelque sorte équivalent à *pourvu que* : « pour autant que j'en aie le pouvoir. »
- 363 *Quant*, dans ce contexte, est à prendre dans une valeur causale ou explicative (« étant donné que », « en effet »).
- 364 Ce vers a été inséré après une première écriture de la réplique. Il apparaît dans la marge de droite au niveau d'un tiret qui marque son emplacement entre les deux vers qui l'encadrent. Il en va de même de *mais me [con]duyre...* (voir note correspondante).
- 365 *En ce point ou...n'y* comporte un redoublement de l'adverbe de lieu : *ce ... ou* est cataphorique, repris par *y* (littéralement, on traduirait presque « là où je suis, là je ne veux pas mourir »). Par ailleurs, le sens que prend ici *point* illustre fort bien le fonctionnement du récit allégorique dans la pièce en exprimant autant une donnée géographique que la position et la progression « spirituelles » auxquelles cette donnée renvoie. L'Homme chemine vers Miséricorde et sa *court* pour faire assouplir sa peine après s'être confessé. Les Empêchements veulent l'en dissuader et le dernier d'entre eux, Espérance de longue vie ou *Spes*, se montre plus subtil en tentant non pas de l'arrêter mais de le ralentir (voir le résumé de la pièce, A.2.1.3). *Point* revêt donc le sens général de *lieu, endroit*, au sens concret et quasi « cartographique » de ces termes, qui désignent peut-être aussi un endroit précis de la scène. Outre cette signification première, il renvoie au degré de « salvabilité » auquel l'Homme est parvenu sur l'échelle qui va de la damnation au salut.
- 366 Également inséré dans la marge droite selon le même procédé que *quant en ce point...*, ce vers est partiellement rongé par l'onglet. Aucun des deux ne se retrouve dans l'imprimé, qui propose des vers assez différents (Vér. r iiiii v) : il serait donc difficile de compléter les parties manquantes des mots grâce à l'imprimé : nous proposons les solutions qui semblent les plus probables du point de vue paléographique, mais elles ne sont pas exemptes de doute. Ainsi, *me conduyre a meilleur point* ne paraît pas être une leçon particulièrement fiable dans la mesure où elle devrait, pour être compréhensible, être prise dans un sens actif (« aller en un meilleur endroit »).

Bien le me voy, ou temps passé.

SPES

Trop tost encore.

• CXXIII •

Tout ce ne me vault une more :

1605

Ce n'est que langaige gasté.

SPES

Ung jour de respit.

[fol. 18 r]

• CXXIV •

Point n'ay ce mot la<sup>367</sup> en\_despit,

Car il est vray qui bien l'entend<sup>368</sup> :

Car<sup>369</sup> cent mars d'or la tout content<sup>370</sup>,

367 Le *mot* en question est prononcé à l'accroche, à la fois dans le manuscrit et l'imprimé (Vér. r v v). L'Espérance de longue vie conseille à l'Homme de ne se soucier de repentance qu'une fois parvenu à un âge mûr, en concluant, comme c'est visiblement le cas dans le manuscrit : *n'as tu point ouÿ alleguer / « cent marcs vault ung jour de respis »* ? Cette locution n'a pu être retrouvée telle quelle ; Di Stefano recense toutefois *cent mars vaut d'heure demie*, qu'il traduit « un capital de cent marcs est peu de chose en comparaison de la bonne chance ». Peut-être s'agit-il d'un détournement de cette expression.

368 *Qui* correspond ici au Datif latin *cui* : ce mot est vrai « pour celui » qui le comprend de la bonne manière.

369 La répétition de *car* peut surprendre. Dans l'imprimé (Vér. r v v), on lit *Point n'ay ce mot la a despit / car il est vray qui bien l'entent / que cent marcs de fin or contant*. Si l'on donne la phrase telle qu'elle apparaît sur le manuscrit, il faut supposer une rupture forte entre ces deux derniers vers et considérer que dans *il est vray*, *il* reprend *ce mot* (vers précédent). Le vers introduit par le premier *car* explique que le personnage a de l'estime pour ce mot parce qu'il est vrai ; ensuite, le reste de la réplique, introduit par le second *car*, explique en quoi il est vrai. Au contraire, dans l'imprimé, *il est vray* apparaît dans un emploi locutionnel en corrélation avec *que cent marcs*, emploi où *il* marque l'impersonnel. La construction de l'imprimé est plus claire mais nous la citons sans corriger, car celle du manuscrit reste compréhensible.

370 *La tout content* : le rôle de ces trois adverbes semble être avant tout d'insister sur l'aspect matériel

- 1610 Ne quant\_qu'on en pourroit compter  
 En mille ans, que qu'il peust monter<sup>371</sup>  
 Me donner tout a\_mon vouloir  
 Ne me pourr[o]ient<sup>372</sup> autant valloir  
 Comme de respit ung seul jour
- 1615 Que j'ay eu ouprés de sejour  
 Puys qu'a<sup>373</sup> mort je fu condempné  
 A mourir et estre dampné  
 A tousjours mais par jugement.  
 Si n'y pourvay auchunement
- 1620 Ains que sourprins je soye de\_mort  
 Qui ou tout prés le cueur me mort  
 Et point, oultre le cueur peult estre,  
 Ne cherroys je donc pas en l'estre  
 D'Enfer a tousdis ? Si seroye<sup>374</sup>,
- 1625 Quant autrement n'y pourvoyroye.  
 Et doncques la\_grant habundance  
 Qu'on me donneroit de cheance

---

de l'expression employée par *Spes*. Le personnage développe cette expression en la prenant (sans doute ironiquement, pour mieux désavouer son ennemi) à la lettre ; la succession des adverbes va peut-être de pair avec un jeu de scène où le personnage montre une bourse, sa main, ou tout autre endroit où l'on pourrait mettre les cent marcs, puis leur nombre croissant *en mille ans*.

- 371 *Que qu'il peust monter me donner a tout mon vouloir* : ce membre de phrase est difficile à comprendre. La tournure *que que* + subjonctif (*peust*) correspond sans doute à « quoiqu'il puisse » ; les autres éléments les plus problématiques sont le pronom *il* et le verbe monter. Il est difficile de les comprendre séparément, dans la mesure où savoir de quelle action on parle aide à comprendre qui peut l'accomplir. Si l'on s'en réfère à l'imprimé (Vér. r v r – r v v) le seul antécédent possible se trouve dans ces quatre vers : *et pren consideracion / que tu ne pourroys mieulx choisir / ne tant vaillant que le plaisir / et esbatement de ce monde*. Le pronom *il* pourrait en effet renvoyer au plaisir mondain en tant que notion mais n'offre aucune explication sur l'emploi de *monter*, à moins d'imaginer que la notion de plaisir mondain soit « représentée » par le Monde (qui n'apparaît pas dans le manuscrit) ou autre personnage – ou à moins de suspecter une erreur sur le texte qui serait commune au manuscrit et à l'imprimé (le rôle, Vérard et Eustache sont d'accord sur cette leçon : Vér. r v v, Eustache r iiii r). Une autre analyse consisterait à abstraire le pronom de tout lien avec la réplique précédente et à envisager un emploi plus concret désignant un personnage, probablement le Diable. Peut-être s'agit-il d'un jeu de scène pour lequel un démon irait chercher cet argent en Enfer pour l'offrir à l'Homme ?
- 372 Le manuscrit donne *pourrient* ; cette graphie du conditionnel étant unique dans le rôle et, à notre connaissance, dans la langue, nous rétablissons la forme usuelle.
- 373 *Puys que* prend ici la valeur de « depuis que » : « depuis que, par le jugement qui a été prononcé, j'ai été condamné à la mort et à la damnation éternelle (*estre dampné / a tousjours mais*). »
- 374 *Sic*. On attendrait *seroit*, mais la rime avec *pourvoyroye* (au vers suivant) peut expliquer cette graphie : nous ne la corrigeons pas.

En ce monde ne me vaudroit  
 Tant ne prés quant<sup>375</sup> en cest endroit  
 1630 Au regard d'un s[e]ul<sup>376</sup> jour que Dieu  
 Lessé m'a vivre et donné lieu  
 Depuys qu'en peché villement  
 Condemné fus a grief torment.  
 Et donc, pour dire verité,  
 1635 Je tien<sup>377</sup> a\_noble auctorité  
 Le commun dit qu'as dit d'avant<sup>378</sup>.

SPES

Ung festu seulement.

• CXXV •

Cela<sup>379</sup> sçay je bien seurement ;  
 Dés piecza telle est ma creance.

SPES

1640 Pour orendroit.

---

375 *Tant ne prés quant* signifie « rien du tout ». L'expression insiste sur l'inanité des biens acquis *en ce monde* une fois que l'Homme se retrouvera *en cest endroit* (mis pour *l'estre Enfer* évoqué quelques vers plus haut), inanité qu'il confronte à la chance qu'il lui est offert de continuer à vivre (*au regard d'un seul jour que Dieu / lessé m'a vivre et donné lieu*), sous-entendu pour se racheter, comme le précise très clairement l'imprimé (Vér. r v v) : *au regard d'ung seul jour que Dieu / m'a laissé vivre et donné lieu / pour venir a amendement / affin d'acquierir saulvement*.

376 Aucune autre forme de *seul* sans *-u* n'apparaît dans le manuscrit : il s'agit sans doute d'un oubli.

377 *Sic*. On attendrait *tiens* ; peut-être a-t-on confondu le verbe avec le psossesif.

378 *Sic*. *Davant* peut correspondre à une forme de « devant » au sens temporel de « précédemment », ainsi que le rôle l'emploie fréquemment. Toutefois, cette graphie n'a pas d'autre exemple et *d'avant*, avec le même sens, pourrait également convenir : nous laissons la forme du manuscrit.

379 *Spes* vient sans doute de rappeler à l'Homme, comme l'Espérance de Longue vie dans l'imprimé (Vér.v v v), que sa confession ne vaudra pas *ung festu* si, après l'avoir accomplie, il ne persévère pas toute sa vie dans le repentir.

## • CXXVI •

Actendre, las ! qui actendroit?  
 Et ouÿr<sup>380</sup> ces deux motz ycy  
 Trouvez : « *Ecclesiastici*<sup>381</sup>  
*Fili ! Converti, ne tardas,*  
 1645 *Ad Dominum, ne differas*  
*De die in diem.* » « Mon filz  
 Qui en mes motz moult te confis,  
 Du temps nullement ne du lieu  
 De convertir ton ame a Dieu  
 1650 Pour nulle chose ne retarde !<sup>382</sup> »  
 Soys tousdis prest, et bien te garde  
 De differer de jour en aultre,  
 Car la\_mort tient en main le peaultre<sup>383</sup> :

[fol. 18 v]

1655 Pousé que tu soys jouvenceau<sup>384</sup>,  
 Peult estre qu'en nuyt<sup>385</sup> le vesseau  
 Tournera bien a ton contraire.

380 *Ouÿr* : cet infinitif est ici disyllabique.

381 Siracide, 5 : 8 ; la citation correcte serait « *Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem* ». On avait écrit *ecclesiastice*, mais on a préféré par la suite corriger pour *ecclesiastici*, sans doute pour la rime avec *ycy*.(vers précédent).

382 La traduction de la citation à proprement parler s'arrête ici : l'image qui suit n'apparaît pas dans la Bible, il s'agit plutôt d'un commentaire greffé à la traduction, qui elle-même étoffe quelque peu la citation.

383 L'un des sens de *peau(l)tre* est « gouvernail » ou « barque ». Deux lignes plus bas, l'image est explicitée par la mention d'un *vesseau* : il s'agit sans doute ici d'un gouvernail.

384 Il faut préciser qu'ici, *pousé que* ne revêt pas la valeur de « étant donné que », mais plutôt une valeur concessive : « même si », « bien que ». Bien qu'il soit jeune, l'Homme est bien conscient que la mort peut frapper à tout moment et qu'il n'a pas un instant à perdre.

385 *En nuyt* se comprend en relation avec le vers précédent (voir note précédente) : contre *Spes* qui prêche une confiance aveugle, la métaphore maritime du *vesseau* souligne la précarité de la condition humaine. La nuit évoque un moment d'inadvertance du pilote, et suggère un manque de lumière : le *jouvenceau* imaginé par l'Homme n'y voit pas aussi bien qu'il le croit.



Qu'on y pourvoye.

• CXXVII •

Or ys doncques hors de ma voye,  
Car de tel conseil je n'ay cure !

1660

A ton plaisir.

• CXXVIII •

Puis me fauldroit tantoust gesir  
En biere mort et estandu :  
Or arroys mon temps despendu  
A amasser et a acquerre  
1665 Ville ordure et rouille de terre,  
Et a moy ou monde haulser ;  
Et puis très doulent tout lesser  
Me conviendroit or et argent,  
Et la vanité de la gent,  
1670 A quoy je ne vueil plus toucher,  
Car ceste folleur reproucher  
Voulst a homme<sup>386</sup> quant Il dit « *S[t]ulte*<sup>387</sup>,  
*Hac nocte repe[tunt]*<sup>388</sup> a te

---

386 *A Homme* : sic. L'imprimé (Vér r vi r) propose *volut Jesus*, leçon trop différente pour être utile : il semble impossible de lire *J(h)esus* sur le rôle. On peut éventuellement songer à une erreur de copie ou à un oubli : *a homme* pour *l'homme*. Dans le doute, nous conservons *a homme*.

387 Le manuscrit donne *sulte*, ce qui paraît être une simple erreur de copie : nous corrigeons d'après la citation. D'autre part, le mètre du vers est incorrect si l'on tient compte du *-e* final de *stulte* : sans doute faut-il le considérer comme muet.

388 Le manuscrit porte clairement *repente*, ce qui ne convient ni au mètre ni à la syntaxe puisque conserver cette lecture priverait la citation de son verbe : nous corrigeons selon la citation.

*Animam tuam*<sup>389</sup>. » Il veult dire,  
 1675 Com en l'Evangile<sup>390</sup> on peut lire,  
 Ces motz cy par similitude<sup>391</sup> :  
 Ung homme estoit qui son estude  
 Avoit par ung très long temps mist  
 Es biens mondains plains de faintise ;  
 1680 Advint qu'il a toutes oultrances  
 Fist de biens mondains pourveances,  
 Desquelles il se desduisoit,  
 Et en les regardant disoit  
 A luy mesme : « Riche vivant,  
 1685 Boy et menjeue dorenavant,  
 Et visz en paiz, sans quelque paine  
 Prandre nul jour de la sepmaine !  
 Bien as de quoy presentement. »  
 Et vecz venir soubdainement  
 1690 Une voiz, qu'elle<sup>392</sup> luy va dire :  
 « O, fould ! Ta folie remire :  
 En ceste nuyt cy tu morras.  
 Ci advise que tu porras  
Fere de quant qu'as amassé ! »

## SPES

1695 Com ung chien qui folle.

## • CXXIX •

Quant de Dieu membre<sup>393</sup> la parolle,

---

389 Luc, 12 : 20. La citation exacte, en tronquant de la même manière, est : « *Stulte, hac nocte animam tuam repetunt a te.* »

390 *Sic.*

391 *Par similitude* : cette expression évoque sans doute le caractère imagé du langage biblique ; peut-être sert-il aussi d'annonce à la traduction étoffée qui suit..

392 *Qu'elle* : *que* revêt ici la fonction de coordonnant plutôt que celle de relatif.

393 *Membrer* (« se souvenir de ») est souvent employé avec le réfléchi, mais ce n'est pas le cas ici.

Tout cela je ne doubte rien  
 Et pou prise le mondain bien  
 Com de l'Evangille ay senty<sup>394</sup>.  
 1700 Dieu dist ces motz cy : « *Beati*  
*Sunt et pauperes spiritu*<sup>395</sup>. »  
 Pouvreté est noble vertu  
 Dont je vueil tenir mon cueur pres  
 Tousdis ! « *Beati*, dit après,

[fol. 19 r]

1705 *Sunt qui persecutionem*

*Comme tel*<sup>396</sup>.

*portant propter justiciam*<sup>397</sup>. »

Tout ce en l'Evangille escript  
 Est : « Benoists sons pouvres d'esprit  
 Qui souffrent persecucion,  
 1710 Car pour leurs retribucion  
 Est le saint Reaulme des cieulx. »  
 Si que mon amy se maist Dieux<sup>398</sup> :  
 Tout veu et tout consideré,

394 *Sentir* revêt ici son sens secondaire de « être convaincu (que) » : à la lecture de l'évangile, le personnage a acquis les certitudes qu'il expose.

395 Mathieu, 5 : 3. *Sunt* et *et* ont été rajoutés à la citation originale (« *Beati pauperes spiritu* »), sans doute pour faciliter l'insertion de la citation dans le mètre.

396 La lecture de cette didascalie, insérée au-dessus de *portant* entre les deux lignes dans une écriture de taille très réduite, n'est pas certaine : le découpage des mots comme le discernement des lettres peuvent prêter à débat. Nous proposons *comme tel*, et supposons qu'il s'agit d'un rappel ou d'une confirmation qu'il faut bien dire *portant* et pas *patiuntur* (voir note suivante), mais on pourrait également, par exemple, lire *cum-metri* pour rappeler d'adapter la diction au mètre.

397 Mathieu, 5 : 10. La citation originale, peut-être altérée pour des raisons métriques, est « *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam*. »

398 *Si que mon amy se maist Dieux* : deux possibilités se dessinent. La première suppose *se* comme adverbe reprenant *si*, et *m'aist* comme une probable faute de copie pour *m'est* : *si que mon amy, se m'[e]st Dieux*, « Dieu est comme un ami pour moi ». La seconde voit *se* comme un réfléchi et *maist* comme une forme de mettre : *si que mon amy se maist Dieux*, « Dieu se donne pour mon ami. » Cette option n'implique pas d'erreur de copie et est confirmée par l'imprimé, qui donne *pour tant mon amy se maist Dieu* dans un contexte semblable (Vér. r vi v). Nous l'adoptons.

1715 Pour pouvreté ne lesséré  
 Ne pour meschief qu'en doye avoir  
 Que ne me mecte en mon devoir  
 De ce qu'ay entreprins parfaire !

SPES

Croy le seurement.

• CXXX •

1720 Te regreter ? Las, et comment ?  
 Tu n'as rien dit a\_mon prouffit,  
 Ne que mectre veille a effit<sup>399</sup>  
 E[n]<sup>400</sup>\_plus que j'ay peu concevoir<sup>401</sup>.  
 Plus de toy ne veil, fors savoir  
 Ton nom ; mais j'en ay grant envie.

SPES

1725 N'est ce pas beau nom ?

• CXXXI •

Certes a\_mon choys, sire, nom<sup>402</sup> !  
 Et si dés piecza sçeu je l'eusse,  
 Point arresté je ne me fusse  
 O tes parler si longuement.

---

399 *Effit* : il semble que ce soit une fois de plus la rime (avec *prouffit* vers précédent) qui nécessite l'adaptation de la forme.

400 Le manuscrit donne *em* ; le fait étant unique, il s'agit sans doute d'une erreur de copie.

401 Cette formulation reste assez obscure. Peut-être faut-il la rattacher à ce qui précède : l'Homme ne veut pas appliquer les conseils de *Spes*, et cette formule pourrait constituer une sorte d'incise correspondant plus ou moins à *ce m'est advis*. L'emploi du passé composé exprimerait alors la valeur définitive de ce refus : il a fait son choix et « ne [mettra] pas plus à exécution les conseils de *Spes* [qu'il n'a] décidé de le faire » – or, il a décidé qu'il n'en fera rien du tout.

402 *Sic*. Étant donné que cette forme rime avec *nom* (vers précédent), nous ne la corrigeons pas.

1730 Va t'en d'ycy honteusement,  
Si loingn que jamés ne te voye !

## CONSCIENCIA

De sejournement.

• CXXXII •

Tien toy seure que longuement  
Plus gueres sejourner n'y pence,  
1735 S'il plaist a Dieu que j'aye puissance  
De brief trouver ce que je trace !

Hee ! Dieu vueille moy donner grace  
Qu'anuyt<sup>403</sup> soys de peché curé!

## PECCATUM

S'il est perdu.*Pausa.*

• CXXXIII •

1740 Bien doy Dïeu louer<sup>404</sup> par droiture  
D'avoir tant erré au jour d'uy  
Qu'a Confession venu suy !  
Jhesus, mon Createur, mon Dieu,  
Je te mercy ! Veez cy le lieu

---

403 *Anuyt* : sans doute s'agit-il d'une forme de l'adverbe *anuit*, qui peut signifier « cette nuit » mais aussi « aujourd'hui », « ce jour même ». C'est probablement cette dernière acception qu'il faut retenir, au vu du contexte : « aujourd'hui », « en ce jour ».

404 *Louer* est corrigé à la suite sur *louher*, ce qui constitue sans doute une indication métrique proche de celle que donne *hon*, voir v. 1595) : nous notons donc une diérèse sur *Dieu*.

1745 Que desiroye très grandement,  
 Car je le cognoys proprement.  
 Combien que n'avant ne après<sup>405</sup>  
 Oncq més nul jour ne fu si prés,  
 Mais<sup>406</sup> monstré m'a esté en joye  
 1750 De ceulx qui y savoient la voye  
 Et qui y vont communeement ;  
 De quoy et desqueulx follement  
 Comme très nice [m]e gabai\_ge

[fol. 19 v]

Et eulx et ledit lieu heai\_ge  
 1755 Comme venin fait tiriacle<sup>407</sup>.

---

405 *N'avant ne après* peut surprendre, et surtout *après* : on peut se demander quel est le point temporel de référence, car il serait étonnant que ce soit le présent. Peut-être s'agit-il d'une locution lexicalisée pour « en aucune manière », ce qui serait plus compréhensible.

406 *Mais* n'introduit pas de véritable opposition : il semble plutôt signaler la proposition principale, en indiquant que l'on quitte la concessive *combien que [...] si prés*.

407 Pour ces quatre derniers vers, qui sont relativement problématiques et assez éloignés du passage équivalent dans l'imprimé (Vér. s i r – s i v), nous proposons les analyses suivantes :  
 – *de quoy et desqueulx* reprennent respectivement *le lieu* et *ceulx qui y savoient la voye* ; toutefois, cette double reprise peut aussi bien constituer une manière économique de reprendre ces termes pour ouvrir une indépendante, voire une nouvelle phrase, qu'introduire une subordonnée. En effet, dans ce second cas, *et eulx* devrait en toute rigueur porter une marque de subordination que l'on rendrait aujourd'hui par « desquels je me moquais, et que je haïssais. » Cependant la syntaxe du rôle ne correspond pas toujours à de tels canons : dans le doute, nous préférons le point-virgule au point après *communeement*.  
 – *Heai* et *gabai* sont des formes de *haïr* et (*se*) *gaber* (*de*) auxquelles on a ajouté le pronom personnel *ge*. La métrique n'est visiblement pas la cause de cette adjonction après le verbe, pas plus que la syntaxe (l'omission du sujet est très fréquente dans le manuscrit, et l'inversion n'y indique pas toujours une interrogative). Peut-être la raison est-elle d'ordre phonétique : distinguer, par exemple, le participe passé d'une forme verbale conjuguée. Il est d'ailleurs difficile d'identifier le temps : on attendrait un temps exprimant l'antériorité par rapport à ce qui est raconté, et notamment l'imparfait (il se moquait de ses gardiens, puis ils lui ont montré le chemin), mais la forme en *-ai* rappelle plutôt le passé simple. Si c'est le cas, la nuance de sens ne doit pas être grande puisque l'Homme a cessé de se moquer d'eux dès qu'il s'est mis en route.  
 – Le manuscrit donne *ne gabai\_ge*, mais il paraît difficile de conserver cette leçon ; admettre qu'il s'agisse d'une négation introduirait un rapport d'opposition difficile à résoudre entre les deux verbes. Étant donné que *gaber* peut s'employer une forme pronominale, nous suggérons *me gabai\_ge*, qui permet de retrouver une cohérence : « dans ma bêtise, je me moquai(s) stupidement d'eux et de ce lieu, et les haïs(sais) comme le poison hait l'antidote » plutôt que « dans ma bêtise, je ne me moquai(s) pas stupidement d'eux et de ce lieu, et les haïs(sais) comme le poison hait l'antidote » ou « dans ma bêtise, je ne me moquai(s) pas stupidement d'eux et de ce lieu, ni ne les haïs(sais) comme le poison hait l'antidote » (en supposant que *et* reprennent implicitement la négation).

## ANGELUS

D'empeschement.

• CXXXIV •

Voyre, mais je ne sçay comment

Je face, ne que la je die.

## CONSCIENCIA

Tout publiquement.

• CXXXV •

1760

Je y\_enteray tout seurement ;

Mais uncore<sup>408</sup>, quant g'y auray

Fait mon entree, je ne sauray

A quel bout je doye commancer.

## CONSCIENCIA

Bien appareillé.

• CXXXVI •

1765

Or avant de Dieu conseillé

A ce present besoing puisse estre ;G'y voys ! Dieu veille enmy cest estre<sup>409</sup>


---

408 *Sic.* Cette même graphie se retrouvant plus bas (au v. 1898 : *affin que des mauls qu'el portoit / quant cy je vins et uncore porte*), nous ne la corrigeons pas.

409 *Estre* : comme dans *l'estre d'Enfer* (voir plus haut, v. 1623), *estre* est ici employé non pas comme l'infinitif du verbe être comme le substantif désignant un jardin, un lieu clos, une maison. Si le cas précédent ne posait pas de réel problème, on peut se demander de quel lieu il est question ici, d'autant que l'imprimé ne donne aucun lieu symbolique particulier pour cette scène. Peut-être s'agit-il d'une église ou de ses environs : le personnage, enfin vainqueur des Empêchements qui retardaient son chemin vers la Confession, va à présent trouver le Prêtre et le saluer. L'imprimé précise qu'après quelques échanges, Prêtre et Pêcheur vont *en lieu saint et convenable*, mais cette didascalie intervient plus tard dans l'action (Vér. s ii v en bas de page, après la réplique

Santé vous donner, très\_cher sire,  
D'amme et de\_corps.

## PRESBYTER

1770 Que puisse fere.

## • CXXXVII •

Ouy, il m'est moult neccessere  
Qu'ayde et bon conseil me donnés,  
S'a ce vous plaist habandonner :  
Cause vous diray et comment.  
1775 Vray est que par le jugement  
De Justice, qui est itelle  
Que sçavez, a\_peine mortelle  
Naguere ay esté condempné  
Comme maleureux et dampné,  
1780 Si o voustre ayde pourveu n'y est ;  
Et de quoy plus il me depplaist,  
Ce fait a la promocion  
Et griesve procuracion  
Du\_Deable<sup>410</sup>, qui de ce puissance a\_ffaire<sup>411</sup>  
1785 Tous maux, qui est mon adversaire,  
Lequel m'a trouvé de peché  
Mortel grandement enteché !

---

qui correspond à la réplique CXL du manuscrit, tandis que la réplique où est évoquée l'*estre* se retrouve en Vér. s ii r en haut de page, juste après une didascalie qui se contente de dire que le Pécheur *s'en va devant le Prestre*).

410 On remarque que *-ea* est ici monosyllabique (*Deable*), ce qui est inhabituel.

411 Nous comprenons cette proposition comme une licence poétique pour *qui a puissance de ce fere tous maux*, [*et*] *qui est mon adversaire*, avec *ce* annonçant *tous maux* et *a* rejeté en fin de vers pour permettre une élision avec *puissance*. Cette interprétation est confirmée par Vérard qui donne *depputé a faire / tous maux* (Vér. s ii r) *Ce puissance* est d'ailleurs corrigé sur *pouste*, pour une raison qui ne saurait être métrique (avec *pouste*, le vers était sans doute correct puisque *-ea* est ordinairement disyllabique). Peut-être aura-t-on craint que *du deable qui de pouste a faire* ne soit trop elliptique, d'où l'adjonction de *ce* ; toutefois, remplacer *pouste* par *puissance* ne change ni la métrique, ni le sens.



Et je, voyant que clerement  
 Donné estoit ce jugement  
 1790 En mon grief et grant prejudice,  
 Bref ay appellé de Justice  
 Et de luy, en tant queouldroit  
 User et ay promis mon droit  
 Poursuir<sup>412</sup>, ainsi que vous recorde,  
 1795 En la court de Misericorde  
 Moyennant l'intercession  
 De vous envers Confession,  
 Dont acointer je me desire.  
 Et pourtant s'il vous plaisoit, sire,  
 1800 Voluntiers leans enteroye  
 Et avecq elle parleroye  
 O son bon plaisir et le voustre.

[fol. 20 r]

PRESBYTER

Viennes humblement.

• CXXXVIII •

Ouy Monseigneur, surement  
 1805 Passé y ay pour verité ;  
 Et vien o toute humilité  
 Poursuir mon appeau pro[m]ptement<sup>413</sup>.

412 Il semble opportun de comprendre *en tant queouldroit user et ay promis poursuir* comme ayant *mon droit* pour complément d'objet commun, avec *ouldroit* comme forme à la première personne (*ouldroye*) « contaminée » par la rime avec *droit*, ou bien de considérer *en tant queouldroit en user* comme une circonstancielle indépendante de *mon droit ay promis poursuir* dont le sujet serait *Justice*, plutôt que de considérer que le sujet de cette circonstancielle serait le Diable : l'Homme ne lui a pas demandé son avis pour faire appel devant la Justice.

413 Le manuscrit porte un jambage supplémentaire au niveau du premier *-m* : on lirait en toute

PRESBYTER

Plaine remission.

• CXXXIX •

Ou est dame Confession ?

1810

Je vous pri charitablement

Qu'o le<sup>414</sup> je parle promptement

Pour brief descharger Conscience.

PRESBYTER

Que la<sup>415</sup> puisses veoir.

• CXL •

Sire, je m'ouffre\_a\_y pourvoir

1815

Affin que je la puisse veoir,

Si c'est voustre plaisir m'ouyr

Com humblement vous en supplie.

PRESBYTER

Ne celer nulz.

• CXLI •

*Benedicite.*


---

rigueur *proimptement*. La forme n'existant nulle part ailleurs dans le texte, nous la corrigeons.

414 *O le* : *le* n'est pas ici article mais pronom régime. Il faut comprendre « avec lui. »

415 Dans l'imprimé (Vér. s ii v), qui donne une accroche semblable, *la* correspond à la Confession, à laquelle le Prêtre explique au Pêcheur qu'il est impossible de parvenir en personne : c'est à lui-même, qui est *son propre auditeur*, qu'il faut parler. Commence alors la scène de confession.

## PRESBYTER

1820 Du Saint Esperit. *Amen !*

## • CXLII •

Beau pere qui par l'examen  
 Divin avez le lieu<sup>416</sup> ceans  
 De discerner en\_tous means<sup>417</sup>  
 Par voustre vraye discrecion  
 1825 Ce qui chiet en\_confession  
 Et de peine en juger en temps  
 A voz plaisirs és penitens<sup>418</sup>  
 Le secret d'eulx ouÿ et veu,  
 Vray est que je suys despourveu  
 1830 De sens, et si suys pou aprins  
 Pour tous les cas en\_quoy mesprins  
 Me suys vous re[vel]er<sup>419</sup> devant,  
 Car de la pluspart bonnement  
 Ne sçauroye le vray rapporter.  
 1835 Pour-tant vous pri que supporter  
 Vous plaise ung pou mon ignorance,  
 Et la ou deffault de science

---

416 *Avez le lieu* : l'article ne signifie pas que *lieu* doive être pris au sens propre : il s'agit de l'expression « avoir lieu de. » Seul le prêtre peut confesser et absoudre autrui, et à ce titre il convient qu'il le fasse pour l'Homme.

417 La forme *means* est surprenante. On peut la rattacher, quoique lointainement, à *moyen* (par tous les moyens, le prêtre tente de voir ce que l'on a à lui révéler), ou peut-être à *ment*, « esprit » (il sonde tous les esprits pour y découvrir les péchés). Le fait qu'elle soit disyllabique vient plutôt à l'appui de la première explication.

418 Nous comprenons *en* dans *de peine en juger* comme renvoyant à ce qui précède, c'est-à-dire les peines confessées : il s'agit des peines attribuées *a plaisir* par le prêtre après avoir entendu la confession en fonction des péchés du confessé. En revanche, dans *en temps*, *en* fait simplement partie de l'expression (« au moment voulu ») sans renvoyer à un antécédent. La formulation *de peine en juger* peut surprendre par son aspect laconique, peut-être dû à un emploi latinisant de *de* : il faut comprendre « pour ce qui est », « au regard » (des sanctions dont il faut décider).

419 Le manuscrit donne *relever*. On attendrait plutôt *reveler* : l'Homme proteste de son ignorance et demande l'indulgence du Prêtre pour tous les péchés qu'il ne pourrait confesser entièrement et correctement. La comparaison avec l'édition Vérard, qui donne *reveler* (Vér. s iiiii r), apporte un élément supplémentaire pour supposer qu'il y a erreur : nous proposons de corriger.

Verrez, que vous le me signez  
 Et aide et conseil me donnez<sup>420</sup>  
 1840 Car cy je suys com aprantis.

PRESBYTER

S'il te plaist.

• CXLIII •

Ma conscience ? Helas ! Elle est  
 Tant en-boe[e]<sup>421</sup>, plaine d'ordure,  
 Que ce me seroit chouse dure  
 1845 La vous monst<sup>er</sup> ne apparestre :  
 Car riens tant vil ne porroit estre  
 Com elle est, ce croy fermement.  
 Pour ce ne vouldroye seurement  
 Qu'autre la vist par nulle voye !

[fol. 20 v]

[PRESBYTER]<sup>422</sup>

1850 Maladie el porte.

420 *Sic.* Pour cette forme comme celle du vers précédent à la rime (*signez, donnez*), on attendrait le subjonctif. Peut-être faut-il y voir une confusion avec l'impératif.

421 Le manuscrit donne *en-boé*, mais de façon générale il accorde les qualificatifs avec les noms au féminin, et on lit bien *plaine* immédiatement à la suite : nous corrigeons.

422 Le nom du personnage n'apparaît pas sur le manuscrit, mais *maladie el porte* est présentée en retrait, comme le sont ordinairement les accroches. De plus, la marche du dialogue semble être la même que dans l'imprimé (Vér. s iiiii r – v), où la réplique qui finit par ce membre de phrase est dite par le Prêtre. Il semble donc assez logique de restituer *PRESBYTER*.

## • CXLIV •

Certes el ressemble<sup>423</sup> meulx<sup>424</sup> morte  
 Que vive, et l'aye par ignorance  
 Mise a rien et a\_non chalance<sup>425</sup>  
 Sans la repputer a amye ;  
 1855 Et non<sup>426</sup> pourtant ne vieulx je mye  
 D'ignorance couvrir mon vice  
 Car je l'ay trop tenue a nice  
 Longtemps et mise a\_non chaloir<sup>427</sup>.  
 Puis quant par le divin vouloir  
 1860 Mon cueur inclinay a\_l'ouïr  
 Et me tournay pour la voir<sup>428</sup>,

Tant nicement m'estoye chevuy  
 Que quant si laide je la vy,  
 De la regarder tost fu las  
 1865 Tant paroysoit horde<sup>429</sup>. Helas !  
 Tout ce que t'ay dit supposé,

---

423 Ici, *ressemble* signifie simplement « semble ».

424 *Sic.* Voir plus haut, v. 1149 et note correspondante.

425 Ces deux expressions (*mettre a rien*, *mettre a non chalance*) ont un sens assez proche : « ne pas se préoccuper de quelque chose », en l'occurrence la conscience du personnage, dont il n'a pas vraiment pris soin jusqu'à présent (il l'a salie en s'adonnant au vice et a refusé de l'écouter).

426 On a remarqué plus haut (voir plus haut, v. 1414) que *nom* et *non* sont parfois confondus, qu'il s'agisse ou non d'une erreur. Cependant, le phénomène est très minoritaire et ici, on a visiblement écrit *nom* puis rayé le dernier jambage du *-m* et prolongé celui qui le précédait pour former un *-n* : il semble bien que l'on ait considéré *nom* comme une graphie fautive ou induisant en erreur, ce qui incite de façon générale à ne pas considérer les deux formes comme équivalentes, et à corriger quand il n'y a pas de raison autre (rime...) à la variation graphique.

427 On remarque les similitudes de forme comme de sens avec les expressions très semblables qui se trouvent au début de la réplique : *tenue a nice / longtemps et mise a\_non chaloir* (avec *mettre a nice* pour « négliger ») rappelle assez précisément *mise a rien et a\_non chalance*.

428 Ces deux derniers vers posent un problème de métrique : on peut les lire sans diérèses, auquel cas ils comportent chacun sept pieds, ou considérer qu'il y a diérèse sur *ouïr* et, ce qui paraît plus surprenant eu égard à l'usage du texte, sur *voir*. Étant donné qu'aucun autre vers n'est raccourci dans la réplique et que l'éventuelle différence serait assez réduite (une seule syllabe en moins), il semble hasardeux de supposer qu'il s'agit d'un jeu formel : mieux vaut conclure à deux diérèses.

429 *Sic.* Il s'agit d'une forme de *orde*, mais le *h-* n'a pas d'explication évidente, contrairement à d'autres emplois où il sert peut-être d'indication métrique.

Com seroye jamés ousé  
 D'en<sup>430</sup> fere a autruy demonstrance ?  
 A grief le feroye sans faillance<sup>431</sup>,  
 1870 Mais neantmoins sans fiction,  
 Tout par voustre discrecion  
 Gouverner me vouldroye<sup>432</sup> tous temps.

## PRESBYTER

Toute la verité.

## • CXLV •

Je le feray, c'est equité,  
 1875 Puis qu'il vous plaist. Cza, Conscience,  
 Tirez vous avant en\_presence  
 Sans plus erriere vous targer,  
 Car affin de vous descharger  
 Le convient ! Veez la cy, beau pere,  
 1880 Mais la monstree m'est amere  
 Car onc ne fut si laide chouse :  
 A pou<sup>433</sup> que regarder ne l'ouse,  
 Mais douleur faire le me fait !

---

430 La reprise de *tout ce que t'ay dit* par *en* traduit une insistance : elle permet de détacher et mettre en exergue le premier élément, qui résume le début de la confession de l'Homme, avant de le reprendre par le pronom. Ce détachement est aussi souligné par l'emploi de *supposé*.

431 Nous comprenons *sans faillance* comme se rapportant non pas à *le feroye* mais à *a grief* : le personnage ne dit pas « je le ferai sans faillir, au prix de grandes souffrances » mais bien « je ne le ferai qu'au prix de grandes souffrances, c'est certain ». En tranchant pour la première interprétation, on comprendrait mal la fin de la réplique (à partir de *neantmoins* au vers suivant).

432 Eu égard au changement de ton du personnage, on pourrait attendre ici le présent ou le futur, et non le conditionnel, pour exprimer la résolution qu'il est en train de prendre. C'est d'ailleurs le présent *vueil* que choisit l'imprimé, où la réplique est assez similaire (Vér. s iii v) ; l'on constate donc que le manuscrit nuance cette résolution. L'Homme affirme certes sa volonté de suivre les ordres du Prêtre, mais il reste dans l'hypothèse au lieu de basculer vers l'indicatif. Il ne dit pas tant « il m'en coûterait de le faire, mais je ferai ce que vous voudrez » que « il m'en coûterait de le faire, mais [sous-entendu : si vous me le demandiez] je ferais ce que vous voudriez. »

433 *A pou que* : il faut rapprocher cette expression du Français Moderne « c'est à peine si ».

## PRESBYTER

Saige ne fais.

## • CXLVI •

- 1885 Las, sire ! ce sont des meffaiz  
 Qu'ay perpetrez ou temps passé.  
 Tout y est a\_point compassé  
 Par ord[r]e<sup>434</sup>, l'un puis l'autre après.  
 Vous plaise aproucher d'elle prés
- 1890 Et lisez dedans plainement,  
 Tant que le voustre entendement  
 Cognoisse ce que dedans est.  
 Rien ne veil celer, més me plest<sup>435</sup>,  
 Et plus, vous requier humblement
- 1895 Que d'elle facez plainement

[fol. 21 r]

- Comme si voustre mesme estoit,  
 Affin que des maux qu'el<sup>436</sup> portoit  
 Quant cy je vins et uncore<sup>437</sup> porte  
 Deschargee soit en quelque sorte,  
 Et de vous très content seray.
- 1900

---

434 Le manuscrit donne *orde*, qui existe comme une forme de *ordre*. Toutefois, *orde* est plutôt employé comme une forme de l'adjectif *ord* ailleurs dans le rôle : il n'est pas improbable que l'on ait oublié le second *-r*. Nous proposons de le rétablir pour éviter la confusion.

435 *Plest* corrige à la suite une leçon précédente, *plait*, qui a été rayée. Comme souvent, la correction semble provenir de la rime avec *est* au vers précédent.

436 On avait écrit *qu'elle*, mais le couple final *-le* a été effacé pour rééquilibrer le mètre.

437 *Uncore* se trouvait déjà plus haut (voir v. 1761) et l'initiale est là encore un *v-* tout à fait affirmé : nous ne corrigeons pas.

## PRESBYTER

Te commenderay.

## • CXLVII •

Doresenavant je le feray,  
 Mon beau pere, sans plus m'en dire :  
 Car de moy tousdis je desire  
 Le voustre commandement faire.

1905

## PRESBYTER

Me soit desclairé.

## • CXLVIII •

Au plesir Dieu je le feray  
 O voustre bonne ayde très bien,  
 Tant qu'aucune soilleure en rien  
 N'y sera trouvee nulle part,  
 Ains que d'yci face depart  
 Et que de l'ensercher je cesse.

1910

Premierement je me confesse  
 A\_Dieu, mon Pere createur  
 Tout puissant et mon Redempteur,  
 Et a vous, des maux qu'ay commis  
 Par a Peché<sup>438</sup> m'estre soubmis  
Comme il est ycy<sup>439</sup> discerné,

1915

---

438 Étant donné que la pièce telle qu'en témoigne le rôle compte un personnage nommé Peccatum, qui séduit effectivement l'Homme, nous considérons qu'il s'agit bien ici du personnage.

439 Ycy peut renvoyer au lieu où les personnages se trouvent, quel que soit ce lieu (voir plus haut *estre*, v. 1767 et note correspondante), ou éventuellement désigner un accessoire comme le livre ou les vêtements de la Conscience qui porteraient la trace des péchés (voir résumé de la pièce, A.2.1.3), voire le personnage de Conscience en général (voire note suivante).



1920 En deffaut d'avoir gouverné  
Deument mes cinq cens natureux.

*Visu.*

Et tout premier j'ay de mes yeulx  
Faiz trop de faulx regars dempnables,  
Dont en pechez abhominables  
Pluseurs suis choist, dont me desplaist :  
1925 Visez [com]<sup>440</sup> la vue d'elle en est  
Polue et troublee villement!

*Auditu.*

De mes oreilles mesmement  
Que j'ay pluseurs foiz estandues  
A mal, et en ay entendues  
1930 Plus que le bien les vanitez,

---

440 Le manuscrit porte *visez comme la vue d'elle en est*, ce qui pose un problème de métrique. Les deux solutions les plus évidentes seraient une abréviation fautive (*comme* au lieu de *com*), ou un mot surnuméraire. À première vue, *d'elle* pose un problème de syntaxe dans la mesure où aucun antécédent féminin singulier n'est repérable dans les environs immédiats : on attendrait tout au plus *d'eulx* pour *de mes yeulx*, ou un substantif signifiant « mon ouïe ». Cependant, si l'on observe la fin des autres paragraphes qui détaillent la corruption de chacun des sens (*Auditu*, puis les autres sens qui ne sont pas nommés), on constate la présence systématique de ce pronom : *elle en est ouprés assourdee, elle plus rien ne sent, elle en est près que mute, veez l'en perie et perchuse*. Il ne peut s'agir d'une erreur : *elle* peut renvoyer soit à des allégories des sens présentes sur scène, que l'Homme désigne à tour de rôle, soit à la Conscience, qui porte sur son « corps » allégorique la trace des péchés commis. Les indications *Visu* et *Auditu* pourraient appuyer la première interprétation mais elles ne semblent pas désigner de personnages à proprement parler, et aucune didascalie ne vient préciser un jeu de scène particulier ; l'imprimé, quant à lui, n'en fait aucune mention bien que le passage soit semblable (Vér. s v v). Il semble donc plus pertinent d'y voir une référence à la Conscience qui concentre toutes les infirmités. On comprend d'ailleurs mieux la portée des imprécations qu'elle poussait plus tôt (voir le passage de l'Arbre des Vices dans l'imprimé : résumé, A.2.1.3) quand on sait que les taches symboliques apposées sur son vêtement peuvent se traduire par de « réels » handicaps. Pour en revenir au présent vers, il faut donc conserver *d'elle* : on peut soit mettre *com* au lieu de *comme*, soit supprimer *en*. Comme nous le remarquons ci-dessus, la formule *elle en est* se retrouve à la fin des paragraphes suivants de la réplique : nous la conservons en réduisant *comme* à *com*.

Dont en pluseurs iniquitez  
 Suys choist ; et tant l'en ay bordee  
 Qu'elle en est ouprés assourdee.

---

1935 De mon nés et odouement  
 Pluseurs chouses ay vainement  
 Plus que l'amour Dieu odourees,  
 Et après par ce devourees  
 Comme glot et mal cognoissant,  
 Et tant qu'elle plus rien ne sent  
 1940 Qui bon luy soit, fors trop a\_paine.

---

Mainte malle parolle et vaine

[fol. 21 v]

Ay gousté et dit de ma\_bouche,  
 Tant que m'en eschet grant reprouche.  
 Et si en ay Dieu blaphemé<sup>441</sup>  
 1945 Et mainte malle erreur semé  
 En pluseurs autres detractant  
Contre toute equité, et tant  
 Que veez qu'elle en est prés que mute.

---

1950 Très pecheur après me reppute  
 Par deffault de gouvernement  
 De mes mains et atouchement,  
 Tant j'ay frappé maintes collees

---

441 *Sic.* La forme existe en Moyen Français, et aucune autre occurrence de ce mot n'est repérable dans le texte : nous n'ajoutons pas de -s.

Trés\_griesvement, dont affolees  
 Ont esté maintes creatures.  
 1955 Et encontre toutes droictures  
 En ay fait pluseurs faulx ouvrages  
 Ou m[a]ins<sup>442</sup> ont eu de\_grans dommages  
 Dont devant Dieu et vous m'acuse :

Et veez l'en perie et percluse,  
 1960 Ou prés<sup>443</sup>, s'on tardoit y pourvoir.  
 De toutes les taches que voir  
 Povez sur ceste creature  
 Par mes faulx cinq sens de nature<sup>444</sup>  
 Me confesse et me tiens coupable,  
 1965 Vous suppliant que piteable  
 Soyez de ma vie dissolue,  
 Qui ma conscience polue  
 A tant qu'en coulpe non petite  
 En suys, et que<sup>445</sup> par le merite  
 1970 Très noble de Confession,  
 Me donnés<sup>446</sup> absolucion  
 Soubz divine Misericorde.

---

442 Le manuscrit donne *moins*, mais il semblerait plus logique de comprendre *main(t)s*. L'imprimé porte quant à lui *moult de gens* (Vér. s v v), appuyant cette interprétation : nous corrigeons.

443 La disposition des lettres sur le manuscrit comme le sens de la phrase encouragent à conserver *ou* et *prés* séparés plutôt que de les rattacher.

444 Ce vers peut s'interpréter principalement de trois façons : on peut le rattacher à *taches* (il s'agit des taches « présentes sur la Conscience par les sens », c'est-à-dire à cause d'eux), à *voir / povez* (c'est en observant la Conscience de l'Homme au travers de ses cinq sens que l'on peut reconnaître ces taches), ou encore à *me confesse* (l'Homme se confesse « sens par sens », en faisant la liste des péchés dans l'ordre des sens dont ils proviennent). La seconde possibilité nous semble trop abstraite pour le contexte : il faut sans doute privilégier soit la première, soit la troisième. L'adjectif *faulx* nous porte à suggérer la première : l'insistance sur la fausseté des péchés prend plus de sens s'ils sont considérés comme les auteurs d'un crime que comme une liste de « chefs de confession ». La syntaxe n'est cependant pas assez nette pour l'affirmer de façon définitive.

445 Dans *et que*, le relatif *que* ne se rattache pas à *a tant que* mais bien à *vous suppliant que* : « en vous suppliant que vous ayez pitié de ma vie, laquelle salit tellement ma conscience que je m'en sens profondément coupable, et [en vous suppliant aussi] que vous me donniez l'Absolution. »

446 *Donnés* : le reste de la réplique et du texte emploie le pluriel pour s'adresser au Prêtre : nous interprétons également cette forme comme un pluriel.

[PRESBYTER]<sup>447</sup>És<sup>448</sup> sept pechez mortelx.

• CXLIX •

1975 Puis qu'en tel cas les point[s]<sup>449</sup> sont telx,  
 Beau pere, bien les garderoy<sup>450</sup>.  
 Et premierement laveray  
 Des lermes de Contraction,  
 Tant que suys en confession<sup>451</sup>,  
 Le dehors de ma Conscience.

1980 Lavee vous serez en presence  
 A mon povoir<sup>452</sup> de tout ordure,  
 Car mourriez en porreture :

*Cum lacrim[is]<sup>453</sup> lavet.*

Qui ainsi plus vous lesseroit ?

---

447 Voir plus haut, accroche de la réplique CXLIV et note correspondante.

448 L'imprimé donne une accroche semblable, avec la phrase suivante : *Et convient bien qu'a ce advises / et de point en point me devises / ta coulpe és sept pechiez mortelz* ( Vér. s vi v). Nous proposons de suivre cette leçon en retenant l'adverbe *és*.

449 Le manuscrit donne *point*. Aucun autre emploi au pluriel ne se trouvant dans le manuscrit, et comme il ne semble pas y avoir de raison particulière (rime, mètre) de ne pas ajoutons une marque de pluriel, nous corrigeons en *points*. Les *points* en question, d'après la réplique précédente du Prêtre dans l'imprimé (voir résumé, A.2.1.3, Vér. s vi r), consistent à se confesser plus précisément en donnant les circonstances des péchés commis.

450 *Sic*. On attendrait *garderay*, forme ordinaire du futur dans le texte et cohérente avec *laveray*.

451 Comme c'était déjà le cas dans la réplique XCIX, il y a dans l'expression *en confession* un jeu sur la valeur des noms de personnages : pour rendre ce jeu, nous ne mettons pas de majuscule.

452 *En presence* et *a mon povoir* sont deux expressions distinctes mais se rapportent à la même action (*lavee vous serez de toute ordure*) : « vous serez lavée immédiatement de toute salissure, autant qu'il est en mon pouvoir ».

453 La fin du mot est dissimulée sous l'onglet.

## PRESBYTER

Ce que dedans est.

• CL •

1985 Et j'en feray, si a Dieu plaist,  
 Mon devoir, m'amie Conscience ;  
 Puis ores<sup>454</sup> vous est sans faillance  
 Allegié, ce sçay grandement.

[fol. 22 r]

Mieulx vault cest huille seurement  
 1990 Que basme dont l'en vous peulst oindre.  
 Ja\_fort s'avencent de rejoindre<sup>455</sup>  
 Voz playes, et je vous ouvreray  
 Huy<sup>456</sup>, et dedans vous laveray  
 De ceste lealle rousee  
 1995 Ainsi que ma vraye espousee,  
 Et brief, a\_toute ma puissance<sup>457</sup> !

*Aperiat*<sup>458</sup>.

- 
- 454 Éclaircir avec le contexte. Qu'est-ce qui est allégé (au sens de rendu plus facile à porter sans doute, plutôt qu'en lien avec la notion d'allégeance) pour Conscience depuis quel moment, etc.
- 455 *Rejoindre*, employé dans l'absolu, signifie dans ce contexte « cicatriser ».
- 456 La formulation peut surprendre : voir *Aperiat*, à la fin de cette réplique, et note correspondante.
- 457 Comme à la réplique CXLIX, ces deux expressions se rapportent à la même action : « comme [si vous étiez] ma femme, je vous laverai très vite avec cette rosée sincère, du mieux que je pourrai. »
- 458 On pourrait croire à première vue que le personnage ouvre une fiole contenant l'*huile* dont il parlait quelques vers plus haut. Cependant, dans l'imprimé, ce passage est celui où il ouvre le Livre de Conscience à l'injonction du Prêtre : *Ouvrez la en grant diligence / et garde bien sur paine dure / qu'en elle point il ne demeure / nul de tous les mortelz pechiés / car ung seul pourroit assechez / le ruisseau de pitié divine. - Adonc le Pecheur ouvrera le Livre de Conscience en se admirant (...)*. (Vér. s vi v). Les deux répliques de l'Homme (répliques CL et équivalente) sont également très semblables. Elles contiennent notamment l'expression *je vous ouvreray huy* (rôle) et *je vous ouvreray l'uis* (Vérard). Cette divergence de diction signifie peut-être une divergence d'interprétation : dans l'imprimé, l'article défini laisse à penser que le personnage ouvre une porte (peut-être celle du lieu de la confession, qui n'est pas décrit). Or, en comparant à cette leçon cette du manuscrit, on croirait presque voir une équivoque : *huy* ne porte pas d'article (ou plus exactement, il n'en porte plus : on a écrit *le*, puis refait l'article *le* en un *h* et écrit *uy* à la

## PRESBYTER

Divine pitié.

• CLI •

2000 Doulx Dieu plain de saincte amitié,  
 Quelle el est, las ? J'ay desservy  
 En-vers toy a estre servy<sup>459</sup>  
 D'une très\_plus qu'a[m]ere<sup>460</sup> soupe !

Ma coulpe, las, hélas ! ma coulpe,

*Percutiendo*<sup>461</sup>.

2005 Ma coulpe il me fault avancer !  
 Mais je ne sçay ou commancer  
 Tant y voy de soilleures ordes.  
 Hé, Dieu ! Fay que tu te recordes  
 De\_moy, soyes a\_quant\_que je feray<sup>462</sup>.  
 Si a Orgueil<sup>463</sup> commanceray,

---

suite) semble être non plus un substantif mais un adverbe, et *vous* non plus COI mais COD de *ouvreray*. Cette analyse supposerait une intégration plus poussée du jeu de scène au texte, mais pourrait aussi expliquer le placement plus précoce de la didascalie (à la fin de la réplique CL pour le manuscrit, au début de l'équivalent de la réplique CLI dans l'imprimé) : l'Homme déclarerait « ouvrir sa Conscience » en ouvrant le livre qui la représente.

459 *A* est ici la préposition employée avec *desservy*, dans un emploi équivalent à « mériter de. »

460 Le manuscrit donne *amiere* mais cette forme ne se retrouve nulle part ailleurs dans le texte : nous corrigeons.

461 Là encore, la didascalie, bien que laconique, est très concrète : il s'agit de battre physiquement sa coulpe, c'est-à-dire, au sens canonique, de se frapper la poitrine, à moins qu'un jeu de scène particulier ne s'applique. Le manque d'indications laisse à penser qu'un éventuel jeu de scène supplémentaire aurait été assez modeste, mais on ne peut l'affirmer catégoriquement.

462 *A quant que je feray* : on peut hésiter à comprendre cette expression, soit comme signifiant « dans tout ce que je ferai » soit au sens de « quoi que je fasse. » L'imprimé nous incite à préférer la première interprétation, puisqu'il donne *en tout ce que feray* (Vér. s vi v).

463 Le déchiffrement exact de ce mot pose problème, car il porte une correction au niveau de la cinquième lettre : on hésite entre *orgueil* et *orgueil*. Il nous semble que *-o* est la leçon la plus récente, corrigée sur *-e*, mais peut-être est-ce l'inverse ; nous tranchons en faveur d'*orgueil* pour cette raison, et parce que l'on trouve *orgueilleux* trois vers plus bas, bien que *orgueil* existe ailleurs dans le texte. D'autre part, nous conservons la majuscule, bien que le personnage n'apparaisse

Qui porte aux autres la\_baniere.

---

2010

Sire, j'ay en mainte maniere  
Esté orgueilleux dés enffance,

---

Premier plain de desobeissance  
Vers Dieu et ses commandemens<sup>464</sup>,  
Dont penitence vous demans<sup>465</sup>.

---

2015

Mesme ay esté en mainte guise  
Inobedient vers l'Eglise,  
Mes peres espritueulx,  
Vers mes pere et mere charneulx  
Et, pour venir en poins sommaires,

2020

Vers mes pareilz et vers mes maires  
En mesprisant Obedience.

---

Aprés ay esté de vantance  
T[an]t<sup>466</sup> plain que souvent par simplesse  
Vanté me suys de ma richesse,

2025

De mes biens, de mon hault lignage  
Pour pris acquerre et avantage  
Par pluseurs poins, et tellement,

---

pas dans le manuscrit : en effet, *Orgueil* est employé sans déterminant et personnifié (il tient une bannière) : cet emploi « personnalisant » évoque l'allégorie dans son aspect visuel plus que l'idée ou du sentiment dont elle provient. Le jeu continue avec la réplique (*desobeissance, penitance, Obedience, Arrogance...*) : nous tentons d'adapter l'usage des majuscules au contexte.

464 Sur l'absence de majuscule, v. *commandemens*, v. 1214, et note correspondante.

465 *Demans* : cette forme semble due avant tout à la rime avec *commandemens*, bien que *demande* ne soit employé nulle part (on trouve l'infinitif *demander* au v. 2903 mais dans la plupart des cas le manuscrit choisit *requiers*).

466 Le manuscrit donne *tout*, mais *tant* serait plus logique syntaxiquement, en corrélation avec *que*. C'est d'ailleurs la leçon *tant plein que souvent par simplesse* que donne l'édition (Vér. t i r)

Cent foiz<sup>467</sup>, que mentoye faulcement,  
 Qu'estoit<sup>468</sup> double peché comme.

2030 Je veil après par ordre mectre  
 Arrogance<sup>469</sup>, com suys tenu,  
 Très souvent que<sup>470</sup> m'est advenu.  
 En compaignie de gens et tourbe,  
 J'ay voulu sans nulle destourbe

[fol. 22 v]

2035 Avoir, fussent sages ou folles,  
 Devant tous toutes les parolles  
 En me desplaisant grandement  
 S'ouÿ n'estoye entierement<sup>471</sup>  
 Et par orgueil moult esjouÿ  
 2040 Quant je voyé qu'estoye ouÿ.  
 Quant autruy parloit, homme ou femme,  
 Je tournoye ses motz a diffame  
 A toute ma force et vigueur.

467 Nous comprenons *cent foiz* comme un commentaire juxtaposé de *tellement*. Évidemment le personnage n'a pas compté toutes les occasions où il a péché par vantardise : l'emploi du chiffre est locutionnel et vise uniquement à amplifier *tellement*. On retrouve un emploi assez proche au v. 2414 : *Dont me souillé des foiz, cent, mille*.

468 *Qu'estoit* : cette forme peut surprendre. Il faut sans doute y voir une contraction de *qui estoit*, pour « ce qui équivalait à », « ce qui signifiait » : en contexte, nous comprenons « J'ai été si vantard que dans ma folie (*par simplese*), je me suis souvent vanté de ma richesse, de mes biens et de mon haut lignage afin d'obtenir divers honneurs (*pris*) et avantages ; et je l'ai tellement fait, cent fois peut-être, que j'en venais à mentir avec fausseté, ce qui revenait à pécher doublement. »

469 Le mot se situe au début du vers, mais l'emploi de la majuscule semble opportun par ailleurs.

470 *Que* est mis pour *qui* : sous-entendu, il est souvent arrivé à l'Homme de pécher par arrogance. Quant à *advenir* (*très souvent que m'est advenu*), il faut sans doute le prendre au sens de « arriver » « atteindre. » Arrogance aurait ainsi souvent « atteint » l'Homme (elle serait « arrivée à lui », littéralement).

471 Ce vers comporte obligatoirement une diérèse, mais il est difficile de trouver des éléments permettant de la placer précisément ; comme le verbe ouïr la reçoit à plusieurs autres reprises dans le rôle, nous proposons de la placer sur *s'ouÿ*, toujours sans noter de tréma supplémentaire.



2045 Corriger autruy par rigueur  
 Ay voulu par selon courage  
 Pour estre tenu le plus s[a]ge<sup>472</sup>  
 Devant tous ; et quant corriger  
 Pour mes maulx en droit eriger  
 L'on me vouloit, je le prenoye  
 2050 En desplaisir, et soubstenoye  
 Tousdis ma faulce oppinion  
 Sans vouloir choir en union,  
 Combien que sçeusse mon deffault !

2055 Et puis que tout dire me fault,  
 Sur moy fais accusacion  
 Du rameau<sup>473</sup> de Presumpcion.  
 Plus ay cuidé souvent sçavoir,  
 De beaulté et valleur avoir  
 Que vroy n'estoit<sup>474</sup>, et comparé  
 2060 Comme de bon sen[s]<sup>475</sup> esguaré  
 A autruy, qui moult mieulx valloit  
 Que moy : mon cueur tousdis vouloit

---

472 On avait écrit *saige*, mais un trait a été ajouté. Bien qu'il soit difficile à déceler et à interpréter, nous proposons de le considérer comme une réfection en *sage* au vu de la graphie présente à la rime (*courage*, vers précédent). En effet, on trouve *sage* comme *saige* dans le manuscrit, dans des emplois qui semblent interchangeables à tous les autres points de vue.

473 Le terme de *rameau*, que l'on retrouve dans l'imprimé (bien que ce ne soit pas à cette occurrence : voir résumé de la pièce, A.2.1.3), fait référence aux ramifications des Péchés. Dans l'imprimé, où le terme fait clairement écho au passage de l'Arbre des Vices, chacun des Péchés capitaux a des *rameaux*, *fil* ou *filles*, que le Pécheur doit pratiquer s'il veut recevoir le patronage de leur « Pêché-père ». Ces rameaux sont détaillés par les Péchés eux-mêmes quand le Pécheur monte sur l'arbre, expliqués à nouveau par le Diable quand il en instruit la Justice et détaillés encore une fois par le Pécheur lui-même lorsqu'il se confesse : il s'agit ici de cette dernière scène.

474 *Que vroy n'estoit*, en corrélation avec *plus (ay cuidé)*, dénonce les qualités énoncées entre les deux termes : le personnage croit avoir plus de savoir (donné sous la forme de l'infinitif *sçavoir*, employé au sens absolu et donc intransitif), de beaulté et de qualités (il est difficile de trouver un équivalent exact à *valleur*) qu'il n'en a vraiment (littéralement, « qu'il n'est vrai qu'il en a »).

475 Le manuscrit donne *seu* ou *sen*, sans qu'il soit possible de distinguer clairement. On attendrait évidemment l'expression *de bon sens*, dont aucun équivalent n'existe avec le substantif *su* (auquel correspondrait la forme *seu*) : il semble probable qu'on ait oublié le *-s* final, et aucun élément métrique ne s'oppose à la correction.

Que sur tous fusse soubstenu  
 Preux, vaillant et riche tenu,  
 2065 Et homme de grant cognoissance.  
 Et par icelle oultrecuidance,  
 Qui est horrible illusion,  
 Pour en donner occasion  
 Ay très souvent ma chair polye,  
 2070 Tenue bien ournee et jolie,  
 Combien qu'el fust tres orde et ville ;  
 Et pour apparoir tel<sup>476</sup> par ville,  
 Par desordennee apparence  
 A faire a autruy reverence  
 2075 Plus grant que moy ay dilue<sup>477</sup>  
 Pour estre premier salué,  
 Presumant ce que n'estoit mye.

Aprés de\_la\_griesve enn[em]ye<sup>478</sup>

De Dieu Ypocrisie nommee

[fol. 23 r]

2080 M'acuse, car par renommee

476 *Tel* reprend probablement *preux, vaillant et riche* (phrase précédente), plutôt que *ournee et jolie*.

477 Le sens de ces derniers vers n'est pas facile à établir précisément. La versification peut tromper, mais il semble que *plus grant que moy* doive être rattaché à autruy bien que *reverence* soit placé entre les deux éléments de ce même groupe, sans doute pour des raisons métriques. Le personnage aurait donc *dilué a faire a autruy plus grant que [lui] reverence*, c'est-à-dire tardé (du verbe *delay*), à saluer des hommes de rang supérieur pour les amener à le saluer en premier et ainsi donner l'impression que la préséance lui revenait alors qu'il n'en était rien. *Presumant ce que n'estoit mye* insiste sur cette simagrée sociale : il faut sans doute comprendre *presumer* au sens de « prétendre. » C'est ainsi qu'on peut lire *par desordonnee apparence* : en jouant sur les apparences et en les « dérégant » pour les faire sortir de leur état ordinaire, le personnage tente de se faire passer pour plus grand qu'il n'est. Toutefois, l'expression porte aussi, et surtout, sur ce qui la précède : il vient de rendre sa chair *ournee et jolie* alors qu'elle est *orde et ville*.

478 Le manuscrit donne *envye*, ou une leçon semblable (quatre jambages). Il y a manifestement erreur : le mètre est quelque peu déséquilibré, de sorte que l'on doit supposer une diérèse, et surtout, la rime avec *mye* n'est pas respectée. À l'aide de l'imprimé (Vér. r i r), nous proposons *ennemye* : peut-être aura-t-on oublié un signe abrégatif, ou tout simplement le couple *-em*.

Acquerre et louenge mondaine,  
 Par maints jours et mainte sepmaine  
 Ay depparty or et argent  
 Publiquement a pouvre gent  
 2085 Et fait maintes fondacions,  
 Mes jusnes et oracions,  
 Et tousjours en publique lieu,  
 Sans pincer nullement en Dieu  
 Ne ce fere pour cherité,  
 2090 Mais pour avoir de sainteté  
 Le los, faignent estre amiable  
Que bien me sçavoye loup rapable.

---

Mon beau pere, après j'ay commis,  
 Que devant la face cy mis  
 2095 M'est a droit, mainte griesve offence  
 Par le remeau de Mesprisance,  
 Dont ne pouroye trouver garens.  
 Mes humbles voisins et parens  
 Souventes foiz ay descongneuz<sup>479</sup>  
 2100 Et en desdaingn et mespris euz  
 Tant quë o eulx aller ne veulx<sup>480</sup>  
 Ne daignasse ne me tenir  
 En leurs compaignies nullement,  
 Et les membres Dieu<sup>481</sup> mesmement

---

479 La forme majoritaire dans le texte pour le verbe connaître est *cogn-* mais on trouve ailleurs dans le manuscrit *congneues* (voir plus bas, v. 2336). La graphie *cong-* est tout à fait admise en moyen français : nous conservons la forme du manuscrit pour ces deux occurrences.

480 *Sic.* La forme peut surprendre : on attendrait l'imparfait, ou plus probablement le subjonctif (en effet, on remarque *ne daignasse* au vers suivant). Le rôle emploie *voulsist* pour la troisième personne du subjonctif imparfait, mais ne donne pas d'exemple pour la première personne. Peut-être la forme tient-elle encore à la rime (avec *euz*, vers précédent), raison pour laquelle nous conservons la leçon du manuscrit en adaptant le mètre (*que o eulx* en trois syllabes, sans élision).

481 *Les membres Dieu* : à la lumière de ce qui suit (l'évocation de leur faiblesse et infirmité) cette expression doit sans doute être comprise comme une périphrase désignant les pauvres, .

- 2105 Que feybles vëoye<sup>482</sup> et enfermes.
- 
- Ce mect après sur moy en termes<sup>483</sup>  
Mille taches que j'ay, se cuide,  
Du brulant feu d'Ingratitude,  
Car pour vray oncq en nulle place
- 2110 Ne recogneu bienfait ne grace  
Que Dieu ne autre nul m'ust fait<sup>484</sup>,  
Tant estoÿe<sup>485</sup> de mal affair<sup>486</sup>,  
Ingrat, abandonné a vices !  
Et ay de Dieu les benefices
- 2115 Et dons a moy atribués,  
Sans auchuns en distribuer  
Pour Dieu ne cheritablement<sup>487</sup>.  
Autant dy et semblablement  
Des bienffaiz de mon parenté<sup>488</sup>
- 2120 Et aultres par lesqueulx renté  
Suys comme suys<sup>489</sup>, ne plus ne mains ;  
Et des plaisirs qu'autres humains

---

482 *Veoye* est corrigé à la suite sur *voy*, sans doute pour souligner qu'il s'agit non pas du présent mais de l'imparfait, et qu'il faut prononcer deux syllabes pour que le vers soit équilibré : *vëoye*.

483 Le mot *terme* est assez polysémique, ne serait-ce qu'au sein du manuscrit. Il n'est pas aisé de distinguer quelle acception serait la plus logique ici, et notamment de trancher entre le sens temporel du mot (« à ce moment », « maintenant ») et son sens rhétorique (qui désigne un élément du discours et par extension un mot, une parole). La présence de *après* dans le vers pourrait toutefois inciter à favoriser la seconde option.

484 On peut ici hésiter entre une élision de *ne* avec *Dieu* disyllabique, et l'inverse. *Dieu* étant majoritairement monosyllabique, y compris plus loin dans cette réplique, nous tranchons pour la première interprétation.

485 *Estoye* vaut ici trois syllabes : *estoÿe*.

486 *Affait* : sans doute influencée par la rime, cette forme se rattache au verbe *affecter* avec le sens de « désirer », « rechercher », « être assujetti à ».

487 *Cheritablement* sous-entend ici « pour des œuvres de charité. »

488 *Mon parenté* : *parenté* peut être masculin en Moyen Français : il ne s'agit pas d'une erreur.

489 L'encre noire ne porte que *su-* et peut-être une autre lettre grattée (éventuellement un *-i*), mais on a ajouté *-ys* à l'encre rouge. Le tracé des lettres est semblable mais moins fluide et la correction n'est pas très appuyée ; toutefois, ces différences peuvent tenir au matériel d'écriture employé. Il est donc difficile de dire comment, quand et par qui la correction a été apportée.

[fol. 23 v]

M'on fait, oncques recognoissance  
 N'en<sup>490</sup> fis. Je sçen ma conscience<sup>491</sup>  
 2125 De tous ces maux icy chargee  
 Et si<sup>492</sup> qu'el en soit deschargee  
 Me confesse et suys repentant !

PRESBYTER

Ton fait.

• CLII •

Bien me plaist mais<sup>493</sup>  
 2130 Que conscience arousé aye  
 Ung bien petit<sup>494</sup>.

CONSCIENCIA

J'en viens en lieu.

[Signe en forme de -s<sup>495</sup>]

---

490 Ici, *en* reprend visiblement [*les*] *plaisirs qu'autres humains m'ont fait*.

491 Le mot *conscience* étant précédé du possessif et assorti du verbe *sentir*, nous y voyons un emploi assez « banalisé », lexicalisé, pour ne pas mettre de majuscule, même s'il faut se rappeler qu'il y a là, comme souvent, un jeu sur les multiples valeurs du mot dans le contexte (le personnage de Conscience se tient tout près et porte sans doute sur son costume les « charges » en question).

492 On peut hésiter à prendre *si* isolément au sens de « ainsi », suivi d'un subjonctif optatif, ou à l'allier à *que* pour y voir la locution *si que*, « de telle sorte que », suivie d'une circonstancielle de but au subjonctif. Le manuscrit n'employant à aucun moment *que* + subjonctif optatif, nous favorisons la seconde construction, moins formelle.

493 Le sens de *mais* n'est pas clair ici. Le subjonctif (*aye*) laisse à penser qu'il pourrait marquer une condition (« cela me convient, à partir du moment où j'arrose ma Conscience »), mais peut-être s'agit-il seulement du sens premier hérité de *magis* : « il me plaît bien plus d'avoir arrosé Conscience [que d'avoir fait autre chose, que l'on suppose avoir été énoncé par le Prêtre]. »

494 *Ung bien petit* : expression usuelle signifiant « un petit peu ».

495 Ce signe se situe à droite de l'accroche, près de la marge mais pas tout à fait dedans. Il est tracé d'un seul trait formant deux boucles dans une forme qui rappelle l'anneau de Möbius, sans toutefois que les boucles soient fermées : à cet égard, il évoquerait aussi un -s moderne tracé en biais.

## • CLIII •

Beau pere, je suys enteiché  
 De la malle raiz et pechié  
 2135 D'Avarice très\_grandement,  
 Dont m'acuse premierement  
 Du<sup>496</sup> rameau de Sollicitude,  
 Car és biens mondains mon estude,  
 Et<sup>497</sup> de jour en autre, ay [tout]<sup>498</sup> mise,  
 2140 Que fust sur champs ou a l'eiglise,  
 Quant je devoye a Dieu servir  
 Pour impetrer et desservir  
 De Dieu la grace. Aussi a table,  
 Quant eusse deu comme notable<sup>499</sup>

---

496 Nous comprenons *du* au sens de « par le. » *Dont m'acuse* porte sur *Avarice*, et c'est surtout pour ce péché « général » que l'Homme se fustige, mais une fois de plus il le fait successivement « par le biais » de ses divers rameaux, en commençant par Sollicitude.

497 On peut s'étonner de trouver *et* à cet endroit de la phrase. On peut le rattacher simplement à l'expression *de jour en l'autre* (il serait mis pour amplifier l'impression de répétition), ou le voir comme une façon de marquer la syntaxe : *car és biens mondains mon estude, et de jour en autre, ay tant mise,...* équivaldrait donc à *car és biens mondains, et de jour en autre, mon estude ay tant mise...* Cette seconde solution nous semble la plus plausible.

498 Le manuscrit porte *tant*, mais cette leçon fait attendre un second terme pour former une locution (*tant quant, tant que*) ; or, *que* au vers suivant introduit lui-même une circonstancielle et n'est donc pas le terme recherché. *Quant*, quelques vers plus bas, pourrait se rattacher à *tant* pour former une sorte de parallèle entre les deux attitudes qu'évoque la réplique et montrer que l'Homme a fait exactement l'inverse de son devoir : « autant que j'aurais du servir Dieu, je me suis occupé des biens de ce monde. » Toutefois, cette analyse n'est pas extrêmement convaincante car elle oblige à un démembrement peu naturel de la phrase : on doit laisser de côté le complément circonstanciel *que fust... eglise* pour retrouver le second terme de la locution Il est plus logique pour la phrase de prendre *quant* de façon indépendante (« alors que ») et de considérer *tant* comme une faute de copie ou une erreur pour *tout* (adverbial, signifiant « entièrement »). L'imprimé, qui comporte la leçon *car es bien mondains mon estude / de jour en jour certes j'ay mise*, nous encourage à appliquer cette correction (Vér. t ii r).

499 On peut se demander quelle est la valeur de *notable* ici, et notamment s'il est substantif ou adjectif mis pour un substantif (*comme [un] notable*) ou s'il est employé dans une locution lexicalisée (*comme [il est] notable* au sens de « comme on le sait » à valeur d'incise et non de comparaison). La première solution semble plus cohérente dans la mesure où *me repestre* ne reçoit pas de complément expliquant l'attitude qui aurait dû être celle de l'Homme : il est plus convaincant de lire « alors que j'aurais dû me nourrir comme (est censé le faire) un homme notable » que « alors que, comme on le sait, j'aurais dû me nourrir » puisque cette deuxième lecture ne fait pas apparaître une norme précisant ce que le personnage *eu[t] deu* faire. De plus, dans les vers qui suivent, l'Homme explique qu'il devrait agir *sans soucy / avoir au moins des biens de Terre* en continuant la phrase : c'est donc toujours *comme notable* qu'il aurait dû oublier les biens matériels lorsqu'il se reposait. Dès lors, il semble plus logique de voir *notable* comme un substantif renvoyant à l'idéal d'une vie raisonnable et pieuse que le personnage aurait dû

- 2145 Me repestre, et ou lit aussi  
 Avoir je pencé<sup>500</sup> sans soucy  
 Avoir au moins des biens de\_terre,  
 Tant<sup>501</sup> curieux estoye d'aquerre  
 Tresors et mondains tenemens
- 2150 Que tout [pour] ce seul parement<sup>502</sup>  
 Lessoye, et mectoye en oubly  
 Dieu et tout ce dont ennobly  
 Deusse estre sans auchun diffame,  
 C'est le pencer et bien de l'ame,
- 2155 Esqueulx n'ay nulz temps mys ma\_cure.

- 
- Après de la branche d'Usure  
 M'acuse, car d'or et d'argent  
 Ay moult presté a\_pouvre gent  
 Non pas pour leur neccessité
- 2160 Secourir ne en\_charité,  
 Mais pour bailler de\_mon avoir  
 Plus largement en recevoir<sup>503</sup>

---

rechercher : on peut le traduire approximativement par « homme de bien. »

- 500 *Avoir je pencé* : cet hémistiche est difficile à comprendre sans considérer *pencé* comme un substantif (*penser*, équivalent au Français moderne « pensée ») et *avoir* comme complément de *eusse deu* au même titre que *me repestre*. L'imprimé (Vér. t ii r) propose *reposé*, ce qui peut sembler plus logique. Néanmoins, il n'est pas certain qu'il s'agisse d'une erreur (la phrase est intelligible bien que le double emploi de *avoir* soit surprenant, et *je* a pu être ajouté pour une raison quelconque) : nous ne modifions pas le texte.
- 501 *Tant* marque le début de la seconde partie de la phrase : après ce que le personnage aurait dû faire (*quant eusse deu*), nous apprenons ce qu'il a fait *tant [il était]* désireux de devenir riche.
- 502 Ce vers est manifestement erroné : le mètre est déséquilibré, aucune diérèse n'est possible. D'autre part, *tout ce seul parement* peut surprendre, en ce que l'on attendrait que l'expression désigne la cupidité – or ce n'est pas le cas, puisqu'il abandonne précisément ledit *parement* pour la suivre. Ces indices semblent désigner un mot manquant, éventuellement *pour*. L'imprimé semble confirmer cette correction : il donne *que tout pour ce seul pencement* (Vér. t ii r).
- 503 La syntaxe de ces deux derniers vers semble elliptique : en l'état, il est difficile de les comprendre sans supposer que *pour* soit employé à la fois pour introduire le moyen (*bailler de mon avoir*) et la finalité (*plus largement en recevoir*). En respectant le mètre, on peut envisager une erreur au niveau de *bailler*, mis pour *baillant*, voire *bailleur* ou toute autre forme exprimant le moyen, ce qui permettrait de considérer que *pour* exprime le but. Toutefois, l'imprimé donne une leçon très semblable à celle du manuscrit (Vér. t ii r) : dans le doute, nous ne corrigeons pas *bailler*.

De tiers, quart ou moitié peult estre !  
 Et des biens mondains, qu'en mon estre  
 2165 Avoye a\_monceaux assemblez  
*Comme quoy*<sup>504</sup>

[fol. 24 r]

Comme quoy draps, chairs, vins et blez,  
 Quant aucun pouvre en marchandoit  
 Que a\_temps terme en\_demandoit<sup>505</sup>,  
 Vendu luy en ay et fait vendre  
 2170 La denree troys pour actendre  
 Et ung peu avoir de creance ;  
 Et quant aucun a qui avance  
 Failloit comme de blé ou herbe,  
 Sans avoir esgrat<sup>506</sup> a\_la\_gerbe  
 2175 Ne qu'il vouldroit à\_l'aougst venu<sup>507</sup>,  
 Du besoigneux homme et menu

---

504 *Comme quoy* est une réclame appelant le vers suivant.

505 *Que a temps terme en demandoit* : comme le reste du passage, ce vers est difficile à comprendre dans le détail. *Que* est sans doute mis pour *qui* ; *terme* semble prendre le sens de « prix », « paiement ». Nous comprenons le récit suivant : le personnage achète et vend (*vendu luy en ay fait vendre*) auprès des *begoigneux homme[s] et menu[s]* diverses denrées (*drapz, chairs, vinz et blez*) en promettant de plus grandes quantités si l'acheteur/vendeur accepte de prendre/lui faire crédit (*la denree troys pour actendre / et ung peu avoir de creance*). Cela lui permet de spéculer : il recèle chez lui (*en mon estre / avoye a monceaux assemblés*) ce stock de marchandises supplémentaires et attend que les denrées en question manquent. Les prix montent en conséquence (*quant aucun a qui avance failloit comme de blé ou herbe*) et il en profite pour revendre ses achats au prix fort (*tant que ung seul m'en valoit quatre*). Il a donc fait monter les prix artificiellement ; en outre, il ne se préoccupe ni de la qualité de ses stocks, ni de savoir si les grains qu'il vend pourront germer (*sans avoir esgrat a la gerbe / ne qu'il vouldroit a l'aougst venu*).

506 *Sic*. Cette forme pourrait éventuellement s'apparenter à *gratter*, pour signifier que le personnage ne contrôle pas la qualité de ses semences en grattant les cosses pour observer le grain. Une autre interprétation, plus simple, serait d'y voir une forme, peut-être due à une erreur, pour *esgart* : la formule signifierait alors plus généralement qu'il ne se préoccupe pas de sa marchandise.

507 Dans le calendrier agricole illustré par le *Livre des proffiz champestres et ruraulx*, enluminure tirée du *Traité d'agronomie* de Pietro de'Crescenzi et datant de 1459, le mois d'août correspond au battage : c'est en août que l'on différencie le « bon grain » de la paille. Sans en être un écho direct, l'évocation de ce mois suggère que la qualité de la marchandise de l'Homme est douteuse.



Souvent m'est escheu d'en rabatre<sup>508</sup>  
 Tant que ung seul m'en valoit quatre ;  
 Et pluseurs foiz ainsi l'ay fait.

## PRESBYTER

2180 Veulx tu satisfaire<sup>509</sup> ?

• CLIV •

Ouy je m'oblige à le faire,  
 Puis que c'est droit le fer ainsin.  
 Je m'acuse de Larroucin  
 Après, et tout premierement  
 2185 De larrecins<sup>510</sup> faiz priviement<sup>511</sup>,  
 Car a quelque autre des humains  
 Fust auchun bien, puis que<sup>512</sup> les mains  
 Mectre y pusse sans estre veu,  
 Cil a qui estoit desporveu  
 2190 S'en trovast<sup>513</sup> : et com ennemy  
 Ay maint deceu qui mon amy  
 Se tenoit, dont de traison  
 M'acuse. Et par longue saison  
 Ay pour ung poy d'utilité  
 2195 Mondaine, par [su]btillité<sup>514</sup>,

508 Le sens de *rabatre* n'est pas évident ; le verbe évoque peut-être le marchandage de façon générale.

509 *Satisfaire* : offrir réparation à ceux qu'il a lésés. Voir le résumé de la pièce (A.2.1.3).

510 Nous différencions *Larroucin* (le *rameau* en général) des *larrecins* qui en sont l'application.

511 *Sic*. Du fait de l'absence de pointage des *-i* et pour privilégier une forme plus habituelle, on pourrait lire *primement* ; cependant, on trouve déjà *premierement* au vers précédent et il semble plus logique de lire *priv(i)ement* au vu de la suite de la réplique, d'autant que c'est la leçon qu'offre l'imprimé (Vér. t ii v). En effet, il s'agit de vols commis *sans estere veu*, donc en secret.

512 *Puis que* : on peut hésiter entre le sens temporel (« dès que », « aussitôt que ») et un sens proche et/ou porteur d'une nuance de condition ou de cause (« dès lors que », « pourvu que »).

513 On attendrait l'indicatif, mais une fois de plus l'usage du subjonctif est étendu à l'ensemble des éléments qui composent l'hypothèse, la scène imaginée ou autre élément qui appelle l'irréel.

514 Un accident du papier altère la lisibilité du début de ce mot.

Comme maleureux et inique  
 Seducteur et larron publique  
 Mes presmes tout a escient  
 Ay<sup>515</sup> deçeu pour-tant que sçient  
 2200 Plus estoye, et plain de cautelle :  
 Mainte très dampnable querelle  
 Souvent ay conduyte et<sup>516</sup> poursçeue,  
 Dont mainte personne deçuee  
 A esté ; et a mainte gent,  
 2205 Par force d'amis et d'argent,  
 Qui avoit raison et bon droit<sup>517</sup>  
 Leur<sup>518</sup> ay fait perdre en maint endroit  
 Juste tiltre, et moy [n]oise<sup>519</sup> cause.

## PRESBYTER

Mon filz.

- 
- 515 La répétition de *ay* (*ay pour un peu, ay deçeu*), comme nous l'avons vu pour *en* ou *les*, est sans doute un moyen de renforcer la syntaxe : ici, elle souligne le retour à la principale.
- 516 Un trait vertical sur l'abréviation peut faire penser à une biffure, sans que cela soit tout à fait clair. La phrase se comprenant mieux en conservant *et*, nous ignorons ce trait.
- 517 *Qui* est mis pour *mainte gent* : ce ne sont évidemment pas les amis et l'argent du personnage qui ont *raison et bon droit*.
- 518 Tout comme la reprise de *ay*, quelques vers plus haut, a peut-être pour fonction de faire ressortir la structure de la phrase sans lui être nécessaire, *leur* reprend *mainte gent* après les propositions qui séparent le COI réel (*mainte gent*) et le reste de la principale (*ay fait perdre en maint endroit juste tiltre*). Il est plus surprenant, en revanche, que *leur* soit mis ici alors qu'au vers précédent on trouve *qui avoit* au singulier. Peut-être faut-il y voir le résultat de la tension entre l'usage grammatical de *maint*, *-e*, normalement singulier, et les réalités toujours plurielles qu'il désigne.
- 519 Le manuscrit donne *moise* ou *nioise*, sans *-i* pointés. Bien que l'imprimé donne *et moi nulle cause* (Vér. t ii v), on peut interpréter cette leçon comme une erreur de copie (un jamabage en excédent) pour *noise* si l'on considère qu'il ne s'agit pas d'un adjectif mais du nom *noise*, et que *cause* n'est pas substantif mais verbe : « cela me cause beaucoup de tracas », « je m'en repens. » On peut également émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'une forme contractée de *mauvaise*, peut-être pour des raisons métriques. Dans le doute et à titre indicatif, nous donnons *noise*.

[fol. 24 v]

## • CLV •

- 2210 Je le<sup>520</sup> feray, beau pere !  
De Fraude, a\_douleur très\_amere,  
Qu'ay commise dampnablement  
Fais devant vous accusement,  
Car moult souventes\_foiz j'ay fait
- 2215 Mutacion et mal effait  
En vins, autres denrees et blés :  
Et les faulces bonnes semblez<sup>521</sup>  
Ay fait par telx affaictemens.  
Et quant par telx empiremens
- 2220 Faictes avoye faulces denrees,  
De moy pour bonnes assurees  
Estoient, combien que le contraire  
Bien sçeusse ; et pour prouffit m'acroi[t]re<sup>522</sup>,  
Par subtilez très\_obscuras
- 2225 A faulx poix et faulces mesures  
Les ay explectees bien souvent  
Pour me mectre au monde en avant.  
Souvent m'est advenu les prandre  
A fort poix et bailler au tendre,
- 2230 Dont chargé me tiens grandement !

---

520 Une fois de plus, le Prêtre a enjoint l'Homme à faire réparation. (Voir résumé, A.2.1.3)

521 *Sic.* On attendrait plutôt *sembler*, ou éventuellement *sembles* pour la rime avec *blés*. Peut-être cette seconde forme prêtait-elle trop à confusion ; on aura alors voulu souligner tout de même la rime, mais avec une forme plus distinctive. O

522 Le manuscrit donne *m'acroire*, mais cette forme est difficile à comprendre. On conçoit en revanche que le personnage cherche à *acroitre* ses profits (avec, au lieu du possessif, le pronom *m'* comme COI), et Vêrad (Vêr. t iii i) propose *pour prouffit augmenter et traire* : nous corrigeons.

## PRESBYTER

Et par autant.

• CLVI •

De satisfaire suys content :Pour ytant<sup>523</sup> pas ne demouray<sup>524</sup>,En tant que fere le pouray

2235

A tous ceulx que j'ay abusez !

Oultre plus, j'entens m'acuser

De\_Symonnie, car bene[f]ices<sup>525</sup>Pour moy et les miens et offices

De justice ay euz par pecune.

2240

Trop m'a esté chouse communeQue de les achapter et vendre,Car com il me failloit en prendreEt avoir finance a\_bailler,

Bien sçavoye les esvailler

2245

Par finance semblablement.Homme n'ust de moy jugement

Pour cause qu'il eust, malle ou bonne,

Que premier servir de\_la donneL'argent<sup>526</sup> ne luÿ convenist,

2250

Ou jamés a\_ffin ne venist

---

523 *Ytant* : forme de *tant*, sans doute rallongée pour des raisons métriques : aucune diérèse n'est envisageable dans le vers.

524 *Demouray* : il s'agit évidemment du futur simple, et non du passé simple : « je ne tarderai pas. ».

525 Le manuscrit porte clairement *benesices*, la barre du *-f* ayant été oubliée. Nous corrigeons.

526 *De la donne / l'argent*. Nous comprenons ces deux éléments comme un seul, signifiant « de l'argent en cadeau », mais la syntaxe n'est pas très claire. Vérard, chez qui l'ensemble de la réplique est assez semblable, donne pour le second vers *largement ne luy convenist*, ce qui semble plus clair et laisse à supposer que le scribe du rôle aurait pu commettre une confusion. Faute d'éléments plus précis, nous conservons la leçon du manuscrit, qui n'est pas incompréhensible, en signalant la seule diérèse envisageable dans le vers : *luÿ*.

De\_sa\_cause ne du procès.

PRESBYTER

Au derrain denier.

[fol. 25 r]

• CLVII •

Trop en ay esté sepmanier !  
 Mais quant rendre fault, je rendray  
 2255 A mon pouhair, et n'en prendray  
 Ne pour fin ne pour commainsaille  
 Jamais que je le saiche maille<sup>527</sup>.

Je m'acuse après de la branche  
 De Perversion, qui ne tranche  
 2260 Pas mes maulx mais moult les agresve,  
 Car pour tout dire en somme bresve,  
 Quant quelque malle cause avoye  
 Et dampnable par quelque voye<sup>528</sup>  
 M'en alloye les juges corrompre  
 2265 Pour le\_droit de ma partie rompre.

Et de ma foy semblablement<sup>529</sup>,

527 Bien que séparé de lui par deux circonstancielles, *maille* reste le complément d'objet de *prendray*. *Maille* désigne la menue monnaie, mais signifie aussi « rien » lorsqu'il est nié (*ne ... maille*).

528 *Par quelque voye* : on peut hésiter à attribuer cette précision à ce qui précède (« répréhensible d'une façon ou d'une autre ») ou à ce qui suit (« je trouvais quelque moyen d'aller corrompre les juges »). La seconde solution oblige notamment à rompre l'unité du vers en supposant un enjambement sur le premier hémistiche (*et dampnable, par quelque voye*). La première influe moins sur l'allure de la réplique et limite la ponctuation : à titre indicatif, nous la favorisons.

529 Il faut sous-entendre une locution comme *il en va* : « et il en va semblablement de ma foi. »

- Car ung mot dire sans serement<sup>530</sup>  
 Ne vouldist mon cueur consentir,  
 Mais se delitoit a mentir  
 2270 Tant que c'estoit ung très grant songe.  
 Et n'ay point lessé pour mensonge  
 Et le no[m]<sup>531</sup> Dieu en vain jurer,  
 Saints et saintes pis parjurer  
 A vendre de tout bien maillee<sup>532</sup>.  
 2275 Ainsi ay je ma foy baillee  
 Au Deable des foiz sans nombre,  
 Qui m'a porté maint grant encombre :  
 Dont m'en confesse et m'en<sup>533</sup> descharge.

## PRESBYTER

Je le t'enjoingns.

## • CLVIII •

- 2280 Mon bon, vray pere, hélas ! je oins  
 Et arouse assez ceste tache ;  
 Mais pour riens que feré g'y sache  
 Il n'y paroist auchunement.  
 Las ! S'on n'y pourvoit autrement,  
 2285 Jamés je ne l'aracheraye !

- 
- 530 Le mètre du vers est incorrect. L'imprimé donnant *car ung mot dire sans serment* (Vér. t iii v), on peut émettre l'hypothèse que le *-e* de *serement* ne soit pas prononcé, ou qu'il y ait faute de copie. D'autre part, il faut bien distinguer *serement* de *se[u]rement* : il s'agit ici du substantif.
- 531 Le manuscrit donne *non*. En l'absence de rime ou d'une autre raison de conserver cette forme, nous levons l'ambiguïté. (Voir plus haut, v. 1414 et note correspondante.)
- 532 *Maillee* signifie sans doute une somme d'argent, plutôt petite (voir *maille*, plus haut dans cette réplique, et note correspondante) : le personnage évoque les nombreuses petites affaires par lesquelles il a accumulé de menus profits, affaires dont l'honnêteté était certainement douteuse.
- 533 Ces deux emplois de *m'en* reprennent les péchés eux-mêmes, et non le préjudice (*encombre*) qui en est venu : l'Homme confesse ses péchés et les dommages spirituels qu'ils lui ont causé en salissant sa Conscience, car les préjudices mondains ont été minimes. Tout ce passage insiste justement sur le fait que les vices ont été les instruments de son ascension dans le monde au détriment de sa « santé » spirituelle.

## PRESBYTER

Est veritable.

## • CLIX •

Point n'y a, beau pere, de fable,  
 Mais ce qu'en ay eu et peu prendre  
 Icy endroit ne pourroye rendre !  
 2290 Mais sans faincte quelxconque en fer,  
 Dés cy m'oblige a satisfaire  
 Sans qu'il en faille nulle riens ;  
 Et veil que retour de leurs biens<sup>534</sup>  
 Leur soit fait tant que je soye quipte,

[fol. 25 v]

2295 Suppliant Dieu que le merite  
 Qu'aquerir en ce lieu entens  
 Pour ce ne tardē<sup>535</sup>, et que temps  
 A tout rendre me soit baillé  
Par vous.

## CONFESSIO

2300 Tout presentement.

534 On lit dans la colonne de texte *le tout des biens*, mais dans la marge a été ajoutée la leçon *retour de leurs biens*. La première leçon n'est pas rayée, tout juste précédée d'une sorte de trait rond qui pouvait signaler une alternative ou un remplacement : difficile de savoir lequel, car il n'apparaît nulle part ailleurs. On pourrait même imaginer qu'il s'agisse d'une didascalie. Toutefois, on remarque que ce fragment de texte, écrit en français, s'intègre parfaitement à la rime et au mètre ; d'autre part, il est plus cohérent avec le reste de la phrase que la première leçon (*le tout des biens*), à laquelle il ressemble aussi phonétiquement et graphiquement. Nous prenons donc le parti de le considérer comme une correction.

535 Phénomène quasi-unique dans la métrique du manuscrit, ce *-e* muet est sans doute prononcé, au vu du reste du vers. Il est en outre séparé de l'abréviation *et* qui suit par un trait vertical.

## • CLX •

Je mercy Dieu très grandement  
 Car grant signe d'amour me moustre<sup>536</sup>.  
 Je m'acuse, beau pere, en oultre  
 De la très\_embrasee ordure  
 2305 Et dampnable raiz de Luxure  
 Dont suys abhominablement

Vicié, tout premierement  
 En simple fornicacion :  
 Car je, sans dubitacion,  
 2310 Ains que lyé de mariage  
 Fusse nullement, com pou sage  
 Et folle mondaine plaisance  
 Me prins a avoir cognoissance  
 Des filles lors non mariees,  
 2315 Par moy de tout bien variees  
 En terres prophanes et saintes  
 En pluseurs lieux, et cogneu maintes.

Et non content de ce mesché,  
 A commectre plus grant peché  
 2320 Me prins a ma dampnacion  
 Par Inconsideracion<sup>537</sup>,

---

536 -on et -ou n'étant pas toujours bien distincts, et le mot étant à la rime avec *oultre* (vers suivant), nous interprétons les deux jambages suivant -o comme un -u, et non un -n.

537 Le nom de ce péché évoque un défaut de réflexion, d'attention. On peut à première vue s'interroger sur les raisons de sa présence parmi les *rameaux* de la Luxure : il n'a pas de caractère intrinsèquement sexuel. Toutefois, la suite de la réplique laisse entendre que, s'il ne s'agit pas d'un vice sexuel, il est lié à l'abandon aux sens. En effet, c'est en ne prenant pas garde au péché qu'il commet que l'Homme s'adonne à la Luxure (*sans considerer nullement / tieulx mesfaiz m'estre bien contraires*) : *Inconsideracion* désigne l'imprudence par laquelle il s'est laissé séduire, et la perte de bon sens causée par cette séduction. Aveuglé par cette faiblesse, il péchait par exemple en ne différenciant pas les personnes avec qui il partageait des liens familiaux de celles avec qui il



Qui est une branche maudite  
 Pour l'ordure qui d'elle habite  
 Souvent : car maintes folles femmes  
 2325 Publiques, a\_maints grans diffames  
 Les<sup>538</sup> ay congneues charnellement,  
 Sans considerer nullement  
 Tieulx mesfaiz m'estre bien contraires.  
 Et telle ay cogneue que mes freres  
 2330 Peult estre et mes cousins germains,  
 Et non pas ung tout seul més main[s]<sup>539</sup>,  
 Avoient par avant moy cogneue  
 Et par peché pluseurs foiz eue,  
 Pourtant<sup>540</sup> qu'a tous estoit commune !  
 2335 Et ne dy pas seulement une  
 Més maintes, mes affines toutes,  
 Sans que j'en fisse d'une doubtes  
 Ne m'en-querir<sup>541</sup> de\_la\_mater<sup>542</sup>.

[fol. 26 r]

Du très ort rameau d'Adultere  
 2340 M'acuse consequentement,  
 Car cogneu vicieusement  
 Ay pluseurs femmes, aliees  
 D'aucuns mes presmes et liees

---

ne serait pas dans une situation inceste, ou en confondant *terres prophanes et saintes*.

- 538 Une fois de plus, *les* reprend *maintes folles femmes publiques* et n'indique pas une rupture de syntaxe, mais plutôt le retour à la principale après la circonstancielle *a\_maints grans diffames*.
- 539 La dernière lettre est recouverte par l'onglet, mais la rime et le contexte laissent peu de choix.
- 540 *Pourtant*, qui marque la cause (« puisque »), porte ici sur *par peché* : le personnage n'explique pas pourquoi il a *pluseurs foiz eue* la femme en question, mais en quoi cela constitue un péché.
- 541 *Sic*. On aurait attendu *m'enquisse* ou autre forme reprenant la construction au subjonctif du vers précédent, mais il semble que mettre côte à côte ces deux constructions différentes, chacune reliée à *sans*, ne pose pas de problème au rédacteur du manuscrit. L'imprimé propose d'ailleurs la même syntaxe : *sans que j'en feiz nulles doubtes / ne informer de la matiere*. (Vér. t iiiii v)
- 542 *Mater* : forme de *matiere*. Cette forme est courante dans la langue bien qu'unique dans le texte (la seule autre occurrence du mot étant *matiere* : voir plus bas, v. 3335).

- 2345 A autruy homme par serement<sup>543</sup>  
 Moyennant le saint sacrement  
 De mariage, et par ce point,  
 Ainsi que nyer ne puis point,  
 Engendrez<sup>544</sup> d'avouestres grant nombre  
 Qui par ma coulpe soubz telle ombre<sup>545</sup>,  
 2350 Et que legitimes se cuident,  
 Autruy heritage possident  
 Sans cause et deslealment<sup>546</sup>.

## PRESBYTER

Sans satisfaire.

• CLXI •

- 2355 Comment, las ! pourroy je faire<sup>547</sup> ?  
 Je n'en sauroys voir la maniere.

543 Comme plus haut (v. 2267), *serement* est ici mis pour le substantif *serment*, non l'adverbe *seurement*, et ne semble pas avoir la valeur métrique que suggère le *-e* intercalé entre *-r* et *-m* : pour l'équilibre du vers, il faut lire ce mot en deux syllabes.

544 *Sic*. Il s'agit bien du participe passé, mais sa terminaison, qui n'a pas d'explication métrique ou syntaxique évidente, peut prêter à confusion : il vaut « engendré » et non pas « engendrés », et se place au même niveau syntaxique que *cogneu* (voir plus haut, v. 2341). Pour reprendre la structure de la phrase : « Je m'accuse d'adultère, car j'ai connu plusieurs femmes mariées, et en faisant cela (*par ce point*), je ne peux le nier, [j'ai] engendré un grand nombre de bâtards. »

545 *Umbre* doit ici être compris dans un sens secondaire liée au secret et au mensonge. On peut hésiter entre le sens précis d'« apparence » et celui de « mensonge » ; en outre, ce terme revêt une connotation péjorative qui souligne le désordre familial et social résultant de l'adultère.

546 La syntaxe de ces quatre derniers vers est problématique. En effet, il est difficile de répartir l'ensemble des éléments présents autour du seul verbe, *possident*, sans supposer une construction assez elliptique. On peut supposer que le premier vers sous-entend le verbe être, et que le second est conclu non par un verbe au présent (« qui sont par ma faute dans cette situation mensongère, et, se croyant légitimes, possèdent l'héritage d'autrui... »). Une autre analyse consisterait à faire de *et que legitimes se cuident* un simple commentaire de *soubz telle ombre* et de rattacher ce dernier élément à *autruy heritage possident* comme complément de manière : « qui, par ma faute, possèdent par mensonge, eux qui se croient légitimes, l'héritage d'autrui... ».

547 La lecture de l'imprimé (Vér. t iiiii v) confirme que *le* renvoie bien à satisfaire, dans l'accroche qui précède. Dans Vérard, le Prêtre vient d'expliquer au Pécheur qu'il doit, là encore, réparer les dégâts causés par sa conduite car il met ses bâtards dans une position très délicate.

PRESBYTER

Qu'il doibt estre.

• CLXII •

Voyre, mon Seigneur et mon maistre<sup>548</sup> ;Més ceulx mes enffans tieulx seront

Que ja ne se contenteront

2360

Pour rien que bailler je leur peusse,

Encore supposé que j'eusse

Moult plus que je n'ay ! Que feray je ?

PRESBYTER

La foy luy brisee.

• CLXIII •

Et s'il ne veult ?

PRESBYTER

2365

Du meffait.

• CLXIV •

Hé, Dieux, Dieux ! que de maulx ay fait !

Je suys pres que tout esbahy !

PRESBYTER

Vise qu'il porte<sup>549</sup>.

---

548 L'imprimé (Vér. t iiii v) confirme que l'Homme s'adresse au Prêtre par ces deux termes ; nous ne présentons que *Seigneur* avec une majuscule dans la mesure où *mon maistre* le complète sans véritablement faire partie de la désignation lexicalisée.

549 Nous donnons à titre indicatif la réplique qui correspond à cette accroche chez Vérard (Vér.

## • CLXV •

- 2370 Las ! C'est vray, je me reconforte  
 En Dieu, que j'ay moult offencé.  
 Mais nous avons commencé  
 Ung point, ainsi que vous sçavez,  
 Dont encore vous ne m'avez  
 Pas a\_suffire contenté.
- 
- 2375 Je me seray representé  
 Devant celui vers qui coupable  
 Je suys : moult bien m'est agreable ;  
 Et luy auray de ces<sup>550</sup> dommages,  
 Peines, mises<sup>551</sup> et tous coustages
- 2380 Fait paiement et assiete en\_somme  
 Jucques a\_l'esgart du bon-homme,  
 Et ne luy chommé nullement<sup>552</sup>

---

t v r) : *Seurement Dieu plus prêt à te pardonner / est, que tu n'es de toy donner / a faire satisfaction, / de quoy fait l'escript mention / qu'as en ta main : vise qu'il porte.* L'escript en question est sans doute la Bible, que le personnage a déjà cité ; cependant, on remarque qu'aucune didascalie ne vient ici confirmer cette supposition ou nous éclairer sur un éventuel jeu de scène. En effet, la didascalie la plus proche évoque le livre de Conscience (voir D 29, réplique CLXIX).

550 *Sic.* On attendrait *ses*, mais *ces* n'est pas *stricto sensu* incorrect.

551 *Mises* : il s'agit non pas du participe passé mais du substantif (« frais », « coûts »).

552 Le sens de ce vers et du précédent n'est pas évident. Dans cette phrase, le personnage exprime sa crainte que ceux qu'il a spoliés refusent de le pardonner malgré les réparations qu'il leur fera (*composer ne pouray jamés / que quipte me vouldist clamer*). *Ne luy chommé nullement*, tout d'abord, pose quelques problèmes de syntaxe. Le verbe chômer est employé au participe passé, en relation avec *luy auray*, quatre vers plus haut : il faut sous-entendre l'auxiliaire (*ne luy [auray] chommé nullement*). La formule *luy chommé* semble contracter, peut-être par licence, une préposition et un pronom (*pour lui*) en un pronom seul, (*luy*), proche du datif latin : l'Homme envisage une situation où il aurait tout fait pour réparer ses torts vis-à-vis de son créancier, sans jamais cesser de travailler pour lui (*ne luy chommer nullement*) à moins de le satisfaire enfin (*sinon l'amande seulement / de l'offence a lui faicte*). *Jucques a l'esgart du bon-homme* reste cependant difficile à interpréter ; peut-être faut-il lire *esgart* au sens de « jugement » ou « décision » et considérer qu'il s'agit de rendre à l'intéressé une somme qu'il aura définie au préalable.

[fol. 26 v]

Si-non l'amande seulement  
 De l'offence a lui faicte ; mais  
 2385 Composer ne pouray jamés  
 Que quipte me vouldist clamer,  
 Car trop a cueur dur et amer !  
 N'y a il<sup>553</sup> d'autre remede point ?

PRESBYTER

Misericordieuse.

• CLXVI •

2390 La\_bonté sainte et precieuse  
 De Dieu soit loué<sup>554</sup> doucement !  
 Vous m'avez bien et saintement  
 Conseillé touchant cest cas cy,  
 Dont Dieu et vous je regracy  
 2395 Grandement : et le doy bien faire.  
 Més encor touchant cest[e]<sup>555</sup> affaire :  
 Cil que tant offencé auray  
 Sera mort, voyre, ou ne sçauray  
 Pour bien<sup>556</sup> le querir ou le prandre, :  
 2400 Quoy plus<sup>557</sup> ?

---

553 *N'y a il* : pour que le vers soit correct du point de vue métrique, il faut supposer une élision à un endroit ou à un autre de cette formule.

554 *Sic*. On attendrait *louee*, mais peut-être cette forme est-elle mise pour signaler le mètre : nous la conservons.

555 Le manuscrit porte *cest*, mais la leçon correcte *ceste* ne change pas le mètre : nous corrigeons.

556 *Pour bien* : l'expression signifie généralement « pour le mieux. » Ici elle semble plus précisément correspondre à « pour bien faire. »

557 *Quoy plus ?* : l'Homme demande littéralement au Prêtre ce qu'il devrait faire de plus pour être absous, dans la situation que décrivent les deux vers précédents. Peut-être même se demande-t-il tout haut (et non sans perplexité face aux difficultés pratiques des réparations qui lui sont suggérées) ce que l'on pourrait encore lui ordonner de faire dans cette situation, dont il semble espérer qu'elle le libérerait de son devoir de réparation.

## PRESBYTER

D'aucune offence.

• CLXVII •

- Au\_plaisir Dieu ! ainsi je pence  
 Faire, et brief tout entierement.  
 Mais pis : non content mesmement  
 2405 De tant de\_marriages rompre,  
 Desflourer virges et corrompre  
 M'est advenu dampnablement,  
 Sans avoir esgart nullement  
 Au beau lis de virginité !
- 
- 2410 Et de celle orde iniquité  
 De S[t]uprē<sup>558</sup> a vous me confesse.  
 Après n'assiert<sup>559</sup> pas que je lesse  
 La\_branche d'Inceste très ville  
 Dont me souillé<sup>560</sup> des foiz cent, mille !  
 2415 J'ay eu desordonnance telle  
 Que j'ay cognoissance charnelle  
 [E]ue<sup>561</sup> de maintes de mes cousines,  
 Sans esgart avoir és racines  
 Dont ilz<sup>562</sup> estoi[e]nt<sup>563</sup> ne au lignaige,

---

558 -c et -t se distinguent mal, mais le manuscrit semble bien donner *scupre* : nous corrigeons.

559 *N'assiert* : la forme peut surprendre, et l'imprimé ne la partage pas (Vér. t v v), mais elle est sans doute délibérée puisque *ne siet* n'aurait pas altéré le mètre. On peut penser à une forme d'*asseoir*, qui peut, tout comme *seoir*, prendre le sens de « convenir » en Moyen Français, mais est surtout employé pour les vêtements. *Seoir* ou même *servir* préfixés sont également possibles, d'autant plus que la terminaison en *-iert* n'est pas des plus habituelles pour le verbe *asseoir*.

560 Il semble difficile de lire *souille* : nous interprétons cette graphie comme une forme du passé simple, *souillé*, équivalente à *souillay*.

561 Le manuscrit donne sans ambiguïté *que*. Cependant, Vérard propose la leçon *eue*, qui paraît bien plus cohérente avec le reste de la phrase (Vér. t v v) : nous l'adoptons.

562 Il faut évidemment comprendre « elles ».

563 Le manuscrit donne *estoint*, mais cette forme ne se retrouve nulle part ailleurs est n'est pas

- 2420 Et moult peché soubz commeraige :  
 Car par desordonnance amere  
 Ay cogneu mainte ma conmere.  
 Et pire, comme vous porrez<sup>564</sup>  
 Trouvez par quoy, quant vous vourrez  
 2425 Regarder quant qu'on a cy mis<sup>565</sup>.  
 Et de ce non content, commis  
 Ay des<sup>566</sup> maulx très\_grande habondance

[fol. 27 r]

- Par la esnorme violence  
 De Rap<sup>567</sup>, que n'oublieray envis<sup>568</sup>  
 2430 Que<sup>569</sup> femmes et filles ravis<sup>570</sup>  
 Ay par ma force et violees  
 Maulgré elles, les mariees  
 Contre le vueil de leur partie<sup>571</sup>,  
 Dont murtres ains la departie  
 2435 Sont sours<sup>572</sup>, dont<sup>573</sup> je m'acuseray

---

habituelle : nous lui substituons la forme courante dans le manuscrit et dans la langue, *estoiert*.

- 564 *Sic*. Étant donné que le mot rime avec *pourrez* (vers suivant), on pourrait attendre *vousrez*. On remarque d'ailleurs que si le manuscrit emploie partout ailleurs les formes en *vould-* du verbe vouloir, il fait ici une exception : peut-être est-ce le fait de la rime avec *porrez*.
- 565 *Cy* renvoie probablement au livre de Conscience, ou même à son vêtement.
- 566 *Sic*. On attendrait plutôt *de* (« un très grand nombre de méfaits »).
- 567 *Rap* : forme de *rapt*.
- 568 L'adverbe *envis* ne signifie pas « à l'envi », mais au contraire « à contrecœur. »
- 569 *Que n'oublieray envis / que* : on peut s'interroger sur cette construction. Le redoublement de *que* laisse supposer soit qu'il y a erreur, soit que l'une de ses deux itérations revêt une fonction différente de celle de relatif introduisant le complément d'objet de *n'oublieray*, par exemple en prenant la valeur de *et* (ce qui serait sans doute un trait de style imitant le latin). L'imprimé, à titre informatif, propose *de Rapt, par mauldictes envyes, / car femmes et filles ravyes* (Vér. t v v).
- 570 *Sic*. On attendrait *ravies* ; peut-être cette forme vient-elle de la rime avec *envis* (vers précédent).
- 571 *Les mariees / contre le vueil de leur partie* : cette formulation peut surprendre par l'absence d'élément introducteur, qui brouille la syntaxe. Nous comprenons « [pour celles parmi mes victimes qui étaient des] femmes mariées, [je les ai enlevées] contre la volonté de leurs époux. »
- 572 *Dont murtres ains la departie / sont sours* : le sens de *ains la departie* n'est pas clair. Peut-être faut-il comprendre « avant que les choses ne s'arrangent » : certaines familles auraient refusé d'accepter que leurs filles aient été séduites et tenté de les reprendre par la force.
- 573 La répétition de *dont* peut prêter à confusion. Le premier fait référence à ce qui le précède de

- Quant en pas<sup>574</sup> et en lieu seray ;  
 Et comme j'ay dit, malgré elles  
 Et leurs parens, pouvres pucelles  
 Ay mys a\_la\_honte du monde.  
 2440 Et en très grant diffame habonde  
 Ay le sacrilege commise,  
 Et en ce rameau cy l'Eglise  
 Violee desordeneement,  
 Car dames qui pour chastement  
 2445 Devoir vivre s'estoient donnees  
 Et par mains veulx abandonnees  
 Moult c'estoient<sup>575</sup> a relegion,  
 En commectant grant legion  
 De maulx, o ville iniquité !<sup>576</sup>  
 2450 Ay cogneues en\_charnalité ;  
 Et par mes puissance et cautelles,  
 Moustiers<sup>577</sup>, eiglises et chappelles  
 Et abbayes leur ay fait laisser,  
 Et les veuz qu'avoient fait<sup>578</sup> froisser,  
 2455 Dont coupable suys grandement !

---

près (le cas des femmes mariées : cf. note correspondante), tandis que le second peut reprendre soit ce qui a été introduit par le premier (il se rendra coupable des meurtres en particulier), soit l'ensemble de la réplique (il se rendra coupable de tout cela). La première hypothèse paraît plus probable en ce que loin de marquer la fin de la liste des péchés du personnage, cette protestation de repentance ne fait que l'inciter à la continuer : il est encore bien trop tôt pour conclure.

574 *En pas* doit être rapproché de la locution moderne « être en passe de ».

575 *Sic.* la forme est unique dans le texte pour le réfléchi (*s'estoient*), et pourrait être interprétée comme une erreur. Cependant, la disposition des éléments sur le manuscrit incite à la prudence. Cette leçon est inscrite dans la marge ; dans la colonne de texte, on lit *avoient*, qui n'a pas été rayé. *C'estoient* est plus cohérent avec la phrase : c'est sans doute une correction, et il est donc peu probable qu'il s'agisse d'une erreur.

576 Cette exclamation ne conclut pas la phrase : « J'ai violé l'Église, car en commettant de nombreux maux, ô vile iniquité ! j'ai connu de nombreuses femmes qui avaient fait vœu de chasteté. »

577 On peut hésiter entre *moustiers* et *monstiers* : nous optons pour la première forme, plus courante.

578 *Fait* : on pourrait hésiter à interpréter ce participe comme dépendant de *avoient* (« les vœux qu'elles avaient faits ») et à le corriger (*faits*), mais il semble plus logique de considérer cette graphie comme révélatrice de la syntaxe : *fait* se place en fait au même niveau que *leur ay fait laisser* (« je leur ai fait quitter leurs abbayes (...) et [fait] bafouer les vœux qu'elles avaient »).



## PRESBYTER

A ma puissance.

• CLXVIII •

Je m'y<sup>579</sup> oblige sans faillance !  
 Et m'acuse de maint diffame  
 Que j'ay commis avec ma femme  
 2460 En mal me gouvernant vers Dieu,  
 Quar sans avoir esgart ou lieu,  
 A la maniere ne au temps,  
 Ou maint peché y a s'entens<sup>580</sup>,  
 L'ay de moy souvent aprouchee  
 2465 Et charnellement atouchee,  
 Dont dolent suys presentement.

—  
 Après, abhominablement  
 Ay commis le vice et ordure  
 Dampnable dit contre nature,  
 2470 En tant de manieres maudites  
 — De Dieu et des droiz interdictes<sup>581</sup>  
 Que pour leur grande vilité  
 Et orde abhominableté

---

579 *M'y* : dans l'imprimé, le Prêtre a encore une fois exhorté le Pécheur à *satisfaire* (Vér. t vi r).

580 *Ou maint peché y a s'entens* : *s'entens* constitue ici une incidente « secondaire » dans la mesure où elle apparaît dans une proposition qui donne déjà un commentaire de ce qui précède « Car sans me préoccuper de l'endroit, de la manière ni du moment [où je le faisais], ce qui, je le comprends bien, est un grand péché, je l'ay [ma femme] souvent approchée de moi. »

581 Le vers avait été oublié : on l'a donc rajouté en marge en plaçant dans la colonne de texte, au-dessous du vers précédent, un tiret que nous reproduisons avant le vers ajouté.

[fol. 27 v]

2475 Mon enemy, ce croy<sup>582</sup>, grant honte  
 Auroit par no[m]<sup>583</sup> d'en fere compte ;  
 Que<sup>584</sup> vous trouverez cy<sup>585</sup> tout en masse.

PRESBYTER

Pour ton mieulx.

• CLXIX •

O voustre plaisir je le<sup>586</sup> vieulx !*Tunc stet quasi<sup>587</sup> cogitans, respiciendo ad Consciencie librum.*

PRESBYTER

Rien a dire.

• CLXX •

2480 J'en ay dit, beau pere, a suffire,  
 Car plus riens mucié je n'y voy ;  
 Mais a l'arouser pourvoy  
 De larmes, et de fait feray

---

582 Il faut sous-entendre *je* : il s'agit d'une incidente (« je le crois »).

583 Le manuscrit donne *non*. Le mot n'étant pas à la rime, nous le rectifions pour éviter l'ambiguïté.

584 *Que* a ici pour fonction de relier la proposition qu'il introduit directement à la principale pour conclure. Il n'annonce pas une complétive pour *tant de manieres mauldites* comme le faisait son prédécesseur (*que pour leur grant vilité...*) mais joue le rôle d'un pronom régime : « vous les trouverez écrites ici » (toutes les *manieres* en question), voire « vous trouverez tout cela écrit ici. »

585 *Cy* renvoie sans doute au livre de Conscience. (Voir résumé de la pièce, A.2.1.3)

586 Dans l'imprimé, la réplique du Prêtre qui précède se termine de la façon suivante : *mais advise de branche en branche / que rien n'ay laissé pour ton mieulx*. Le Prêtre demande donc à l'Homme s'il n'a rien oublié dans sa confession.

587 Deux lectures de l'abréviation sont possibles : *qui* et *quasi*. La première supposerait une étrange reprise du sujet sous-entendu par la formule *tunc stet* : nous suggérons de préférer la seconde.

Au Dieu plaisir.

CONFESSIO

2485 Comme devant.

• CLXXI •

Grant mercy, car dorenant  
 Sans faillir te frequenteray.  
 Non pourtant me deschargeray  
 Cy du faulx<sup>588</sup> rapport de ma vie :  
 2490 De la mauldite raiz d'Envie  
 M'acuse, a droit nommee mauldite  
 Car en riens jamés ne prouffite  
 A corps ne ame nullement,  
 Mais tous deux très dampnablement  
 2495 Les trouble. Et premier de l'offence  
 Du rameau nommé Desplesance  
 Fort m'acuse, car quant j'ay veu  
 Aucun mon presme bien pourveu  
 D'onneur mondain et autres biens,  
 2500 Tout pousé<sup>589</sup> qu'il n'y courust riens  
 Du mien<sup>590</sup> et qu'en rien ne me neussent<sup>591</sup>,  
 Ou autres qui plus de bien sçeussent<sup>592</sup>

---

588 *Faulx* ne signifie évidemment pas « erroné » dans ce contexte. Il faut plutôt comprendre « pernicieux », « vicieux » : le personnage attribue au récit même le jugement qu'il porte sur ce qui est raconté, par un transfert de sens proche de l'hypallage.

589 *Tout pousé* : *posé que* exprime ordinairement la cause, mais ici son sens est plutôt concessif.

590 *Qu'il n'y courust riens / du mien* : *y* désigne le fait qu'*aucun [son] presme* soit bien *pourveu* par la fortune. [*Le*] *mien* constitue comme une forme neutre signifiant « ce qui est à moi », et donc « mes biens. » L'expression souligne que l'ascension des personnes en question ne lèse en rien le personnage afin de mieux suggérer à quel point sa méchanceté est gratuite.

591 *Neussent* : il s'agit du verbe nuire, au subjonctif imparfait

592 *Ou autres qui plus de bien sçeussent* : cette proposition dépend de *quant j'ay veu* au même titre que *aucun mon presme bien pourveu (...)* *ne me neussent*. Par ailleurs, le sens de la formule n'est pas très clair du fait de l'imprécision du mot *bien*. Peut-être ces *autres* sont-ils plus cultivés ou mieux placés dans l'échelle sociale (des « gens de bien »), ce qui attise la jalousie du personnage.

Que moy, j'en ay moult desplesant  
 Esté, tellement que taisant  
 2505 Estre je n'en doy. Et qui pire,  
 Si de ceulx<sup>593</sup> j'ouisse bien dire,  
 Tant grant desplaisir que merveille  
 En eusse<sup>594</sup> et douleur impareille,  
 Tant estoit mon cueur envieux !

2510 Après du rameau vicieux  
 Nommé Esjouissance inique<sup>595</sup>  
 M'acuse. Et a droit m'y applique  
 De cueur amer o bon propoux,  
 Quar quant j'ay veu en bon repoux  
 2515 Aucun, et de bien fortuné  
 Que veoye estre decliné  
 Et cheist en desolacion,

[fol. 28 r]

En tourment, en affliction,  
 En pouvreté et en misere  
 2520 Porter, ou douleur très amere  
 Du mal et luy visse et torment,  
 Avoye tel esjouyssement  
 En cueur que mainte foiz en vy  
 Comme de joye tout enravy<sup>596</sup>,

593 Le démonstratif a ici la fonction d'un pronom : il faut comprendre « ceux-ci. »

594 *En eusse* (et *j'ouisse*, plus haut) : en usant de l'irréel pour des faits avérés, le texte souligne un rapport de condition, voire d'automatisme, que le Français Moderne rendrait plutôt par *quand* ou *dès que* : « Dès que j'entendais parler d'eux en bien, j'étais incroyablement contrarié... » Cet emploi « narratif » de l'irréel apparaît d'ailleurs dans toute cette réplique.

595 Comme pour les autres allégories dont le nom s'accompagne parfois d'un adjectif (*Justice divine...*), nous n'employons de majuscule que pour le nom, et non pour l'adjectif.

596 Le qualificatif *ravy* reçoit ici le préfixe *en-*, sans doute pour des raisons métriques et peut-être pour mieux rappeler les sonorités du vers précédent à la rime (*en vy*).

2525 Sans gaign en avoir, ançoys perte  
 Qui plus<sup>597</sup> : dont en<sup>598</sup> malle desserte  
 Ay acquise sans fiction.

—

Du rameau de Detraction  
 Suis tant souillié et tellement<sup>599</sup>

2530 Qu'a droit j'en fais accusement  
 Contre moy. S'aucune personne  
 Sçeusse avoir d'estre bon ou bonne  
 Le renom et de preudomie,  
Par icelle dampnable envie<sup>600</sup>

2535 De tout bien et de charité  
 J'en deisse<sup>601</sup> o grant iniquité,  
 Tout supposé qu'il n'en fust rien,  
 Plus mal<sup>602</sup> que les autres de bien  
 Et ay mys peine a le grever

2540 Et mal renom lui alever  
 Tant qu'ains mon eupvre consommee  
 Je muasse sa renommee  
 De bien en tout mauvais diffame !  
 A mon pouvoir fust homme ou femme

2545 Et si sçeusse ung peché couvert,  
 Tantoust fust par moy decouvert  
 Et fait publique devenir

---

597 Nous comprenons qui plus comme se rapportant à *ançoys perte* : non seulement le personnage ne gagne rien à nuire à son prochain, mais son obstination est telle qu'il le fait à ses propres dépens.

598 On peut s'interroger sur la présence de *en*, qui semble superflu. Il peut servir à compléter le vers, mais d'autres mots auraient eu la même utilité sans poser problème du point de vue syntaxique : ainsi l'imprimé propose-t-il *dont tresmalle desserte* (Vér. v i v). On pourrait envisager qu'il serve à reprendre ce qui précède, mais *dont* remplit déjà cette fonction : peut-être s'agit-il d'une erreur.

599 *Tellement* doit être pris au sens littéral : « d'une telle manière » (du reste, il s'agit à l'évidence d'une tournure euphémistique pour suggérer « d'une manière à tel point horrible »).

600 Nous interprétons cette emploi d'*envie* comme désignant principalement le sentiment, et évitons par conséquent la majuscule.

601 *Deisse* : forme de *dire*.

602 *Plus mal* : au vu de la suite de la phrase, il faut sous-entendre *de* (*plus de mal*).

2550 Tant que pour le temps advenir<sup>603</sup>  
 A mains ayans de bien le nom  
 Ay fait perdre le bon renom,  
 De la plus-part injustement<sup>604</sup>.

PRESBYTER

Tant que porras.

• CLXXII •

Helas ! Et comment<sup>605</sup> ?

PRESBYTER

Estoient presens.

• CLXXIII •

2555 Trop sont pesans  
 Voz motz, beau pere, et si croy bien  
 Certes que ne faillés de<sup>606</sup> rien  
 De ce qu'ay dit injustement.  
 Et sçelon mon entendement,  
 2560 Quant des choses que je disoye  
 Il n'estoit riens<sup>607</sup>, car je faisoie  
 Que très mauvais, il est tout sçeu !

603 *Pour le temps advenir* : littéralement « à l'avenir. » La formule insiste sur l'aspect irrémédiable du mal qui a été causé, et qui continuera de sévir tant que le personnage n'y aura pas mis bon ordre.

604 *De* revêt ici le sens de *quant à* : plus précisément « dans la plupart des cas, c'était injustifié. »

605 Dans l'imprimé, le Prêtre vient d'ordonner au Pécheur, une nouvelle fois, de réparer ses méfaits : il devra faire en sorte que toute calomnie émise par lui *soyt amorty[e] tant que porr[a]* (Vér. v i v).

606 *Ne faillés de rien* : *faillés* est une forme correspondant à *failliez* (« manquez ») mais la formulation peut étonner. On peut être tenté d'y voir une nouvelle référence au livre de Conscience, qui contient tous les péchés du personnage : il montrerait donc ce livre au Prêtre pour lui prouver qu'il n'y a aucune médisance qu'il ait oublié de confesser.

607 *Quant des choses que je disoye / il n'estoit riens* : on a ici non pas *quant* pour signifier « quand » (conjonction), mais plutôt *quant de(s)*, au sens de « quant à » (préposition). « Quant aux choses que je disais, il n'en était rien. »

[fol. 28 v]

Mais j'ay maintes foiz aperçeu  
 Pluseurs gens mains grans maulx commectre  
 2565 En secret : s'il m'est sur les mectre<sup>608</sup>  
 Et au vent<sup>609</sup> du monde avenu,  
 Coulpable n'en suys ne tenu  
 M'en desdire, ce m'est advis,  
 Puis que de rien n'ay fait divis  
 2570 Qui ne fust vray.

PRESBYTER

Devons tous estre.

• CLXXIV •

Par ce qu'il me peult apparestre,  
 Ainsi je le croy fermement.

PRESBYTER

Le commun dit.

• CLXXV •

2575 Plus je n'y<sup>610</sup> veil de contredit

---

608 *Sur les* : comme c'est le cas dans d'autres passages, le manuscrit emploie l'article en lieu et place du pronom régime *eu(l)x*. En effet, la syntaxe semble déséquilibrée : on attendrait *sur eulx les mectre*, mais l'un des deux mots reprenant les deux antécédents manque à l'appel. Le mètre est correct : l'un des deux est donc sous-entendu. Or, *sur les* et *au vent du monde* sont tous deux compléments du même verbe, *mectre*, visiblement selon la même relation. *Les* désigne donc un élément *sur* lequel est *mis* un autre, selon la locution *mectre sur* ; comme il serait illogique que les personnes soient *mises sur* les maux (c'est-à-dire qu'elles leur soient « imputées » à charge), c'est l'inverse qu'il faut comprendre : *sur les* signifie donc « sur eux », et reprend *pluseurs gens*.

609 On pourrait hésiter à lire *veut* pour *veu* (participe passé du verbe voir), mais *estre mis au vent* est une locution courante pour « être divulgué » : nous favorisons la leçon *vent*.

610 Dans l'imprimé (Vér. v ii r), le Prêtre vient de montrer au Pécheur qu'il a eu tort de divulguer le vice d'autrui même si ce vice était réel, et qu'il doit donc réparation à celui qu'il a diffamé.

Mectre ne opposicion.

Mais es[t\_ce] en<sup>611</sup> satisfacion

Condigne, pour valoir quiptance

D'un tel forfait, qu'a ma puissance

2580

Le reprouche et veut<sup>612</sup> en abbatre,

Oultre deument ma coulpe batre

En plourant mon iniquité ?

PRESBYTER

Petite ou grande.

• CLXXVI •

Seray je quipte pour l'amande

2585

Sçelon l'injure<sup>613</sup> ?

PRESBYTER

Soubz ceste forme.

- 
- 611 Ce début de vers est peu clair du point de vue paléographique. *En* a été inséré dans l'interligne supérieur et une correction difficilement lisible paraît avoir été apportée à *est\_ce*, peut-être parce qu'on a hésité avec *estre*. Cette dernière leçon impliquerait que *mais* annonce une opposition avec *de contredit mectre* (« je n'entends pas discuter ce que vous venez de dire, mais [au contraire, j'entends] être prompt à satisfaire »), auquel cas il manquait bien, originellement, un outil syntaxique comme *en* entre *estre* et *satisfacion*. Seulement, cette analyse n'est cohérente que si l'on oublie la suite de la phrase, à partir de *qu'a*, qui confirme que l'on se trouve face à une interrogative introduite par *est\_ce*. Le pronom *en* devient alors superflu, et l'imprimé s'en passe (Vér. v ii r : *Mais est ce satisfacion / condigne*), mais le manuscrit ne le raie pas. Il est difficile de trancher en toute rigueur pour son maintien ou son élimination : *est\_ce en satisfacion condigne*, pour « est-il convenable eu égard à [la] satisfacion [à fournir] », serait correct sans *en*, mais la présence du pronom n'est excessivement surprenante ni au regard de la langue du rôle, ni dans le contexte de la phrase. Faute d'une solution définitive, nous conservons la leçon *est\_ce en*.
- 612 *Sic*. On attendrait plutôt le subjonctif. La forme précédente, *reprouche*, ne variant pas au présent selon le mode, on ne peut rigoureusement affirmer qu'il y a erreur : nous conservons *veut*.
- 613 La question posée par le personnage (la réparation suffira-t-elle à le rendre *quipte sçelon l'injure*, mot qui prend sans doute la signification de « dommage », « tort ») peut sembler naïve, mais il a raison de se méfier : dans la réplique suivante, le Prêtre lui montre bien que ce n'est pas le cas, car il doit se faire pardonner non seulement la calomnie proférée, mais aussi ses conséquences éventuelles sur la vie de l'injurié et celle de sa famille (une fille qu'il n'aura pas pu marier, etc).



## • CLXXVII •

Detraction, tant es enorme  
 Et mauldite branche d'Envie  
 Qui ainsi lies a\_tout vice<sup>614</sup> !  
 2590 Tant m'as grevé amerement  
 Que je voy bien certainement  
 Qu'en-vis<sup>615</sup> jamais en seré lige<sup>616</sup> ;  
 A vous complaire je m'oblige,  
 Mon beau pere, en\_cas icy  
 2595 A mon povair. Je suys aussi  
 Moult chargé et très grandement,  
 Dont m'acuse semblablement,  
 Du rameau de dampnacion  
 Cy nommé Susurracion,  
 2600 Dont Conscience est en\_grant ruysne :  
 Quar en moy je eu<sup>617</sup> tel haÿsne  
Comprinse, que quant a\_largesçe  
 Des biens mondains et de richesse  
 A aucun avenir veoye,  
 2605 Tellement en cueur le hëoye  
 Que voir ne regarder jamés

---

614 *Lies a\_tout vice* : ici, *lier* doit sans doute être pris au sens de « attacher », « enchaîner. » Le personnage affirmait déjà plus haut qu'Orgueil *porte aux autres [vices] la baniere* (voir v. 2009) ; dans l'imprimé, il est le premier parmi les Vices (voir résumé, A.2.1.3).

615 Le manuscrit donne *en vis*, mais il semble plus logique de lire *envis* : « je vois bien que ce n'est que difficilement que je peux espérer être libéré un jour de ton emprise. »

616 *En seré lige* : on pourrait lire *seve* ou *ferre*, mais la leçon *seré* est plus convaincante syntaxiquement tout en restant parfaitement cohérente du point de vue paléographique. Le qualificatif *lige* est, quant à lui, plus compréhensible s'il est pris au sens secondaire : « libre », « exempt de toute obligation. »

617 *Je eu* : on pourrait également lire *j'é eu* sous l'influence de l'imprimé (*Vér. v ii v : j'ay eu*), mais le manuscrit choisit ordinairement *j'ay eu* pour le passé composé.

[fol. 29 r]

Je ne l'eusse voulu, que més<sup>618</sup>  
Eusse toust sa fin desiree.

2610 Et de la branche maleuree  
Qui est dicte Vaine Tesance  
M'acuse, car ne ansin ouis ce  
Que du bien et avancement  
D'autruy eusse deu grandement  
En charité me resjour,  
2615 Quant il m'avenoit a ouïr  
D'aucun bien dire ou recenser,  
Combien que tousdis l'avencer  
Com mon presme fusse tenu  
Qui deusse l'avoir soustenu  
2620 Et augmenté a\_ma\_puissance  
Quant du bien avoye cognoissance,  
Que<sup>619</sup> le tenoye taciblement  
Sans mot en\_dire nullement,  
Com cil a\_qui moult desplaisoit  
2625 Le\_bon los qu'on de\_lui faisoit !  
Coulpable m'en rens et confés.

---

618 La répétition de *que* peut surprendre ; il peut s'agir de deux relatives dépendant de *tellement en cueur le hëoye*, mais on peut aussi se demander si *que més* ne doit pas être considéré comme une locution signifiant « car », ou « en effet ».

619 *Que* a ici pour seule fonction de mettre en valeur le retour à la principale : *combien que tousdis l'avencer... fusse tenu... [je] le tenoye taciblement*. Dans la logique de la phrase, on peut éventuellement lui attribuer une valeur quasi-adversative : « alors que j'aurais du le louer comme mon prochain, moi qui devais le soutenir et l'élever (*augmenter*) de mon mieux, au contraire je passais sous silence ceux de ses bienfaits dont j'avais connaissance. » On pourrait même envisager de le relier à *ne ansin* au début de la réplique : « je n'entendais pas dire quelque chose qui aurait du me rendre content de l'avancement d'autrui, qu'aussitôt je ne le cachasse. » La longueur et l'élasticité syntaxique de la phrase permet en effet ces différentes approches.

## PRESBYTER

Et espousee.

• CLXXVIII •

Grandement l'en<sup>620</sup> ay a-rousee

Et encore l'a-rouseray.

2630 Dieu sache<sup>621</sup>, las ! quant je serayPurifié de\_ceste taiche<sup>622</sup> !

Pour a-rousement que g'y saiche

Fere ne la\_puys esclardir ;Et si ay tiré<sup>623</sup> des foiz, diz2635 Et plus, mais je vueil que sachezQue pour rien ne puys arrachez<sup>624</sup>

Ceste plus que dampnable branche,

Detraction !

## CONFESSIO

Sur ce fait promis.

• CLXXIX •

2640 Je m'acuse d'avoir commisPluseurs aultres mau<sup>x</sup> que honnit

---

620 *L'en* : si l'on s'en réfère à l'imprimé (Vér. v iii r), le pronom *l'* désigne le personnage de Conscience. Le Prêtre vient de faire remarquer au Pécheur qu'elle a *bien besoin de larmes*.

621 Le subjonctif peut surprendre, car la locution se trouve le plus souvent à l'indicatif ; toutefois, il a pu être mis délibérément pour exprimer l'aspect optatif et supplicatoire de cette plainte.

622 La leçon n'est pas nette. Au vu de la rime avec *taiche*, il semble que le trait vertical du *-a* ait été doublé en *-i*, puis, le résultat manquant de clarté, que l'on ait ajouté une abréviation *-i*.

623 Le sens exact de *tirer* dans ce contexte n'est pas facile à déterminer. Le personnage fait sans doute référence au rituel de « nettoyage » de la Conscience, qu'il arrose de ses larmes ; *tirer*, appliqué à l'eau, peut avoir le sens de « puiser », ce qui constitue une possibilité. D'autre part, le verbe peut être pris au sens le plus matériel comme l'indice d'un jeu de scène : l'on aurait cousu ou collé des taches sur l'habit de la Conscience et il tenterait de les arracher une à une. L'imprimé partage cette leçon (Vér. v iii r) sans qu'aucune didascalie ne détaille assez la « toilette » de la Conscience pour apporter un éclairage suffisant sur cette formulation.

624 *Arrachez* a été corrigé sur *arracher*, sans doute pour souligner la rime avec *sachez* (vers précédent).

Conscience par Glotonnie :

Car en yver et en esté

Prés que toute vie ay esté

2645 Tant gloton qu'on n'en fut mon per,  
Fust a desjung ou a soupper.  
De mon ventre tant curieux  
Ay esté, comme vicieux

---

Du rameau de Brutalité,

2650 Qu'a<sup>625</sup> ung seul *Benedicite*

[fol. 29 v]

Dire pour beneir ma viande,

Tant avoye gormandye grande,

Jamais jour<sup>626</sup> pour riens n'atendisse

Puis que<sup>627</sup> mise la table visse !

2655 Ne oncq, pour le vous faire entendre,  
Aprés tout ce<sup>628</sup> de\_graces rendre  
Ne me souvint, tant estoye rude  
Et vicié d'Ingratitude,  
Commectant double iniquité,

---

2660 Et après d'Inmondicité<sup>629</sup>

Dont suillé suys, non pas petit

Car desordonné appetit

---

625 *A* est employé avec le verbe *n'atendisse*, trois vers plus bas, au sens du français moderne « de. »

626 *Jamais jour* : « pas un seul jour. »

627 *Puis que* revêt ici un sens temporel : « sitôt que », « dès que. »

628 *Tout ce* : « tout cela », en référence aux repas que le personnage vient d'évoquer.

629 *Et après d'Inmondicité* : la préposition *d[e]* peut reprendre soit *vicieux du rameau de Brutalité* (v. 2648-2649), soit *vicié d'Ingratitude* (v. 2658). Nous proposons de choisir le qualificatif le plus proche et de lire *vicié d'Ingratitude (...) et après d'Inmondicité*.

- Et telle curiosité  
 Ay eue, pour dire verité,  
 2665 En vins de saveurs savoureuses  
 Et viandes delicieuses  
 Que pour ce pencé seulement  
 Du tout Dieu et le sauvement  
 De mon ame oblioyz tout temps !
- 
- 2670 Après acuser je m'entens  
 Du rameau de Desordonnance,  
 Car sans relle a emplir ma pance  
 Ay souventes foyz mys ma cure  
 Sans necessité et mesure  
 2675 Et a\_heure desordonnee,  
 Dont j'ay mainte cause donnee  
 D'excés de boyre et gourmander  
 Sans qu'en rien en peusse amander.
- 
- 2680 Oultre plus accusacion  
 Fais, et sur moy, de fraction  
 De jeusnes : froisse[e]s<sup>630</sup> par faintise  
 J'ay les jeusnes qui de l'Eglise  
 A jusner estoient commandees.  
 Celles premiers ay mal gardees  
 2685 Ordonnees pour les quatre temps<sup>631</sup>

---

630 Le manuscrit note *froisses*, mais *commandees*, deux vers plus bas, dépend du même auxiliaire ; au vers suivant, on trouve encore *gardees* avec l'auxiliaire avoir. Nous rétablissons donc *froisse[e]s*.

631 *Quatre temps* : il s'agit du jeûne trimestriel, encore pratiqué à la fin du Moyen Âge. Au début de chaque saison, le calendrier liturgique romain inclut une semaine dont le mercredi, le vendredi et le samedi sont jeûnés et donnent lieu à des célébrations spécifiques. La semaine suivant la Pentecôte et celle suivant le premier dimanche du Carême sont notamment concernées : il s'agit d'un temps particulièrement important, et c'est d'ailleurs presque exclusivement au cours de la veillée du samedi de l'une des quatre semaines en question que sont ordonnés les prêtres et les diacres. Enfreindre ces jeûnes, on s'en doute, est donc une faute particulièrement impie.

En esmouvent guerres, contens  
 A Conscience et moult de paine.  
 Mesmes ay je la Quarantaine<sup>632</sup>  
 Et les autres, ou prés que toutes ;  
 2690 Dont suys coupables en grant doubt[e]<sup>633</sup>,  
 Car ne tenoit qu'a ma tendresse.

De la branche nommee Yvresse  
 M'acuse et doy bien accuser

[fol. 30 r]

Car j'ay par mon mauvais user  
 2695 Plus que besoing n'ert a mon vivre  
 Ay<sup>634</sup> tant souvent beu jucq'a yvre  
 Que corps et ame en ay poluz,  
 Et fait pluseurs cas dissoluz  
Par la\_tres°orde yvrogneté  
 2700 Ou pluseurs journees ay esté,  
Comme tout bestourné de sens !  
 Quelle chose n'ay pas fait sans  
 Que trop et plus aye offencé  
 En fait, en\_dit et en pencé  
 2705 Dieu et mes presmes mesmement ?  
 Et m'en rends confés.

#### PRESBYTER

De maint dampnement.

632 *Quarantaine* : il s'agit de la Sainte Quarantaine, c'est-à-dire du Carême.

633 La fin du mot est cachée par l'onglet.

634 Il faut sans doute considérer *ay* comme une simple reprise de *j'ay* (deux vers plus haut), destinée à mettre en valeur la syntaxe en annonçant le retour à la proposition principale.

• CLXXX •

2710 A-rouser veil presentement  
 De larmes ceste tache cy,  
 Car moult a le lieu ennercy  
 Ou touché a, dire le puis !

## CONSCIENCIA

Ne se sente.

• CLXXXI •

2715 Encor devant vous me presente,  
 Mon beau pere, ainsi doy je dire,  
 Et m'acuse du\_pechié d'Ire  
 Dont suys taché cruellement,

2720 Et du rameau premierement  
 Dit et nommé Inpacience,  
 Car oncques n'eu tant de science  
 De<sup>635</sup> porter injure a moy dicte  
 D'aucun, tant fust elle petite,  
 Tant ne quant patientement  
 Pour l'amour Dieu ne autrement ;  
 Non ay ge grief, perte ou dommage,  
 2725 Tant fust il de\_petit outrage ;  
 Pas encore une maladie  
 Que pour estre bien refroidie  
 Ma\_chair a\_ma salvacion  
 Par digne visitacion

---

635 *Oncques n'eu tant de science de* : tant n'a pas de réel rôle comparatif ici, au sens où il n'y a pas de comparant exprimé, et il ne faut donc pas s'étonner de l'absence de *que*. Dans cette tournure, il sous-entend « je n'eus jamais le discernement [qu'il aurait fallu pour] supporter... »

2730 M'enueoit<sup>636</sup>, souvent par<sup>637</sup> mon mieulx.

De\_Hayne après o vous me veulx  
 Accuser, et le fais<sup>638</sup> de\_fait  
 Car j'ay de si mauvais affaict  
 O le\_moyen de ceste branche<sup>639</sup>,  
 2735 A qui Ire faisoit la\_planche<sup>640</sup>

[fol. 30 v]

Par quoy a\_mon cueur respondoit,  
 Estoye<sup>641</sup>, qu'on souvent me cuidoit  
 Sur tout le monde son amy,  
 Et je son mortel ennemy  
 2740 Estoye en cueur de moult long-temps  
 Pour ung tout seul mot de contens  
 Que nous avions tous<sup>642</sup> ensemble !

636 *Sic.* Comme le confirme l'imprimé (Vér. v iiiii r), il s'agit bien du verbe ennuyer.

637 *Sic.* On attendrait *pour*, qui est la leçon de l'imprimé (Vér. v iiiii r).

638 La lecture de ce mot peut occasionner quelques doutes. On avait, semble-t-il, écrit *faus*, puis on a pointé le premier jambage pour le rendre identifiable en tant que *-i* et remplacé le second par un nouveau *-s*.

639 *Car j'ay de si mauvais affaict / o le\_moyen de ceste branche* : *o le moyen* ne signifie pas que le personnage a « eu de mauvaises passions » ou « été de mauvaise disposition » (voir *estoye* et note correspondante) grâce à cette branche, mais bien à cause d'elle.

640 *Faire la planche* se trouve chez Di Stefano, ainsi que diverses locutions connexes, avec des sens proches de « donner le moyen de », « amener ». Ici, il semble que l'expression serve à illustrer la façon dont les vices s'engendrent et se renforcent mutuellement. (On note d'ailleurs que le DMF propose pour la même locution un sens lié à la famille et à la transmission héréditaire.)

641 *Sic.* Même si la leçon se retrouve également dans l'imprimé (Vér. v iiiii v), l'on attendrait plutôt *esté*, comme participe passé formant un passé composé avec *j'ay* (*car j'ay de si mauvais affaict ... esté, qu'on souvent me cuidoit*).

642 *Sic.* On attendrait plutôt *tout*, pour signifier « une seule dispute que nous avons ». D'autre part, la leçon de l'imprimé (Vér. v iiiii v), qui propose *eu ensemble*, peut inciter à remettre en question la présence du mot dans ce vers dans la mesure où le passé composé convient mieux à l'aspect ponctuel de la dispute que désigne un *mot de contens* : peut-être s'agit-il d'une erreur. Toutefois, la phrase reste compréhensible en l'état : nous ne corrigeons pas.



- Et m'acuse après, et me semble  
 Que c'est droit, du rameau de Guerre  
 2745 Que très souvent j'ay voulu querre  
 Et avoir pour peu d'achaison.  
 Onc n'aymé paix en ma maison,  
 Car une guerre cordialle  
 Avoye, qui a\_guerre verballe  
 2750 Très\_souventesfoiz m'esmovoit,  
 Tant q'ung tout seul il n'y avoit  
 De mes enffens, femme ou cousins,  
 Plus longains ne prouchains voisins<sup>643</sup>  
 O\_qui tantoust n'eusse debat  
 2755 Sur ung commencement d'esbat,  
 Que ne injuriasse ou mauldisse,  
 Ne nulz entre qui je ne misse  
 Discort quant puissance avoye !  
 Et de gens sur champs et en voye  
 2760 Dur frapper jucques en leurs estre[s]<sup>644</sup>,  
 Et, qui est pire, clers et prebtres,  
 En encourant moult de sentences  
 D'excommenies<sup>645</sup> o\_grans grevances,  
 Coulpable me trouve grandement<sup>646</sup> ;

2765 Et du remeau semblablement

---

643 On peut se demander si *voisins* est ici un adjectif qualifiant *cousins*, et lui-même qualifié par *longains* et *prouchains* dans un emploi quasi-adverbial, ou plutôt un nom commun qualifié par ces deux mêmes adjectifs. La seconde solution étant la plus simple, nous la favorisons.

644 La dernière lettre du mot est recouverte par l'onglet.

645 *Excommenies* : on reconnaît ici la sanction spirituelle la plus grave que l'Église puisse prononcer à l'encontre d'un Chrétien, l'excommunication : elle frappe notamment les personnes jugées hérétiques. Le personnage a donc été tout bonnement exclu de la communauté des Chrétiens pour ses actes, ce qui implique notamment l'interdiction de recevoir les sacrements, d'être enterré en terre chrétienne et de communier, voire même celle de fréquenter les Chrétiens.

646 Le mètre de ce vers n'est pas correct : il compte une syllabe de trop. Si l'on conserve le vers en l'état, il faut imaginer que la seconde syllabe de *grandement* n'était pas prononcée ; par ailleurs l'imprimé propose *culpable me tiens grandement*, ce qui donne un vers équilibré (Vér. v iiii v).

D'Omicide<sup>647</sup>, car tant iré  
 Me suys veu que j'ay désiré  
 Souvent ma mort, si griesvement  
 Que voulenters je proprement  
 2770 Me fusse oc[t]is<sup>648</sup> par desplaisir !  
 Et très souvent ay eu desir  
 D'autruy mort et affection<sup>649</sup>  
 Pour ung peu de suspicion  
 Ou ung mot a ma desplaisance ;  
 2775 Et qui plus, par ma folleance  
 Maintes personnes affolees  
 Ay et donné coups et collees  
 Dont a maints mort ensuye<sup>650</sup> en est.

[fol. 31 r]

## PRESBYTER

Des injures.

• CLXXXII •

2780 Dieu tout puissant, tant me sont dures  
 Toutes ces satisfactions !  
 Beau pere, pour narracions

647 On constate à la lumière des vers suivants que les actes recouverts par le rameau d' *Omicide* ne se limitent pas au fait de tuer autrui : le suicide est un péché mortel qui entraîne notamment l'impossibilité d'être enterré en terre consacrée. La gravité de cet acte sur le plan spirituel peut expliquer qu'il suive de près l'évocation des *sentences d'excommenies* et précède celle de l'homicide au sens moderne et juridique du terme.

648 Bien que le *-c* et le *-t* se distinguent souvent mal dans le manuscrit, la lettre suivant le premier *-c* ressemble fort à un *-t* ; on lirait donc *octis*. Cette forme n'étant pas attestée, nous lisons *occis*.

649 *Affection* ne se comprend évidemment pas au sens de « amour » mais à celui de « malheur » (fait d'être touché par quelque chose de mauvais).

650 *Ensuye* : *ensuir* est une des formes du verbe ensuivre, ici conjugué au passé composé (« et beaucoup d'entre eux ont trouvé la mort à la suite de cela »).

Briesves vous fere seurement,  
 Je ne sauroye pas voir comment  
 2785 A\_ce ferè a venir peusse,  
 Ne comment assez de\_quoy eusse :  
 Car eu esgart au grant ducompte,  
 Par parcelles le\_tout<sup>651</sup> se monte,  
 Bien le sçay, une grosse chouse.  
 2790 Mais, mon beau pere, je suppouse  
 Qu'en partie je satisferay  
Comme mon devoir en feray,  
 Je m'y oblige a ma puissance ;  
 Mais je n'auray pas de chevance  
 2795 Ne d'autres biens en tout meublage  
 Qui pis<sup>652</sup> vendu mon heritage,  
 Dont<sup>653</sup> satisfaire entierement  
 Pas demy, ce\_croy ferment.  
 Et<sup>654</sup> ne puis pas salvacion  
 2800 Avoir sans satisfacion :  
 Dictes moy de\_la departie !

## PRESBYTER

Entierement.

- 
- 651 *Par parcelles le\_tout se monte (...) une grosse chouse* : la présence de l'article ne semble pas avoir d'incidence sur la syntaxe de l'expression, que nous n'avons pu retrouver dans les outils mais qui semble signifier d'une façon proverbiale « une grande chose se compose de petits morceaux. »
- 652 Dans cette réplique, où le personnage affirme ne pouvoir payer ne serait-ce que la moitié de ses dettes même s'il donne tout ses biens, l'héritage est évoqué comme la dernière réserve à sacrifier pour rembourser ses crédeurs, ce qui représente un énième déshonneur (exprimé par la locution *qui pis*) dans la mesure où cet argent n'est pas le sien propre. Le participe passé *vendu* peut être assimilé à l'ablatif absolu latin marquant l'antériorité : même une fois l'intégralité de ses biens liquidés, y compris ceux qui lui viennent de sa famille, il ne pourrait faire réparation.
- 653 *Dont* reprend la *chevance* et les *biens* : littéralement, le personnage n'a pas l'argent et les biens « avec lesquels » il serait possible de rembourser la moitié du préjudice infligé.
- 654 Ici, *et* a presque la valeur légèrement adversative de « or ». Le personnage n'a pas assez de biens pour tout rembourser, or il faut faire réparation pour être pardonné. Inquiet, il souhaite que le Prêtre lui explique la *departie*, au sens secondaire de « fin », « issue », c'est-à-dire la façon dont il pourra résoudre ce problème pour parvenir tout de même à être sauvé.

• CLXXXIII •

Et s'ilz<sup>655</sup> ne veulent, Dieux ! Comment  
En passera il ?

PRESBYTER

2805

N'y peuz point.

• CLXXXIV •

Seray je quipte par ce point<sup>656</sup>  
En-vers eulx ?

PRESBYTER

Tes faiz sagement.

• CLXXXV •

2810

Dieu de les<sup>657</sup> faire sainement  
Puissance me doint par sa grace !  
Que qu'il avieigne que je face  
Je l'en suppli très humblement,

En m'acusan<sup>t</sup> très grandement

---

655 *Ilz* : les créanciers, et d'une façon générale ceux à qui le personnage doit réparation. Dans l'imprimé (Vér. v v r), le Prêtre vient de recommander au Pêcheur, en réponse à l'inquiétude exprimée dans la réplique précédente, de faire de son mieux pour se racheter et de demander pardon à ceux à qui il ne pourrait faire réparation. Il craint donc que ces derniers refusent de le pardonner.

656 Dans l'imprimé (Vér. v v r – v v v), le Prêtre confirme au Pêcheur que si les créanciers lui refusent leur pardon, il devra en dernier recours travailler pour eux jusqu'à donner satisfaction, *quant mieulx remedier ne peul[t] point*.

657 *Les* renvoie aux *faiz* évoqués dans l'accroche par le Prêtre : dans l'imprimé (Vér. v v v), le Prêtre vient de rassurer le Pêcheur en répondant à sa précédente question (s'il sera quitte en faisant de son mieux et demandant pardon) par l'affirmative. Toutefois, le pardon divin reste assorti à la condition qu'il *fa[sse] ses faiz sagement*, c'est-à-dire qu'il tente sincèrement et par tous les moyens de réparer ses torts.

De\_la\_branche de\_Blaphemie  
 2815 Qui trop m'a esté ennemye,  
 A mon ame tousdis contraire ;  
 Car je puis bien au vray retraire  
 Que j'ay par fureur des foiz maintes  
 Blaphemé Dieu, et saints et saintes  
 2820 Jurez en vain et parjurez.  
 Et qui pis est, aventurez<sup>658</sup>  
 Me suys ousé très follement  
 A\_Dieu renoyer plainement,

[fol. 31 v]

Son precieux corps<sup>659</sup> desmember  
 2825 Sans nullement me remember  
 De sa\_benoiste Passion !

Et semblable accusacion  
 Faiz sur moy en voustre presence  
 Du\_cruel rameau de Vengeance  
 2830 Car oncq hom ne me dist injure,  
 Tant fust el legiere ou plus dure,  
 Domaigë, ung seul desplaisir,  
 De quoy<sup>660</sup> ce ne fust mon plaisir  
 Sans le\_pardonner autrement  
 2835 Que ne voulisse incontinent

658 Au vu de la suite de la phrase, *aventurez* ne peut logiquement pas être un participe : il s'agit plutôt d'un infinitif, dont la graphie tient sans doute à la rime avec *parjurez* (vers précédent).

659 *Son precieux corps* : l'évocation du corps de Dieu sous-entend certainement un acte iconoclaste, mais un autre passage (voir plus bas, v. 2918 sqq.) suggère qu'à ce sens très matériel s'ajoute une idée plus général de non-respect des principes de la vie chrétienne.

660 *De quoy* pose problème dans la syntaxique de la phrase : la solution la plus probable est qu'il se rapporte à *l'injure*, au *domaige* et au *desplaisir* et signifie « dont. » Nul n'a jamais causé au personnage un tort dont il n'ait immédiatement voulu tirer vengeance.

Tout a\_forcë avoir vengeance,  
 Que<sup>661</sup> je n'ayë<sup>662</sup> fait diligence  
 Par corps, par biens ou par mesdiz,  
 Dont du monde estoye desmaudiz<sup>663</sup>.  
 2840 Tost fust la\_personne adjournee<sup>664</sup>  
 Que<sup>665</sup> une foiz la\_main tournee  
 M'eust ainsi contre ma plaisance !  
 Confés m'en rends de ceste offence,  
 Et autres par Terre commises.

## PRESBYTER

2845 Seurement.

• CLXXXVI •

Que je pardonne, \_gé<sup>666</sup> ! Et comment ?  
 Jamais a\_cil pardonneroy je,  
 Ne comment jamais le feroy<sup>667</sup> je,

- 
- 661 À moins de considérer que *tout* (vers précédent) est une erreur du scribe pour *tant*, il faut considérer ce vers et le suivant comme une seconde complétive de *ce ne fust mon plaisir*.
- 662 Sauf à imaginer que ce vers et le précédent forment un distyque de deux vers de sept syllabes, il faut supposer une diérèse pour chacun des deux.
- 663 Si tant est qu'il modifie véritablement le sens de l'adjectif, le préfixe *des-* doit sans doute être compris dans son sens intensif : « c'est pourquoi le monde me maudissait beaucoup. »
- 664 Ce passage est difficile à comprendre, notamment à cause de la locution *la main tournée m'eust*. Di Stefano relève pour cette locution un sens surtout temporel (l'idée de rapidité : cf. Di Stefano, p. 514), mais on comprend mal comment ce sens s'accommoderait du reste de la phrase : le personnage assigne immédiatement en justice toute personne (*tost fust la personne adjournee*) qui a *une foiz* le malheur de lui « tourner la main » contre son gré (*contre ma plaisance*). Il semble plus cohérent de rapprocher cet emploi de *toucher qn. de la main* (« lever la main sur qn. »), ou même d'imaginer qu'il s'agit d'une façon imagée de signifier que l'adversaire en question lui a nui d'une manière ou d'une autre : *ainsi* indique la reprise d'un élément donné plus haut dans la réplique, sans doute l'énumération *injure [...], domaige, ung seul desplaisir*.
- 665 *Que* semble être mis pour *qui*, comme il l'est à plusieurs autres endroits du manuscrit ; il est cependant difficile d'en être certain dans la mesure où tout ce passage est difficile à comprendre.
- 666 On peut interpréter *ge* comme un doublement exclamatif du pronom proche d'une interjection, visant à apostropher l'interlocuteur. On remarque toutefois que ce pronom fait l'objet d'une élision avec *et* (à la suite), ce qui, pour un monosyllabe, constitue une réduction importante du « potentiel exclamatif ». En d'autres termes, cette apostrophe a sans doute pour principal but de ponctuer verbalement la phrase en séparant les deux hémistiches du vers afin d'éviter une élision de *pardonne* et *et* (tout en apportant, il est vrai, une note plus dramatique).
- 667 *Feroy* : pour ce verbe, on attendrait, comme c'est majoritairement le cas dans le texte, une

2850 Qui m'a dit que j'estoys infame,  
 Tant de maux de moy, de ma femme,  
 Et en maints lieux me de-tenu<sup>668</sup> !  
 Je n'y suys, beau pere, tenu  
 Nullement : sans nulle desserte<sup>669</sup>  
 Il a cause esté de ma perte  
 2855 De vingt livres voire ou passé<sup>670</sup>  
 Et tant mal sur mal entassé  
 Que luy pardonner nullement  
 Ne pouroye si legierement,  
 Veuz les maux qu'il m'a fait<sup>671</sup> et grief<sup>672</sup>.

## PRESBYTER

2860 La divine parole.

• CLXXXVII •

Present m'en<sup>673</sup> remembre et recolle.

A leur conseil je m'a-bandonne,

Car a\_tous et chacuns pardonne

Du bon du cueur, leallement !

---

terminaison en *-s* ou *e* marquant le conditionnel. Toutefois, *pardonneroy*, au vers précédent, est manifestement au futur, et les deux verbes riment ensemble : par ailleurs, on trouve la même forme en milieu de vers plus haut dans le rôle (*feroy*, v. 580). Pour ces raisons, nous la conservons.

668 Detenu : on peut s'interroger sur le sens précis de ce verbe. Il s'agit sans doute d'une nuisance puisqu'au vers précédent déjà, l'ennemi du personnage dont il est question disait du mal de lui et de sa femme. Peut-être faut-il rapprocher cette forme de *detraire* bien que les deux verbes proviennent d'étymons différents. *Detenir* peut également revêtir le sens d'« empêcher » : à diverses occasions, l'ennemi du personnage l'aurait empêché de parvenir à ses fins.

669 *Desserte* peut être compris de deux façons, l'une neutre et assez générale : « sans que je l'aie mérité » et l'autre plus précise, plus étroitement liée au contexte : « sans que je lui aie rien fait. »

670 *Voire ou passé* : il faut comprendre *passé* non pas dans un sens temporel, mais plutôt quantitatif : « ou plus encore. »

671 *Sic*. On attendrait le pluriel.

672 *Sic*. L'onglet cache peut-être une dernière lettre, éventuellement un *-s* étant donné que *maux*, au début du vers, est au pluriel. Toutefois, on ne peut exclure le singulier de façon définitive.

673 *M'en* : dans la réplique précédente de l'imprimé, dont l'accroche est identique à celle qui précède ce vers, le Prêtre explique au Pécheur que ceux qui pardonnent les autres s'attirent ainsi la clémence divine, citant pour le convaincre *de Dieu la propre parole* (Vér. v vi r) ; c'est donc sans doute l'Évangile que le personnage du rôle se *remembre*, à l'instar de celui de l'imprimé.

2865 Et requiers pardon humblement  
 A\_Dieu, car bien le\_doy de\_fait,  
 Et a\_tous ceulx a\_qui meffait  
 J'<sup>674</sup> en riens puis que je fu né.

## PRESBYTER

Ceste querelle.

• CLXXXVIII •

2870 De ceste rousee nouvelle

[fol. 32 r]

D'ameres larmes, doucement  
 A-rouseray presentement  
 Le lieu taché de celle ordure.

## CONFESSIO

Esclardy sera.

• CLXXXIX •

2875 Le grant plaisir<sup>675</sup> que me fera !  
 Voustre grace point ne reffuse,  
 Et consequentement m'acuse  
 De la raiz de bonne tendresse  
 Appellee peché de\_Paresse

674 *Sic.* On attendrait *j'ay* (qui est d'ailleurs la leçon proposée par Vêrard : Vêr. v vi r) dans la mesure où lire *je* impliquerait de considérer *meffait* comme un participe passé, chose improbable pour le rôle, et où *j'é* n'apparaît nulle part ailleurs dans le texte ; toutefois la forme n'est pas incorrecte.

675 Dans l'imprimé (Vêr. v vi r), Confession vient de promettre son aide au Pécheur à condition qu'il agisse avec droiture et continue de son mieux le « toilettage » de sa conscience, qui en sera, dit-elle, très *esclardie*. La nouvelle réjouit le Pécheur, et c'est sans doute une annonce semblable qui donne ici *grant plaisir* au personnage du rôle.



2880 Dont en\_coulpe suys grandement :

—

De\_la\_branche premierement  
 Qui nommee est Tepidité,  
 Car je, pour dire la verité<sup>676</sup>,  
 N'ay point en Dieu mys mon courage,  
 2885 Comme j'eusse si fusse sage  
 Fait soir et main ardentement ;  
 Mais par ung tiede pancement,  
 Quant de loing a\_loing advenoit  
 Qu'aucun bon pencé me venoit  
 2890 En Dieu, point [n]e<sup>677</sup> m'y tenoye ferme  
 Mais vainement et en\_brief terme  
 Estoit toust mon propoux changé  
 Et du bon vouloir estrangé.

—

2895 Coulpable de l'iniquité  
 Dicte Pusillanimité  
 Me rends, et m'en accuse après  
 Car j'ay mys mon temps loing et prés  
 A\_mon corps tenir coinctement  
 Et a\_parler mignotement,  
 2900 A marcher au desespéré<sup>678</sup>,  
 Que<sup>679</sup> pour\_ce<sup>680</sup> faire ay differé

676 Le mètre de ce vers n'est pas correct : il comporte une syllabe de trop. L'imprimé (Vér. v vi v) donne une leçon trop différente pour être utile. Peut-être l'article *la*, superflu du point de vue syntaxique si l'on s'en réfère au reste du texte, est-il une erreur de copie.

677 Le manuscrit note *me*, ce qui ne semble pas cohérent avec le reste de la phrase : nous corrigeons.

678 *Marcher au desespéré* : la locution peut étonner. *Au desespéré* se trouve dans quelques expressions désignant les actions extrêmes auxquelles le désespoir peut entraîner : on voit mal comment l'Homme évoquerait ici, à la suite de son goût pour l'élégance, les actes extrêmes et parfois horribles, qu'il a commis (et détaillés au fil de sa confession). L'imprimé donne la même expression (Vér. v vi r) : il s'agit sans doute d'une expression, que nous n'avons pu retrouver.

679 *Que* est ici employé dans une fonction de coordination semblable à celle de *et*.

680 On avait d'abord écrit *pouce* ou *ponce* : l'attachement des deux mots peut être purement fortuit.

- A\_deument ma vie amander  
 Et son<sup>681</sup> conseil en\_demander :  
 J'ay fait dissimulacion  
 2905 De venir a Confession  
 Pour moy en tout bon estat mectre  
 Et de pardonner et remectre<sup>682</sup>  
 Et faire pour Dieu penitence.
- 
- Puis du rameau de Negligence  
 2910 M'acuse, car sur toute gent  
 A tout bien fere negligent  
 Ay esté en ung chaacun lieu  
 Des saints commandemens<sup>683</sup> de\_Dieu  
 Aussi que l'eusse du\_garder,  
 2915 Et des membres Dieu<sup>684</sup> regarder

[fol. 32 v]

En pitié, et de bien leur faire.  
 Plus ay pencé en aultre affaire  
 Qu'en mes hures, quant les disoye :  
 Petitement y advisoye,

---

681 *Son* : il est difficile de dire à qui renvoie ce pronom. Le dernier antécédent logique que l'on puisse trouver dans la réplique est *Dieu* (voir plus haut, v. 2893), mais jamais le personnage ne s'adresse directement à lui : on serait plutôt tenté d'imaginer qu'il s'agit du Prêtre, qu'un jeu de scène dispense peut-être de nommer, ou de *Confession* qu'il va bientôt citer. Enfin, il faut observer que l'imprimé note *bon conseil* (Vér. v vi v), ce qui suggère une erreur ; l'hypothèse est assez convaincante mais dans le doute, nous conservons *son*.

682 *Remectre* : sous-entendu, « remettre à autrui ses fautes envers moi. »

683 Sur l'absence de majuscule, voir *commandemens*, v. 1214, et note correspondante.

684 [*Les*] *membres Dieu* : étant donné le contexte, il s'agit probablement, par métonymie, du Crucifix, ou plus généralement du corps du Christ, dans un sens qui est évidemment à la fois matériel (l'image du Christ) et spirituel. On a vu plus haut l'Homme s'accuser d'iconoclasme (voir plus haut, v. 2827) mais en dehors de cet acte précis, le manque de *pitié* devant la souffrance du Christ trahit un manque plus général de « bonne volonté », et tout simplement sa surdité au message chrétien. Il ne détruit pas le corps du Christ pour des raisons théologiques, comme le feront les Protestants, ou pas seulement : c'est le refus de la vertu de charité essentielle à tout bon Chrétien qui s'exprime dans cet acte.

- 2920 Sans pincer en\_Dié<sup>685</sup> fermement.  
 A la\_messe ouÿr<sup>686</sup> mesmement  
 Ay eue tendre devocion.
- 
- 2925 Sur m[o]y<sup>687</sup> fais accusacion  
 Mesmes de la grant vilité  
 Du rameau d'Occiosité,  
 Car dés la\_mienne aage premiere  
 J'ay vescu de telle maniere  
 Que tousdis pincer vicieuse  
 J'ay eu<sup>688</sup> en moy, tousdis oues[e]use<sup>689</sup>,
- 2930 Sans qu'oncques je voulisse entendre  
 A\_bien faire, ouyr, ne a\_prandre  
 Pour<sup>690</sup> nulle eupvrë<sup>691</sup> en\_charité.

---

685 *Sic.* La forme est inhabituelle dans le texte, mais pas dans la langue : nous la conservons.

686 On note que l'infinifit *ouÿr* porte ici une diérèse.

687 Le manuscrit donne *may*, graphie unique dans le texte pour « moi » : il s'agit sans doute d'une erreur, nous remplaçons par la forme courante du texte (*moy*).

688 Entre *eu* et *en*, on a cru bon d'intercaler un trait vertical, ce qui peut faire douter de la structure de la phrase. On considérerait à première vue *en moi* comme un complément de lieu de *j'ay eu*, et *tousdis oiseuse* comme un groupe adjectival ajouté de façon incidente ; la présence du trait pourrait au contraire suggérer que *en moi* complète non pas la proposition qui précède mais celle qui suit (« toujours frivole à l'intérieur de moi »). Toutefois, cette seconde analyse pose des problèmes de compréhension. Elle s'appuie sur la supposition que le trait vertical marque une rupture syntaxique entre *eu* et *en*, et éventuellement une pause dans la diction servant à mettre en relief cette rupture ; mais on peut aussi envisager que le trait serve uniquement à différencier *eu* de *en*, les deux formes étant quasi identiques, et que la rupture se place bien après *moy*. Nous suivons cette dernière lecture, car elle est plus vraisemblable syntaxiquement (« j'ai toujours eu en moi une pensée vicieuse, toujours frivole »).

689 Le manuscrit propose *ouesuse*, mais le rôle n'omet que très exceptionnellement le *-e* dans les adjectifs à terminaison en *-eux*, *-euse* (par exemple, on ne trouve nulle part *vicieuse*). De telles formes étant en outre très rares en moyen français, nous intercalons un *-e*.

690 Dans ce contexte, *prendre pour qch.* signifie visiblement « prendre fait et cause pour », « s'investir dans », « s'engager dans », mais cette locution n'a pu être retrouvée dans les outils.

691 Le vers est déséquilibré si l'on n'y place aucune diérèse. Nous choisissons de la placer sur *eupvre*, et non sur *nulle*, pour des raisons métriques : si *nulle* reçoit une diérèse, l'hémistiche tombe au milieu du mot *eupvre*, tandis qu'en la plaçant sur *eupvre* il se positionne à la fin de ce mot, ce qui offre plus d'équilibre au vers.

## PRESBYTER

Presentement.

• CXC •

Aprés et consequentement  
 2935 M'acuse d'Imperseverance,  
 Car mainte foiz j'ay sans faillance,  
 En faiz, en\_diz et en\_pencees,  
 Maintes euvres encommancees  
 En bien et dignes de merite,  
 2940 Que j'ay par deffault de conduite  
 Bonne et lealle avoir<sup>692</sup> cessees  
 Et par ma vanité lessees :  
 A jusner la vraye quarantaine,  
 Mesmes par chacune sepmaine  
 2945 Le vendredy devotement,  
 Et a\_dire semblablement  
 Mes heures et oraisons saintes !  
 — Puis les ay par vanités fainctes<sup>693</sup>,  
 Lessees en meilleu ou devant  
 2950 Mainte foiz, comme poy savant.

—  
 Ou rameau de Desesperaince  
 Suys chu, dont moult je plains l'offence  
 Et m'en accuse amerement :  
 Car d'avoir vray repentement  
 2955 De mes maux m'a souvent gardé,

---

692 *Par deffault de conduite bonne et lealle avoir* est une seule circonstancielle se rapportant à *que j'ay cessees*.

693 Ce vers avait sans doute été oublié : il apparaît inséré en marge. Le tiret que nous reproduisons a été placé à l'emplacement correspondant dans la colonne de texte.

Et desespoir<sup>694</sup> que regardé<sup>695</sup>  
 Eusse au vroy de ma conscience<sup>696</sup>,  
 Mais tout mectoye en nonchalance  
 Par ce, comme très miserable.

2960 Dont me rends grandement coupabl[e]<sup>697</sup>  
 A vous, mon beau pere, et confés,

[fol. 33 r]

En vous requerant de ce fés,  
 Et des autres semblablement  
 Dont coupable suys grandement  
 2965 En tous les sept pechez mortelx  
 Et en\_tous les rameaux qui telx  
 Ont en moy regné longuement,  
 Estre deschargé saintement  
 Soubz la misericorde<sup>698</sup> de\_Dieu<sup>699</sup>,

694 On peut être tenté de considérer ce *desespoir* comme une allusion à l'une des allégories qui tentent de dissuader l'Homme de se repentir, *Desperatio* (*Desespoir de pardon* dans l'imprimé : voir résumé de la pièce, introduction, A.2.1.3). Toutefois, *Desperatio* n'est que l'un de ces quatre *Empechemens* et aucun de ses trois acolytes (*Spes*, *Timor*, *Pudor*) n'apparaît dans la réplique, ni dans les environs. Il ne va donc pas tout à fait de soi qu'il s'agisse du personnage plus que de l'émotion ; faute d'indices supplémentaires, nous conservons *desespoir*, sans majuscule.

695 *Et desespoir que regardé* : il faut sous-entendre une reprise de *m'a souvent gardé* (vers précédent) : « Car Desesperance m'a souvent empêché de me repentir évritablement, et le désespoir [m'a empêché] de regarder honnêtement ma conscience. »

696 *Ma conscience* : l'emploi du pronom personnel et l'acte d'introspection dont il est question laissent à penser que c'est avant tout la faculté qui est mise en avant. La présence de *desespoir* au vers précédent, qui semble également désigner une émotion plus qu'un personnage, nous oriente dans la même direction. Le fait que la Conscience soit également un personnage ne semble donc pas être essentiel au propos : aussi conservons-nous *conscience* sans majuscule.

697 La finale est dissimulée par l'onglet ; pour le mot *cou(l)pable*, seule la lettre *-e* semble possible.

698 La pièce compte un personnage nommé *Miséricorde*, qui apparaît dans le manuscrit sous la nom latin de *Misericordia*. Cependant, l'emploi du complément de nom suggère que la miséricorde n'est ici évoquée que comme une attribut de Dieu, qui est cité à témoin dans une formule relativement courante. Ce n'est donc pas vraiment à l'aspect « personnel » de ces figures qu'il est fait allusion ici, mais plutôt à leur valeur de notions théologiques abstraites : nous conservons *misericorde* sans majuscule.

699 Le vers n'est pas exact du point de vue métrique. L'amendement le plus évident serait de supprimer l'article (*soubz la misericorde Dieu*), mais rien sur le manuscrit ne permet de prouver que cette solution ait été adoptée ; on peut d'ailleurs constater que, fait assez curieux, l'imprimé comporte le même déséquilibre (Vér. x i r).

2970 Car puissance en avez et lieu,  
 Parce que mon corps sans doubtance  
 Soubmectre veil a\_Penitence :  
 Et or lui vueil abandonner,  
 En vous suppliant que donner  
 2975 Me veuillez absolucion.

PRESBYTER

A ta puissance.

• CXCI •

Ouy certes !

PRESBYTER

De toute ordure.

• CXCVII •

2980 Las ! nenny, pouvre creature  
 Que je suys, et de\_faulx aloy,  
 Des<sup>700</sup> commandemens de\_la\_Loy<sup>701</sup>  
 Que j'ay, il a<sup>702</sup> ving ans passés,

---

700 Cette construction est difficile à comprendre : le début de la réplique, jusqu'à *et tant abandonné a vice*, ne semble pas comporter de verbe conjugué expliquant la présence de *des* à ce vers, et *que* au suivant. Il semble peu probable qu'il s'agisse d'une disjonction de la locution *dés que*, qui serait mise pour expliquer les deux premiers vers de la réplique (le personnage serait donc un misérable *d'avoir négligé* [parce qu'il aurait négligé], les Commandements), mais il est difficile de trouver une autre explication sans recourir à l'imprimé, et à la réplique précédente du Prêtre dont l'accroche est similaire. Chez Vérard (Vér. x i r), dans cette réplique, le Prêtre demande au Pécheur si sa conscience, *qui de tant de maulx ta umbree / avoys est el bien descombree / pour le present de tant d'ordure*, et la réplique suivante du Pécheur porte la même structure que celle qui pose problème ici. Peut-être *dés* est-il donc mis pour reprendre les *maulx* ou *l'ordure*.

701 *Commandemens de la Loy* : il s'agit sans doute de la loi d'Israël, donnée par Dieu aux Juifs dans l'Ancien Testament (du deuxième livre au cinquième : Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome), mais il est difficile de dire avec certitude s'il s'agit plus précisément des Dix Commandements (Ex. 20) : dans le doute, nous conservons *commandemens* en minuscules.

702 *Il a* : nous comprenons cette locution comme un équivalent de *il y a*, mais elle signifie sans doute « depuis », comme le suggère *de jour en autre* (au vers suivant). En effet, le personnage ne

De jour en l'autre trepassés  
 Par ma folleur meschamment  
 2985 Sans avoir crainte nullement  
 De\_Dieu ne de\_sa vraye justice ;  
 Et tant abandonné a vice  
 Me suys comme très foul osé.  
 Tant et plus y ay reposé  
 2990 Jucq'a\_prés<sup>703</sup> d'obstinacion  
 Et tant que mainte passion  
 En a Conscience soufferte  
 A\_mes très\_grans dommage et perte,  
 Et comme vous avez peu voir.  
 2995 Veuillez m'enseigner d'y pourveoir,  
 Et de ma\_part g'y pourverray !

Je m'acuse d'avoir erray  
 En la\_foy mesmes simplement,  
 Car je n'ay pas creu fermement  
 3000 Les douze articles et symboles  
 Contenuz és saintes Parolles,  
 Ou maint vice eu<sup>704</sup> peu encourir.  
 Et proteste vivre et mourir  
 Tousdis en la foy catholique,  
 3005 Sans qu'a autre creance applique  
 Mon cueur par auchune faintise ;

---

s'est pas arrêté de pécher vingt ans avant l'action : il semble plus logique de comprendre que cela fait vingt ans qu'il agit mal.

703 *Jucq'a\_prés* : deux interprétations de la leçon du manuscrit sont possibles ici. On peut soit considérer qu'il s'agit de *jucq'après*, employé d'une façon assez concrète pour signifier « à tel point que c'était encore plus que de l'obstination », soit favoriser *a prés de* et juger que l'on ne fait que s'approcher de ce « point de l'obstination » sans le dépasser. Ce second emploi correspond à une locution plutôt courante incluant *de*, tandis que lire *après de* paraît moins logique pour la langue : nous favorisons la locution *a prés de*.

704 *Sic*. Il ne s'agit évidemment pas du participe passé, mais bien du subjonctif imparfait.

[fol. 33 v]

Et ad<sup>705</sup> \_ce que croit sainte Eglise  
Et tient, pour tousdis je m'acorde.

Des euvres de misericorde<sup>706</sup>  
3010 Que n'ay pas acomplies aussi  
M'acuse, et en ce qu'ay ainsi  
Vices prins et vertuz lessees,  
Et de taches non confessees  
Dont je n'ay nulle souvenance,  
3015 Et en ce que mainte sentence  
J'ay encourue d'excomenie,  
Ainsi que je pas<sup>707</sup> ne denye  
Mais m'en accuse griesvement.  
Car sans que besoing nullement  
3020 M'en fust, je me suys appliqué  
— A mal, et<sup>708</sup> ay communiqué<sup>709</sup>  
O gens qui estoient en sentence,  
Sans point ferre d'elle doubtance  
En mesprisant elle et ainsi  
3025 Les clefs de sainte eglise<sup>710</sup>. Aussi

705 *Sic.* On a, peut-être par inadvertance, écrit la forme latine *ad* pour la préposition française *a*. On retrouve plus bas la même graphie (v. 3250), toujours sans motif apparent : nous conservons *ad*.

706 L'Homme évoque ici des actes de charité dans une expression lexicalisée, les *euvres de misericorde*, que le français contemporain traduirait par « bonnes œuvres ». Même si la notion de charité que représente le personnage de *Misericordia* reste au centre de ce passage (dans la mesure où le personnage s'accuse de ne pas assez la mettre en pratique), il ne s'agit pas vraiment d'une apostrophe, ni même d'une évocation directe : nous transcrivons *misericorde* sans majuscule.

707 Entre *pas* et *ne* se trouve un trait ressemblant au début d'un *d*-. Même s'il n'a pas été rayé, il paraît clair que l'on a commencé à écrire *denye* en oubliant *ne*, et qu'il ne doit pas être conservé : nous ne le reproduisons pas.

708 On pourrait hésiter dans la lecture, entre la lettre *l* (*l'ay*) et l'abréviation et. La taille de la lettre et surtout le mètre, incomplet si l'on adopte *l'*, et la syntaxe (on ne comprend pas *o gens qui estoient en sentence* si l'on considère que le pronom *l'* est complément de *ay*), suggèrent plutôt et.

709 Ce vers avait été oublié ; on l'a rajouté dans la marge en plaçant dans la colonne de texte, entre les deux vers où faut l'insérer, un tiret que nous reproduisons.

710 Nous comprenons que le personnage a *communiqué* les clefs d'une église à des criminels



Ay perturbé [le]<sup>711</sup> saint service  
 Divin et par mon injustice  
 De l'Eglise turbez les droiz ;  
 Dont suys coupable en maints endro[iz]<sup>712</sup>  
 3030 Et vous en requiers humblement  
 Estre asoubz<sup>713</sup>.

## PRESBYTER

Et o grans plours.

## • CXCIII •

En la maniere  
 Que verrez que<sup>714</sup> le devroy faire,  
 3035 Comme davant<sup>715</sup> a satisfaire  
 M'oublige en tant que le porray  
 Et sur cestes taches<sup>716</sup> plourray  
 Tant et plus très amerement  
 Que s'ilz doyvent auchunement  
 3040 Par estre arousees esclardiz  
 Non une foiz seule, mais diz  
 Voyre tout a la cinquantaine,  
 Le<sup>717</sup> seront tant y mectray peine

---

condamnés à mort ou autre peine (*gens qui estoient en sentence*) sans se demander ce qu'ils avaient pu faire (*sans point fere d'elle doubtance*), peut-être afin qu'ils bénéficient de l'asile. De toute manière, *eglise* semble désigner avant tout un bâtiment : nous transcrivons le mot sans majuscule. En revanche, quelques vers plus bas, lorsque le personnage avoue avoir violé les droits de l'Église, il s'agit visiblement de l'institution.

- 711 Le manuscrit note *du\_sainct*, mais cette leçon ne fait pas vraiment sens dans la phrase. Vérard propose *le*, qui semble plus logique (Vér. x i r – x i v) : nous proposons d'adopter cette leçon.
- 712 La fin du mot est dissimulée sous l'onglet ; nous la restituons d'après l'usage du texte et la rime.
- 713 *Sic.* Le manuscrit emploie plus souvent *ab-* pour cette famille de mots, mais *asoubz* n'est pas particulièrement rare dans la langue.
- 714 *Que verrez que* : c'est-à-dire « (de la façon) dont vous jugerez que (je devrai le faire). »
- 715 *Sic.* Le manuscrit emploie volontiers *devant* dans ce genre de situations, mais ici il s'agit indiscutablement d'un *-a*, et *davant* est une forme de ce mot, bien que minoritaire.
- 716 *Sic.* Les terminaisons en *-s* au singulier ne sont pourtant pas courantes dans le rôle.
- 717 *Le seront* : la formule reprend *ilz* (dans *s'ilz doyvent auchunement*, pronom qui était déjà mis pour

Au plesir de Dieu !

PRESBYTER

3045 Ne te haste point.

• CXCIV •

Je pensoye estre bien a\_point

Pour l'estat de confession

Car je vous ay fait mencion

De tout a\_ma pouvre science,

3050 Mais ung regard que Conscience

Encore auchune foiz me donne

Ne me fait point ma cause bonn[e]<sup>718</sup>

*Trouver encore*<sup>719</sup>

[fol. 34 r]

Trouver encore ! Et si ne sçay

A\_quoy tient, mais je l'aperczoy<sup>720</sup>

3055 Encore tachee, ce me semble.

PRESBYTER

Tout a\_loisir.

• CXCV •

Helas, m'ameye !

Pour amour, ne me lesses mye

---

*cestes taches*).

718 La dernière lettre du mot est cachée par l'onglet mais la syntaxe et la rime suggèrent *bonne*.

719 *Trouver encore* : il ne s'agit pas d'un vers mais d'une réclame.

720 *Je l'aperczoy* : il faut sous-entendre le verbe être (« j'aperçois qu'elle est »).

Faire en\_confession deffault !

3060 Tu doibz sçavoir quant que me fault<sup>721</sup>,  
Et comment de neccessité.

## CONSCIENCIA

Par lettre y est.

• CXCVI •

Helas ! Si ay<sup>722</sup>. Il me desplaest

Grandement de m'estre forfait

3065 Tant en-vers luy. Que de mal fait  
J'ay ! Tant comme y en\_voy escript,  
Encontre le doulx Sainct Esprit

J'ay moult peché, dont m'en acuse :

Par ma malle vie et confuse

3070 J'ay trop peché et fait d'offence  
Soulz une dampnable esper[an]ce<sup>723</sup>  
Que j'avoie de remission.

J'ay de\_Dieu la\_cognicion,

Et luy ensemble en oubly mys

3075 Par err[e]ur<sup>724</sup> qui pour mes commis  
M'avoit mys en desesperance<sup>725</sup>.

721 *Quant que me fault* : c'est-à-dire « tout ce qu'il me manque. » L'Homme cherche à savoir s'il n'a pas oublié de dire certaines choses, et lesquelles, afin de ne pas *faire en confession deffault*.

722 *Si ay* : dans Vérard (Vér. x ii r), le Prêtre demande au Pécheur *s'il y a rien par esperit est (sic)* dans sa conscience contre le Saint Esprit. Au vu de la ressemblance entre les deux accroches, c'est sans doute le cas dans la version dont est issue le rôle ; toutefois, la locution *par lettre* laisse supposer que l'Homme doit sonder non pas son esprit, mais un objet plus concret. Peut-être s'agit-il du livre de Conscience, mais rien ne permet de l'affirmer définitivement.

723 On lit nettement *esperaince* ou *esperiance*, mais cette forme inhabituelle ne se retrouve nulle part dans le texte. Vérard (Vér. x ii r) confirme en outre la leçon *esperance* : nous la conservons.

724 Pour une raison qu'il est malaisé de discerner, le *-e* de *erreur* a été effacé. Il n'y a cependant aucune raison apparente de ne pas écrire *erreur* : cet effacement est sans doute accidentel.

725 Le sens de cette phrase n'est pas tout à fait clair. Il semble qu'une postériorité dans le temps soit sous-entendue par rapport à la précédente : alors qu'il était question d'*esperance* dans cette dernière, le personnage parle à présent de *desesperance*. Il semble donc, en acceptant l'idée d'un lien temporel, qu'il résume les étapes de son itinéraire en expliquant que, d'abord trop confiant,

Mesmes ay par oultre-cuidance  
 Lessé a\_cesser de mal faire<sup>726</sup>  
 En plesant a\_mo[n]<sup>727</sup> adversaire<sup>728</sup>,  
 3080 Dont je plains très fort le reprouche ;  
 Et ay eu maint homme et mon prouche  
 En desplesance et vilité  
 Et par<sup>729</sup> deffault de\_charité,  
 D'amour et de dilection.

3085 Et sans nulle atribucion  
 De gaingn<sup>730</sup> ay voulu consentir  
 Et moult m'efforcer de mentir  
 Souventesfoiz tout a\_puissance ;  
 Et obstiné en mon offence  
 3090 Suys choist a\_la\_mort eternelle  
 En doub[te] [de]<sup>731</sup>\_la\_corporelle,  
 Sans aucune contriction,  
 Tant que la\_condempnacion

---

il est ensuite passé à l'erreur inverse et a désespéré en voyant ses péchés (*mes commis*). Toutefois, il affirme avoir eu tort de perdre espoir : c'était oublier Dieu, qui lui aurait, comprend-on, rendu espoir. Contrairement à ce que pourrait laisser penser l'expression *mettre en oubli*, que le personnage employait plus haut pour désigner les vertus qu'il a négligées (v. 2151), Dieu n'est donc pas ici le symbole d'une punition redoutée : ce que le personnage avait oublié, c'est plutôt l'étendue de la bienveillance divine dont, s'il se repent, il obtiendra le pardon de ses fautes.

726 Le rôle emploie surtout la graphie *ferre* ; ici, la rime avec *adversaire* a pu justifier une exception.

727 Un accident du papier emêche de bien lire la dernière lettre, mais *mon* s'impose logiquement.

728 *Mon adversaire* : il s'agit certainement du Diable, ravi de voir l'Homme persévérer dans le mal.

729 *En ... et par* : on peut rassembler ces deux compléments dans la même phrase que ce qui précède (*ay eu maint homme et mon prouche*), ou alors considérer que *et par* introduit un nouveau chef d'accusation qui continue après le tiret (*et sans nulle atribucion...*). La présence de ce dernier incite à favoriser la première option, mais *et* brouille quelque peu la syntaxe en donnant l'impression que ce qui le suit occupe la même fonction que le complément introduit par *en* : or, *par* semble plutôt introduire un complément de cause tout à fait distinct sur lequel *et* a pour fonction d'insister. on pourrait traduire par « et ce, par mon manque de charité... »

730 *Sans nulle atribucion de gaing* : une fois de plus, le personnage insiste sur le fait que sa méchanceté était purement gratuite, car nuire à autrui ne lui profitait en rien.

731 En dépit d'un accident du papier, on devine assez bien ces quatre lettres, formant l'expression *en doute de*, qui semble ici revêtir une nuance de cause : si le personnage a reçu une sentence de *mort eternelle*, c'est parce qu'il a tant craint la mort *corporelle* qu'il en a négligé son salut.

De Justice [s']est<sup>732</sup> espandue  
 3095 Sur moy. Et<sup>733</sup> l'ay clere entendue,  
 Et plus la doubte de\_la\_paine<sup>734</sup>,

[fol. 34 v]

Que je veoye estre certaine  
 A m'avenir que l'amour Dieu  
 M'a esmeu<sup>735</sup> a venir au\_lieu  
 3100 Ou je suys tout presentement,  
 Constrict o\_grant repentement  
 De tous ces ors rameaulx mauldiz  
 Qui pechiez sont nommez et\_diz  
 Contre le Saint Esprit present,  
 3105 De\_leur compaignie desplesant<sup>736</sup> :  
 A vous m'en confesse, beau pere.

#### PRESBYTER

A\_grant affection.

• CXCVII •

Dieu, en qui est dilection

732 Le manuscrit donne *c'est* mais il s'agit évidemment du réfléchi.

733 La conjonction *et* signale une nouvelle proposition correspondant à une avancée dans le propos plutôt qu'elle ne coordonne la proposition à la précédente : on pourrait presque la remplacer par *je* (« Je l'ai bien entendue, et c'est davantage la crainte de la peine... »).

734 *Et plus la doubte de la paine* : nous comprenons « et qui plus est, la crainte de la peine » avec *doubte* pris comme un nom commun féminin signifiant « crainte », sens que le verbe revêt souvent dans le manuscrit.

735 Il faut lire *plus la doubte de la paine, que je veoye estre certaine a m'avenir, que l'amour Dieu m'a esmeu a venir* : le personnage a été poussé à venir non pas tant par l'amour de Dieu que par la crainte du châtement, qu'il savait inévitable (sous-entendu : à moins de se repentir).

736 L'analyse la plus simple de *desplesant* consisterait à y voir un adjectif qui aurait dû être accordé au féminin, mais dont le *-e* final aurait été sacrifié à la rime (*present*, au v. précédent). La fonction de ce vers serait toutefois obscure en admettant cette hypothèse ; or, *desplaisant* peut avoir le sens de « contrarié. » Cette interprétation semble plus cohérente avec le vers et l'absence de *-e* final : le personnage rappelle de façon imagée que ses péchés offensent l'Esprit Saint.

3110 Et tousdis bonté souveraine,  
 Me doint huy par sa grace plaine  
 Vertu s'il luy plaist et puissance  
 Car bien sçay que riens n'y<sup>737</sup> puy sans ce ;  
 Mais g'y ay ferme assurément !

PRESBYTER

Au remede.

• CXCVIII •

3115 Certainement,  
 Bien le voy. Dieux, soyes moy propice !

*Pausa mihi.*

PRESBYTER

Entierement.

• CXCIX •

3120 Comment te va presentement,  
 Conscience, m'ameye, ma seur ?  
 Je te supplie de bon cueur  
 Si plus soustiens de nulle charge  
 En lieu secret qu[e]<sup>738</sup> tout au large,

737 N'y : dans l'imprimé (Vér. x ii v), dont l'accroche est semblable pour cette réplique, le Prêtre a enjoint le Pécheur d'[arouser] fort la tache infame / dont [il lui a] cy tiré sept branches, c'est-à-dire de continuer à laver sa conscience du mieux qu'il peut. La réplique qui suit chez Vérard ressemble également beaucoup à celle du rôle : le Pécheur demande l'aide de Dieu pour accomplir cette purge. Y désigne donc sans doute, ici aussi, le fait de nettoyer la Conscience.

738 Le manuscrit propose *quel* ou *qu'el*, leçons qui ne semblent pas vraiment cohérentes dans la phrase : nous proposons d'y voir une erreur pour *que*, qui paraît plus logique (« si tu gardes plus de charges en secret que [ce que je peux voir] à découvert, dis-le moi »).

Dy le moy sans nulz maux targer<sup>739</sup>

Y lesser, si que descharger

3125

T'en puisse tant qu'en suys en lieu.

## CONSCIENCIA

Acquise si as.

• CC •

*Agimus tibi gratias*

*Cum laude pro universis*

*Hiis beneficiis tuis,*

3130

*Deus, pater omnipotens<sup>740</sup> !*

## PRESBYTER

Sçelon mon advis.

• CCI •

Conscience

M'en\_donne très\_bonne assurance,

Qui se trouve sainē<sup>741</sup> et necte.

3135

Pour Dieu, qu'en t[e]l<sup>742</sup> voye on me mecte,

Qu'a Misericorde adviegne !

739 Au vu de la suite de la phrase (notamment *y lesser*, au vers suivant), il faut analyser *targer* comme un participe passé mis pour *targés*. La terminaison en *-r* peut être due à une confusion quant à la nature du mot (on aura cru qu'il s'agissait d'un verbe : « dis le moi sans me cacher de maux » au lieu de « dis-le moi sans laisser de maux cachés »), ou à la rime avec *descharger* (au vers suivant).

740 Cette prière correspond à une action de grâces dont on retrouve notamment une partie dans la prière *post prandium*, adressée à Dieu après un repas, mais elle revêt manifestement une valeur plus générale dans le contexte où elle apparaît ici. Le personnage est arrivé au bout de ses confessions puisque les sept péchés ont été avoués l'un après l'autre ; la Conscience, à qui il a demandé si elle gardait encore quelques maux cachés, a sans doute répondu par la négative comme elle le fait dans l'imprimé (Vér. x iii r). Le personnage a donc enfin lieu d'espérer la rémission, grâce à ses alliés qui l'ont aidé à se purger du vice : c'est sans doute dans cette optique qu'il faut comprendre les remerciements qu'il adresse à Dieu.

741 Le mètre du vers est incorrect si l'on fait la diérèse : aucun autre élément ne permet de l'allonger.

742 Un accident du papier a effacé cette lettre, mais seul un *-e* peut convenir.

## PRESBYTER

Trouver Misericorde.

• CCII •

3140 Haa, mon beau pere ! je m'acorde  
 A voz motz bien entretenir,  
 Puisque j'en<sup>743</sup> porray parvenir  
 A\_la\_court de la noble dame

[fol. 35 r]

Misericorde, par qui l'ame  
 De\_moy peult Paradis avoir.

PRESBYTER

Ainsi le doiz.

• CCIII •

3145 J'en<sup>744</sup> suys content !  
 Confession, m'a-mye<sup>745</sup> lealle,  
 Fay que ta compaignie me valle<sup>746</sup>  
 Et que par ton benoist merite  
 De ce voiage je m'acquicte  
 3150 Sagement !

---

743 *J'en* : *en* reprend ici *voz motz*, c'est-à-dire les consignes de vie données par le Prêtre.

744 *En* reprend sans doute la dernière réplique du Prêtre. Dans l'imprimé (Vér. x iii v), ce dernier enjoint le Pécheur de trouver Miséricorde au plus vite, avec l'aide de Confession ; c'est indubitablement de ce *voiage* qu'il est encore question quelques vers plus bas.

745 *M'a-mye* : *sic*. On attendrait *m'amy*, mais le second *m-* porte indiscutablement le trait plongeant qu'arbore la lettre quand elle se trouve à l'initiale d'un mot. Le cas est cependant isolé dans le manuscrit, où *amy*, *amy* se trouve régulièrement : nous agglutinons cette forme.

746 Dans ce contexte, *valoir* prend le sens de « être utile », « aider. »



## CONFESSIO

Et t'en diligente.

• CCIV •

Ce<sup>747</sup> sera a\_heure presente,  
 Car moult desire a voir sa face.  
 Conduy moy, vray Dieu, par\_ta\_grace !

—

*Eat ante sedem Misericordie.*

## MISERICORDIA

3155

S'il est penitant.

• CCV •

Ouy Dieux !  
 Penitant suys et le veil estre,  
 Puissante Dame qui du Mestre  
 Et hault Seigneur de tout le monde,  
 3160 En qui toute bonté habonde,  
 Avez la\_planiere puissance  
 De remectre maulx et offence  
 Entierement et pardonner !

—

3165 Damme Justice habandonner  
 A\_mort perpetuellement  
 M'avoit voulu par jugement

---

747 Dans l'imprimé, qui présente une accroche semblable, Confession a incité le Pécheur à la suivre chez Miséricorde aussi vite qu'il le pourra (Vér. x iiiii r).

Pour les maux qu'avoie perpetrez,  
 Et a\_droit. Mais pour impetrez,  
 S'il vous plaist, grace et vray pardon  
 3170 Neantmoins<sup>748</sup> le sien abandon,  
 O deuë protestacion  
 J'ay fait d'elle appellacion  
 Sur sa sentence entierement,  
 Et par elle ay adjournement  
 3175 A mon accuseur fait donner ;  
 Et vous suppli qu'abandonner  
 Ne me veillez aucunement  
 Mais de voustre amour doucement  
Pardon et grace m'octroyer,  
 3180 En tant que vous en\_puys prier,  
 Des maux espiciallement<sup>749</sup>  
 Dont chés ceste damme<sup>750</sup> deuement  
 Ay au jour d'uy fait mencion !

## MISERICORDIA

A son droit.

• CCVI •

3185 Ha, Dame ! vous plaise en l'endroit  
 Que deux motz dyë seulement!

[fol. 35 v]

Je ne dy pas que jugement  
 Injuste ayt fait sur moy Justice,

---

748 *Neantmoins* revêt ici le sens de « malgré », « nonobstant ».

749 *Sic.* On attendrait *especial(le)ment*. ; ce *-i* n'étant pas pointé, une erreur n'est pas à exclure.

750 La *damme* en question est sans doute Confession, qui a libéré la Conscience de ses impuretés.

3190 Car coupable estoye de maint vice  
 Dont sur moy toust eust obtenu<sup>751</sup> ;  
 Mais par Confession venu  
 Suys cy endroit comme el<sup>752</sup> vous dit  
 Pour vous supplier sans desdit,  
 S'il vous plaist, la voustre amitié,  
 3195 Et que de moy ayez pitié,  
 Mon propoux et ce actendu.

## ANGELUS

G'y voys presentement.

*Prostratus ad oratione[m]*<sup>753</sup>.

• CCVII •

*Maria plena graciae,  
 Mater misericordie,  
 3200 Tu nos ab hoste protege  
 Et hora mortis suscipe.  
 Succurre, Dei Genitrix,  
 Nobis benigna miseris,  
 Et tuis sacris precibus  
 3205 Adjuva nos in omnibus*<sup>754</sup>!

751 *Obtenir* prend sans doute le sens de « remporter la victoire » ici, mais on peut se demander qui triomphe ainsi du personnage ; le personnage de Justice apparaît deux vers plus haut, mais on attendrait plutôt qu'il s'agisse du Diable. Il n'est certes pas cité dans cette réplique, mais il apparaît dans la précédente (*mon accuser*, v. 3178) et, dans l'imprimé, il est mentionné dans la réplique intermédiaire de la Miséricorde, dont l'accroche est identique (Vér. x iiii v). Il n'est donc pas déraisonnable de penser qu'il s'agit du Diable plutôt que de Justice : cette solution est cohérente avec le texte des deux versions et plus logique quant à l'intrigue de la pièce.

752 *El* : il s'agit sans doute encore de Confession, qui « témoigne » en faveur du personnage afin que Miséricorde le mène à la grâce divine et annule la sentence de Justice.

753 Le *-m* final de *orationem* est partiellement voilé par l'onglet, mais se distingue parfaitement.

754 La première phrase de cette citation est une prière à la Vierge que l'on retrouve seule, notamment dans certaines prières des heures de la Vierge, ou associée à d'autres versets, notamment dans un certain nombre d'hymnes. La seconde partie de la citation ne se retrouve

## MISERICORDIA

Tousjours le pire.

• CCVIII •

3210 Dieu mon chief, mon pere et mon sire,  
 Qui cy m'a fait grace tant grande,  
 D'y recheoir jamais me deffende !  
 Je l'en suppli très\_humblement,  
 Et luy et vous<sup>755</sup> assemblément  
 Mercye avec Confession.

[ANGELUS]<sup>756</sup>En ferre feste.

• CCIX •

3215 Mon saint garde, noble et honneste,  
 Puis qu'il te plaist, va de\_par Dieu !  
 Mais ou que soys ne en quel lieu,  
 Par fine amour point ne sejourne  
 Longuement, més vers moy retourne  
 Ainsi que<sup>757</sup> de\_moy as la garde.

---

que difficilement, mais l'aperçoit, accolée à la première, dans un livre d'heures du XV<sup>e</sup> siècle conservé à la bibliothèque de l'Université de Brandeis (Massachusetts, États-Unis), fol. 22v. <http://ts.brandeis.edu/research/archives-speccoll/exhibits/bookofhours/index.html> (Consulté le 25/10/2014)

755 *Luy et vous* : il s'agit de Dieu, que le personnage vient d'évoquer, et de *Misericordia*, qui vient sans doute, comme le fait Miséricorde dans l'imprimé (Vér. x vi r), de lui signifier qu'il sera gracié.

756 Le manuscrit indique *Confessio*, mais cette réplique est donnée à l'Ange dans l'imprimé (Vér. x vi r). Au vu de la réplique suivante du Pécheur, qui correspond assez précisément à celle du rôle, et de la didascalie *Recedit Angelus* présente dans ce dernier, nous proposons de corriger.

757 L'emploi de *ainsi que* dans ce contexte peut surprendre : l'expression, habituellement utilisée pour comparer deux éléments, semble prendre une valeur presque explicative (« puisque », « car »). Peut-être faut-il la placer à mi-chemin entre ces deux sens : « mais reviens vers moi, en conformité avec ton rôle de gardien » (ou plus littéralement : « avec le fait que tu sois mon gardien »).

## CONSCIENCIA

3220

De Penitance<sup>759</sup>.

• CCX •

Par amour, m'ameye Conscience,  
 Allon y toy et moy de tire<sup>760</sup>,  
 Car c'est ce que je plus desire !

*Tunc eant iterum ad Vicarium et dicit :*

3225

Beau pere a\_qui suys moult tenu,  
 Veez moy grace a\_Dieu revenu  
 Grandement joyeux car je pence,  
 La\_Dieu mercy et Conscience,  
 Et la voustre semblablement<sup>761</sup>,

[fol. 36 r]

3230

Avoir fait mon fait sagement  
 Soubz Misericorde ma\_damme !

---

758 L'onglet couvre la fin du mot, mais il semble difficile de compléter autrement l'amorce *Ang-*.

759 Dans l'imprimé (Vér. x vi r), la Conscience recommande au Pécheur de ne pas tarder à se mettre en chemin pour retourner trouver le Prêtre afin de lui demander conseil sur sa vie future, qu'il devra mener *soubz la reigle de Penitance*. On peut hésiter à transcrire avec ou sans majuscule selon que l'on considère que la Pénitance, qui est un personnage des deux versions de la pièce, est ou non désignée en tant que telle. Or, aucune *regle de penitance* distincte du personnage n'a été évoquée plus haut dans la pièce : ici, *Consciencia* parle sans doute des règles de vie que va énoncer *Penitencia* dans le passage qui suit. Le personnage va donc devoir vivre « sous sa férule » (ce qui pourrait être un premier sens de l'expression) et suivre ses prescriptions comme un moine suit la règle de son ordre (on a également pu vouloir jouer sur cette connotation). Dans les deux cas, la tournure met en avant le personnage : nous rendons cet effet par la majuscule.

760 *De tire* : on retrouve la préposition et le substantif dans diverses locutions signifiant avec diverses nuances « tout de suite », « sans délai. »

761 Ces deux vers sont une seule circonstancielle de « moyen » par laquelle le personnage honore successivement trois de ses tuteurs : « grâce à Dieu et à Conscience, et également grâce à vous. »

## CONSCIENCIA

Que leal penitant.

• CCXI •

3235 Certes ! Voire, je suys content  
De vous plaire, et tousdis seray ;  
Com il vous plaira je feray,  
Beau pere, tout entierement.

*Pausa [mihi]<sup>762</sup>.*

## PENITENCIA

Finablement.

• CCXII •

3240 Ouy<sup>763</sup> Dame, benignement  
A\_mon povoir, entierement  
Tout a voustre commandement  
De cueur begnin  
Je me soubmect très\_humblement  
Par acomplir devotement  
L'ordonnance et enchargement,  
Sans nul de-clin,  
3245 Que voustre sentement divin  
L'ordonnera jucqu'a la\_fin !  
Ad\_ce faire je suys inclin,

762 On peut remarquer la trace de quelques jambages cachés sous l'onglet après le mot *pausa*, au niveau d'un accident du papier qui empêche d'en donner une lecture certaine. Si l'on observe les autres didascalies du rôle, la présence de *pausa mihi* plus haut dans le texte (voir D 30) suggère que ce pronom serait le complément le plus logique.

763 *Ouy* : il ne s'agit pas ici d'une forme du verbe ouïr, mais bien de l'adverbe *oui*. Il reçoit nécessairement la diérèse indiquée par le tréma : en effet, sans elle, le vers n'arrive qu'à sept pieds ; or *finablement*, à l'accroche, est trop long pour fournir l'unique syllabe manquante.

Dame très\_digne.

PENITENCIA

En vie celeste.

• CCXIII •

- 3250 A vous servir tousdis m'aprest[e]<sup>764</sup>,  
 Très\_chiere Dame debonnaire :  
 Conscience le<sup>765</sup> vous proteste  
 Sans oppouser chose contraire.  
 Quant a voustre commans parfaire,
- 3255 Plege vous donne Conscience  
 Qui de-vers vous me fait atraire :  
 Ainsi veil que le vous recense<sup>766</sup>.

PENITENCIA

Bien te souvieigne.

• CCXIV •

Ma\_damme, que Dieu y advieigne<sup>767</sup> !

- 
- 764 Le manuscrite note *m'aprestre*, mais cette forme n'est pas connue : au vu de la rime avec *celeste* (vers précédent), il s'agit très probablement d'une erreur.
- 765 *Le* désigne sans doute le fait de servir Pénitence, ce que le personnage vient de promettre. Il cite donc sa conscience à témoin, puis, dans les vers suivants, lui demande de donner *plege*, c'est-à-dire d'engager sa parole pour lui. Dans l'imprimé, Conscience s'empresse de le soutenir en confirmant que ses intentions sont bonnes (Vér. y ii r) : au vu de la grande ressemblance que présentent les deux textes pour ce passage (voir table des répliques, dans les compléments de lecture), c'est sans doute aussi le cas dans la version dont provient le rôle.
- 766 On pourrait hésiter à comprendre *ainsi* et *que* ensemble (« ma volonté est telle que je vous l'ai exposée ») ou séparément (« ainsi, je veux qu'elle [sans doute Conscience] vous l'expose »). Le contexte incite à favoriser cette seconde solution : l'Homme invite sa conscience à prendre la parole pour confirmer à Pénitance qu'il est disposé à bien faire (voir note précédente).
- 767 Dans l'imprimé (Vér. y v v), la Pénitence vient de rappeler au Pécheur de vivre dans le respect des Commandements et sacrements, d'accomplir les *œuvres de miséricorde* et plus généralement de vivre en bon Chrétien. Le contexte n'est donc pas d'une grande aide pour comprendre la formule *que Dieu y advieigne* ; peut-être faut-il considérer *Dieu* non pas comme le sujet mais comme une sorte d'interjection, ou comme la forme abrégée d'une locution telle que *pour Dieu*.

3260 Me donnez vous temps lemité<sup>768</sup>  
 Sur les poins qu'avez recité ?  
 Faictes m'en la\_division.

## PENITENCIA

Quant a l'acomplir.

• CCXV •

Voire, ma\_Damme, sans mentir,  
 3265 A jamais tant que je vivray  
 A mon povair vous serviray,  
 Conscience, le vous afferme.

## PENITENCIA

Qui point ne fine.

*Pausa et fiat caudium super [...] etc<sup>769</sup>*

• CCXVI •

Conscience que je remire,  
 3270 Et que de-sire  
 Garder certes très purement ;

---

Le sujet sous-entendu serait alors le personnage lui-même (« Dieu, faites que j'y parvienne ! »).

768 Il est difficile de distinguer entre *lemité* et *limité* dans la mesure où un léger trait « parasite » vient brouiller la première voyelle. Ce trait pourrait être une correction éliminant le *-e* pour le remplacer par un *-i*, mais il est extrêmement léger : dans le doute, nous conservons *lemité*.

769 La lecture de cette didascalie est difficile : elle est partiellement recouverte par le papier ayant servi à restaurer la page, et la déchirure semble avoir emporté au moins une partie des derniers mots. L'imprimé (Vér. y vi v) propose à peu près au même moment la didascalie suivante : *adonc Penitence s'en yra, et dira donc le Pecheur*, qui semble assez éloignée. On peut tout de même imaginer que Pénitence s'éloigne également du personnage dans la version dont provient le rôle puisqu'elle ne parle plus par la suite ; on comprendrait alors que le personnage se réjouisse de son départ, auquel cas *caudium* pourrait être une erreur pour *gaudium*. Toutefois, cette lecture est sujette à caution dans la mesure où le personnage s'adresse à elle une dernière fois dans la réplique suivante : dans le doute, nous conservons la lecture qui nous semble la plus fidèle.



Penitence qui me martire

[fol. 36 v]

Et moult empire  
 Ma puissance corporelment<sup>770</sup>,  
 3275 Affin d'avoir allegement,  
 Presentement  
 Je te fays supplicacion  
 Que je soye plus souesvement,  
 Legierement  
 3280 Traicté en mon affliction !

PATIENTIA

A benediction.

• CCXVII •

O Dame ! ma devocion,  
 Mon desir et intencion  
 Est vous cherir et honneurer,  
 3285 Et en voustre consorcion  
 Tousdis faire ma mansion  
 Sans nullement vous rigourer.

---

770 *Empire / ma puissance corporelment* : le personnage fait référence à l'affaiblissement extrême causé par les diverses privations qu'il doit s'imposer pour satisfaire Pénitence (voir résumé de la pièce, A.2.1.3). Par ailleurs, tout le début de cette réplique pose un problème de compréhension : le parallélisme entre le premier et le quatrième vers suggère que le personnage s'adresse successivement à Conscience puis à Pénitence, alors que dans la suite de la réplique il emploie la deuxième personne du singulier. Peut-être faut-il considérer que le singulier a en quelque sorte un sens distributif et s'applique également aux deux personnages ; on peut également envisager que les trois premiers vers soient une réponse à la réplique de Pénitence, qui lui aurait posé une question dont la réponse serait « Conscience. » Le passage ne se retrouve pas chez Vêrard et la réplique ne donne que peu de détails : il est difficile de se prononcer.

## PATIENTIA

En remembrance.

• CCXVIII •

O douce dame Pacience,  
 3290 Ta presence m'est neccessaire<sup>771</sup>  
 Avecques bonne Conscience  
 A subcomber mon adversaire !  
 Reverence bien te doy faire,  
 Obedience sans murmure :  
 3295 Tu es dame très debonnaire,  
 A te servir tousdis procure.

## SATISFACTIO

De mon affaire.

• CCXIX •

Tout ce que le vaillant vicair  
 De Confession<sup>772</sup> m'a en-joint  
 3300 Je veil acomplir et parfaire,  
 Doulce Dame, de\_point en\_point :  
 Conscience, qui mentir point  
 Ne doibt<sup>773</sup>, de vroy le vous tesmoigne.

---

771 *Neccessaire* : on aurait pu développer l'abréviation en *-ere* pour former *neccessere*, que l'on trouve en toutes lettres au v. 1770 (il s'agit de la seule autre occurrence du mot). Toutefois, si l'on observe le jeu de rimes, il semble que l'on doive rapprocher le mot de *adversaire*, *faire* et *debonnaire* dans le cadre d'une réplique à la versification soignée. Nous proposons donc de développer en *neccessaire*.

772 *Le vaillant vicair / de Confession* : il s'agit à l'évidence du Prêtre, qui a donné à l'Homme un certain nombre de conseils pour se racheter dans le temps qu'il lui reste.

773 *Conscience, qui mentir point / ne doibt* : une fois de plus, par cette formule, le personnage joue sur le fait que Conscience, depositairesde ses actes et pensées, est le témoin de (d'im-)moralité par excellence dans tous les « procès » auxquels il est convoqué. Depuis qu'elle a été blanchie, il ne cesse d'en appeler à elle pour convaincre les autres personnages de lui accorder une seconde chance : n'ayant pas encore allié assez d'actes à ses bonnes intentions au goût de Satisfaction, il

3305 Je l'ay promis, Dieu le me doint  
Acomplir sans en fere esloigne !

## SATISFACTIO

Sans doubte.

• CCXX •

Je ne cognoys les successeurs  
Pas touz, ma Damme, somme toute,  
A\_qui je doy faire recturs  
3310 De\_l'autruy qu'ay prins<sup>774</sup>, dont je doubte.

## SATISFACTIO

Ta substance.

• CCXXI •

S'il plaist a\_Dieu, ma conscience  
A voustre dit<sup>775</sup> deschargeray ;  
Mille merciz de\_la\_science  
3315 Que me donnez en bon arroy !

---

demande encore à Conscience de confirmer à cette dernière qu'il est digne de confiance.

774 *L'autruy qu'ay prins* : on comprend grâce au contexte que la question des *satisfactions* revient avec le personnage de ce nom. Il s'agit du dédommagement à offrir à ceux que le personnage a spoliés de leurs biens (*L'autruy qu'ay prins* signifiant donc littéralement « ce qui appartient à autrui, et que j'ai pris ») ; il s'est interrogé plus haut sur les modalités de réparation, et notamment sur la marche à suivre au cas où ses victimes seraient mortes. Le Prêtre lui a alors rappelé qu'il n'en serait pas moins obligé à l'égard de leurs héritiers (voir notamment répliques CLXVI et précédentes, ainsi que le passage correspondant dans le résumé, A.2.1.3).

775 *A voustre dit* : il semble difficile de comprendre *voustre dit* comme un complément indirect de *descharger* : la formule semble plutôt revêtir le sens de « comme vous le dites », « en suivant votre conseil » ou autre proposition équivalente. Si l'on s'en réfère à l'imprimé (Vér. z ii v), le *dit* en question recommandait au personnage de tout donner pour réparer ses méfaits jusqu'à ce qu'il ne possède plus que *[sa] substance*, terme qui désigne sans doute un état de quasi dénuement poussé si loin qu'il ne disposerait plus que de ce qui est absolument nécessaire à sa survie.

[fol. 37 r]

## ABSTINENCIA

Devers toy notiffée.

• CCXXII •

3320 Damme, voustre venue m'agree,  
 Vous suppliant benignement  
 Que voustre bonté<sup>776</sup> integree  
 Soit en moy evidentement :  
 Vous plaise providement  
 Me donner l'introduction  
 De voustre bon entendement  
 Sçelon voustre condicion.

## ABSTINENCIA

3325 Qui bien ne fait.

• CCXXIII •

A tous voz diz veil incliner,  
 Doulce Damme de bon effait<sup>777</sup> :  
 Conscience jucq'au parfait  
 Me dit faire voustre commans.

---

776 *Bonté* apparaît ici dans son sens premier en désignant la « qualité » ou même l'« essence » de la vertu qui lui parle, Abstinence. Le personnage demande donc ,non sans la forme de naïveté dont il est coutumier, à ce que la « nature vertueuse » de cette dernière, ce qui la rend telle, soit *integree* en lui Plus immédiatement, la formule renvoie sans doute à un enseignement (*l'introduction / de voustre bon entendement*) censé l'aider à ne pas retomber dans ses vices.

777 *De bon effait* : on peut s'interroger sur le sens précis de cette qualification. Peut-être l'Homme s'attarde-t-il sur la mine vertueuse d'Abstinence en évoquant l'impression qu'elle lui donne, ce qui peut être un sens d'*effèt* (il n'est pas rare de le voir ainsi exprimer son sentiment : voir par exemple réplique CII). Cependant on peut aussi voir dans la formule *bon effait* un simple rappel des « bienfaits » spirituels dont cette vertu salvatrice récompense ses adeptes.

## PERSEVERENCIA

3330 J'ay grant envie.

• CCXXIV •

Ma douce Dame, je vous prie  
 Que me dictes<sup>778</sup> en\_quel maniere  
 Voustre grace j'ay desservie,  
 Qui<sup>779</sup> me daignez en tel matiere

3335 Revisiter, car j'ay moult chiere,  
 Douce Dame, voustre venue :  
 Belle vertu estes et clere,

[Signe en marge]<sup>780</sup>

Et de Dieu moult bien soubstenuë !

## PERSEVERENCIA

Toute ta vie perseverer.

• CCXXV •

3340 Madamme, ce que desclerez  
 Acompliray si a\_Dieu plaist.  
 Conscience, deliberer

778 L'emploi de l'indicatif peut surprendre, mais il n'est pas isolé. Il serait difficile de ne pas lire « je vous prie que (vous) me disiez » (ou, moins littéralement, « je vous prie de me dire »).

779 *Qui* est employé ici comme un pronom plus que comme un relatif : « vous qui daignez. »

780 Dans la marge de gauche, on remarque un signe ressemblant à un pied de mouche dont le trait vertical serait exagéré. Le trait vertical s'étend de *revisiter* à *belle vertu*, tandis que le corps du signe se limite à la hauteur de ce dernier vers. Il est difficile de proposer une explication définitive à ce signe. S'il semble mettre en valeur le quatrain qui clôt la réplique, le premier vers de ce quatrain ne correspond pas tout autant au début d'une nouvelle phrase, à tel point qu'il n'a aucun sens si l'on ignore ce qui précède : on imagine difficilement qu'il puisse être accompagné d'une diction spéciale (chanté, scandé...). On penserait plus aisément à un jeu de scène indépendant de la parole ; le moment pourrait s'y prêter dans la mesure où il y a changement d'interlocuteur, à la fois dans le rôle (on constate que l'Homme ne répond plus à *Abstinencia*, mais à *Perseverancia*) et dans l'imprimé (*Vér. z iii r* et précédents). Toutefois, aucun autre élément du manuscrit ne permet de confirmer cette hypothèse.

Vous en veil sans auchun arrest.

PENITENCIA

De cueur tres benign.

• CCXXVI •

3345 Dame, de cueur enclin  
 De mon petit engin  
 Tousdis je remercie  
 Le très doux Roy divin  
 Qui gardé [du]<sup>781</sup> declin  
 3350 M'a, dont je regracie  
 La sainte compaignie  
 Qui cy est efrainye<sup>782</sup>  
 A ma neccessité.  
 Conscience m'ameye,  
 3355 Or me d[y]<sup>783</sup> je te prie  
 Par grant humilité  
 Si en la verité  
 Ta grant benignité  
 Est contente de moy ;  
 3360 Et par bon unité

[fol. 37 v]

La\_Sainte Trinité  
 Suppli par bon arroy  
 Qu'o le glorieux Roy

781 Le manuscrit porte *le declin*, ce qui est très surprenant pour cette locution : nous proposons de rétablir la construction courante, *garder de*, puisque cela ne pose aucun problème de métrique.

782 *Efrainye* : il est difficile d'expliquer cette forme, qui signifie apparemment « réunie », « rassemblée », à partir des outils existants.

783 Sur l'ensemble du feuillet, les détériorations du support gênent la lecture ; ici, le papier est troué.

3365 Nous soyon<sup>784</sup> moy et toy  
 Ou saint lieu<sup>785</sup> colloquez  
 Dont tu partiz de vroy  
 Pour preserver ma foy  
 D'autruy Dieu invoquez<sup>786</sup>.

[Deux fragments de vers, rayés]<sup>787</sup>

### CONSCIENCIA

Ou<sup>788</sup> jardrin<sup>789</sup> de plaisance.

• CCXXVII •

3370 Après ma penitance,  
 Je suys en impotence  
 De force corporelle ;  
 Finir en repentence,  
 Ma doulce Conscience,  
 3375 M'est joye ac[c]identelle<sup>790</sup>.

784 *Sic.* On attendrait *-s*. Rien dans le vers n'explique cette forme, mais elle ne prête pas à confusion.

785 *Ou saint lieu* : il s'agit de l'endroit d'où vient la Conscience. Il est désigné comme saint et le *glorieux Roy* y réside : c'est très certainement le Paradis. On se souvient en effet qu'au début de la pièce telle que l'imprimé la donne (voir résumé de la pièce, introduction, A.2.1.3), Dieu envoyait tous les gardiens ensemble vers la Terre depuis le Ciel. L'Homme, dont la vie touche à sa fin, dit ici son espoir d'être accueilli au Paradis avec sa nouvelle amie Conscience.

786 *Invoquez* : *sic.* Il semble difficile de comprendre « invoqués » dans le contexte puisqu'aucun substantif de la phrase ne pourrait logiquement s'accorder avec cette forme de l'adjectif. Il y a donc sans doute eu modification de la finale du fait de la rime avec *colloquez* (trois vers plus haut). On pourrait lire *invoquee*, mais l'infinitif *invoquer* s'accommode mieux du sens du verbe : on imagine mieux Conscience préserver la foi de l'Homme « d'invoquer quelqu'un d'autre que Dieu » que préserver sa foi « que quelqu'un d'autre que Dieu invoque ».

787 À la suite de *invoquez* (à la ligne), on peut lire deux fragments de vers rayés dont le premier aurait sans doute dû être une accroche et le second un début de réplique de l'Homme : *Sa merite très\_bonne. / Doulx amy, bien resonne* ! Ils n'ont pu être retrouvés dans l'imprimé et aucun nom de personnage n'a été ajouté ; il est donc difficile d'émettre une hypothèse quant à la réplique dont ils constituent un vestige, et à la raison qui l'a fait supprimer. Il semble bien, étant donné le ton du second vers, qu'il s'agisse d'une réplique de l'Homme acquiesçant au propos d'un autre personnage, peut-être l'une des Vertus.

788 L'évocation d'un lieu (le *jardrin de plesance*) appelle logiquement une préposition marquant le lieu, donc *ou* plutôt que *on* ; on sait que ces deux formes se ressemblent beaucoup.

789 *Sic.* La forme est rare mais elle est attestée.

790 Voir *accroyre*, plus haut (v. 371) et note correspondante.

## CONSCIENCIA

Bien le croy.

• CCXXVIII •

O très\_glorieux Roy,  
La\_moye ame<sup>791</sup> reçoÿ

*Provideatur d[...]*<sup>792</sup>

3380 Quant sera departie  
Du chetif corps de\_moy !  
Plus ne vivray q'un poy :  
Pren la de ta partie.

## CONSCIENCIA

Donne luy repoux.

• CCXXIX •

3385 Vray Dieu qui as compoux<sup>793</sup>  
En[\_moy] la conscience<sup>794</sup>

791 *La\_moye ame* : cette forme peut surprendre. On attendrait plutôt *la mienne ame* ou, comme on le trouve plus haut, *l'ame de moy* (v. 3145-3146), les deux tournures signifiant pareillement « mon âme », ce qui semble logique dans le contexte. Le texte ne comporte pas d'autre emploi du pronom personnel au lieu d'un adjectif possessif, mais c'est là l'explication la plus plausible. La graphie *moye* s'explique mal ; peut-être indique-t-elle l'absence d'élision avec *ame*.

792 La fin de la didascalie est dissimulée par l'onglet et il est difficile d'en deviner la suite, ou même de savoir si *de* est un mot entier ou s'il est incomplet. On trouve plus haut *provideatur de mensa ut preparetur* (voir plus haut, D 6) : peut-être s'agit-il d'un autre préparatif à faire en vue du jeu de scène.

793 *Compoux* : cette forme inhabituelle, peut-être due à la rime avec *repoux* et *suppoux*, semble mise pour le participe du verbe *composé*. D'après le contexte, son sens paraît proche de « faire exister », « créer » : sauvé grâce à sa conscience, le personnage remercie Dieu de l'en avoir doté.

794 L'encre est quasiment effacée sur l'ensemble de ce passage (le milieu de ce dernier paragraphe, entre *de dame Pacience* et *qui tant m'ont compaignié*). Le reste est plus ou moins lisible selon les endroits mais globalement endommagé. Tout n'a pas pu être déchiffré, et ce qui l'a été demeure très incertain et n'est donné ici qu'à titre indicatif. Ce qui a pu être lu de façon presque sûre grâce à une observation à la lampe de Wood est rendu en caractères italiques, et ce que même la lampe n'a permis que d'extrapoler avec plus ou moins de vraisemblance est rendu entre crochets, faute de correspondances avec l'imprimé. De fait, nous n'avons pu trouver de solution



- Qui [m'a donné]<sup>795</sup> suppoux  
 De\_prandre repentence  
 Et faire penitence  
 Par le confortement  
 3390 De dame Pacience,  
*Et* [en] l'enseignement  
 [Ou bon s]u[bgiectement]<sup>796</sup>  
 [D'Abstinence] *la\_digne*,  
*Et* [l'ac-]compaignement  
 3395 De la vertu benigne  
 Perseverance fine,  
 Qui tant m'ont compaignié  
 Que ma vie termine  
 D'elles non esloigné.

## CONSCIENCIA

- 3400 En bon maintien.

[Fin du manuscrit.]<sup>797</sup>

---

satisfaisante : on ne voit dans les parties « nettes » de la réplique aucun verbe conjugué marquant l'endroit où ce qui semble être une apostrophe initiale (*vray Dieu, qui...*) céderait la place à une nouvelle proposition. Il pourrait s'agir d'une déclarative sous-entendant « il est vrai, le Dieu qui... » et continuant jusqu'à la fin de la réplique, mais même pour la syntaxe souple du manuscrit cette construction serait particulièrement elliptique.

795 Ces mots sont en grande partie effacés et partiellement recouverts par l'estampille de la Bibliothèque nationale ; nous proposons entre crochets une restitution qui nous paraît logique.

796 Ce vers, et dans une mesure légèrement moindre le suivant, sont les plus effacés : les leçons proposées sont pour le moins conjecturales.

797 Le manuscrit s'arrête au bas de ce feuillet, à la réplique de Conscience ; en termes strictement codicologiques, rien n'exclut que cette réplique ait en vérité été une accroche. Le cachet de la Bibliothèque nationale a été apposé sur ce feuillet comme sur le premier, mais il n'est pas impossible qu'il y ait eu davantage de texte avant son arrivée. Toutefois, l'aspect dramaturgique et textuel de la question fournit quelques éléments qui tendent à désigner cette fin comme valable pour le rôle de l'Homme, dans la mesure où le personnage annonce qu'il rend son dernier soupir et où dans l'imprimé, le Pécheur meurt à un moment similaire (Voir résumé, introduction, A232) pour céder sa place à une nouvelle hypostase, *l'Ame du pécheur*. S'il n'est pas impossible que ce rôle ait existé dans la version de la pièce dont provient le manuscrit, et que le même acteur en ait été investi, le rôle n'en porte pas d'autre trace que cette éventuelle accroche ; on ne dispose donc pas de suffisamment d'éléments pour en juger avec certitude.

## GLOSSAIRE<sup>798</sup>

Le glossaire présenté est tout d'abord un outil de compréhension qui se donne pour but, autant que possible, de lever un certain nombre d'ambiguïtés quant aux graphies des mots du texte (faux amis, formes inhabituelles et susceptibles d'induire en erreur, mots revêtant différents sens selon le contexte) et de proposer des traductions pour ceux qui peuvent présenter des difficultés. C'est également un outil de synthèse sur le système graphique et linguistique du manuscrit qui vise à donner un certain nombre de points de repères dans les formes et les sens d'une sélection de mots plus large (c'est-à-dire, qui ne se réduit pas aux mots inhabituels ou aux difficultés). À ce titre, il peut contenir des mots ou locutions déjà expliquées dans les notes de l'édition.

Les formes sont regroupées sous des entrées qui correspondent aux graphies les plus courantes du mot concerné dans le texte, puis données à la suite les unes des autres telles qu'elles apparaissent dans le texte. À défaut de forme majoritaire, nous proposons celle qui se rapproche le plus de la forme moderne ou de l'entrée lemmatisée du DMF<sup>799</sup> (lorsqu'il y a

---

<sup>798</sup> Nous n'avons malheureusement pas pu proposer un glossaire entier : les mots qui suivent *commeraiige* seront commentés dans notre thèse d'école.

<sup>799</sup> DMF : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2012 (DMF 2012). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Accessible en ligne : <http://www.atilf.fr/dmf> (consulté le 25 octobre 2014)

correspondance). Par souci de clarté, nous donnons la forme du singulier des substantifs, celle du masculin singulier des adjectifs (y compris les participes passés employés comme adjectifs) et l'infinitif des verbes. En l'absence de telles formes dans le texte, nous donnons entre crochets des formes lemmatisées d'après celles qui sont présentes et les renseignements trouvés dans les outils. Les formes douteuses ou corrigées qui apparaissent au moins partiellement entre crochets dans le texte édité, conservent la trace des corrections, mais par souci de lisibilité, nous ne reproduisons pas les notes explicatives : l'on voudra bien se reporter aux précisions données dans les notes de l'édition pour se renseigner sur la nature des corrections et les raisons qui ont poussé à les opérer. Les mêmes considérations nous ont dissuadé de reproduire les détails paléographiques des mots et des citations (abréviations et découpage des mots).

Les articles sont organisés selon la nature d'un mot dans les cas où il en revêt plusieurs (par exemple *brief*, qui peut être adjectif ou adverbe), puis selon les sens qu'il revêt dans ses divers emplois ; les locutions dans lesquelles il entre sont données après les sens qu'il revêt quand il est pris seul. Nous donnons le contexte d'apparition d'un mot, accompagné du numéro du vers où il apparaît (le numéro donné est toujours celui où le mot apparaît, y compris pour les citations courant sur plusieurs vers), lorsque que cela peut aider à identifier une construction, une tournure ou une nuance de sens. De même, lorsqu'un mot apparaît uniquement dans une locution ou dans une construction courante, nous complétons la forme entre parenthèses au niveau de l'entrée afin d'en faciliter le repérage (*ex.* : (METTRE A) BANDON, SUBST. M.).

Le sens proposé pour un mot constitue une synthèse des différentes acceptions attestées dans les outils et le(s) contexte(s) dans le(s)quel(s) le mot apparaît. Nous avons employé principalement le *Dictionnaire du moyen français* (DMF) et le *dictionnaire de l'ancienne langue française* ; plus ponctuellement, le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* et le *Altfranzösisches Wörterbuch*<sup>800</sup> ont aussi pu être consultés.

Toutefois, certains mots n'ont pu recevoir d'explication satisfaisante. Il s'agit notamment de mots dont la forme est très inhabituelle : dans ce cas, nous proposons des hypothèses en vertu du contexte, lorsque c'est possible. D'autres mots sont moins surprenants du point de vue de la forme, mais il est difficile de préciser leur sens parce qu'ils apparaissent non pas dans les répliques de l'Homme, mais dans les accroches données par les autres personnages : nous l'indiquons donc à la suite du numéro de vers. *Ex.* : “ *a tres grans plours*, 1895 (accroche) : « pleurs » ”. Le contexte des mots trouvés dans les accroches ne peuvent pas toujours être vérifiés dans l'imprimé, et même cette vérification ne garantit pas absolument

800 DMF : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2012 (DMF 2012). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. A consulter en ligne : <http://www.atilf.fr/dmf> (consulté le 25 octobre 2014). Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1898. Walther von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung der galloromanischen Sprachschätze*, 1922 -..., 25 vol. Adolf Tobler et Erhard Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Stuttgart, Franz-Steiner-Verlag, 1925-1995.

sa validité : les sens qui leur sont donnés sont donc plus incertains, et sujets à caution.

ACHAISON (SUBST. F.)

*du rameau de / Guere que très souvent j'ay voulu quere / et avoir pour peu d'achaison, 2742 : « motif ».*

ACROI[T]RE (VB. TR.)

*en grant joye m'as fait ac[c]roy[re], 371 : « parvenir » (à un degré élevé).  
pour prouffit m'acroi[t]re, 2223 : « augmenter » (avec m' pronom régime à valeur de possessif)*

AFFAICT (SUBST. M.)

*car j'ai de si mauvais affaict, 2735 : « passion ».*  
Avec la prép. *de* et le vb. être. *de mal affait, / ingrat, 2112 : « disposition ».*

[AFFAICTEMENT] (SUBST. M.)

*les faulces [denrées] bonnes semblez / ay fait par telx affaictemens, 2218 : « arrangements<sup>801</sup> ».*

AFFAIRE (SUBST. F.)

*bien l'aperczoy a ton affere, 1528 : « conduite ». touchant cest[e] affaire 2397 : « problème ». de mon affaire, 3301 (accroche) : sens incertain.*  
Avec le vb. penser. *plus ay pencé en aultre affaire / qu'en mes hures, 2919 : « sujet ».*

[AFFINE] (SUBST. F.)

*maintes, mes affines toutes, 2341 : « parentes<sup>802</sup> ».*

AHERDRE (VB. PRON.)

*Point ne m'est bon a toy m'aherdre, 1317 : « se lier ».*

AINS (ADV.)

*ains soit la chouse acertenee, 915 : « ainsi » (forme unique : voir note dans l'édition). dont murtres ains la departie / sont sours, 2426 : « avant ».*

Loc. adverbiale avec *que* :

- avec *que* + subj. *ains que surprins je soye de mort, 1621, 1912 ;*
- avec *que* + proposition infinitive : *tant qu'ains mon eupvre consommee, 2534 : « avant que ».*

ALEVER (VB. TR.)

Avec le subst. *renom. mal renom luy alever, 2542 : « susciter », « développer ».*

801 Dans le contexte où se trouve le mot (les malversations et affaires malhonnêtes du personnage), on pourrait être tenté de donner à ce mot un sens plus fort (par exemple « manigances »), mais un emploi au sens « premier » plus neutre, éventuellement par euphémisme, reste envisageable.

802 Il s'agit de femmes que les frères et cousins du personnages ont connues avant lui : il est donc difficile de dire si le mot signifie véritablement qu'elles lui sont apparentées par le sang, ou s'il s'agit d'un emploi imagé.

## ALLEGANCE (SUBST. F.)

*je res[pons] a son allegance*, 864 : « allégation ».

## ALLER (VB. INTR.)

*pour aller plus humblement*, 1133, *quant cza et la je voys*, 526 : « cheminer », « se déplacer » (sens absolu). *aller [...] chés madamme Confession*, 1130 ; *il fault que je y voye*, 313 : « se déplacer » d'un lieu à un autre. *lesse me aller*, 1462 : « avancer ». *g'y voys*, 1769, 3192 (accroche) : « partir ».

Avec subst. (*chemin* ou équivalent). *le chemin qu'aller je tens*, 1163 ; *lesse moy donc aller ma voye*, 1529 : « parcourir » un itinéraire donné

Avec vb. à l'inf. *aller /gaudier et festier les dammes*, 452 ; *aller parler pour moy*, 780 ; *je me iray enlacer*, 346 : « se déplacer » pour accomplir une action.

Avec adv. de manière. *Comment te va*, 3105 : « se porter ».

Avec la prép. *o. o eulx aller ne veulx*, 2101 : « s'approcher de ».

En emploi pron., avec *en*. *devant le ma coulpe batre / m'en voys sans que plus cy sejourne*, 1089 : « partir », « se mettre en route » pour accomplir une action.

## ANÇOYS (ADV.)

*sains gaign en avoir, ançoys perte*, 2518 : « mais plutôt », « mais au contraire ».

## ANUYT (ADV.)

*Dieu vueille moy donner grace / qu'anuyt sois de peché curé*, 1740 : « en ce jour ».

## APPARESTRE (VB. TR. ET INTR.)

Emploi tr. *ce me seroit chouse dure / la vous monstrier ne apparestre*, 1847 : « révéler ».

Emploi intr. avec attribut. *ou au moins telle apparessante*, 31 ; *et pour apparoir tel par ville*, 2074 : « avoir l'air », « paraître ».

Emploi impers. comme verbe d'opinion. *Ainsi que me peut apparestre*, 40, 2574 ; *comme des arbres apparest*, 124 : « sembler ».

## APPAROIR : v. APPARESTRE

## APPENS (SUBST. M.)

*et pour ce ay prins par bon appens / ceste voye de Contriction*, 1475 : « attention » (fait d'être attentif à qch).

## ARROY (SUBST. M.)

*de quelle part vient cest arroy ?*, 445 : « cortège ».

Avec l'adj. *bon*. *la science / que me donnez en bon arroy* 3317, *la Sainte Trinité / suppli par bon arroy*, 3364 : « en bon ordre », « d'une manière convenable ».

## ASSEMBLEMENT (ADV.)

*et luy et vous assement*, 3213 : « ensemble ».

[ASSEOIR (VB. TR.)]

*n'assiert pas que je lesse*, 2412 : « être convenable » (analyse douteuse : voir note dans l'édition).

ASSIETE (SUBST. F)

*auray de ces dommages [...] fait paiement et assiete*, 2380 : « remboursement ».

ATENU (PART. PASSÉ, [ATENIR])

*auquel je suis plus atenu*, 384, 1539 : « redevable »

ATRAIRE (VB. PRON.)

*Conscience, / qui devers vous me fait atraire*, 3258 : « s'avancer devant qn »

[AUTEL] (ADJ)

*oncd d'autelle n'oy nouvelle*, 552 : « une telle » ou « elle » (cas douteux : voir note dans l'édition)

*sa bonté qui est autelle*, 1076 : « tel(le) », « pareil(le) ».

[AVOUESTRE] (SUBST. M)

*d'avouestres grant nombre*, 2349 : « bâtard ».

(METTRE A) BANDON (SUBST. M)

En loc. avec le vb. mettre. *Chouse [...] que tantoust a bandon ne meisse*, 976 : « abandonner ».

BESTOURNER (VB. INTR.)

Employé avec le subst. *sens. par ennuy mes sens bestourner*, 583 ; *comme tout bestourné de sens*, 2701 : « détourner », « aliéné ».

[BRAHAING] (ADJ.)

*comme mortes et brahaignes*, 129 : « stériles ».

BRIEF (ADJ. ET ADV.)

Employé comme adj. *responce briesve*, 627 ; *briesve et legiere et petite*, 1494 : « court ».

Adverbialement. 133, 891 (accroche), 966, 1735 ; *fay brief*, 833 : « vite »

Loc. adv. *assez en brief emprés*, 130 ; *pour brief*, 169 ; « rapidement » (en peu de temps).

Loc. adv. *Dont a brief sauppire*, 943 : « tout de suite » ou « présentement ».

CAUTELLE (SUBST. F)

*quelle cautelle !*, 504 ; *plain de cautelle*, 2199, *par mes puissance et cautelles*, 2451. « ruse » (une ruse, ou le fait d'être rusé).

(NON) CHALANCE, v. NON CHALANCE

CHARGÉ (PART. PASSÉ)

*dont chargé me tiens grandement*, 2229 : « coupable ».

CHEEANCE, CHEVANCE (SUBST. F)

*la grant habundance qu'on me donneroit de cheeance*, 1626 ; *je n'auray pas de chevance / ne d'autres biens en tout meublage*, 2795 : « richesses ».

[CHEVIR] (VB. PRON.)

*nicement m'estoye chev*, 1861 : « se conduire ».

[CIRCONVENIR] (VB. TR.)

*je eusse esté circonvenu*, 385 : « tromper ».

COINCTEMENT (ADV.)

*mon corps tenir coinctement*, 2900 : « de manière convenable »

COLLACION (SUBST. F.)

*m'en donnes l'enseignement / en mondaine collacion*, 333 : « conversation », « entretien<sup>803</sup> ».

COMMANDE (SUBST. F.)

- *(a sa) commande. que cza val eut a sa commande*, 1297 : « (pour sa) protection ».

COMMANDEMENT (SUBST. M.)

*par commandement / j'acompliray voustre devis*, 424 ; *le voustre commandement faire*, 1906 : « ordre ». *tous ses saints commandemens*, 1216 ; *Dieu et ses commandemens*, 2015 ; *saints commandements de Dieu*, 2916 ; *commandemens de la Loy*, 2986 : « commandements<sup>804</sup> ».

[COMMANDER (VB. TR.)]

*les jeusnes qui de l'Eglise / a jusner estoient commandeés*, part. passé, 2683 : « ordonner ».

COMMANS (SUBST. M.)

*voustre commans parfaire*, 3256 ; *faire voustre commans*, 3331 : « ordre ».

COMMERAIGE (SUBST. F.)

*moult peché soubz commeraige*, 2425 : « lien du sang », « parenté ».

803 Le passage dont provient cette citation étant difficile à comprendre, cette traduction est sujette à caution.

804 Il n'est pas tout à fait certain qu'il s'agisse des Dix Commandements. Voir notes de l'édition.

## COMPLÉMENTS DE LECTURE





NOTICE DU MANUSCRIT<sup>805</sup>**Rôle de l'homme pécheur dans la moralité de L'Homme pécheur. NAF 6514**

Dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle.

Écriture documentaire, 43 à 49 lignes par feuillet. Papier. 37 feuillets. 295 × 108 mm. Demi-reliure en chagrin XIX<sup>e</sup> siècle. Estampilles de la Bibliothèque nationale aux feuillets 1 et 37. Filigrane (Briquet 11527 ou 11551) : main bénissant festonnée, à 7 languettes. Provenance probable du sud-ouest (Thors, Angoulême, Montauban). Les noms des personnages sont indiqués en marge et parfois soulignés, de même que les citations en latin. Le texte, majoritairement en octosyllabes est centré sur le feuillet, avec quelques didascalies, presque toutes en latin, en marge. Les envois<sup>806</sup> sont en retrait.

Manuscrit en français, avec citations en latin.

Manuscrit de rôle, utilisé par l'acteur pour apprendre son rôle : contient le rôle principal de la moralité dite de l'Homme pécheur (auteur inconnu), ainsi que les envois des répliques précédant ses interventions. Le rôle semble complet par rapport au texte joué lors de la représentation à laquelle a servi le manuscrit, même s'il présente des écarts par rapport aux éditions connues pour l'époque.

**Informations sur les modalités d'entrée :**

Achat, 27 juillet 1893 (Reg. C 8782).

**Imprimés :**

British Library, IB.41213 : Paris, A. Vérard, s.d. [1490-1499].

Rothschild 1080 : Paris, Pierre Le Dru, 1508.

Rés. Yf-127 et Rés. P. Yf-621 : Paris, Trepperel, s.d. [1504-1511].

Rés. Yf-27 : Paris : le Petit Laurens pour Guillaume Eustace, [post 1494]

**Édition :**

Fac-similé de l'édition imprimée, Vérard (s.d. 1490-1499) : « L'Homme pécheur » dans *Recueil général de moralités d'expression française*, dir. Jonathan Beck, Estelle Doudet et Alan Hindley, Paris (Garnier), t.1, p. 111-421.

<sup>805</sup> Cette notice, extraite du Catalogue des archives et manuscrits de la BnF, a été réalisée dans le cadre du présent travail en collaboration avec M. Matthieu Bonicel, conservateur au département des Manuscrits.

<sup>806</sup> *Envoi* désigne ici une accroche.



## TABLE DES RÉPLIQUES

La table qui suit présente, dans la colonne de gauche, les répliques du manuscrit telles que numérotées dans l'édition. Dans la colonne de droite figurent les pages de l'édition Antoine Vérard où il est possible de les retrouver, selon diverses modalités : soit les répliques correspondent mot pour mot ou à quelques mots près, soit une partie seulement présente les mêmes formulations, soit les mots divergent mais les idées sont semblables ou identiques. Seules les identifications les plus certaines sont données directement sous la forme de signatures : celles qui sont plus problématiques apparaissent précédées de (*Év.*) pour *éventuellement*. Enfin, lorsqu'une réplique ne se retrouve pas, la colonne de droite est laissée vide. Cela ne signifie pas que l'argument des deux versions n'ait plus rien de semblable dans les passages concernés, mais le cours du dialogue y varie trop pour qu'il soit possible ou utile d'opérer un rapprochement réplique à réplique sous la forme d'une table.

MANUSCRIT	IMPRIMÉ (édition Vérard)
I	c iii r
II	
III	f ii r
IV	f iii r
V	( <i>Év.</i> ) f iii v
VI	( <i>Év.</i> ) f v r
VII	
VIII	
IX	
X	
XI	
XII	
XIII	
XIV	( <i>Év.</i> ) g v v
XV	g vi v
XVI	h i r

XVII	
XVIII	(Év.) h ii v
XIX	
XX	
XXI	
XXII	
XXIII	
XXIV	
XXV	
XXVI	
XXVII	k v v
XXVIII	
XXIX	
XXX	
XXXI	
XXXII	
XXXIII	
XXXIV	
XXXV	
XXXVI	f viii v
XXXVII	f viii v
XXXVIII	m iii r
XXXIX	m iii r
XL	m iii r
XLI	m iii v
XLII	m iii v
XLIII	m iii v
XLIV	m iii v
XLV	m v v
XLVI	m v v
XLVII	m vi r
XLVIII	m vi v
XLIX	m vi v – n i r
L	m vi v – n i r
LI	n i v
LII	n i v
LIII	n i v

LIV	n i v
LV	n ii r
LVI	n ii r
LVII	n ii r
LVIII	n ii r
LIX	n ii v
LX	n iii r
LXI	n iii r
LXII	n iii v – n v r
LXIII	n v r
LXIV	n v r – n v v
LXV	n v v
LXVI	n vi r
LXVII	n vi v
LXVIII	o i r
LXIX	o i r
LXX	o i r
LXXI	o i r – o i v
LXXII	o ii r
LXXIII	o ii r
LXXIV	o ii v
LXXV	o ii v
LXXVI	o iii r
LXXVII	o iii r
LXXVIII	o iii v
LXXIX	o iii v
LXXX	o v r
LXXXI	o v r
LXXXII	p ii r
LXXXIII	p ii v
LXXXIV	p ii v
LXXXV	p iii r
LXXXVI	p iii v
LXXXVII	p iii v
LXXXVIII	p iii v
LXXXIX	p vi r
XC	p vi r

XCI	p vi v
XCII	
XCIII	(Év). q ii r
XCIV	
XCV	q iii v
XCVI	q v r
XCVII	q v r
XCVIII	q v v
XCIX	q vi r
C	q vi v
CI	q vi v
CII	q vi v
CIII	r i r
CIV	r i r – r i v
CV	r i v
CVI	r i v – r ii r
CVII	r ii r
CVIII	r ii v
CIX	r ii v
CX	r ii v
CXI	r ii v
CXII	r iii r
CXIII	r iii r
CXIV	r iii v
CXV	r iii v
CXVI	r iii v
CXVII	r iii v
CXVIII	r iii r
CXIX	r iii r
CXX	r iii v
CXXI	r iii v
CXXII	r iii v
CXXIII	r v r
CXXIV	r v v
CXXV	r v v
CXXVI	r v v – r vi r
CXXVII	r vi r

CXXVIII	r vi r
CXXIX	r vi v
CXXX	r vi v
CXXXI	r vi v
CXXXII	
CXXXIII	s i r – s i v
CXXXIV	(Év). s i v
CXXXV	s i v
CXXXVI	s i v – s ii r
CXXXVII	s ii r
CXXXVIII	s ii r
CXXXIX	s ii v
CXL	s ii v
CXLI	s iii r
CXLII	s iii r
CXLIII	s iii r
CXLIV	s iii v
CXLV	s iii v
CXLVI	s v r
CXLVII	s v r
CXLVIII	s v v
CXLIX	s vi v
CL	s vi v
CLI	s vi v – t i v
CLII	(Év). t i v
CLIII	t ii v
CLIV	t ii v
CLV	t ii v – t iii r
CLVI	t iii r
CLVII	t iii v
CLVIII	t iii v
CLIX	t iii v
CLX	t iii r
CLXI	t iii v
CLXII	t iii v
CLXIII	t v r
CLXIV	t v r



CLXV	t v r
CLXVI	t v v
CLXVII	t v v – t vi r
CLXVIII	t vi r
CLXIX	t vi r
CLXX	t vi v
CLXXI	v i r
CLXXII	v i v
CLXXIII	v ii r
CLXXIV	v ii r
CLXXV	v ii r
CLXXVI	v ii v
CLXXVII	v iii r
CLXXVIII	
CLXXIX	v iii r – v iii v
CLXXX	v iii r
CLXXXI	v iii r – v iii v
CLXXXII	v v r
CLXXXIII	v v r
CLXXXIV	v v v
CLXXXV	v v v
CLXXXVI	v v v – v vi r
CLXXXVII	v vi r
CLXXXVIII	v vi r
CLXXXIX	v vi r
CXC	x i r
CXCI	x i r
CXCII	x i r – x i v
CXCIII	x i v
CXCIV	x ii r
CXCV	x ii r
CXCVI	x ii r – x ii v
CXCVII	x ii v
CXCVIII	x ii v
CXCIX	x iii r
CC	x iii r – x iii v
CCI	x iii v

CCII	x iii v
CCIII	x iii v
CCIV	x iii r
CCV	x iii r
CCVI	x iii v
CCVII	x iii v
CCVIII	x vi r
CCIX	x vi r
CCX	x vi r
CCXI	x vi v
CCXII	y i v
CCXIII	y ii r
CCXIV	y v v
CCXV	y vi r
CCXVI	
CCXVII	
CCXVIII	
CCXIX	z ii r
CCXX	z ii r
CCXXI	z ii v
CCXXII	
CCXXIII	
CCXXIV	z iii r
CCXXV	z iii r
CCXXVI	
CCXXVII	
CCXXVIII	
CCXXXIX	



## TABLE DES DIDASCALIES

La présente table vise à permettre l'identification des didascalies citées en introduction de l'édition. Elle fait figurer, en face du numéro de chaque didascalie, des informations sur sa position dans le texte (numéro de la réplique qui la précède, donné en chiffres arabes pour des raisons purement pratiques ; numéro du vers qui la précède ; folio), son contenu (le texte intégral<sup>807</sup>, et la langue : *FR* pour français, *LAT* pour latin) et sa présence dans l'imprimé. Ce dernier champ n'est utile que lorsque les deux versions se rapprochent assez, du point de vue de l'intrigue, pour qu'il puisse y avoir un jeu de scène comparable : dans le cas contraire nous indiquons *N.A.* (*non applicable*). Quand les didascalies se retrouvent sans doute possible, nous donnons le texte présent dans l'édition et la signature ; quand elles ne se répondent pas tout à fait mais présentent une ressemblance, nous faisons de même, mais en indiquant *App.* (*approximativement*) avant la signature. Enfin, quand elles ne se retrouvent pas, nous l'indiquons par un tiret ( - ).

Didascalie	Ré- plique	Vers	Folio	Langue de la didascalie	Texte de la didascalie	Présence dans l'imprimé	Texte de la didascalie dans l'imprimé (si applicable)
D 1	1	69	fol. 1 v	FR	Remire.	-	-
D 2	7	264	fol. 3 v	LAT	Tunc vadit ad Venerem.	N. A.	-
D 3	8	269	fol. 3 v	LAT	Pausa.	N. A.	-
D 4	13	338	fol. 4 v	LAT	Eant ad Venerem.	N. A.	-
D 5	16	346	fol. 4 v	LAT	Eant ad Venerem.	N. A.	-
D 6	17	389	fol. 5 r	LAT	Provideatur de mensa ut preparatur.	-	-
D 7	18	398	fol. 5 r	LAT	Nota : Pausa <sup>808</sup> .	N. A.	-

807 Nous n'avons cependant pas jugé utile de noter les abréviations avec lesquelles elles sont écrites, pour des raisons de clarté : on voudra bien se référer à l'édition.

808 Faute d'éléments indiquant que ces deux didascalies devraient être prises à part, nous les donnons ici ensemble. Cette division est tout à fait discutable et n'est donnée que par convention.

D 8	19	419	fol. 5 r	LAT	Peccatum eat erga Vicia.	N.A.	-
D 9	20	423	fol. 5 v	LAT	Sedeat.	N. A.	-
D 10	25	442	fol. 5 v	FR	Esbahy ung pou.	-	-
D 11	29	459	fol 5 v	LAT	Omnes <sup>809</sup> .	N. A.	-
D 12	31	465	fol 5 v	FR	Giete.	-	-
D 13	34	503	fol 6 r	LAT	Eundo pro ludum penitendo.	N. A.	-
D 14	55	682	fol. 8 r	LAT	Respicit.	App.	En faisant admiracion.
D 15	57	702	fol. 8 v	LAT	Respicit iterum.	-	-
D 16	58	715	fol. 8 v	LAT	Vertat folium et dicit.	-	-
D 17	79	951	fol. 11 r	LAT	Dyaboli loquuntur ; magna pausa pro me.	-	-
D 18	80	952	fol. 11 r	LAT	Omnes Dyaboli <sup>810</sup>	p i v	Tous les Diables ensemble diront :
D 19	81	956	fol. 11 r	LAT	Tunc recedit Peccator, et recedens dicit :	p ii r	Le Pecheur en cheminant par le jeu crye et dit :
D 20	85	1026	fol. 11 v	LAT	Recedit.	App. p iii v	Adonc Compassion avec le bon Ange, Conscience, Raison, Entendement, Franc Arbitre et Sensualité, ensuyvent de loing le Pecheur par le jeu jusques a ce que le Diable et Peché auront finé leur parlement avec les Vices.
D 21	91	1152	fol. 13 r	LAT	Stultus despoliet	p vi v	Adonc le Pecheur se despoillera de

809 Cet éléments apparaît dans le texte comme le nom d'un personnage, ce qu'il est sans tout à fait l'être non plus. Comme il suppose aussi que les personnages jouent ensemble, éventuellement en scandant ou chantant en chœur, nous le donnons également comme une didascalie.

810 Voir note précédente.

					Peccatorem.		ses vestemens et prendra ceulx de humilité.
D 22	91	1157	fol. 13 r	LAT	Tunc oret erga Paradisum.	-	-
D 23	91	1168	fol. 13 r	LAT	Eat ad Contrition, et finis pro isto die, et Stultus loquitur etc.	App. p vi v	[Au moment du départ :] Adonc le Pecheur avec sa compaignie yront par le gieu. [Plus loin, une fois arrivé :] Le Pecheur, parlant a Contrition :
D 24	129	1708	fol. 19 r	LAT	Cum metri.	-	-
D 25	132	1743	fol. 19 r	LAT	Pausa.	-	-
D 26	149	1984	fol. 21 v	LAT	Cum lacrimis lavet.	s vi v	Adonc le Pecheur lavera sa Conscience aucun peu.
D 27	150	2002	fol. 22 r	LAT	Aperiat.	s vi v	Adonc le Pecheur ouvrera le livre de Conscience en se admirant.
D 28	151	2008	fol. 22 r	LAT	Percutiendo.	-	-
D 29	169	2485	fol. 27 v	LAT	Tunc stet quasi cogitans, respiciendo ad Consciencie librum.	t vi r	Adonc demourra en estant tout pensif, regardant au livre de Conscience.
D 30	198	3124	fol. 34 v	LAT	Pausa mihi.	-	-
D 31	204	3164	fol. 35 r	LAT	Eat ante sedem Midericordie.	x iiiii r	Pause. Confession menera le Pecheur devant le siege de Misericorde, et le suivront le bon Ange, Conscience, Sensualité, Franc Arbitre, Raison et Entendement.
D 32	206	3207	fol. 35 v	LAT	Prostratus ad orationem.	App. x iiiii v	Adonc le bon Ange sera a l'uys

							de l'auditoire et le Pecheur, en chantant, dira :
D 33	209	3229	fol. 35 v	LAT	Recedit Angelus.	x vi r	Adonc s'en voise le bon Ange en Paradis.
D 34	210	3233	fol. 35 v	LAT	Tunc eant iterum ad Vicarium et dicit :	x vi r	Adonc ilz retourneront au Prestre.
D 35	211	3245	fol. 36 r	LAT	Pausa [mihi].	-	-
D 36	215	3278	fol. 36 r	LAT	Pausa et fiat caudium super...	N. A.	-
D 37	228	3388	fol. 37 v	LAT	Provideatur de...	N. A.	-

## TABLE DES NOMS DE PERSONNAGES

La table suivante donne le nom des personnages de la pièce qui apparaissent dans le manuscrit., par ordre d'apparition Leur nom tel qu'il est donné dans la présente édition est accompagné de leur nom tel qu'il apparaît majoritairement dans le manuscrit (sous forme abrégée pour certains d'entre eux, mais il arrive qu'un nom se trouve sous forme abrégée à un certain endroit et pas à un autre), ainsi que du numéro de la réplique de l'Homme qui suit leur première prise de parole. Il faut noter que le fait qu'un personnage ne parle ne signifie aucunement qu'il ne soit pas présent sur scène. Par exemple, la didascalie D 22 nous informe que le personnage principal se rend *ad Contraction*, alors que le personnage n'a pas encore pris la parole.

(HOMO)	(Homo)	(I)
DYABOLUS	Dyabol <u>us</u>	II
PECCATUM	Peccat <u>um</u>	V
LECHERIE	Lecherie	IX
ANGELUS	Angelus	X
VENUS	Ven <u>us</u>	XVII
PUDOR	Pudor	XXVI
TIMOR	Tim <u>or</u>	XXVII
OMNES	Om <u>nes</u>	XXX
DESPERACIO	Desper <u>acio</u>	XXXI
CONSCIENCIA	Consci <u>encia</u>	XXXVI
JUSTICIA	Justi <u>cia</u>	LXII
OMNES DYABOLI	Om <u>nes dyaboli</u>	LXXXI
COMPASSIO	Compassio	LXXXV
[STULTUS <sup>811</sup> ]	Stult <u>us</u>	XCI
CONTRICTIO	Contrictio	XCIII

811 Le Fou, sans apparaître dans le texte au sens stricti du terme (c'est-à-dire sans prononcer de paroles servant d'accroche à une réplique de l'Homme), apparaît pour dépouiller le personnage de ses vêtements, puis pour parler (cf. D 23 : *stultus loquitur*). Nous le considérons donc comme un personnage à part entière, bien que son nom n'apparaisse pas dans la typographie correspondante dans le manuscrit ; c'est pour cette raison que nous le plaçons entre crochets.



SPES	Spes	CXIX
PRESBYTER	<u>Presbyter</u>	CXXXVII
CONFESSIO	Confessio	CLX
MISERICORDIA	<u>Misericordia</u>	CCV
PENITENCIA	<u>Penitencia</u>	CCXII
SATISFACTIO	<u>Satisfactio</u>	CCXIX
ABSTINENCIA	<u>Abstinencia</u>	CCXXII
PERSEVERENCIA	<u>Perseverencia</u>	CCXXIV

## BIBLIOGRAPHIE

## ÉDITIONS IMPRIMÉES DU TEXTE

- VÉRARD Antoine (éd.), *L'Homme pecheur par personnages, joué en la ville de Tours*, Paris, s.d., British Library, IB. 41213. Éd. en fac-similé dans Werner Helmich, *Moralités françaises*, t. I., Slatkine, Genève, 1980.
- EUSTACHE Guillaume (éd.), *L'Homme pecheur par personnages, joué en la ville de Tours*, Paris, s.d. BNF, Rés. YF 27, accessible en ligne sur Gallica : [gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111263h](http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111263h) (consulté le 18/08/2014).
- LE DRU Pierre (éd.), *L'Homme pecheur par personnages, joué en la ville de Tours*, Paris, 1508. BNF, Manuscrits, fonds Rothschild.
- TREPPEREL Jean (éd.), *L'Homme pecheur par personnages joué nouvellement*, Paris, s.d. BNF, Rés. P YF 621.
- Veuve TREPPEREL et JEHANNOT Jehan (éd.), *L'Homme pecheur par personnages joué à Tours*, Paris, s.d. BNF, Rés. YF 127.

## OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- ANDRIEUX-REIX Nelly, *Le moniage Guillaume: chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 2003.
- AUBAILLY Jean-Claude et ROY Bruno (éd.), *Deux moralités de la fin du Moyen-âge et du temps des Guerres de religion*, Genève [Paris], Librairie Droz, 1990.
- BATANY Jean, « Pour une approche 'pragmatique' des moralités », dans *Fifteenth century studies*, 13, 1988, p. 163-176.
- BIBOLET Françoise, *Le Mystère de la Passion à Troyes au XV<sup>e</sup> siècle*, Troyes, La Vie en Champagne, 1965.
- BLANCHARD Joël, *La moralité à cinq personnages du ms. BN fr. 25467*, Genève [Paris], Droz [diff. Champion], 1988.
- BONICEL Matthieu, *Arts et gens du spectacle à Avignon à la fin du Moyen Âge (1450-1550), d'après les archives communales d'Avignon*, thèse de l'École nationale des chartes, 2006.
- \_\_\_\_\_, *Arts et gens du spectacle à Avignon à la fin du Moyen Âge : une approche numérique*. Thèse de doctorat de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2014.
- BOUGOUYN Simon, *L'homme juste et l'homme mondain, nouvellement composé et imprimé à Paris...*, Paris, pour Anthoine Verard, 1508. Consultable en ligne: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70568d>, (consulté le 24 août 2014).
- BOUHAÏK-GIRONÈS Marie, « Comment faire l'histoire de l'acteur au Moyen Âge? », dans

- Médiévales*, 59, Saint-Denis, Centre de recherche de l'Université de Paris VIII, 2010.
- \_\_\_\_\_, *Les clercs de la Basoche et le théâtre comique: Paris, 1420-1550*, Paris, H. Champion, 2007.
- \_\_\_\_\_, KOOPMANS Jelle, LAVÉANT Katell (éd.), *Recueil des sotties françaises*, Paris, Classiques Garnier, 2014, t. I.
- BURGOYNE Lynda, « La rime mnémonique et la structuration du texte dramatique médiéval », dans *Le Moyen français*, 29, 1990.
- BUTTERWORTH Philip, « Jean Fouquet's 'The martyrdom of st. Apollonia' and 'The rape of the Sabine women' as iconographical evidence of medieval theatre practice », *Leeds studies in English*, 29, 1998.
- \_\_\_\_\_, « Book-carriers: medieval and Tudor staging conventions », *Theatre Notebook*, 46, 1, 1992.
- CHAILLEY Jacques, « Théâtre du Moyen Âge et pendant la Renaissance », dans *La musique des origines à nos jours*, Paris, Larousse, 1946.
- CHATELAIN Henri, *Recherches sur le vers français au XV<sup>e</sup> siècle: rimes, mètres et strophes*, [Ed.] Reprod. en fac-sim, Genève [Paris], Slatkine [diff. Champion], 1974.
- COHEN Gustave, *Le Livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le « Mystère de la Passion »: joué à Mons en 1501*, [Ed.] Reprod. en fac-sim, Genève [Paris], Slatkine [diffusion Champion], 1974.
- \_\_\_\_\_, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du Moyen Âge*, 3<sup>e</sup> éd, Paris, Champion, 1951.
- COUTURIER Marcel et RUNNALLS Graham A., *Compte du « Mystère de la Passion »: Châteaudun, 1510*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1990.
- Dictionnaire du Moyen Français* (DMF), version 2012 (DMF 2012). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Accessible en ligne : <http://www.atilf.fr/dmf> (consulté le 25 octobre 2014)
- DI STEFANO Giuseppe, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1991.
- \_\_\_\_\_, « Structure métrique et structure dramatique dans le théâtre médiéval », dans *The theatre in the Middle Ages. International colloquium on medieval theatre, May 24-26, 1982*, « Instituut voor middeleeuwse studies » of the « Katholieke universiteit Leuven », éd. Gilbert Tournoy, Johan Nowé et Herman Braet, Leuven, Leuven university press, 1985.
- DOUDET Estelle, *Essai sur les jeux moraux en Français (1430-1560), itinéraires pour un voyage*, essai d'Habilitation à diriger des recherches sous la direction de Jacqueline Cerquiglini-Toulet, Université Paris IV-Sorbonne, 2013.
- Drama and community: people and plays in Medieval Europe*, éd. Alan Hindley, Turnhout (Belgium), Brepols, 1999.
- DUBRUCK Edelgard E., *La Passion Isabeau: une édition du manuscrit Fr. 966 de la Bibliothèque nationale*, New York Bern Paris, P. Lang, 1990.
- DUMONT Pascale, « Andrieu de la Vigne l'Enchanteur: magie dramatique et illusion temporelle dans le *Mystère de Saint Martin* (1496) », dans *Magie et illusion au Moyen âge. Actes du 23<sup>e</sup> colloque du Centre universitaire d'études et de recherches médiévales, mars 1998*, Aix-en-Provence, 1999.
- \_\_\_\_\_, « La perception de l'espace et du temps dans *Courtois d'Arras* et la *Moralité de l'Enfant prodigue par Personnaiges* », dans *Arras au Moyen âge: histoire et littérature*, éd. Marie-Madeleine Castellani et Jean-Pierre Martin, Arras, Artois presses université, 1994, p. 175-185.
- DUVAL Frédéric, *Le mystère de Saint Clément de Metz*, Genève, Droz, 2011.

- L'économie du dialogue dans l'ancien théâtre européen*, éd. Jean-Pierre Bordier, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Paris, H. Champion, 1999.
- L'écrit et le manuscrit à la fin du Moyen Age*, Turnhout (Belgique), Brepols, 2006.
- FRANK Grace, *The Medieval french drama*, Oxford, Clarendon press, 1972.
- Gesture in medieval drama and art*, éd. Clifford Davidson, Kalamazoo (Mich.), Medieval institute publications, 2001.
- GODEFROY Frédéric, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles, Paris, 1898.
- GUYOTJEANNIN Olivier et VIEILLARD Françoise (dir.), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux, Fascicule I: Conseils généraux*, Paris, École nationale des chartes Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014.
- HELMICH Werner, *Die Allegorie im französischen Theater des 15. und 16. Jahrhunderts*, Tübingen, M. Niemeyer, 1976.
- HENRY Albert et RYCHNER Jean, *Le Testament Villon, le lai Villon et les poèmes variés: index des mots, index des noms propres, index analytique*, Genève [Paris], Droz [diffusion Champion], 1985.
- HINDLEY Alan, « Preaching and plays: the sermon and the late medieval French *moralités* », dans *Le Moyen français*, 42, 1998.
- In the garden of evil: the vices and culture in the Middle Ages*, éd. Richard Newhauser, Toronto, Pontifical institute of mediaeval studies, 2005.
- Le jeu théâtral, ses marges, ses frontières*, dir. Jean-Pierre Bordier, éd. Centre d'études supérieures de la Renaissance, Paris, H. Champion, 1999.
- JODOGNE Omer, « La structure des mystères français », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, éd. Société pour le progrès des études philologiques et historiques, Bruxelles, R. Sand, 1964.
- KANAKA Naomi, « La vie théâtrale à Compiègne entre 1450 et 1550 », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, éd. École nationale des chartes, Paris, t. 164, 2006, p. 97-158. Article consultable en ligne: [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec\\_0373-6237\\_2006\\_num\\_164\\_1\\_463659](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_2006_num_164_1_463659), consulté le 25 août 2014.
- KNIGHT Alan E., « Processional theatre in Lille in the fifteenth century », dans *Le théâtre et la cité dans l'Europe médiévale, Fifteenth century studies*, 13, 1988.
- \_\_\_\_\_, « From Model to Problem: the development of the Hero in the French Morality Play », dans *Everyman & company: essays on the theme and structure of the European moral play*, éd. Donald Gilman, New York, AMS Press, 1988.
- \_\_\_\_\_, « Hell scenes in the morality plays », dans *Atti del IV colloquio della Società Internazionale pour l'Étude du Théâtre Médiéval*, Viterbo, Centro studi sul teatro medioevale e rinascimentale, 1983.
- \_\_\_\_\_, *Aspects of genre in late medieval French drama*, Manchester University Press, 1983.
- \_\_\_\_\_, « The condemnation of Pleasure in Late Medieval French Morality Plays », *The French Review*, vol. LVII, n°1, 1983.
- \_\_\_\_\_, « Uses of rhetoric in Medieval French drama », dans *Essays in early French literature presented to Barbara M. Craig*, éd. Norris J. Lacy et Jerry C. Nash, York, S.C, French literature publications, 1982.
- \_\_\_\_\_ (éd.), *Les mystères de la procession de Lille*, Genève, Droz, 5 tomes, 2001 – 2011.
- KONIGSON Élie, *L'espace théâtral médiéval*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1975.
- KOOPMANS Jelle, « L'allégorie théâtrale au début du XVI<sup>e</sup> siècle : le cas des pièces profanes de

- Marguerite de Navarre », dans *Renaissance and Reformation*, 26, 2002.
- \_\_\_\_\_, (éd.), *Le Recueil de Florence. 53 farces imprimées à Paris vers 1515*, Orléans, Paradigme, 2011
- LALOU Élisabeth, « Le mystère de saint Blaise », dans « *Maintes belles oeuvres faictes* » : études sur le théâtre médiéval offertes à Graham A. Runnalls, éd. Denis Hüe, Lynette Muir, et Mario Longtin, Orléans, Paradigme, 2005.
- \_\_\_\_\_, « Les Rôlets de théâtre: étude codicologique », dans *Théâtre et spectacles hier et aujourd'hui. Actes du 115<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Section d'histoire médiévale et de philologie, Avignon, 1990, Moyen âge et Renaissance*, Paris, éd. du CTHS, 1991, p. 51-71.
- \_\_\_\_\_, et SMITH Darwin, « Pour une typologie des manuscrits de théâtre médiéval », dans *Fifteenth century studies*, 13, 1988, p. 569-578.
- LAVÉANT Katell, *Un théâtre des frontières : la culture dramatique dans les provinces du Nord aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Orléans, Paradigme, 2011.
- \_\_\_\_\_, *Théâtre et culture dramatique d'expression française dans les villes des Pays-Bas méridionaux (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Thèse de l'université d'Amsterdam, 2007.
- Langues, codes et conventions de l'ancien théâtre: actes de la troisième Rencontre sur l'ancien théâtre européen, Tours, 23-24 septembre 1999*, dir. Jean-Pierre Bordier, éd. Centre d'études supérieures de la Renaissance, Paris, H. Champion, 2002.
- LA VIGNE, André de, *Le mystère de saint Martin: 1496*, éd. André Duplat, Genève [Paris], Droz [diffusion Champion] [diffusion Minard], 1979.
- LEBEGUE Raymond, « Le public des mystères », dans *Théâtre et collectivité, communications présentées par André Villiers*, Paris, Flammarion, 1953.
- LOCEY Lenita et Michael, *Le Mistere d'une jeune fille laquelle se voulut habandonner a peché*, Genève [Paris], Droz [diffusion Minard] [diffusion Champion], 1976.
- LOTTIN Denis, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans, depuis Aurélien, l'an 274, jusqu'en 1789*, vol I, Orléans, impr. d'A. Jacob, 1836.
- MAZOUER Charles, *Le théâtre français du Moyen âge*, Paris, SEDES, 1998.
- MEREDITH Peter et TAILBY John E., *The Staging of religious drama in Europe in the later Middle Ages: texts and documents in English translation*, Kalamazoo, Mich., Medieval Institute Publications, Western Michigan University, 1983.
- \_\_\_\_\_, « Scribes, texts and performance », dans *Aspects of early English drama*, éd. Paula Neuss, Cambridge Totowa, N.J., D. S. Brewer Barnes and Noble, 1983.
- Miracles de Notre-Dame: tirés du « Rosarius » (Paris, ms. B.N.fr. 12483)*, éd. Pierre Kunstmann, Ottawa Paris, les Presses de l'université d'Ottawa, 1991, (Publications médiévales de l'université d'Ottawa, n° 17).
- The narrator, the expositor, and the prompter in European medieval theatre*, Philip Butterworth (éd.), Turnhout, Belgium, Brepols, 2007.
- Les pères du théâtre médiéval: examen critique de la constitution d'un savoir académique*, éd. Marie Bouhaïk-Gironès, Véronique Dominguez, Jelle Koopmans, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- Performance, drama and spectacle in the medieval city: essays in honour of Alan Hindley*, éd. Catherine Emerson, Mario Longtin, et Adrian P. Tudor, Louvain Paris Walpole (Mass.), Peeters, 2010.
- Les prologues médiévaux: actes du colloque international, Rome, 26-28 mars 1998*, éd. Jacqueline Hamesse, Turnhout, Brepols, 2000.
- PETIT DE JULLEVILLE Louis, *Histoire du théâtre en France. Les Mystères*, Paris, Hachette, 1880.
- \_\_\_\_\_, *Histoire du théâtre en France. Les Comédiens en France au moyen âge*, Paris, L. Cerf,

- 1885.
- PIEMME Jean-Marie, « L'espace scénique dans le jeu provençal de Sainte-Agnès », dans *Mélanges offerts à Rita Lejeune, professeur à l'Université de Liège*, Gembloux, J. Duculot, 1969.
- Prédication et performance du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Paris, 23 et 24 juin 2011*, éd. Marie Bouhaïk-Gironès et Marie-Anne Polo de Beaulieu, Paris, Classiques Garnier, 2013.
- REED (*Records of Early English Drama*), base de données de l'Université de Toronto, accessible en ligne : <http://reed.utoronto.ca/> (consulté le 19/10/2014).
- REY-FLAUD Henri, *Le cercle magique: essai sur le théâtre en rond à la fin du Moyen âge*, Genève, Slatkine reprints, 1998.
- ROBERT Ulysse, *Les Origines du théâtre à Besançon, par Ulysse Robert,...*, Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1900.
- RUNNALLS Graham A., *Les mystères français imprimés, suivi d'un répertoire complet des mystères français imprimés, ouvrages, éditions, exemplaires, 1484-1630. Une étude sur les rapports entre le théâtre religieux et l'imprimerie à la fin du Moyen Âge français*, Paris, H. Champion, 1999.
- \_\_\_\_\_, *Études sur les mystères: un recueil de 22 études sur les mystères français, suivi d'un répertoire du théâtre religieux français du Moyen âge et d'une bibliographie*, Paris, H. Champion, 1998.
- \_\_\_\_\_, « Towards a Typology of Medieval French Play Manuscripts », dans *The editor and the text*, éd. Philip Edwin Bennett et Graham A. Runnalls, Edinburgh [Londres], Edinburgh university press Modern humanities research association, 1990, p. 96-113.
- SCHECHNER Richard, *Performance: expérimentation et théorie du théâtre aux USA*, Montreuil-sous-Bois, Éd. théâtrales, 2008.
- SERVET Pierre, « Défense et illustration du *Mystère de la résurrection* d'Angers, 1456 », dans *Revue d'Histoire du Théâtre*, 1-2, Paris, éd. Société d'histoire du théâtre, 1991, p. 16-26.
- \_\_\_\_\_, *Le mystère de la Résurrection: Angers, 1456*, Genève [Paris], Droz [diff. Champion], 1993.
- \_\_\_\_\_, *Le corpus du théâtre religieux français du Moyen Âge*, accessible en ligne : <http://toisondor.byu.edu/fmddp/corpus.html> (Consulté le 25/10/2014).
- SEUBERT Bernard James, *Le Jeu saint-Denis du manuscrit 1131 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris*, Genève [Paris], Droz [diffusion Minard], 1974.
- SMITH Darwin, *Édition critique du "Jeu Saint Loys", manuscrit B. N. Fr. 24331*, Thèse de doctorat, sous la direction de Jean Dufournet, soutenue à l'université de Paris III, 1987.
- SPEKKENS Hubert J, « Three models of staging the mediaeval play », dans *Fifteenth century studies*, 13, 1988, p. 615 sqq.
- STANKIEWICZ Florine, *Pierre Gringore (v. 1475-v. 1538), homme de lettres, de théâtre et de cour. Être auteur au XVI<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'École nationale des chartes, 2009.
- SURDEL Alain-Julien, « Temps humain et temps divin dans la *Legenda aurea* (XIII<sup>e</sup> siècle) et dans les mystères dramatiques », *Le Temps et la durée dans la littérature au Moyen âge et à la Renaissance: actes*, éd. Centre de recherche sur la littérature du Moyen-Âge et de la Renaissance, Paris, A.-G. Nizet, 1986.
- Théâtres et performances en France au Moyen Âge*, base de données du Groupe d'études sur le théâtre médiéval (CNRS – Université de Paris 1 – Universiteit van Amsterdam), accessible en ligne : <http://arnoul.vjf.cnrs.fr/> (consulté le 19/10/2014).

- THIRY Claude, « Un accès renouvelé aux moralités françaises. À propos d'un ouvrage récent », *Le Moyen Âge*, 90 (1984).
- TOBLER Adolf et LOMMATZSCH Erhard, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Stuttgart, Franz-Steiner-Verlag, 1925-1995.
- VITALE-BROVARONE Alessandro, *Il quaderno di segreti d'un regista provenzale del Medioevo: note per la messa in scena d'una Passione*, Alessandria, Ed. dell'Orso, 1984.
- , « Devant et derrière le rideau: mise en scène et *secretz* dans le cahier d'un régisseur provençal du Moyen Âge », dans, *Atti del IV colloquio della Società Internazionale pour l'Étude du Théâtre Médiéval*, dir. Maria Chiabo, Federico Doglio et Marina Maymone, Viterbo, Centro studi sul teatro medioevale e rinascimentale, 1983.
- WATHELET-WILLEM Jeanne, « La Prière dans quelques moralités », *La Prière au Moyen Âge: littérature et civilisation*, Aix-en-Provence Paris, Publications du CUERMA diffusion H. Champion, 1981.
- WARTBURG Walther von, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung der galloromanischen Sprachschätze*, 1922 -..., 25 vol.

## Table des matières

À propos.....	iii
Introduction.....	v
A. Introduction au manuscrit.....	xi
1. Le naf 6514, une pièce unique parmi les manuscrits de théâtre médiéval.....	xiii
1.1 Les documents produits par la performance théâtrale : approche générale.....	xiii
1.2 Les manuscrits produits dans le cadre d'une performance : quelques points de repère.....	xxii
1.3 Les rôles : approche générale.....	xxvi
1.4 Aïrs de famille et spécificités du rôle de l'Homme pêcheur.....	xxx
1.4.1 Points communs avec la typologie de Graham A. Runnalls.....	xxx
1.4.2 Originalités du rôle de l'Homme pêcheur parmi les manuscrits de rôle.....	xxxv
2 Le naf 6514, un témoin pour la moralité l'Homme Pêcheur.....	xliii
2.1 Un témoin pour la pièce : manuscrit et imprimé.....	xliii
2.1.1 Les éditions imprimées.....	xliv
2.1.2 Présentation du résumé de la pièce.....	l
2.1.3 Résumé de la pièce.....	liv
2.1.4 Quelques remarques sur le résumé.....	lxxvii
2.2 Les représentations connues de la pièce.....	lxxxix



2.3 Les textes et la scène.....	xciv
2.3.1 Les noms de personnages.....	xcv
2.3.2 Les didascalies.....	xcviii
2.3.3 Les signes.....	cvi
Conclusion.....	cxvii
B. Introduction à l'édition.....	cxix
1 Présentation générale.....	cxxiii
2 L'écriture dans le manuscrit.....	cxxvii
2.1 Les complexités de la langue du rôle : quelques remarques.....	cxxvii
2.2 Notes sur le système graphique du manuscrit.....	cxxxiv
3 Conventions d'édition.....	cxli
3.1 Disposition des éléments du texte sur la page.....	cxli
3.2 Les éléments du discours.....	cxliii
Édition.....	1
Glossaire.....	209
Compléments de lecture.....	215
Notice du manuscrit.....	217
Table des répliques.....	219
Table des didascalies.....	227
Table des noms de personnages.....	231
Bibliographie.....	233